This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÊLANGES
TIRÉS D'UNE GRANDE
BIBLIOTHEQUE.

C

840.9
M526
v.3

LETTRE

A M. . . . . . .

L. M. D. P. M. D.

M.

En méditant le plan détaillé que renferme ce troisieme Volume de la Collection que vous m'avez permis de publier sous vos auspices, on ne se méprendra point sur la main qui l'a tracé. Suivre pas à pas, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, les actions privées des François, pour développer & faire connoître le caractere distinctif de la Nation, est une idée qui décele non seulement le Philosophe, mais aussi l'homme d'Etat; & cette marque suffit pour découvrir l'Auteur de l'Ouvrage que je présente à mes Lecteurs. Ce manuscrit fait espérer quatre Volumes de Recherches curieuses, intéressantes

& instructives, dont il est le précis, & qui ne peuvent trop tôt enrichir notre Littérature.

Continuez ainsi, M. . . . . à occuper utilement vos loisirs; accordez-moi toujours la liberté d'en répandre les fruits parmi les amateurs des bons Livres, & souffrez que je vous réitere publiquement les témoignages du respect & de la reconnoissance avec lesquels je serai toute ma vie,

M . . . . .

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur
CONTANT DORVILLE,
Membre honoraire de l'Académie des Antiquités de Cassel.

PRÉCIS
D'UNE
HISTOIRE GÉNÉRALE
DE
LA VIE PRIVÉE
DES FRANÇOIS

DANS TOUS LES TEMPS ET DANS TOUTES LES PROVINCES DE LA MONARCHIE.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Ref. Stacks
Nijhoff
533-50
70495

INTRODUCTION.

Assez d'Auteurs ont conſidéré l'Hiſtoire de France ſous la face la plus brillante, ont parlé des Souverains de cet Empire, des grandes actions de leurs Généraux, & des projets politiques de leurs Miniſtres. Des Ecrivains modernes, très-eſtimables, tels que M. l'Abbé Le Gendre & M. l'Abbé Velly, ont tenté de donner l'Hiſtoire Nationale, de peindre les mœurs & les coutumes de nos ancêtres ; &, recherchant quels étoient leurs anciens uſages, d'y reconnoître la façon de penſer qui nous caractériſe encore aujourd'hui : mais c'eſt toujours la portion diſtinguée de la Nation qu'ils ont conſidérée dans les grandes occaſions. Nous nous ſommes propoſé un autre objet & tracé un plan fort différent. En remontant aux époques les plus reculées, nous conſidérerons d'abord le peuple François, pour ainſi dire au berceau, & nous le conduirons juſques au temps préſent ; mais ce ſera dans ſa vie privée & dans ſes occupations les plus journalieres.

Vainement voudrions-nous nous diſſi-

muler les difficultés d'un pareil Ouvrage; elles sont infiniment plus grandes dans l'exécution, qu'elles ne doivent paroître au premier coup d'œil. Les traces des faits mémorables des Rois & des personnages fameux & constitués en dignité, sont conservées dans tous les livres; mais la mémoire des actions ordinaires se perd & s'évanouit, quoique celles-ci se répetent sans cesse. Ce n'est qu'au moyen de recherches extrêmement laborieuses, qu'on peut en déterrer quelques-unes dans nos Annales; &, si nous sommes parvenus à en rassembler un certain nombre, nous aurons réussi dans un travail qu'aucun Historien n'a encore osé entreprendre. Peut être en ont-ils méprisé l'objet, ne faisant pas réflexion qu'on ne connoît jamais mieux les hommes qu'en les suivant dans l'intérieur de leur maison & de leur ménage. Il en est de même des Nations dont le caractere se décele dans les habitudes générales & journalieres.

Nous diviserons notre Ouvrage en quatre Volumes. Dans le premier, nous rechercherons quelle a été dans tous les temps la nourriture des François & des Gaulois. Dans le second, de quelle maniere ils se sont logés depuis les siecles

barbares pendant leſquels ils habitoient ſous de ſimples cabanes, juſques à ces derniers temps, où les Arts ont été portés en France à un tel degré de perfection, que les Italiens mêmes ſont obligés de convenir que nous en ſavons autant qu'eux, quant à la décoration extérieure des bâtimens, & que nous avons pouſſé beaucoup plus loin qu'eux l'art des diſtributions intérieures, des commodités, & le bon goût des ameublemens. Dans le troiſieme Tome, nous ferons l'Hiſtoire ſuivie des habillemens & des ajuſtemens des François, depuis l'origine de la Monarchie. Les ſources ne ſont pas abondantes pour les premiers temps; car les Ouvrages qui nous apprennent comment nos Ancêtres étoient armés, comment les Rois, les grands Seigneurs, les Prélats, les Chevaliers paroiſſoient habillés en public, nous laiſſent à peine ſoupçonner comment ils étoient vêtus dans l'intérieur de leurs Palais, de leurs Châteaux, de leurs maiſons, & au milieu de leurs familles; & quel étoit l'ajuſtement des gens du commun : mais lorſque nous ſerons arrivés aux derniers ſiecles, s'il nous reſte des difficultés à applanir, elles naîtront au contraire de la multiplicité

& de la variation continuelle des modes.

Enfin, dans le quatrieme & dernier Volume, nous examinerons quels ont été, dans tous les temps, les plaisirs, les amusemens & les jeux de toute espece des François de tous les états, lorsqu'ils n'ont pas été occupés des devoirs de Religion, d'affaires publiques, de guerres, de procès, ou d'études sérieuses.

Avant la publication de ces quatre Volumes in-4°. qui seront ornés de planches & des gravures nécessaires pour l'intelligence des détails, nous nous flattons que nos Lecteurs liront avec quelque plaisir dans un seul Volume in-8°. le plan raisonné & détaillé de ce grand Ouvrage, qui, pour sa parfaite exécution, exige de profondes recherches & des discussions savantes, que nous écarterons également de ce Précis; nous allons nous contenter pour le moment d'en présenter les principaux objets, de bien désigner l'ordre dans lequel ils seront rangés, & de nourrir ce Précis d'anecdotes piquantes qui l'empêchent d'être sec, & augmentent l'intérêt que le sujet en lui-même doit inspirer.

DE
LA VIE PRIVÉE DES FRANÇOIS.

LIVRE PREMIER.

De la Nourriture des François dans tous les temps de la Monarchie.

CE Livre ſera diviſé en huit Chapitres. Nous examinerons dans les premiers, quels ont été les alimens dont les François ont uſé & dont ils uſent encore. Nous rechercherons depuis quel temps ils ont été connus en France, comment ils étoient autrefois préparés, & de quelle maniere ils le ſont de nos jours. En ſuivant l'ordre hiſtorique, nous ne négligerons rien pour découvrir quels étoient les anciens uſages dans nos repas, & de quels meubles ou uſtenſiles on ſe ſervoit dans nos cuiſines &

ſur nos tables. Nous nous garderons bien d'empiéter ſur les droits des Phyſiciens & des Naturaliſtes, en entreprenant d'approfondir quelle eſt la nature des divers alimens qui ont ſervi & ſervent à notre ſubſiſtance; nous entrerons encore moins en détail ſur l'art de les préparer. Ainſi l'on ne doit point s'attendre à trouver dans notre Ouvrage des recettes de ragoûts ou de boiſſons compoſées. Contens d'offrir au Lecteur un apperçu hiſtorique de la cuiſine & de l'office Françoiſes, nous laiſſerons aux Officiers de bouche le ſoin d'en compoſer des Traités, & aux Artiſtes celui de nous faire connoître quelles doivent être la ſolidité, la ſalubrité, la forme & l'élégance de notre vaiſſelle & de nos uſtenſiles de cuiſine, d'office & de table. Nous uſerons modérément du droit de préſenter beaucoup de réflexions philoſophiques ſur les révolutions de notre goût par rapport à la nourriture. Nous repoſant ſur la ſagacité de nos Lecteurs, nous croyons devoir leur laiſſer l'honneur & la ſatisfaction de tirer les conſéquences qui réſulteront de ce que nous pourrons dire. Ceux qui d'eux mêmes ne feroient pas ces obſervations, s'ennuyeroient certainement de celles que nous voudrions leur préſenter,

ſur-tout ſi nous donnions à nos remarques une certaine étendue.

CHAPITRE PREMIER.

De la nourriture tirée du regne végétal.

DANS la premiere Section de ce Chapitre, il ſera queſtion du pain, qui, étant d'un uſage général en France, doit être regardé comme la premiere & la plus néceſſaire des nourritures : ſon hiſtoire eſt curieuſe, & nous nous y arrêterons avec plaiſir. Nous rechercherons l'époque où les Grecs abandonnerent la nourriture du gland, pour lui ſubſtituer celle du bled, dont ils apprirent à tirer une farine propre à compoſer une pâte que maintenant nous appelons pain. Certainement cette découverte paſſa des Grecs aux Romains ; & de ceux-ci aux Gaulois ; d'ailleurs ces derniers en furent inſtruits directement par les Phocéens, colonie Grecque qui s'établit de bonne heure à Marſeille.

Perſonne ne révoque en doute que le gland n'ait été la nourriture primitive de nos ancêtres. Ce que les Hiſtoriens nous racontent de leur reſpect pour le chêne,

auquel les Druides & la Nation entiere rendoient un culte presque divin, nous le prouvent. Ceux des temps postérieurs nous instruisent de même sur la maniere dont les Phocéens, & les Gaulois à leur exemple, labouroient, fumoient, semoient leurs terres & récoltoient leurs grains.

Il faut cependant croire que la culture du bled ne fit que des progrès tardifs dans les Gaules, couvertes, de temps immémorial, par d'immenses forêts, & que les habitans de plusieurs de nos provinces ne se nourrirent encore, pendant quelque siecles, que de glands de chênes, de châtaignes, de noix, de noisettes, & de faines de hêtre: c'est ce que nous exposerons à nos Lecteurs, en distinguant les pays où la charrue a ouvert les premiers sillons, d'avec ceux qui ont été les derniers à produire du bled.

Il y a encore des contrées où le Cultivateur enfouit ses grains dans des trous qu'il pratique sous terre; tels ont été les premiers magasins des Gaulois: ils y déposoient leur récolte en temps de paix pour la conserver, & en temps de guerre pour la soustraire aux recherches de l'ennemi, qui ne les découvroient que difficilement, ces trous étant artistement couverts de gazon.

Mais ce bled, que nous appelons froment, les Romains n'eurent pas d'abord l'art d'en faire du pain; ils détachoient les grains de l'épi, les mangeoient frais ou légérement grillés, ou ils les jetoient dans l'eau chaude pour les amolir. Ensuite ils imaginerent de les briser dans un mortier, & ce ne fut que long-temps après qu'ils inventerent les moulins à bras. Ceux-ci furent les premiers connus des Gaulois. Nous verrons qu'à l'époque de la conquête des Gaules par César, il n'y en avoit pas d'autres dans les villes & dans les campagnes; & l'on doit descendre jusqu'à l'époque de la premiere Croisade, pour fixer le premier usage des moulins à vent, qui nous est venu des Sarrazins du Levant. L'invention des moulins à eau est d'une date encore postérieure.

L'art d'extraire la farine des grains étant découvert, on ne tarda pas à trouver celui d'en former des galettes, que l'on faisoit cuire sous la cendre & ensuite sous des fours portatifs, que nous appelons encore fours de campagne. Bientôt ce pain cuit sous la cendre paroissant trop lourd à ceux qui le mangeoient, on imagina d'employer le levain de pâte aigrie, pour le rendre plus léger, & de-là naquit l'art de la Boulan-

gerie, qui fut depuis si estimé à Rome: nous avons des détails intéressans sur l'histoire de la Boulangerie Françoise, & particuliérement sur celle de Paris. Nous les puiserons dans le Traité de la Police du Commissaire la Marre, Ouvrage plein de recherches curieuses, & dont la continuation, par une main aussi habile, est fort à désirer. Cet Auteur nous instruira, dans le plus grand détail, de la forme & du nom de toutes les différentes sortes de pains usitées en France. Pendant plusieurs siecles, un morceau de pain coupé en rond servoit d'assiette à chaque convive, & on l'appeloit pain tranchoir. On en entend encore parler dans le cérémonial du sacre de Louis XII. Après le repas, on distribuoit ce pain aux pauvres. Il nous apprendra que dès le temps de Pline le Naturaliste, les Gaulois employoient la lie de bierre pour rendre leur pain plus léger; mais que bientôt ils abandonnerent cet usage, qui fut entiérement oublié jusqu'au commencement du siecle dernier que les Boulangers de Paris le renouvelerent. La nouvelle méthode fit fortune, & peut-être est-ce par cette raison qu'elle fut attaquée. Quelques Médecins sonnerent le tocsin, & prétendirent que le levain de bierre étoit un poison.

D'autres ſoutinrent le contraire. La querelle s'engagea : on écrivit de part & d'autre ; & l'affaire parut ſi grave au Gouvernement, qu'en 1666 la déciſion du procès fut remiſe à la Faculté de Médecine. Elle s'aſſembla pluſieurs fois, & ſon jugement fut que la levure de bierre étoit préjudiciable à la ſanté. Elle fut donc proſcrite par un Arrêt daté de 1669 ; mais, à la ſollicitation des Boulangers de Paris, intervint, l'année ſuivante, un Arrêt qui permit de ſe ſervir de cette levure, pourvu qu'elle fût fraîche & tirée de Paris même ou des environs.

Revenant ſur nos pas, nous obſerverons que les Meûniers eurent d'abord des fours à portée de leurs moulins, où les farines étoient paîtries & cuites par des garçons qu'on nommoit Fourniers. Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, les Seigneurs de fiefs s'arrogerent le droit d'établir dans leurs terres des moulins & des fours bannaux, où les Vaſſaux durent faire moudre leurs farines & cuire leur pain, en payant une taxe. Saint Louis affranchit les villes de ce droit rigoureux & incommode, & déclara que, par rapport aux campagnes, nul Seigneur ne pourroit établir de ban-

nalité, s'il n'étoit *Voyer*, c'est-à-dire, Seigneur de la principale rue & du grand chemin, dans toute l'étendue de la banlieue du territoire du bourg ou du village. Plusieurs de ces bannalités subsistent encore.

Ce fut alors que les Fourniers des villes prirent la qualité de *Pannetiers* ou *faiseurs de pain*, & qu'un grand Officier de la maison du Roi prétendit avoir des droits sur eux. Nous expliquerons quels étoient ces droits, & jusqu'à quel temps ils ont été perçus ; & enfin nous donnerons une histoire succinte, mais suivie, du métier de Boulanger si important à la société. Le mot de Boulanger vient de la forme du pain rond en forme de boule.

Passant aux différens grains dont on fait des farines & du pain, nous dirons que le bled froment a toujours été reconnu le meilleur; mais que, dans certaines provinces de France, la disette de ce bled engage les habitans à employer d'autres grains dans leur pain. La farine de seigle mêlée avec celle de froment fournit un pain assez bon, fort agréable au goût, & rafraîchissant. Le pain fait avec de la farine d'orge est lourd & très-inférieur à celui de froment; il n'est passable que lorsqu'il est frais ; & les gens de la campagne qui sont forcés

de s'en nourrir, ont soin d'y mêler un peu de seigle pour le rendre plus léger. Nous rechercherons si ce pain n'a pas été en usage chez les Hébreux, & quel cas les Romains en ont fait pendant plusieurs siecles. Il y a telle province en France, où, après une mauvaise récolte, nos paysans sont contraints d'employer la farine d'avoine pour faire leur pain. Quelques anciennes Regles de nos Moines condamnent ceux convaincus de faute à ne manger, pendant quelque temps, que du pain d'orge ou d'avoine.

Les autres especes de grains, dont on fait du pain ou des gâteaux & des bouillies, qui en tiennent lieu en France dans certaines provinces ou dans les temps de disette, sont le sarrazin ou bled noir, originaire d'Afrique, & que les Espagnols nous ont fait connoître : le bled de Turquie ou maïs, que l'on appelle aussi bled d'Inde, parce qu'il est commun aux deux Indes occidentales & orientales ; le millet, le panis, qui en est une espece, l'espaute, & le bled barbu ; nous nous attacherons à les faire connoître, ainsi que les pâtes d'Italie, devenues d'un grand usage parmi nous, & qui sont faites de la fleur de farine de froment. Nous parlerons aussi des *gaudes*,

faites de farine de bled de Turquie, du gruau d'avoine, & de l'orge mondé.

Nous ne dirons que peu de chofe du ris, plante que nous n'avons pu naturalifer dans notre climat, & que nous tirons d'Italie ou du Levant. On a vainement tenté d'en faire du pain; mais la nourriture en eft excellente en bouillie, avec du beurre, du lait ou du bouillon.

Les heureufes tentatives faites avec les pommes de terre ou topinambours, pour en tirer un pain nourriffant, nous engageront à en parler; mais nous ne nous étendrons point fur les autres efpeces de grains & de plantes qui, en cas de néceffité, peuvent fournir du pain ou en tenir lieu. Celles qui nous viennent de l'Afrique & des Indes occidentales, ne font pour nous que des objets de commerce, & ne peuvent être regardées comme d'un ufage journalier.

Des Légumes.

Après le pain, les légumes nous paroiffent la nourriture la plus néceffaire; & c'eft fous cet afpect qu'ils feront la matiere de la feconde Section de ce Chapitre. Nous diftinguerons ceux qui font indigenes, c'eft-à-dire, qui de tout temps ont été

cultivés dans notre pays, d'avec ceux qui nous ſont venus des contrées étrangeres.

Nous liſons dans Pline le Naturaliſte, qu'il croiſſoit dans les Gaules de petits oignons que les Romains appeloient oignons Gaulois, & qu'ils trouvoient infiniment plus délicats que ceux d'Italie : ils faiſoient auſſi un grand cas de nos panais ſucrés, que nous avons lieu de croire originaires des Gaules. Columelle, qui a écrit ſur l'agriculture, nous apprendra que, de ſon temps, dans une partie de nos provinces, le peuple ſe nourriſſoit de groſſes raves, & qu'il en donnoit à ſes beſtiaux pendant l'hiver ; & nous ſaurons par un article de la loi Salique, que bien anciennement les champs étoient ſemés de pois, de féves & de lentilles, puiſque cette loi condamne à l'amende ceux qui déroboient ces légumes. Nous remarquerons qu'alors on ne faiſoit aucun cas des pois verds, & que les lentilles étoient, à moins de grande néceſſité, abandonnées aux chevaux.

Les Capitulaires de Charlemagne entrent, au ſujet des légumes, dans des détails inſtructifs qui nous ſeront utiles. Ils nous apprendront que dans les potagers de cet Empereur, on trouvoit la laitue, le

cresson des deux especes, celui de fontaine & celui de jardin, la chicorée, le persil, le cerfeuil, les carottes, les poireaux & les navets, ainsi que l'oignon, l'ail, la ciboule & l'échalote.

Les choux, si communs à présent en France, n'y sont pourtant pas connus de toute ancienneté. Les choux rouges étoient estimés, même adorés des Egyptiens, & regardés par les Grecs comme la nourriture la plus saine. Les Romains les ont apportés dans les Gaules, ainsi que les choux verds; mais les choux blancs viennent des pays septentrionaux, & l'art de les faire pommer n'étoit pas encore connu du temps de Charlemagne.

Les laitues ordinaires sont anciennes dans les Gaules, & l'on a trouvé assez tard la maniere de les faire pommer. Les chicons, auxquels nous donnons le nom de laitues Romaines, sont originaires des environs de Rome, aussi bien que les brocolis, ou petits choux verds, encore assez rares dans nos jardins.

Les grosses féves & même les haricots sont fort anciens dans les Gaules, & les pois chiches y ont été apportés il y a longtemps; mais les petits pois verds, & l'usage de les manger dans leur primeur, & de les

payer très-cher, ne ſont connus qu'il y a à peu près cent ans. Les cardons nous viennent d'Eſpagne; nos ancêtres ne mangeoient que les cardes poirées.

Deſcendant à des temps poſtérieurs, nous ſaurons que les melons n'ont été connus en France qu'après le retour de Charles VIII, qui en avoit apporté d'Italie, & que ceux que nous appelons vineux n'étoient pas alors recherchés. Les François ont toujours fait aſſez peu de cas des citrouilles & des poturons; & nous remarquerons que ce n'eſt que fort tard que dans nos Auteurs il eſt parlé des concombres & des aſperges. Nos anciens Hiſtoriens ſemblent dire que l'on mangeoit autrefois les chardons en France; mais probablement il faut entendre par là les artichaux qui en ſont une eſpece. Les vrais chardons ont de tout temps été réſervés pour les ânes.

Des Fruits.

La plus conſidérable partie des fruits que nous connoiſſons en France, eſt indigene; mais les variétés qui en diſtinguent les eſpeces, n'ont été connues que ſucceſſivement, & nous les devons à l'art du Jardinier, qui a fait de grands progrès.

Nous obſerverons que l'abricot vient originairement d'Arménie, & que ce ſont les Romains qui l'ont fait connoître en France. La pêche nous a été apportée de la Perſe. Dans ſon pays natal, la frigidité de ce fruit le fait regarder comme un poiſon ; mais tranſplanté dans nos climats, il fait les délices des meilleures tables. Nous diſtinguerons ſes différentes eſpeces, ainſi que celle des prunes, dont les premieres nous ſont venues de Syrie, vers le temps des Croiſades. Celles qu'on nomme de Damas, tirent leur origine de la ville de Damas, capitale de la Syrie. Ce ſont les anciens Comtes d'Anjou qui les ont tranſportées dans leur Province ; & le bon Roi René de Sicile, Duc d'Anjou & Comte de Provence, les a fait connoître dans nos Provinces méridionales. Celles de Monſieur ſont ainſi appellées, parce que Monſieur, frere du Roi Louis XIV, les aimoit beaucoup. Celles de la Reine Claude, doivent leur nom à la premiere femme de François premier, fille du Roi Louis XII. Celles de Mirabelle ont été apportées de Provence en Lorraine par le bon Roi René.

Les grenades, originaires d'Afrique, paſſerent d'abord à Rome & en Eſpagne, où

l'on assûre qu'elles ont donné le nom au Royaume de Grenade, & de là elles pénétrerent en France; mais les grenadiers ne réussissent que dans les Provinces méridionales.

Nous dirons, d'après plusieurs Auteurs, que le coing nous vient d'une ville nommée Cydon, dans l'Isle de Crête. Malgré le témoignage de ceux qui prétendent que la châtaigne est originaire de Sardes en Lydie, nous pensons qu'elle est indigene, & que les châtaigniers ont couvert de tout temps nos montagnes du Périgord, du Limousin, & du Vivarais. Les grosses châtaignes rondes s'appellent marrons. Les meilleurs croissent en Provence; mais on les débite aux foires de Lyon, ce qui leur a fait donner le nom de marrons de Lyon.

Les citrons, fruits originaires de la Médie ou de la Syrie, ont passé de l'Italie en Provence & dans le Languedoc; mais leur culture a fait peu de progrès en France. Les oranges connues plus tard, ont mieux réussi dans nos Provinces méridionales. On voyoit, il y a peu d'années, à Fontainebleau, le premier oranger qui ait été cultivé au centre du Royaume. On appeloit cet arbre *le Connétable*, parce qu'il avoit

appartenu au Connétable de Bourbon, & avoit été confiſqué ſur ce Prince lors de ſa révolte contre ſon Souverain.

En continuant de parcourir le cercle que nous nous ſommes tracé, nous remarquerons que nos piſtaches ſont originaires de l'Inde, & que nos autres amandes viennent originairement de Grece.

A l'égard des noiſettes, on prétend qu'elles ont été apportées du Royaume de Pont, ainſi que les ceriſes; mais les noix étoient depuis long-temps connues en France : il en eſt beaucoup parlé dans les Capitulaires de Charlemagne.

Nous ferons l'énumération de toutes les différentes eſpeces de pommes & de poires, ſi abondantes dans la plus grande partie de nos Provinces. Il eſt certain que nos forêts produiſent ces fruits ſauvages que l'art du Jardinier a rendu excellens, & qu'il a naturaliſés dans nos jardins; pluſieurs eſpeces nous viennent des pays étrangers. Les meilleures pommes à manger ſont ſans contredit celles qu'on appelle reinette; mais celles qui ſervent à faire le bon cidre ſont plus aigres & moins agréables au goût. Les meilleures poires ſont celles de bon chrétien & les beurrées.

Les figues ont été tranſplantées à Rome

de l'Aſie dont elles ſont originaires ; de l'Italie on les a apportées en Provence, d'où nous tirons les meilleures.

Sans doute que les fraiſes ont été de tout temps connues des Gaulois, qui les trouvoient ſans ceſſe ſous leurs pas dans leurs forêts ; ſi l'on en trouve maintenant dans nos potagers, qui ſont plus groſſes & viennent de meilleure heure que celles de bois, ce n'eſt pas à l'avantage de leur parfum.

Nous nous arrêterons avec plaiſir ſur ce qui concerne l'olivier, ſi eſtimé des Athéniens, qui de la Grece a paſſé en Italie & en Eſpagne, & de là en Provence & en Languedoc, où il s'eſt ſi bien naturaliſé. On ſait le cas que l'on fait des olives, & ſurtout de quelle utilité eſt l'huile que l'on tire de ce fruit.

Le raiſin, comme fruit, méritera notre attention, nous réſervant d'entrer dans de plus grands détails lorſque nous parlerons du vin comme liqueur.

CHAPITRE II.

De la Nourriture tirée du regne animal.

IL est certain que nos peres ont été frugivores avant que d'être carnivores; mais ce seroit en imposer à nos Lecteurs, que d'oser fixer l'époque à laquelle ils ont commencé à manger de la viande & du poisson : cette époque se perd dans l'obscurité des temps.

Dans la premiere Section de ce Chapitre, il sera question de la viande de boucherie; mais nous nous garderons bien de traiter l'histoire naturelle des animaux qui la fournissent, si supérieurement écrite par M. le Comte de Buffon. Nous nous contenterons d'apprendre en quel temps l'on a mis en usage la castration des taureaux & des béliers, pour en faire de bons bœufs & d'excellens moutons, & depuis quand l'on a fait une si grande consommation de veaux & d'agneaux, au grand préjudice de la multiplication de leur espece.

Toutes les Histoires nous apprennent que les Gaulois étoient de grands mangeurs de viande, & qu'ils estimoient sur-

tout la chair de porc. Ils en nourrissoient une grande quantité avec le gland de leurs forêts, & lorsque les Francs vinrent s'établir dans les Gaules, ces deux nations mêlées ensemble, firent, pendant la premiere & la seconde race, leur nourriture du cochon, & sur-tout du cochon salé: on en servoit habituellement sur la table des Rois & des grands Seigneurs. Ces animaux jouissoient du privilége d'être élevés, non seulement dans les campagnes, mais même dans les villes, puisque Philippe, petit-fils de Louis le Gros, perdit la vie à Paris, parce que son cheval, effarouché par un porc qui étoit venu se jeter entre ses jambes, le renversa. Ce cruel accident donna lieu à un Réglement de Police, qui défendit aux habitans de laisser courir leurs cochons dans les rues. Nous entrerons au sujet de cet animal dans des détails assez curieux. Nous rechercherons quels sont les mets qu'on tire de sa chair & de son sang, & la maniere dont on les a apprêtés dans les différens siecles.

Il paroît que la castration des taureaux a pris naissance chez les Grecs; mais les Grecs, & les Romains leurs imitateurs, n'ont eu en vue, dans cette opération, que la facilité de dompter ces animaux & de

les accoutumer au joug, & non l'envie de ſe nourrir d'une chair plus tendre & plus agréable. Ils ne mangeoient que les bœufs inutiles, les vieilles vaches & les veaux, quand ils avoient au delà de ce qu'ils en pouvoient élever. Nous examinerons ſi nos ancêtres ont ſuivi cette méthode, & nous fixerons le temps où ils ont commencé à manger le bœuf rôti : car, de toute ancienneté, ils le faiſoient bouillir pour en boire le bouillon.

Nous parlerons enſuite de la caſtration du bélier, qui a été plus tard connue que celle du taureau, & qui eſt univerſellement en uſage dans la France. Nous dirons depuis quel temps à peu près on mange parmi nous les iſſues de bœufs, veaux, moutons, cochons & agneaux, qu'on jetoit précédemment comme viandes inutiles ; mais nous remarquerons qu'au treizieme ſiecle les Seigneurs ſe réſervoient les langues de tous les bœufs qui ſe tuoient dans leurs domaines.

Dans la ſeconde Section de ce Chapitre, où nous parlerons du gibier quadrupede, nous obſerverons que dans tous les temps il y a eu des cerfs en France, & que la chaſſe de cet animal a, preſque depuis la naiſſance de la Monarchie, été

réservée à nos Rois & aux grands Seigneurs. Jadis on mangeoit beaucoup de chair de cerf ; on s'en est dégoûté avec raison. Actuellement on se contente de manger celle de faons de cerf & de daim ; mais le chevreuil est le meilleur gibier de cette espece que l'on sert sur nos tables. Nous parlerons ensuite du lievre, qui a toujours parcouru nos plaines, & du lapin, qu'on dit nous être venu d'Espagne ; le fait est vraisemblable, quoiqu'on ne puisse s'en rapporter, pour l'assurer, qu'à quelques médailles antiques, dans lesquelles l'Espagne personnifiée est représentée avec un lapin à ses pieds. On assure que ces animaux, en creusant la terre sous les murs & les maisons de Tarragone, pour y faire leurs terriers, renverserent cette ville, & ensevelirent la plupart des habitans sous ses ruines.

La troisieme Section traitera de la volaille & du gibier à plume. Nous n'oublierons pas de faire remarquer que l'art d'élever & d'engraisser la volaille a été poussé fort loin en France, & qu'au nombre des Officiers de S. Louis, il y en avoit un qui portoit le titre de *Poulailler du Roi*. Nous parlerons de l'ancienneté de la castration des chapons & de celle des poulardes, qui

est d'une date beaucoup plus moderne. Nous rapporterons toutes les fables que l'on a inventées sur les dindons, qui étoient connus en France bien avant l'admission des Jésuites, mais qui n'y devinrent communs qu'après que notre bon Roi Henri IV eut rendu la paix à son Royaume. Ce sont les dindons, qui, en quelque sorte, ont fait disparoître les oies de dessus nos tables, où elles tenoient jadis la place la plus honorable. Ces oies étoient élevées en Picardie; il en partoit des troupeaux que les Gaulois conduisoient, à petites journées, jusqu'à Rome, en traversant les Alpes par le plus court chemin. Si les oies se laissoient conduire avec docilité, les dindons ne sont pas plus difficiles à gouverner; & nous en voyons des troupeaux nombreux passer paisiblement d'une Province dans une autre.

L'article des pigeons sera court; mais nous n'oublierons pas de remarquer que l'éducation des pigeons domestiques est postérieure à l'établissement du Gouvernement féodal, puisque les Seigneurs de fiefs sont en possession du droit d'avoir des colombiers exclusivement à leurs vassaux. Les différentes especes de canards nous en fourniront un plus étendu. Celui qu'on nomme macreuse ou canard noir, est re-

gardé comme un mets maigre qui peut se manger en Carême. Un certain Monsieur Graindorge a eu sur la macreuse une idée assez singuliere : il prétend que cet oiseau naît du bois pourri qui tombe dans l'eau, & que cette pourriture seule produit ces oiseaux. Cette folle opinion est consignée dans un livre assez rare.

La macreuse, étant reconnue un mets maigre, nous invitera à remarquer, que dans les premiers siecles de l'Eglise, la volaille en général étoit regardée comme un aliment maigre ; & cette opinion étoit fondée sur les paroles de la Genese, qui nous apprennent que les oiseaux & les poissons ont été créés le cinquieme jour, tandis que les animaux à quatre pieds l'ont été le quatrieme. S. Benoît dans sa Regle ne défend précisément aux Religieux que la chair des quadrupedes, & Saint Colomban dans la sienne, permet à ses Moines la chair de volaille au défaut de poisson. Les Moines Grecs en ont mangé jusqu'au dixieme siecle ; & la fameuse Bulle de la Crusade permet la volaille en Espagne à toutes sortes de personnes pendant la plus grande partie des jours maigres.

Nous parlerons ensuite des perdrix, & sur-tout des rouges, que nous devons au

Roi René, qui les fit connoître en Provence, après les avoir tirées de l'Isle de Chio, où, de tout temps, elles ont été communes. Nous dirons quelque chose des coqs de bruyere & des faisans; mais nous traiterons avec complaisance l'article du paon, si renommé dans l'ancienne Chevalerie, & qui nous fournira des remarques & des anecdotes assez curieuses : enfin, nous ferons passer en revue le reste du gibier volatil, soit de passage, ou habitant fixe de notre climat.

Dans la quatrieme Section, il nous a paru nécessaire de nous étendre un peu sur ce qui regarde les poissons d'eau douce & de mer, les amphibies & les coquillages, d'autant que cette partie de l'histoire naturelle des animaux n'a point encore été traitée avec le même soin, ni écrite de la même main que celle des quadrupedes & des oiseaux.

Il est plus que probable que les poissons d'eau douce, d'étang & de mer, ont de tout temps fait partie de la nourriture des Gaulois. Les deux premieres sortes ne pouvant souffrir de transport, on a dû tenter de faire passer le plus loin possible le poisson de mer; on a trouvé le secret de le saler, pour en fournir à toutes

nos Provinces, & en faire une lucrative branche de commerce avec les étrangers. Nous remarquerons à ce ſujet, que dès le douzieme ſiecle il s'établit à Paris une Compagnie de Marchands par eau, & qu'une des premieres denrées que cette Société fit venir, fut du hareng ſalé qu'elle tira de la Normandie. Les femmes qui débiterent ce poiſſon furent appelées Harangeres, & l'on donna le nom de Poiſſonnieres à celles qui s'aſtreignirent à ne vendre que du poiſſon frais. Dans les Réglemens que Saint Louis fit pour cette Compagnie, il eſt parlé du maquereau, du flet ou limande, des merlans, de la raie, de la morue ſeche & ſalée, des harengs frais, ſalés & ſors, & de pluſieurs autres poiſſons dont les noms ne ſont plus connus.

Une Ordonnance du Roi Jean nous apprendra qu'à Paris on mangeoit du marſouin & même du chien de mer. Du temps des Troubadours, on pêchoit des baleines & des dauphins dans la Méditerranée, & on en mangeoit la chair.

Nous parlerons enſuite du ſaumon; & après avoir dit un mot de la découverte du banc de Terre-Neuve & de la pêche de la morue & du hareng, nous paſſerons à celle

des sardines sur les côtes de la Bretagne & de la Saintonge.

Les anguilles, tant de mer que de terre, nous fourniront quelques anecdotes, & nous rapporterons les opinions des Naturalistes sur la façon dont elles se reproduisent. Un mot suffira pour faire connoître le cas qu'on a toujours fait de la lamproie & même de la vipere, qui, quoiqu'elle ne soit point amphibie, a beaucoup d'analogie avec les poissons que nous venons de nommer.

Nous nous étendrons moins sur les poissons d'eau douce; cependant nous ne nous dispenserons pas d'apprendre à nos Lecteurs qui pourroient l'ignorer, qu'on a de fortes présomptions que le brochet peut vivre près de trois siecles. Ils ne seront pas fâchés non plus de savoir que depuis quelques années on a essayé de châtrer les poissons, dans l'espérance de les rendre plus délicats, & que cette expérience a eu une sorte de succès.

Arrivés à l'article des coquillages, nous ferons succinctement l'histoire des huitres, si recherchées par les Romains, louées dans les vers d'Ausone, & tombées en discrédit depuis ce Poëte jusqu'au dernier siecle

qu'elles ſont devenues à la mode. Enfin nous terminerons cette Section par jeter un coup d'œil ſur les moules & autres petits coquillages ſinguliers de l'Océan & de la Méditerranée, & ſur les écréviſſes de mer & d'eau douce.

CHAPITRE III.

Des ingrédiens de toute eſpece qu'en France on fait entrer dans les ſauces & dans les ragoûts.

APRÈS avoir parlé de ce qui fait la baſe de la nourriture de l'homme, & en particulier du François, nous traiterons de ce qui entre dans l'apprêt & l'aſſaiſonnement des mets, puiſque c'eſt du mélange de ces différentes ſortes d'ingrédiens que réſulte ce que nous appelons la cuiſine Françoiſe.

Nous parlerons d'abord du lait, du beurre, du fromage & des œufs, qui ſont autant d'émanations du regne animal, quoique ce ne ſoit pas la chair même, & nous obſerverons qu'il y a eu des temps où les Fideles ſe ſont fait beaucoup de ſcrupule d'en manger en Carême, même dans celles de

nos Provinces où les oliviers ne ſont pas connus, & l'huile par conſéquent chere & très-rare. Nos Rois Charles V & Charles VI obtinrent du Pape la permiſſion de ne point s'aſſujettir à ce pieux uſage par raiſon d'incommodité ; & Anne, Ducheſſe de Bretagne, femme de Charles VIII, demanda en 1491 au Pape Sixte IV, une permiſſion générale pour elle & pour toute ſa maiſon de manger du beurre en tout temps, & elle lui fut octroyée ſur le motif qu'elle expoſa que la Bretagne ne produiſoit point d'huile. Cet uſage reçu à la Cour, paſſa bientôt dans la plupart de nos Provinces, qui avoient les mêmes repréſentations à faire. De la liberté de manger du lait & du beurre, on vint à celle d'employer le fromage dans les repas en temps de Carême. Elle fut accordée aux Eſpagnols par la Bulle de la Cruſade, & enſuite à l'Allemagne & aux pays du Nord, à cauſe de la rareté de l'huile, & il n'y eut plus que les Italiens qui conſerverent, à cet égard, l'auſtérité de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe.

Nous remarquerons que la permiſſion de manger des œufs en Carême, fut plus difficile à obtenir que celle d'uſer de lait, de beurre & de fromage. En 1555 un Evê-

que de Paris, autoriſé par une Bulle de Jules III, ayant voulu permettre l'uſage des œufs dans ce ſaint temps, le Parle-s'en ſcandaliſa, &, ſur le Réquiſitoire des Gens du Roi, empêcha l'exécution de la Bulle du Pape & du Mandement de l'Evêque. Nous dirons que c'eſt de cette ſévere abſtinence d'œufs pendant le Carême, qu'étoit venue la coutume d'en faire bénir une grande quantité le Samedi Saint, qu'on diſtribuoit à ſes amis le jour de Pâques : de là l'expreſſion *donner les œufs de Pâques*. Il n'y a pas trente ans qu'on a aboli l'uſage d'en porter des pyramides dans le Cabinet du Roi après la Grand'Meſſe du jour de Pâques. Ils étoient ſouvent dorés & très-bien peints, & Sa Majeſté les diſtribuoit à ſes Courtiſans. La Cour de Ruſſie & quelques autres ont conſervé cette coutume.

Le lait & le beurre ſont communément excellens en France, parce qu'il y a dans ce Royaume grand nombre de bons pâturages. Nous nous étendrons enſuite ſur les fromages qui ſe fabriquent dans le Royaume, & ſur ceux que nous tirons de l'étranger. Nous verrons que pluſieurs fromages des Gaules étoient eſtimés des Romains, entr'autres ceux de Nîmes. Dès le

treizieme ſiecle on recherchoit celui de Brie, qui ſe tranſporte encore juſques dans les Royaumes du Nord. Le fromage de la grande Chartreuſe en Dauphiné, au quinzieme ſiecle paſſoit pour excellent, & on l'employoit à faire des fondues & des rôties ſur du pain grillé. Dans l'énumération que nous prétendons faire, nous ſerons fort aidés par la traduction des Epigrammes de Martial, de l'Abbé de Marolles, qui, à l'occaſion d'un ſeul vers de cet Auteur Latin, nous a donné dans une grande note la liſte de preſque tous les fromages François qui ſont venus à ſa connoiſſance.

Les fromages étrangers n'ont guere été connus en France que vers le regne de Charles VIII. On dit que ce Prince, marchant à ſon expédition de Naples, & paſſant par Plaiſance, les Magiſtrats lui préſenterent des fromages qui l'étonnerent par leur énorme grandeur : il en envoya par curioſité à la Reine & au Duc de Bourbon ; on les goûta, ils parurent excellens; on en fit venir, & depuis ils n'ont pas perdu de leur réputation. C'eſt ce que nous appelons le fromage de Parmeſan, qui ſe fabrique dans le Lodeſan, petite Province contiguë au Milanois, & qui ſe vendent en grande quantité aux foires de Parme

& de Plaisance. Les fromages de Florence que l'on nomme marsolins, sont plus délicats que les Parmesans; on en a beaucoup mangé en France; mais il y est presque oublié à présent. Nous parlerons aussi des fromages de Hollande, de Suisse, & sur-tout de Gruyere, dont on fait une si grande consommation. Il vient d'un endroit situé dans le Canton de Fribourg, & se contrefait, à s'y tromper, dans les montagnes & les vallons de la Franche-Comté.

Ce que nous avons à dire de l'huile d'olive, & des huiles de noix, de navette, de pavots & d'amandes, qu'on emploie dans quelques-unes de nos Provinces, pour suppléer tant au beurre qu'à l'huile d'olive, sera la matiere d'un autre article.

Le suivant traitera du sel & des épices d'Europe. Nous remarquerons que le sel est la base de tous nos ragoûts, dans lesquels il entre indispensablement. Nous rechercherons quels ont été de tout temps les moyens de nous en procurer, soit en le tirant des eaux de la mer par différens procédés, ou des sources chargées de sels terrestres, qui se trouvent en Franche-Comté & en Lorraine. Nous dirons, que jusqu'au quatorzieme siecle, le sel a été une marchandise

dont le commerce étoit permis à tout le monde; que ce furent Philippe le Long & Philippe de Valois, qui les premiers le chargerent d'un impôt momentané; mais qu'après la fatale journée de Poitiers & la prise du Roi Jean, Charles son fils, pour payer la rançon de ce Prince, entr'autres moyens extraordinaires, eut recours à l'établissement de la Gabelle; genre d'impôt qui est devenu si considérable pour les revenus du Roi, & si onéreux pour le peuple, sur-tout dans certaines Provinces. Ce fut Henri II qui se réserva le privilége exclusif de la vente du sel qu'il mit en ferme.

Nous distinguerons les épices que l'on mêle dans nos ragoûts pour leur communiquer une certaine saveur, & que l'on trouve dans notre climat, en épices douces, fortes ou aigres. Tels sont le thim, la marjolaine, les feuilles de laurier, la sariete, plante aromatique originaire d'Italie, l'anis, la coriande, & sur-tout l'ail, que Arnaud de Villeneuve, fameux Médecin, Auteur du treizieme siecle, appelle la thériaque des paysans. Nous apprendrons peut-être à quelqu'un de nos Lecteurs, que jadis le safran, dont la plus excellente espece se trouve en Gâtinois & en

en Languedoc, entroit dans nos ragoûts, dans nos potages, nos ſauces & notre pâtiſſerie.

Au ſujet de la moutarde faite avec la graine de ſéneve & le vinaigre, ou le moût de vin, nous nous haſarderons à rapporter une anecdote ſinguliere & curieuſe, fût-elle très-fauſſe, ſur la ville de Dijon. En 1382, Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, ayant marché, avec le Roi Charles VI ſon neveu, contre les Gaulois révoltés, & Dijon lui ayant fourni pour cette expédition mille hommes levés à ſes frais, le Duc, par reconnoiſſance, accorda à la ville, entre autres privileges, celui de porter ſes armes avec ſon cri : *Moult me tarde*. La ville fit ſculpter l'un & l'autre ſur ſa porte principale ; mais les trois mots de la deviſe ſe trouverent placés de maniere que celui du milieu étoit au deſſous des deux autres, & qu'au premier coup d'œil on liſoit *Moult tarde* : ce qui donna lieu de rire à ceux qui ſavoient que, dès ce temps-là, Dijon étoit en réputation pour ſon excellente moutarde.

Nous dirons quelques mots du vinaigre, qui n'eſt autre choſe que le vin aigri, mais auquel on donne différens goûts plus ou moins agréables, en y mêlant le ſuc de

certaines plantes aromatiques. Nous parlerons du verjus, ou jus de raisin non encore mûr, du jus d'orange & de celui de citron, qui autrefois portoient le nom général d'*aigret*.

Enfin nous terminerons cette troisieme Section par quelques observations historiques sur les truffes & les différentes especes de champignons, morilles & mousserons.

Nous employerons quelques pages à faire l'histoire des épices étrangeres, productions de l'Asie & des Indes, à peine connues des Romains dans les derniers temps de leur gloire, & qui commencerent à l'être en France vers l'époque de nos Croisades. La cherté, la rareté des épices, & l'éloignement des pays d'où elles étoient tirées, leur donnerent un grand prix parmi nous. En 1163, un Abbé de Saint-Gilles en Languedoc, ayant une grace à demander au Roi Louis le Jeune, crut ne pouvoir mieux l'engager à la lui accorder, qu'en lui envoyant diverses épices du Levant. Tous les Manuscrits qui nous sont restés du temps & depuis les Croisades, sont remplis des louanges de la canelle & de la muscade, du gérofle & du gimgembre, que nos vieux Poëtes comparent aux parfums

les plus exquis. Il ne faut cependant pas croire que la seule sensualité fit adopter à nos peres l'usage des épices de l'Orient; accoutumés à se nourrir de viandes lourdes, ils s'apperçurent qu'ils avoient besoin d'employer des assaisonnemens chauds, pour aider à la digestion, & ils trouverent cette ressource dans le poivre, le gérofle, la muscade & la canelle. Nous expliquerons comment, des Vénitiens, le commerce des épices a passé aux Hollandois il y a environ cent cinquante ans, & nous parlerons des heureuses tentatives qu'a faites, il n'y a pas plus de dix années, M. Poivre, pour naturaliser dans l'Isle de France des muscadiers & des gérofliers tirés de l'Isle de Ceylan. S'ils réussissent, comme on a lieu de l'espérer, nous devrons à ce respectable Citoyen l'avantage d'être affranchis d'un tribut que notre luxe payoit annuellement aux Hollandois, qui, possesseurs des Isles à épices, obligeoient l'Europe entiere de les acheter d'eux.

Après avoir parlé en général des épiceries, nous dirons quelque chose de chaque espece en particulier, & nous passerons au miel & au sucre.

On sait que, pendant bien des siecles, le miel a tenu lieu de sucre aux Gaulois, &

même à nos François. Les Romains l'employoient dans leurs pâtisseries, dans leurs ragoûts, dans leurs confitures, & le faisoient entrer aussi dans les liqueurs & les différens vins. Le sucre, qu'ils connoissoient sous le nom de miel de roseau, ne servoit que pour la Médecine, & sans doute de la même façon que nous y employons le miel actuellement. Le miel étoit le nectar des Anciens; Virgile l'appelle *cæleste donum*, don du Ciel. Pythagore faisoit sa nourriture ordinaire de miel; Démocrite le conseilloit à ceux qui vouloient vivre longtemps. Pline rapporte qu'un vieillard plus que centenaire, nommé Védius Pollion, ayant été présenté à l'Empereur Auguste dans un état de force & de santé surprenant, l'Empereur lui demanda de quel régime il s'étoit servi pour parvenir à une extrême vieillesse avec une santé aussi vigoureuse; il répondit en deux mots: *intùs melle, extrà oleo*; du miel en dedans, & de l'huile en dehors, voulant dire qu'il s'étoit nourri de miel, & s'étoit frotté tous les jours d'huile pour se préserver des impressions de l'air & se rendre le corps plus souple.

Passant ensuite à l'histoire du sucre, nous dirons que vainement on a tenté en France de cultiver les cannes qui le pro-

duiſent, & que le premier ſucre qui ſoit venu à notre connoiſſance, nous a été apporté d'Arabie; mais ce ſucre ne pouvoit ſervir qu'aux uſages de la Médecine, & ce n'eſt que vers l'an 1420 qu'on a eſſayé de le clarifier; tentative qui fut perfectionnée en 1471 par un Vénitien qui y gagna des ſommes immenſes, & ouvrit une nouvelle branche de commerce à ſes concitoyens. Bientôt les Portugais & les Eſpagnols, & ſucceſſivement les Hollandois & les François s'efforcerent de puiſer dans cette nouvelle ſource de richeſſes. Ce ſera par ces remarques & par le précis des procédés par leſquels paſſe le ſucre, que nous terminerons notre troiſieme Chapitre.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire abrégée de la Cuiſine Françoiſe.

JUSQU'A la conquête des Gaules par les Romains, il eſt certain que nos ancêtres vivoient comme les Sauvages vivent encore aujourd'hui, & que leur cuiſine étoit auſſi ſimple. Des herbes hachées & bouillies dans des chaudieres, préſentées dans des jattes de bois ſur une peau de bœuf

étendue à terre au milieu des forêts, des boulettes composées de la farine de différens grains, & des lambeaux de viandes rôties sur les charbons, telle étoit leur nourriture, & en quoi consistoit la somptuosité de leurs repas. Les Romains apprirent aux Gaulois qu'il étoit d'autres moyens de flatter le goût, & certainement les grands Seigneurs de la Nation connoissoient déjà ce que nous appelons la bonne-chere, lorsque les Francs passerent le Rhin pour combattre les uns, & conquérir les autres; mais le peuple conserva encore long-temps sa façon de vivre agreste & presque barbare.

Ce sera donc par l'histoire de la cuisine des Romains, qui a été la base de la nôtre, que nous commencerons nos recherches, en observant qu'elle reçut quelque altération par les irruptions des Visigoths, des Goths, des Huns, des Lombards, des Bourguignons & des Francs; mais bientôt il se forma un goût particulier de cuisine Françoise, fondé tant sur les productions du pays, qui constituent le fonds des alimens, & qui entrent dans les assaisonnemens, que sur les productions étrangeres, qui devinrent successivement plus communes au moyen du commerce; & cet art de la cuisine a toujours été en se per-

fectionnant ſous les regnes de nos Rois, juſques à celui de Louis XIV. Dans ce ſiecle de gloire pour la France, notre cuiſine a paſſé dans toute l'Europe, & nos autres Cuiſiniers ont été regardés comme les premiers du monde, en même temps que nos Artiſtes ont eu le même honneur. Cependant au commencement du regne de Louis XV, cette belle & noble cuiſine parut trop ſimple; il s'en introduiſit une nouvelle, que l'on pouvoit dire vraiment chymique, étant toute compoſée d'eſſence & d'extraits. Nous expliquerons en quoi elle conſiſtoit, & nous dirons combien de temps elle a duré; car, depuis environ 30 ans, il s'eſt fait une ſurprenante révolution dans nos goûts de toute eſpece, ainſi que dans nos eſprits.

Nous parlerons enſuite des plus anciens Auteurs qui ont traité de la cuiſine, & nous tâcherons de tirer de leurs Ouvrages quelques lumieres ſur l'ancienne maniere d'accommoder nos mets, & ſur les différens ſervices dont les repas étoient compoſés.

Nous entrerons dans quelques détails ſur les ſoupes ou potages, connus ſans doute peu après que les hommes eurent imaginé de faire bouillir les viandes. La ſoupe fait l'homme, diſoient nos grands

peres ; la ſoupe fait le Soldat, diſoient nos anciens Militaires : elle eſt contraire à la ſanté, diſent les Anglois, & cette opinion s'eſt accréditée chez quelques-uns de nos concitoyens. Nos vieux Hiſtoriens, nos Romanciers, nos Poëtes nous fourniront ſur cet objet des anecdotes aſſez piquantes, & un catalogue aſſez nombreux de toutes les ſoupes qui ont été ſervies & qui ſe ſervent encore ſur les tables Françoiſes.

Les entrées graſſes & maigres, les ſauces & les ragoûts feront enſuite l'objet de notre attention ; mais l'abondance de cette matiere nous forcera ſouvent de renvoyer nos Lecteurs aux grands Ouvrages didactiques ſur la cuiſine, tels que le fameux Cuiſinier François, les Dons de Comus, qu'un homme d'eſprit & de goût a bien voulu orner d'une Préface charmante, & pluſieurs autres livres de ce genre, & de nous contenter de raſſembler les anecdotes que nous croirons les plus piquantes.

Peu de perſonnes ſavent que, bien avant le regne de Louis XII, il y avoit à Paris une profeſſion de gens qui vendoient de la chair de porc cuite, & une autre qui débitoit des ſauces qu'on pouvoit emporter chez ſoi pour aſſaiſonner les alimens. Ceux-

ci s'appeloient Sauciers, du nom de la marchandise dont ils faisoient commerce; & comme en même temps ils fabriquoient de la moutarde & du vinaigre, ils joignirent au titre de Sauciers celui de Vinaigriers-Moutardiers. Ce fut Louis XII qui, en 1514, les érigea en Corps de métier; & comme l'art de distiller l'eau-de-vie & les liqueurs prit faveur, les Sauciers s'en saisirent; & en leur donnant des Statuts, on les titra de Sauciers-Moutardiers, Vinaigriers, Distillateurs en eau-de-vie & esprits de vins, & Buffetiers. Toutes ces professions furent séparées ensuite, & il en résulta quatre Communautés : les Vinaigriers, les Limonadiers, les Distillateurs & les Cuisiniers. Les derniers, dont la profession étoit d'apprêter les viandes, entreprirent bientôt de donner des repas & des festins, & s'intitulerent Traiteurs. Leur utilité tarda d'autant moins à être reconnue, qu'avant eux il falloit se fournir chez cinq ou six Marchands, des volailles, viandes, sauces, vins, & autres choses nécessaires pour un repas. Les Traiteurs se chargerent de tout, & furent réunis en Communauté en 1599, sous le nom de Maîtres Queux-Cuisiniers : depuis, quel-

ques-uns d'entre eux ſe ſont fait appeler Reſtaurateurs.

Les Statuts des Sauciers, qui ſont de l'année 1394, nous apprendront que la ſauce à la *Cameline* qu'ils vendoient, devoit être compoſée de *bonne canelle, de bon gingembre, de bons cloux de géroſle, de bonne graine de Paradis, de bon pain & de bon vinaigre*; que la ſauce nommée *Jence*, devoit être faite de *bonnes & vives amandes, de bon gingembre, de bon vin & de bon verjus*. Entre les ſauces de ce temps, nous trouverons dans le Livre de *Taillevant*, *Queu* ou Cuiſinier des Rois Charles V & Charles VI, ſon fils, outre la *Cameline*, *l'eau bénite*, avec laquelle on mangeoit le brochet, le *Saupiquet*, le *Moſtechan*, la *Galantine*, la ſauce à l'*aloſe*, au *moût*, celle *d'ail au lait*, les ſauces *froide, rouge, verte, Robert, Poitevine, à Madame, rappée, & dodine*. *Platine*, Auteur Latin du quinzieme ſiecle, nous inſtruira quelles étoient les autres ſauces où il entroit fort ſouvent du ſucre, ſuivant le proverbe de ce temps: *ſucre n'a jamais gâté ſauce*.

Nous remarquerons qu'alors la volaille, la viande de boucherie, le gibier rôti, ne

ſe mangeoient pas ſecs comme aujourd'hui, non plus que le poiſſon frit. Il y avoit des ſauces différentes pour chacun de ces mets, & même pour chacune des parties des différens animaux. Les Cuiſiniers de ce temps-là cherchoient à ſe faire une réputation, en inventant des ragoûts ſinguliers & bizarres, qui n'avoient d'autre mérite, que d'être ſurprenans & difficiles à faire, tels, par exemple, que des œufs à la broche, du beurre frit ou rôti, &c. Froiſſard, qui écrivoit un demi-ſiecle avant *Taillevant*, d'où nous tirons ces anecdotes, ſe plaignoit déjà qu'on dénaturoit tout ce qui ſervoit à la nourriture. *Grant planté de metſtz & entremeſtz*, dit-il, *ſi étrangés & ſi déguiſés, qu'on ne pourroit les deviſer.*

Il eſt certain que l'uſage de frire le poiſſon eſt antérieur au ſiecle de Saint Louis; car on trouve dans les Sermons de Robert, Confeſſeur de ce Roi, & Fondateur de la Sorbonne, une alluſion à la friture, qu'on ne s'aviſeroit guere d'y chercher. En parlant de la peine que le Juſte reſſent en voyant offenſer Dieu, il dit que *les péchés des autres mettent les Juſtes dans la poële à frire. Peccata proximorum frixiora ſunt Juſtorum.*

Nous retrouvons encore dans quelques-

uns de nos ragoûts les plus communs, ceux dont nos peres faiſoient leurs délices, tels que le bœuf à la mode, la perſillade, le miroton, le veau à la bourgeoiſe piqué de gros lard, la fricaſſée de poulets, & la blanquette de veau rôti; mais nous ne connoiſſons plus le pot pourri, qui étoit autrefois composé de bœuf, de veau, de mouton, de lard & de légumes, ni la galimafrée, qui étoit une fricaſſée de volaille aſſaiſonnée avec, du vin, du verjus, des épices, & liée avec la ſauce cameline.

Les Cuiſiniers d'autrefois chargeoient ſouvent les tables de leurs maîtres de ragoûts & de mets empruntés des Nations étrangeres; ils avoient un brouet d'Allemagne, un chaudeau Flamand, des œufs à la Florentine, & des perdrix à la Catalane. Ils connoiſſoient l'*oille*, mélange de toute ſorte de légumes cuits avec différentes viandes, que nous devons aux Eſpagnols, ainſi que le ragoût de volaille dit à la *chipolata*; les Keneffes, eſpeces de boulettes de pain & de viande, très-eſtimées des Allemands; le pilau, qui conſiſte en mouton ou volaille au riz, tiré de la cuiſine des Turcs; mais les Cuiſiniers des deux Nations ne pouvant boire enſemble, il eſt probable que les nôtres n'ont pas encore

ſurpris le ſecret des Muſulmans pour aſſaiſonner les mets à la façon des Orientaux.

En traitant du rôti & des ſalades, nous dirons qu'on faiſoit bouillir les groſſes pieces de viande avant que de les mettre en broche; que le rôti ne ſe ſervoit qu'accompagné d'une ſauce, & que communément le ventre de l'animal étoit rempli d'une farce aromatique, pour lui donner du goût. Du temps d'Arnaud de Villeneuve, la ſauge étoit l'aſſaiſonnement ordinaire des oies, & le Médecin Champier nous dit que du ſien, au ſeizieme ſiecle, on farciſſoit de marrons le ventre des cochons de lait & celui des oiſons. Quelques minutes avant de le tirer de la broche, on panoit l'oiſon, de ſorte qu'il ne paroiſſoit ſur la table qu'avec une ſorte de croûte ou d'enveloppe compoſée de pain, de ſucre, de jus d'orange & d'eau roſe.

Nous dirons que les longes de veau froides, couvertes d'une poudre blanche fort chere, dont la compoſition n'eſt pas venue juſqu'à nous, étoient la baſe du déjeûner des Chaſſeurs, & que ce ſont les Fauconniers à qui nous devons l'invention des grillades que nous appelons *à la Tartare*, qui conſiſte à couper une piece

de gibier ou de volaille par le milieu, & à la mettre ainsi griller sur des charbons ardens. Ce nom de *Tartare* n'a aucune relation avec les Tartares de la grande & de la petite Tartarie ; il dérive du sobriquet donné aux valets ou goujats de la Maison militaire du Roi, qui, se trouvant à la suite de leur troupe, & ayant attrapé une piece de volaille, la cuisent & la mangent avec une merveilleuse promptitude que l'on a voulu imiter.

Nos ancêtres, ainsi que nous, servoient les salades avec le rôti ; ils en avoient un grand nombre qui ne sont plus d'usage. Certainement nous ne mangerions pas comme eux le poireau cuit sous la cendre & assaisonné avec le sel & le miel, la bourrache, la menthe & le persil simplement avec le sel & l'huile, & la laitue, le fenouil, la menthe, le cerfeuil, le persil, l'ascarole & la fleur de sureau mêlés ensemble. Ils mettoient aussi au nombre de leurs salades un assemblage de pattes, de têtes, de crêtes & de foies de volaille cuits & assaisonnés avec le persil, la menthe, le vinaigre, le poivre & la canelle. La salade des jeunes orties, celle de petites branches de romarin, étoient pour nos peres des

mets délicieux ; ils y mettoient, comme nous le faisons quelquefois, de petits concombres confits dans le vinaigre.

Quant aux œufs, ils connoissoient ceux brouillés, où ils faisoient entrer beaucoup d'ingrédiens ; les œufs que nous appelons à la tripe, les œufs frits, *saupoudrés* de fleur de sureau, ou avec le jus d'oseille.

Nous parlerons de la pâtisserie dans notre quatrieme Section, & nous rassemblerons sous ce titre général les pâtés grands & petits, les tourtes chaudes, qui se servent dans nos repas comme entrées, les tartes, flans, gâteaux & pâtisseries sucrées qui font partie des entremets, enfin les échaudés, oublies, gaufres, biscuits, massepains & macarons, qui se mangent aux desserts & aux collations.

L'art de la pâtisserie est une suite de celui de la boulangerie, puisque quand on sut faire du pain, on chercha bientôt à en faire d'une espece plus délicate que celle du pain ordinaire. Dans nos Provinces septentrionales, on y mêla des œufs, du beurre & du sel, & dans les méridionales, de l'huile & du miel. Telle est l'origine des gâteaux & des galettes. On imagina ensuite d'envelopper avec cette pâte de la chair cuite avec du lard & des épices, &

quelquefois aussi de la crême, des fruits & des marmelades. Nos meres de famille, nos Dames de Châteaux furent d'abord nos premiers Pâtissiers, & il n'y a pas bien des années que ce petit travail entroit encore dans leurs amusemens journaliers.

Nous remarquerons que, jusqu'au seizieme siecle, les Boulangers furent en possession de faire toutes les pâtisseries; mais dans ce temps les Traiteurs s'emparerent de presque toutes les pâtisseries chaudes & qui exigeoient des sauces. Dans les Statuts des Pâtissiers, de l'an 1567, nous les trouvons qualifiés de *Pâtissiers Oublayeurs*. Dans la suite, il fut défendu aux Traiteurs d'avoir chez eux des fours, & d'y faire cuire aucune pâtisserie; & en 1717, on défendit aux Boulangers de faire des gâteaux & des galettes, & d'en donner à leurs pratiques le jour des Rois, comme cela avoit été en usage depuis plusieurs siecles.

Nous trouvons la pâtisserie nommée pour la premiere fois dans une charte de Louis le Débonnaire, de l'an 802. Il y est dit qu'une certaine ferme de l'Abbaye de Saint-Denis doitf ournir, à certaines fêtes, seize mesures de miel, onze cents œufs, & cinq muids de farine pour faire de la pâtisserie. Une charte de l'Eglise de Paris, de

de l'année 1202, fait déjà mention des échaudés, sous le nom de *panes leves qui dicuntur echaudati*. Joinville, dans la Vie de S. Louis, parle des beugnets de fromage rôtis au soleil, que les Sarrazins présenterent à ce Roi & à ses Chevaliers, en leur rendant la liberté. Enfin, dès le treizieme siecle, les flancs de Chartres, les pâtés de Paris, & les tartes de Dourlans, étoient rénommés. Déjà plusieurs Seigneurs avoient imposé des redevances de gâteaux *fugués* ou feuilletés à leurs vassaux; c'est ce que nous apprend une Charte de l'an 1301.

Le *Queu* Taillevant, qui nous servira souvent de guide pour les anciens temps, nous apprendra que le mot *tourte* signifioit primitivement un pain ordinaire, de forme ronde; mais que, lorsqu'on fit de la pâtisserie délicate à laquelle on donna la forme du gros pain tourte; elle en prit aussi le nom, & que par corruption, dans certaines Provinces, elle s'appela tarte. Il dit que les pâtés doivent se faire avec toute viande de boucherie, gibier gros & même menu, volaille & poisson; & les tartes, avec les fruits, la crême, les amendes, &c. qu'on enjolive par des compartimens de différentes couleurs. Il parle des

darioles à la crême, aux amandes & à l'eau rose, & des talmouses au fromage mou, dorées avec des jaunes d'œufs, dont les Parisiens ont fait long-temps leurs délices. Platine, que nous consulterons aussi, nous montrera la maniere dont, de son temps, on mettoit en pâte toutes sortes de viandes, & quelles étoient les tartes les plus renommées : il cite celles aux raves, aux coings, aux courges, à la fleur de sureau, au ris, au gruau d'avoine, au millet, aux châtaignes, aux cerises, aux dattes, aux herbes de Mai, aux roses, & enfin la tarte blanche, qui sans doute étoit à la crême.

Nous parlerons ensuite des pâtés froids qui se servent aujourd'hui sur nos tables. Nous nommerons les premiers les pâtés de jambon de la Cour de Versailles, par respect pour le lieu de leur composition. Les pâtés de Paris, communs & bourgeois, sont ordinairement de veau ou de lievre; nous avons les pâtés de canards d'Amiens, qui ont de la réputation, mais la croûte n'en est pas bonne. On estime ceux d'allouetes de Pithiviers, & sur-tout ceux de Périgueux, parce que dans le Périgord les perdrix, les truffes & le lard sont excellens. Ceux de foies d'oie de Toulouse & de Strasbourg sont aussi d'une

grande délicatesse. On parle des pâtés de poulardes d'Angers, de ceux maigres, composés de thon, qui viennent de Provence, & de ceux de saumon & de saumoneaux d'Alsace.

Du temps du Chancelier de l'Hôpital, les petits pâtés de bœuf haché avec des raisins secs se crioient dans les rues de Paris, & il s'en faisoit une fort grande consommation. Cet illustre Magistrat, qui portoit un œil attentif sur tout ce qui pouvoit intéresser la bonne police du Royaume, regarda les petits pâtés comme un luxe nécessaire à réprimer. Il fit rendre une Ordonnance qui défendit de crier ces petits pâtés dans les rues.

Ce sont sans doute ces grands motifs qui ont engagé la Faculté de Médecine, qui n'est ni paresseuse, ni gourmande, à évaluer en argent une rétribution en petits pâtés, qui étoit due aux anciens Docteurs & Professeurs par les Licenciés qui prenoient le bonnet. Leur derniere these étoit suivie d'un déjeûner dont les petits pâtés faisoient la base. Tout ce qui en reste est le nom de *Pastillaria*, que la these porte encore.

Après avoir parlé des especes de pâtisseries d'entremets & de desserts, nous di-

rons un mot des oublies, dont l'origine eſt ſacrée, puiſqu'elle nous vient des pains offerts à l'Egliſe & deſtinés à faire des hoſties. On en ſervoit à certains jours de l'année dans quelques Egliſes aux Chanoines & aux Clercs, ce qui les a fait appeler *oblati*. Dans les Couvens on en diſtribuoit de même aux Moines. Les Laïcs voulurent en avoir auſſi, & ils en firent une friandiſe que l'on voit ſouvent parmi les redevances des fiefs ſous le nom de *droit d'oubliage*, ou droit d'oublies. Nos Rois l'exigerent comme les autres Seigneurs. Cependant nous remarquerons que ces oublies de redevances devinrent bientôt un gâteau ou pain délicat qu'on nommoit *pain oubliau*. Dans le ſiecle précédent, de petits garçons ſe répandoient dans les rues de Paris pendant la nuit, & y crioient leurs oublies renfermées dans un corbillon, au deſſus duquel étoit un cadran avec une aiguille de fer mobile, qui, s'arrêtant tantôt ſur une heure, tantôt ſur une autre, indiquoit la quantité d'oublies qu'on gagnoit. Cette eſpece de blanque étoit inſenſiblement devenue à la mode. On parioit gros ſur la quantité d'oublies qu'on gagneroit, & pour cet effet on appeloit à tout inſtant l'Oublieux avec

ſon corbillon. Mais vers le temps où la troupe de Cartouche fit tant de déſordres, quelques Oublieux furent aſſaſſinés, & les ſcélérats prirent leur déguiſement pour faire de mauvais coups. Ces accidens déterminerent la Police à défendre rigoureuſement aux Oublieurs de courir la nuit. Depuis ce temps, leur nombre eſt peu conſidérable, & ils ont été remplacés pendant le jour par des femmes qui vendent dans les promenades des cornets d'oublies qu'elles appellent le *Plaiſir des Dames*.

CHAPITRE V.

Des Boiſſons dont les François ont uſé dans tous les temps.

Il n'y a point de pays dans l'Europe où l'eau ſoit généralement meilleure qu'en France; nous pouvons ajouter qu'il n'y en a point qui produiſe tant de bons vins; auſſi ne nous ſera-t-il pas permis d'être brefs ſur un article auſſi important.

Cette précieuſe liqueur a paſſé de l'Aſie dans la Grece, & de là en Italie. Les Gaulois en ont eu, ſuivant Plutarque, la premiere notion, par un Toſcan banni de ſa

patrie, & qui, voulant les engager à la conquérir, chercha à leur faire goûter le vin de ſon pays pour leur donner une idée de ſes productions. Pline dit qu'un Helvétien, après avoir paſſé quelques années à Rome, imagina le premier qu'il feroit un commerce avantageux des vins d'Italie en les tranſportant dans les Gaules.

Les Marſeillois ont bu du vin avant les autres habitans de la Gaule, ſoit que les Phocéens leurs fondateurs leur en euſſent donné la connoiſſance, ſoit qu'elle leur fût venue par la côte d'Italie. Il en croiſſoit même dans leur territoire; mais pendant long-temps cette culture ne s'étendit pas plus loin, & ce ne fut qu'à l'arrivée de Fabius Maximus, dit l'Allobrogique, qui conquit une partie des Gaules, que par ſon ordre, on planta des vignes dans la Gaule Narbonnoiſe. Environ 120 avant l'ere Chrétienne. Céſar parle des vins de Provence, de Dauphiné, de Languedoc & d'Auvergne; & il ajoute que, par une ſingularité aſſez remarquable, on eſtimoit dans la Gaule les vins d'Italie, & dans l'Italie les vins de la Gaule. Il nous dit auſſi qu'il y avoit une ſorte de raiſin du pays Viennois, qui avoit le goût de poix. Nous trouverons dans Chorrier, Hiſto-

tien du Dauphiné, qui écrivoit il y a cent ans, que ce vin y étoit encore connu de ſon temps, & qu'il s'appeloit vin de violette. Un pareil vin ſe recueilloit en Auvergne, dans le pays des Sequanois (la Franche-Comté), & dans le territoire d'Alby. On accuſoit les habitans de la Gaule Narbonnoiſe de ſophiſtiquer leurs vins, & d'y mêler des drogues même contraires à la ſanté, qui détruiſoient ſon goût naturel & changoient ſa couleur : Martial, dans ſes Epigrammes, en dit autant des Marſeillois. Nous apprenons de Columelle, que les vins des Bituriges, dont le pays forme aujourd'hui non-ſeulement le Berri, mais les environs de Bordeaux, étoient fort eſtimés en Italie.

En parcourant les anciennes Hiſtoires, l'on voit que l'Empereur Domitien, Tyran auſſi ſingulier dans ſa façon de penſer, que barbare dans ſon caractere, prétendit que la culture du bled dans les Gaules ſeroit plus utile à l'Empire en général, que celle du vin, & qu'en conſéquence de ce faux raiſonnement, il fit arracher toutes les vignes. Cette Ordonnance eut ſon exécution pendant près de deux cents ans; mais enfin, vers la fin du troiſieme ſiecle, le ſage & vaillant Probus ré-

tablit la paix & les vignes dans notre pays. Qui croiroit que les vins de Paris acquirent alors de la réputation, & que ceux de Surenne & de Nanterre passerent pour excellens ? C'est ce qu'atteste l'Empereur Julien, qui ne cesse d'en faire l'éloge. On parla peu de temps après des vins d'Orléans; mais bientôt ils céderent le pas à d'autres de Provinces plus éloignées.

Les Francs, loin de détruire les vignes, eurent grand soin d'en multiplier les plants lorsqu'ils se furent rendus maîtres des Gaules. Charlemagne en recommanda la culture dans ses domaines; & depuis ce Prince jusqu'au seizieme siecle, tous les Réglemens de nos Rois ont été favorables à la culture des vignobles & à la fabrication des vins. Dès le neuvieme siecle, ceux de Bourgogne avoient quelque réputation, & on les enlevoit pour l'Allemagne. Ceux des bords de la Moselle étoient achetés par les Frisons. Du temps de Philippe Auguste on portoit beaucoup de nos vins en Angleterre. En 1372, Froissart dit qu'*il passa du Royaume d'Angleterre en Guienne à Bordeaux, bien deux cents voiles en toute une flotte de nefs de Marchands qui alloient aux vins*. Ce commerce prospéra jusqu'en 1577, que Charles IX,

penſant comme avoit fait Domitien, ordonna d'arracher une partie des vignes de la Guienne.

En recherchant quels ont été les inventeurs des tonneaux, nous nous aſſurerons que nous en avons l'obligation aux Gaulois Ciſalpins, & qu'avant eux les Romains dépoſoient le vin dans de grands pots de terre, ou dans des outres faites de peaux de bêtes (communément de boucs), qui ſouvent communiquoient à la liqueur un goût déſagréable. Charlemagne recommande aux Régiſſeurs de ſes domaines de conſerver ſon vin dans de bons barrils, *bonos barrillos*, cerclés de fer.

Dans les pays de grands vignobles on ne s'eſt pas toujours contenté de tonneaux; on a ſouvent creuſé en terre des eſpeces de cîternes bien maçonnées, qu'on rempliſſoit de vin. C'étoit dans ces grands réſervoirs que l'on puiſoit pour remplir certaines bouteilles, ſacoches ou cantines de cuir que les Valets portoient à la ſuite de leurs Maîtres, & qui pendoient à l'arçon de leurs ſelles.

Une Ordonnance du treizieme ſiecle oblige les Tanneurs d'Amiens de fournir deux paires de bouchaux de cuir bons & ſuffiſans à tenir vins, pour quand les Vaſ-

ſaux de l'Evêque ſeront par lui ou ſon Vidame conduits à l'arriere-ban. Les Bouchers devoient fournir de la graiſſe pour couvrir leſdits bouchaux, de peur que le vin ne s'échappât ou ne s'éventât.

Nous verrons que le grand Bouteiller de France avoit le droit de faire tirer au réſervoir ou grand tonneau du Roi, du vin pour lui après celui du Monarque, & qu'il s'étoit attribué quelque autorité, toujours conteſtée, ſur les Cabaretiers. C'eſt de l'office de grand Bouteiller qu'eſt venu celui de grand Echanſon, qui ſubſiſte encore, mais qui a bien perdu de ſon luſtre.

Le même abus d'autorité qui engagea les Seigneurs à s'arroger le droit d'avoir des moulins & des fours bannaux, introduiſit celui de *Ban-vin*, c'eſt-à-dire, le privilége excluſif de vendre, pendant un certain eſpace de temps, leurs vins ſeuls, & excluſivement à tous leurs Vaſſaux & Payſans. Louis XIV confirma ce privilége aux Seigneurs qui s'en trouvoient en poſſeſſion, mais ſeulement dans les pays où les droits d'Aides n'avoient pas lieu. Les Pariſiens ont le droit, dont ils n'uſent guere, de vendre le vin de leur crû.

C'eſt à S. Louis que les Marchands de vin doivent leurs premiers Statuts. Ils en

eurent de nouveaux en 1585, & furent alors divisés en quatre classes, dont chacune eut un nom particulier; savoir, les Hôteliers, les Cabaretiers, les Taverniers, & les Marchands de vin à pot. Les Hôteliers tenoient auberges pour les voyageurs à pied & à cheval; les Cabaretiers donnoient à boire avec nappes & assiettes, c'est-à-dire, qu'ils pouvoient donner à boire & à manger en même temps. Les Taverniers ne pouvoient donner qu'à boire, & les Marchands de vin à pot ne donnoient le vin qu'à grande mesure, & n'en faisoient, pour ainsi dire, le commerce qu'en gros. En 1680, ces quatre classes ont été réunies en deux : les Marchands de vin en détail, & les Marchands en gros. Les premiers ont éprouvé des difficultés de la part des Traiteurs ; mais ils se sont arrangés, & se prêtent aujourd'hui mutuellement leurs secours.

Si l'on reprochoit aujourd'hui à nos Cabaretiers les indignes moyens qu'ils employent pour frelater leurs vins, ils pourroient répondre que les anciens exemples les ont séduits, que les fraudes dans ce négoce ne sont pas nouvelles, & sur-tout le secret de mettre des copeaux au fonds du tonneau pour éclaircir les vins troubles, raccom-

moder les vins gâtés, & donner de la force aux vins foibles. Dès l'an 1112, Ide de Louvain, Duchesse de Brabant, mere du fameux Godefroi de Bouillon, prit des précautions contre cet abus; & Henri, Duc de Brabant, publia en 1229 une Ordonnance à Bruxelles, qui défendoit de vendre dans les Tavernes des rapés de raisins. On faisoit cette espece de vin en jetant de l'eau sur le marc de la vendange ou sur la lie du fond des tonneaux, que l'on délayoit; il en résultoit ce qu'on appelle encore dans certains pays, de la *Piquette*, & dans d'autres, de la *Buvande*, du mot latin *bibenda*. L'Ordonnance du Roi Charles VI, de l'an 1407, l'appelle de la *Dépense*; & l'on voit que cette boisson se vendoit publiquement dans les marchés. Le mauvais vin que l'on faisoit boire autrefois aux Jésuites & dans les autres Colléges, & qui se nommoit de l'*Abondance*, étoit fort semblable à la *Buvande* ou à la *Dépense*.

Nous aurons lieu d'observer que chez les Grecs, les Romains, & même chez les Gaulois, depuis que les vignes y ont été connues, le temps des vendanges a été celui des fêtes, de la gaieté, & des chansons. La récolte des bleds étoit aban-

donnée aux Laboureurs; mais les propriétaires prenoient eux-mêmes soin de celle des vins; d'où il eſt arrivé que les vacances des Tribunaux, Cours de Judicature, Univerſités & Colléges, ont été placées en Automne. La bonne humeur naturelle des François, excitée pendant le temps des vendanges, ſe ſoutenoit pendant le reſte de l'année, par l'uſage du vin; & les chanſons bachiques qui accompagnoient les joyeuſes orgies, étoient preſque toujours chantées pour la premiere fois dans le temps des vendanges; de là elles paſſoient dans les Cabarets, qui, dans le ſiecle dernier, étoient encore fréquentés par les perſonnes de la plus haute naiſſance & de la meilleure compagnie. Nous ne pouvons regretter l'ivrognerie, qui étoit ſouvent la ſource de ces eſpeces de débauches d'eſprit; mais nous nous plaindrons de la diſette de saillies, de bons mots, d'airs à boire qu'elles produiſoient.

Le vin étoit ſi conſidéré il y a un peu plus de cent ans, qu'on ne faiſoit aucun marché, qu'il n'y eût une gratification extraordinaire, que l'on nommoit *Pot-de-vin*. Ce qu'on offroit aux Prêtres à l'Egliſe pour les Baptêmes & les Mariages, s'appeloit le *vin du Curé*; les préſens qu'on faiſoit à ſa

future avant le mariage, *Vin de noce*; ce que les Plaideurs donnoient aux Clercs de leurs Rapporteurs, *Vin de Clerc*; & le droit qu'on payoit aux Officiers municipaux quand on étoit reçu Bourgeois, *Vin de Bourgeoisie*. Une Charte du fameux Abbé Suger, Régent du Royaume sous Louis le Jeune, donne dix sols de rente & un muids de vin à la Collégiale de Saint-Paul: » C'est, *y est-il dit*, pour que les Chanoines » servent Dieu & Saint Paul avec plus de » gaieté & de dévotion «; *ut. jucundiùs & devotiùs Deo sanctoque Paulo inserviant.*

Ce ne sera qu'après beaucoup de recherches qu'il nous sera possible de parler de tous les vins qui ont été connus & en vogue dans la France. Nous dirons quelque chose des vins de Provence, tels que le muscat de la Ciotat & de Toulon, la malvoisie de Cuers, dont le plant vient originairement de l'Isle de Chypre, les vins blancs de Cassis & les vins rouges de la Malgue, qui sont estimés dans le pays, & deviennent excellens lorsqu'ils ont passé la mer. Le Languedoc a son vin de Carcassonne, & son muscat de Lunel. Le Vivarais se vante avec raison de son fameux vin de l'Hermitage. On trouve dans le Roussillon le vin de Garnache, qui se bo-

nifie en veilliſſant. Une anecdote aſſez ſinguliere doit nous rendre recommandable le vin d'*Anglée*, petit territoire près de Bayonne, où la vigne eſt plantée ſi légérement dans le ſable, que le moindre orage l'abat & ſouvent l'arrache. On raconte que des Vignerons, auxquels on diſputoit la propriété d'un terrein de cette eſpece, près de perdre leur procès, prirent le parti de tranſporter leur vignoble d'un côté du ruiſſeau à l'autre, & le lendemain reſtituerent le champ vuide & dégarni à la Partie adverſe.

Nous connoiſſons les vins de Bordeaux, ou, pour mieux dire, ceux du Médoc, & des bords de la Garonne, dont les rouges ſe vendent ſi avantageuſement aux Anglois. Les vins blancs de Grave ſont excellens. On parloit, du temps de Henri IV, du vin de *Cante-perdrix*. Ce Monarque, qui l'aimoit beaucoup, en régala les Ambaſſadeurs Suiſſes lors de l'alliance qu'ils ſignerent avec lui en 1602.

Les vins de Cahors ſont durs : celui d'Auvergne étoit en réputation du temps de Saint Grégoire de Tours ; ceux du Pays d'Aunis, de Saintonge, de Nantes, d'Anjou & de la Touraine, n'étoient pas meilleurs autrefois qu'ils le ſont aujourd'hui.

On prétend que jadis la Bretagne, ainsi que la Normandie, ont eu des vignobles; ceux d'Orléans étoient en recommandation lorsque Grégoire de Tours écrivoit; ceux de Combreux, de Saint-Mesmin, de Baugency & d'Olivet, produisent actuellement les meilleurs vins de cette Province.

En feuilletant les anciens Auteurs, nous trouverons bien des passages capables de fortifier le sentiment de l'Empereur Julien sur la bonté des vins des environs de Paris. Dans le fabliau de la bataille des vins, on voit figurer, comme champions redoutables, les vins d'Argenteuil, de Marly, de Montmorenci, de Pierrefite, de Soissons, & de Meulan. Dans les Poésies d'Eustache Deschamps, qui vivoit à la fin du quatorzieme siecle, il est parlé avec éloge du vin de Mantes, qui a la bonne qualité de se conserver long-temps : le Voyageur Tavernier en avoit bu en Perse; & le Moine Rubruquis, envoyé par Saint Louis au Grand Kan des Tartares, en présenta à ce Monarque barbare un flacon qui s'étoit bien conservé en route. Eustache Deschamps loue aussi beaucoup le vin de Gonesse, canton qui n'est plus renommé que pour son pain.

Les vins d'Arbois & de Château-Châlons

lons, qui se recueillent en Franche-Comté, se boivent à Paris plus souvent troubles & bourrus que clairs & gardés. C'est Henri IV qui a mis à la mode le vin d'Arbois bourru.

Pour traiter avec connoissance de cause ce qui regarde les vins de Bourgogne & de Champagne, nous puiserons ce que nous en rapporterons dans les Pieces du grand Procès qui s'éleva, dans le siecle dernier, sur le mérite de ces deux vins, & sur la préférence que l'un devoit avoir sur l'autre. La source de cette grande querelle fut une These soutenue aux Ecoles de Médecine de Paris, dans laquelle on avança que le vin de Beaune en Bourgogne étoit la boisson la plus agréable & en même temps la plus saine. Cette these n'excita aucun murmure dans ce temps, d'autant que depuis le treizieme siecle, les vins de Beaune avoient toujours été en grande réputation; témoin la Lettre de Pétrarque au Pape Urbain V, où ce Poëte écrit au Saint Pere, qu'il n'est pas étonnant que les Cardinaux restés à Avignon avec lui montrent peu d'empressement de retourner en Italie, parce qu'ils n'y trouveront pas de vin de Beaune dont ils font leurs délices. Quarante ans après cette fameuse These, on hasarda une proposition plus hardie, &

on osa soutenir dans les mêmes Ecoles, que les vins de Bourgogne étoient non-seulement préférables aux vins de Champagne, mais que ces derniers agaçoient les nerfs, mettoient les humeurs en fermentation, & procuroient la goutte. On s'appuyoit, pour fortifier cette opinion, de l'autorité de M. Fagon, premier Médecin du Roi, qui venoit, disoit-on, de défendre le vin de Champagne à Louis XIV.

Les Champenois prirent feu, & attaquerent les Bourguignons : les Bourguignons se défendirent bravement, & ainsi la bataille fut engagée. On écrivit de part & d'autre. Les Bourguignons prétendirent dans un Ecrit, que c'étoit à MM. Colbert & de Louvois, alors Ministres, dont l'un étoit originaire de la Champagne, & l'autre y possédoit de grands vignobles, que le vin de Champagne devoit sa vogue. Cette imputation étoit fausse, puisque ces grands Ministres, tout puissans qu'ils étoient, ne pouvoient maîtriser le goût de la Nation, & que, bien long-temps avant eux, les François estimoient le vin de Champagne.

Nous en choisirons pour le moment une seule preuve. Au seizieme siecle, le vin d'Ay, canton de la Champagne, étoit si renommé, que l'Empereur Charles-Quint,

le Pape Léon X, & les Rois François I & Henri VIII, Roi d'Angleterre, recherchoient ce vin comme un vrai nectar; & que c'est une tradition reçue dans la Province, que chacun de ces grands Souverains avoit acheté à Ay un clos avec une petite maison, où il y avoit un Vigneron à leurs gages, qui, tous les ans, leur envoyoit une provision de ce bon vin.

Le grand Ouvrage, dont nous ne présentons que le plan, contiendra d'autres détails concernant la querelle de ces deux illustres vins, qui n'est point encore décidée, & qui, dans l'attente d'un jugement définitif, laisse aux Gourmets le choix & le plaisir de boire de l'un & de l'autre. Nous remarquerons seulement ici, qu'il n'y a pas plus de cent ans qu'a commencé la mode de faire mousser le vin de Champagne, & qu'il n'y en a pas vingt qu'elle a cessé. Il n'en reste de traces que dans quelques chansons bachiques, où la mousse du Champagne est célébrée. Seulement quelques vieux Buveurs se souviennent encore de s'être extasiés à la vue d'un bouchon qui frappoit le plancher, & quelques Dames se rappellent d'avoir eu le talent de faire sauter un bouchon de bonne grace.

Nous terminerons cette Section par dire

un mot des vins étrangers qui ont été ou qui sont encore estimés en France. Les premiers que nous avons connus, sont les vins de Chypre & les Malvoisies, qui nous viennent presque tous par l'Italie, & qu'on reconnoît à un petit goût de goudron qu'ils ont contracté dans les outres où on les conserve.

Nous buvons maintenant fort rarement des vins d'Italie, même du célebre *Lacrima Christi*, parce que ces vins sont doux, & que ceux de cette espece ne sont plus de mode en France depuis long-temps ; d'ailleurs ils perdent de leur bonté en traversant les Alpes ou la mer. Il n'en est pas de même de tous les vins d'Espagne : on n'estime plus ceux de ce pays qui sont doux, tels que celui qu'on nomme de Canarie ; mais on fait toujours cas de ceux d'Alicante & de Rota ; le Rancio, qui n'est qu'un vieux vin d'Espagne qui a encore de la force & du corps ; ceux de Malaga, de Xeres & de Pacaret. Le vin de Sétuval est le seul que nous tirions de Portugal ; mais nous estimons beaucoup celui de Madere, qui appartient aux Portugais, sur-tout la Malvoisie de cette Isle. Le vin du Cap de Bonne-Espérance est excellent ; il est connu en France, depuis le commencement du

ſiecle, que les Hollandois ont tranſporté au Cap des plants de Bourgogne & de Champagne, qui ont parfaitement réuſſi. Il y en a de rouge & de blanc.

Il nous vient encore fort peu de vin de Hongrie à Paris, quoiqu'il commence à être recherché ; celui du canton de Tokai eſt fort eſtimé, mais il nous parvient rarement pur & véritable.

De l'hiſtoire du vin nous paſſerons à celle de l'eau-de-vie, & nous remarquerons que les vins de France ſont les plus propres à en donner de bonne. Pendant pluſieurs ſiecles, l'art de rectifier le vin & d'en extraire l'eſprit par la diſtillation, a été regardé comme un ſecret ; dès le douzieme, on attribuoit à cet eſprit de grandes propriétés. Arnaud de Villeneuve, fameux Médecin, qu'on croyoit grand Alchymiſte, & qui mourut en 1313, en parle avec éloge. » Qui le » croiroit, dit-il, que du vin l'on pût tirer, » par des procédés chymiques, une liqueur » qui n'a ni la couleur du vin, ni ſes effets » ordinaires ? Cette eau de vin, ajoute-t-il » plus bas, eſt appelée par quelques-uns » eau-de-vie, & ce nom lui convient, » puiſque c'eſt une véritable eau d'immor- » talité : déjà l'on commence à connoître » ſes vertus ; elle prolonge les jours, diſ-

» sipe les humeurs peccantes ou super-
» flues, ranime le cœur, & entretient la
» jeunesse. Seule ou jointe à quelques autres
» remedes, elle guérit la colique, l'hydro-
» pisie, la paralisie, fond la pierre, &c. «
L'Italien Matthiole, qui écrivoit en 1550,
lui attribue la vertu de donner de la chaleur
à l'estomac, de la vivacité à l'esprit, de
fortifier la vue & la mémoire. Mais bien-
tôt en France l'eau-de-vie cessa d'être re-
gardée comme un médicament, & elle de-
vint une boisson agréable. Louis XII, en
1514, attribua à la Communauté des Vi-
naigriers-Distillateurs le droit de faire de
l'eau-de-vie & de l'esprit-de-vin. Vingt
ans après, cette Communauté fut séparée
en deux, & l'on distingua les Distillateurs
des Vinaigriers. Bientôt la réputation des
eaux-de-vie de France passa dans les pays
étrangers, & établit une branche de com-
merce très-lucrative, & qui subsiste encore
dans toute sa force. La meilleure de toutes
est celle de Cognac, devenue plus excel-
lente par le transport sur mer, & à laquelle
on donne différens goûts. Les autres eaux-
de-vie de France qui se font dans l'Orléa-
nois & dans l'Anjou, passent par Nantes;
une partie va jusqu'en Afrique, & se
vend aux Negres, qui la troquent contre

des Esclaves, une autre partie s'embarque pour l'Amérique; mais il a été défendu d'en vendre aux Sauvages, qui la recherchent avec passion, & que cette boisson échauffe & enflamme trop aisément. Les eaux-de-vie de la Saintonge & de l'Angoumois sont conduites à la Rochelle, d'où elles partent pour être distribuées dans le Nord. Elles y sont jugées avec raison bien supérieures aux eaux-de-vie de grains & au taffiat de l'Amérique, qui est fait avec le *rum* & la *melasse*, ou écume de sucre.

Nous ajouterons à nos observations sur l'eau-de-vie, que, malgré les bonnes qualités que les anciens Médecins y ont reconnues, & que nous y reconnoissons en partie, l'excès de cette liqueur est très-nuisible, & capable d'attaquer les nerfs. Comme son goût est peu flatteur quand elle n'est pas aromatisée, c'est à cause de cela qu'on s'est avisé de faire ce qu'on appelle des ratafiats, qui ne sont proprement que de l'eau-de-vie colorée & aromatisée avec le jus de quelques graines, quelques plantes, ou quelques fruits. Le plus ancien de ces ratafiats est l'eau d'or, où l'on faisoit macérer des fleurs de romarin avec différentes épices. A Dantzick, pour rendre l'eau d'or plus conforme au

nom qu'elle porte, on y laisse voltiger quelques feuilles d'or très-minces. Mais bien avant l'usage de ces ratafiats, on buvoit des vins mixtionnés ; il est vrai que d'abord ils ne furent pris que comme des especes de médecines ou comme confortatifs, ensuite ils parurent propres à exciter l'appétit & à aider à la digestion. Pline, Gallien & Dioscoride employoient des vins dans lesquels on faisoit infuser de la rue, de l'hysope, de l'absynthe, de l'aloës, du mirthe, de la sauge, du romarin, & de l'anis. Le Roman de Florimond en parle sous le nom de vins d'herbes ; & il en est question aux dixieme, onzieme & douzieme siecles. Tout ce qui nous en reste est le vin d'absynte, qu'en Allemagne on appelle *Vermuth*, qui est un excellent stomachique. Suivant le témoignage de Pline, les vins auxquels on ajoutoit le suc de quelques fruits, étoient connus des Gaulois ; & ils étoient dans l'usage d'introduire dans leurs vins nouveaux des bourgeons ou des bayes des lentisques pour les rendre plus agréables au goût.

Sous la premiere race de nos Rois, on connoissoit le vin de mûres, de coing, de grenades, &c. Les Capitulaires de Charlemagne parlent de deux vins ; l'un appelé

le madon, & l'autre le nectar, faits avec différens jus de fruits & du miel. Pendant la troisieme race, il est question du vin d'épices, où l'on employoit, tantôt les épices douces, comme le sucre, dont on faisoit dès lors quelque usage, tantôt les aromates, comme la canelle, l'ambre, le musc, & quelquefois le piment & le gérofle, qui sont au nombre des épices fortes. C'est de cette mixtion qu'est résulté le fameux hypocras, si vanté par nos anciens Romanciers, dont le vin rouge & le vin blanc est la base. Pendant plusieurs siecles, cet hypocras a été si fort à la mode, qu'on le servoit dans tous les grands repas & à toutes les collations. Louis XIV honora cette liqueur de son suffrage pendant tout le cours de son regne : la Ville de Paris, chaque année, lui en faisoit présent d'un certain nombre de bouteilles ; & ses Officiers de bouche se mirent à la fabriquer en rivalité avec les Distillateurs de la Capitale. Il subsiste encore à la Cour quelque reste de cet ancien usage.

Nous aurons aussi occasion de dire un mot du vin cuit, dont le nom se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, & dont l'usage s'est conservé dans nos Provinces méridionales.

A l'égard des liqueurs faites avec de l'eau-de-vie, nous remarquerons qu'il y en a de deux espèces; les simples ratafiats, qui, comme nous l'avons dit, ne sont que le résultat d'une infusion de fruits dans de l'eau-de-vie, & les liqueurs dont l'eau-de-vie est la base, mais dans lesquelles on fait fermenter avec elle les fruits, les plantes ou les graines.

Le premier ratafiat dont il est question dans notre Histoire, est le rossoli, que des Italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis, vers 1533, ont fait connoître. Nous ne pourrons pas dire précisément quelle est l'étymologie du mot Rossoli, qui devint bientôt général pour signifier tous les ratafiats: peut-être ce mot est-il dérivé de la plante *ros solis*, qui entroit, avec plusieurs autres, dans la composition de cette liqueur.

Le rossoli nommé Populo, étoit fort estimé sous les regnes de Henri III & de Henri IV. Il n'est plus connu, & a cédé la place aux ratafiats de fruits rouges, de noix vertes, d'angélique, de noyaux d'abricot, de safran qu'on appelle Scuba, & quelques autres, tels que la fine orange, le cédra ou parfait amour, l'huile de Vénus, inventée par le Médecin Sigogne, & à

laquelle il attribuoit des vertus admirables, &c.

Nous parlerons aussi des liqueurs que nous tirons de l'étranger. Les plus recherchées sont le ratafiat de Bologne en Italie, le marasquin de Zara en Dalmatie, qui nous vient par Venise. Autrefois les Anglois nous fournissoient leur fameux ratafiat de cédra d'Amérique, que l'on appeloit eau des Barbades, qui se vendoit très-cher à Paris; mais les habitans de nos Isles Françoises ayant appris à faire des liqueurs aussi bonnes que celles des Isles Angloises, & pouvant se procurer d'aussi bons fruits, ont fabriqué d'excellente eau des Barbades, qu'ils font passer en France. Nous avons même découvert une liqueur plus douce, plus agréable, & plus aisée à faire, que nous nommons crême des Barbades, qui a fait oublier l'eau de ce nom.

Nous ne nous dispenserons pas, dans le Chapitre dont nous donnons le précis, de parler des premieres boissons dont userent nos peres, avant que les Phocéens, & depuis, les Romains, leur eussent apporté la vigne. Les Gaules, couvertes de forêts, abondoient en essaims d'abeilles, qui fournissoient une prodigieuse quantité de

miel ſauvage, que nos ancêtres recueilloient, & dont ils composoient une liqueur forte & enivrante, par le moyen de la fermentation dans l'eau. Telle fut long-temps leur boiſſon, qui s'appeloit dès lors hydromel. Vers le quinzieme ſiecle, temps où les abeilles domeſtiques avoient pris la place des ſauvages, & où l'abondance du vin avoit fait oublier l'uſage de cette liqueur, on inventa un hydromel vineux; peut-être même ne fit-on que renouveler cette boiſſon, qu'il eſt impoſſible que les Gaulois n'aient pas fabriquée. Un Ouvrage du quinzieme ſiecle nous apprendra la maniere de le faire & de le conſerver comme du vin. Les Moines de l'Abbaye de Cluny ſe régaloient à certains jours avec de l'hydromel aromatiſé, où il entroit de la bétoine & d'autres herbes, & ils appelloient cette liqueur *potus dulciſſimus*. Le marc de l'hydromel trempé d'eau étoit diſtribué aux Valets de l'Abbaye & aux Payſans.

La biere étoit encore une boiſſon de nos peres; Pline nous atteſte qu'ils en buvoient de ſon temps; mais ce qui nous étonne, c'eſt qu'il ajoute qu'ils avoient le ſecret de la conſerver pendant pluſieurs années: ce ſecret eſt perdu pour nous. Nous

trouvons dans Diodore de Sicile, que les Egyptiens avoient deux ſortes de biere : l'une forte, appelée *Zichès*, l'autre douce, qu'ils nommoient *Curmi*. Les Gaulois conſerverent cette diviſion, qu'ils tenoient ſans doute des Phocéens ; leur biere forte portoit auſſi le nom de *Zitu*, & la douce étoit nommée *Cervifia*, dont on a fait le vieux mot François Cervoiſe. Certainement Julien l'Apoſtat n'aimoit pas la biere, & particuliérement celle des environs de Paris : il nous reſte une Epigramme Grecque de cet Empereur, où, apoſtrophant la biere, il dit à peu près : » Qui es-tu ? » non, tu n'es point le vrai Bacchus : le » fils de Jupiter a l'haleine douce comme » le nectar, & la tienne eſt celle d'un » bouc. «

Le cidre eſt à certaines Provinces ce que la biere eſt à beaucoup d'autres : il ſupplée au vin dans les pays où la vigne n'eſt pas cultivée. Cette boiſſon fut d'abord imaginée en Afrique ; & ce furent les Biſcayens, qui, commerçant dans cette partie du monde, en apporterent la connoiſſance dans leur patrie. Enſuite, les Normands ayant conquis la Neuſtrie, & faiſant commerce avec les Biſcayens, apprirent d'eux la maniere de faire le cidre. Nous dirons

quelles sont les pommes que l'on emploie pour composer cette boisson, & nous distinguerons les cantons de la Normandie d'où l'on tire le meilleur cidre. Le Théatre d'Agriculture dit que dans le Cottentin il se fait avec des pommes couleur de sang, dites pommes d'écarlate, un cidre rouge très-agréable à boire, & qui, étant un peu aromatisé avec du sucre & de la canelle, se garde deux ans en bonté.

Il paroît que le poiré est originaire Normand : il se fait de poires acerbes, comme le cidre de pommes. Fortunat, dans la Vie de Sainte Radegonde, Reine de France, qui, étant veuve, menoit une vie très-pénitente, dit que cette Princesse ne buvoit que de l'eau & du poiré, qui étoit alors la boisson des pauvres.

Enfin, nous parlerons du prunelet, boisson composée d'eau & de prunes de haies fermentées, à laquelle, après une disette, fut réduit le peuple de Paris en 1420. Nous dirons un mot des vins factices, dans lesquels il n'entre pas un grain de raisin. Il y a long-temps que l'on connoît le secret de faire de la malvoisie artificielle, des vins d'Espagne, de Malaga, du vin de Canarie & du muscat, avec de l'eau-de-vie, du miel, de la lie de biere, de l'absynte, de

la fleur de ſureau, ou même un peu de gingembre. Heureux quand les Frelateurs de vins n'uſent pas de pires recettes !

Nous paſſerons enſuite aux liqueurs chaudes, telles que le chocolat, le café, le thé, &c. L'origine de ces liqueurs eſt fort moderne. Le chocolat nous vient de l'Amérique ; on ſait qu'il eſt composé de cacao, de ſucre, de vanille, de gérofle, & de canelle. Nous devons ſon uſage aux Eſpagnols ; & c'eſt Marie-Thérese d'Autriche, femme de Louis XIV, qui nous l'a fait connoître.

Perſonne n'ignore que le café eſt originaire de l'Arabie, ou même de l'Ethiopie, & que c'eſt une eſpece de feve renfermée dans une gouſſe ligneuſe qui vient ſur un arbuſte. Nous entrerons dans quelque détail ſur le haſard qui fit connoître aux Arabes les propriétés de cette feve, ſur les perſécutions qu'éprouva long-temps chez les Turcs la boiſſon que l'on en tire, & dont l'uſage eſt devenu général dans tous les Etats du Grand Seigneur depuis le ſeizieme ſiecle.

Au commencement du ſiecle dernier, quelques Négocians de Hollande & d'Angleterre, qui avoient pris le goût du café dans le Levant, firent connoître cette feve

dans leur patrie. Elle ne le fut à Marseille qu'en 1644. Thevenot, fameux Voyageur, étant de retour de ses courses en 1658, régaloit de café ses plus chers amis. Enfin, en 1669, le Grand-Seigneur ayant envoyé à Louis XIV un Ambassadeur nommé Soliman Aga, qui plut beaucoup aux Parisiens par plusieurs traits d'esprit & de galanterie dont on ne croyoit pas un Turc capable, on goûta aussi la liqueur de café qu'il distribua aux Dames, suivant l'usage de sa patrie. Quoique la couleur en fût noire, le goût âpre & amer, la singularité & la nouveauté la firent réussir. Après le départ de Soliman Aga; on chercha à se procurer du café & à le prendre à la Turque. Quoiqu'on imitât mal la façon de faire cette liqueur, l'usage ne cessa pas d'avoir lieu. On imita les cabarets vernis, on se procura des tasses de porcelaine, & des serviettes de mousseline à franges d'or, avec lesquelles les Turcs le servoient. Cette mode passa des maisons particulieres dans des boutiques. Un Arménien nommé Paschal, établit en 1672, un Café à la Foire Saint-Germain; & la Foire étant finie, il se transporta au Quai de l'Ecole, où il fit une assez belle fortune : mais ses successeurs ne réussirent pas de même; & ce ne fut qu'au commen-

cement

cement de ce siecle, qu'un Sicilien, nommé Procope, rétablit la gloire des Cafés. Il se procura, comme Paschal, une boutique à la Foire Saint-Germain, qui, étant superbement décorée, attira la meilleure compagnie de Paris, qu'il y fixoit pendant toute sa durée, par son attention à ne lui présenter que de bonnes marchandises. Il ajouta au débit du café, celui du thé, du chocolat, & des liqueurs chaudes de toute espece. Enfin il s'établit dans une salle très-propre, vis-à-vis de la Comédie Françoise; & son Café étoit encore, il y a vingt-cinq ans, le rendez-vous des Amateurs des Spectacles, & le champ de bataille des querelles littéraires.

Nous n'oublierons pas de remarquer, que l'établissement des Cafés dans Paris a fait tomber le Cabaret, où autrefois les plus honnêtes gens s'assembloient sans scrupule. Ils prirent l'habitude d'aller passer quelques heures aux Cafés, parce qu'ils y trouvoient des personnes instruites, des Nouvellistes, & quelquefois la meilleure compagnie, avec qui ils pouvoient utilement & agréablement passer quelques heures. Mais nous ne dissimulerons pas que ces beaux jours des Cafés sont passés, & qu'aujourd'hui ces lieux étant remplis de

beaucoup de gens ſuſpects, la bonne compagnie les a abandonnés ainſi que les Cabarets. La ſociété y a gagné, mais les Etrangers ſe trouvent privés d'une grande reſſource.

Nous paſſerons enſuite à la maniere de préparer le café, & nous expoſerons naïvement ce que l'on a penſé de ſes bons & de ſes mauvais effets. Ses ennemis lui attribuent les propriétés dangereuſes de l'opium; ils prétendent que d'abord il fouette le ſang, & puis finit par le coaguler. Il eſt certain que l'excès de cette liqueur eſt contraire aux nerfs. Willis, fameux Médecin Anglois, ſoutient qu'à la fin il rend paralytique; & l'on connoît le bon mot d'une Favorite d'un Roi de Perſe, qui, voyant à travers ſes jalouſies les Ecuyers & les Palefreniers très-embarraſſés pour venir à bout d'un cheval entier, dit que ſi on vouloit le rendre docile & tranquille, on n'avoit qu'à lui faire prendre du café. Elle ſavoit bien que le Sultan ſon Seigneur en prenoit habituellement.

Outre le café qui nous vient d'Arabie, nous en tirons de notre Iſle de Bourbon, d'une très-bonne eſpece, depuis 1726, & beaucoup plus encore de la Martinique, & des autres Iſles Antilles. Nos Améri-

cains ſoutiennent qu'il eſt auſſi excellent que celui du Levant; mais c'eſt ce dont ne conviennent pas les gourmets de cette liqueur. Cependant, ſi nos Colonies n'avoient pas cultivé l'arbuſte du café, il ſeroit impoſſible que la France pût ſuffire à la quantité de café que l'on eſt dans l'uſage d'y conſommer, & nous ſerions obligés d'avoir recours au ſeigle brûlé & aux autres faux cafés, parmi leſquels le ſeigle eſt encore le moins dangereux. A cette occaſion nous raconterons quelle a été l'origine de la fortune d'un homme qui vit encore dans le nord de l'Europe, & qui y eſt conſidéré à proportion de ſes richeſſes & de ſes talens.

Il faiſoit un commerce aſſez médiocre dans une Province d'Allemagne, où le goût du café s'étoit introduit avec une fureur ſi étonnante, que les Fermiers du Prince ne pouvoient ſuffire à en fournir les boutiques, quoiqu'ils trompaſſent autant qu'ils pouvoient les Amateurs, en donnant du café des Iſles pour du Moka, & de petites feves & autres méchantes graines pour du vrai café. Tandis qu'à ce ſujet les plaintes ſe multiplioient contre les Marchands privilégiés du café, l'homme dont nous parlons fit une ſpéculation hardie qui lui réuſſit merveilleuſement. Il commença par pro-

poſer au Prince de lui donner la ferme du café à un prix plus haut que ſes prédéceſſeurs, & l'obtint. Enſuite il annonça que, pour plus grande commodité, il diſtribueroit ſon café tout brûlé & par petits paquets, dont chacun ſeroit ſuffiſant pour faire une taſſe. Sa propoſition fut goûtée; il eut de ſes paquets un débit conſidérable, & on trouva ſon café excellent. Le Fermier fit une grande fortune, & ce ne fut que long-temps après qu'on apprit ſon ſecret, qui conſiſtoit à vendre du ſeigle brûlé pour du café. Au reſte, perſonne n'en fut incommodé, & nous ne croyons pas que cette opération ſoit plus coupable que celle de frelater les vins, pourvu qu'on n'y faſſe rien entrer de nuiſible à la ſanté.

Il n'y a pas beaucoup plus de cent ans que nous connoiſſons le thé en France. Ce ſont les Hollandois, qui, les premiers, ont commencé à s'en ſervir, & qui en ont répandu l'uſage dans le reſte de l'Europe. Nous rapporterons les différentes opinions des Médecins ſur les bonnes & mauvaiſes qualités des feuilles de cet arbuſte priſes en liqueur chaude; & nous obſerverons que les infuſions de fleurs de ſureau, de feuilles de ſauge, de celles de romarin, de capillaire

de Canada, de vulnéraires de Suiſſe, & de véronique, qu'on appelle le thé de l'Europe, ont une utilité bien mieux démontrée que celle du thé.

Nous nous étendrons peu ſur les liqueurs fraîches & les ſirops, qui termineront notre Chapitre. Tout le monde connoît de quoi les unes & les autres ſont compoſées.

CHAPITRE VI.

Hiſtoire abrégée de ce qu'on appelle en France l'office.

L'Office eſt en partie l'art du Confiſeur, & en partie celui du Diſtillateur & même du Décorateur. Ce n'eſt qu'au deſſert, dernier ſervice des repas François, que les Artiſtes de ce genre déployent leurs talens.

Nous parlerons des compotes, des confitures liquides & ſeches, des conſerves & des fruits confits dans l'eau-de-vie, qui font la baſe de tous nos deſſerts. Nous nous étendrons davantage ſur les glaces & les mouſſes, dont le ſecret nous eſt venu d'Italie preſque de nos jours. C'eſt aux Officiers Italiens de quelques Ambaſſadeurs

& Cardinaux, que nous avons l'obligation de voir aujourd'hui ſur nos tables des glaces de toutes eſpeces, de tous les goûts & de toutes les formes : en groſſes maſſes ou fromages, & en petites aſſiettes, glaces de crême, au beurre, au chocolat, aux piſtaches, aux biſcuits, aux groſeilles, à l'abricot, &c.

Les paſtillages en ſucre, & que nous comprenons ſous le nom général de bonbons, nous fourniront quelques anecdotes. Nous remarquerons, par exemple, que toutes les ſucreries étoient compriſes ſous le nom général d'épices; & comme les préſens que l'on en faiſoit étoient reçus à titre de galanterie ſans conſéquence, les gens qui demandoient & eſpéroient quelques graces ne faiſoient aucune difficulté d'en offrir aux grands Seigneurs de qui elles dépendoient. Ils en donnoient par reconnoiſſance, auſſi bien que par intérêt. Les Plaideurs qui avoient gagné leurs procès ne manquoient pas d'en offrir à leurs Juges, ſans bleſſer par-là les loix, qui ordonnoient que la Juſtice Souveraine fût rendue gratis par-tout le Royaume. Mais l'avidité & l'avarice trouverent bientôt moyen de tourner à leur profit cette innocente coutume. Dès le temps de Saint Louis, les Juges re-

cevoient (en nature) des épices, & n'étoient pas toujours assez modérés à cet égard. Le saint Roi fit une Ordonnance, qui est la premiere que nous connoissions à ce sujet, qui porte que les Juges ne pourront recevoir d'épices pour la valeur de plus de dix sols par semaine. Philippe le Bel en fixa la quantité à ce qu'ils pouvoient en consommer par jour dans leur maison, sans excès ni gaspillage. Ces sages Loix ne continrent les abus que pendant quelque temps. Bientôt les Juges trouverent plus commode de recevoir de l'argent que des paquets de bonbons : cependant en 1369, il falloit encore présenter Requête & obtenir Arrêt pour pouvoir donner de l'argent au lieu d'épices. Un sire de Tournon eut ainsi la permission de donner aux deux Rapporteurs d'un procès qu'il avoit eu, vingt francs d'or, au lieu de vingt boîtes de dragées. Mais en 1402, les Juges regardoient déjà le payement des épices comme un droit. Pendant tout le cours du quinzieme siecle, il ne fut plus question de véritables épices, mais d'argent qui les représentoit. On voit même dans les registres du Parlement de ce temps-là, qu'on les exigeoit d'avance, puisqu'on lit à la marge de plusieurs articles: *Non deliberatur donec solvan-*

tur species. On obligeoit donc, dès ce temps-là, les Plaideurs à dépoſer d'avance le montant des épices.

Au reſte, les épices ou ſucreries ſe ſervoient à la fin des repas, & on les faiſoit précéder par un verre de vin de liqueur. Dans les bonnes maiſons, on les préſentoit dans un vaſe d'argent ou de quelque matiere précieuſe, que l'on nommoit drageoir. Outre les grands drageoirs qu'on ſervoit ſur les tables, il y en avoit de petits pour les collations. Brantome, qui écrivoit ſous les regnes de François I, de ſon fils & de ſes petits-fils, fait mention de l'uſage où étoient les gens de qualité d'avoir de petits drageoirs de poche. Nous liſons dans le Journal de Henri III, que le Duc de Guiſe prit des dragées dans un drageoir qu'il portoit ſur lui le jour qu'il fut aſſaſſiné.

Paſquier, dans ſes Recherches ſur la France, dit que, de ſon temps, aux Theſes ſolemnelles de l'Univerſité on préſentoit le vin & les épices. Ce n'eſt que de nos jours que l'on a aboli dans cette même Univerſité une cérémonie aſſez ſinguliere, que l'on appeloit *Paranimphe*, à la ſuite de laquelle on diſtribuoit des paquets de dragées.

La premiere fois que l'on entend parler de pastillage dans notre Histoire, c'est sous l'année 1571, à l'occasion de l'entrée d'Eléonore d'Autriche, femme de Charles IX. Les confitures seches & liquides, les dragées de toutes sortes, cotignac, massepains, biscuits, fruits, &c. furent présentés avec profusion dans un repas que donna à cette Princesse le Corps municipal de la Ville de Paris. Nous terminerons notre Chapitre par expliquer comment le pastillage se faisoit autrefois, & comment il se fait aujourd'hui.

CHAPITRE VII.

Des heures & des usages des repas dans tous les temps de la Monarchie Françoise.

NOUS traiterons dans ce Chapitre des usages pour les repas de nos ancêtres les Gaulois & les Francs, & nous en emprunterons les détails de Diodore de Sicile, de Strabon, & sur-tout de Possidonius, cité par Athenée » Les Celtes, dit ce dernier Auteur, mangent à terre sur du » foin, ayant devant eux des tables de

» bois fort basses. Leur nourriture est du
» pain en petite quantité, avec beaucoup
» de viande, soit bouillie, soit rôtie ou
» grillée. Ces mets sont servis d'une ma-
» niere propre & ragoûtante, mais il les
» mangent malproprement, saisissant avec
» les mains des membres entiers, comme
» des lions, & les déchirant à belles dents.
» S'il se trouve un morceau qui résiste da-
» vantage, ils le coupent avec un petit
» couteau à gaine qu'ils portent toujours
» au côté. Leurs rivieres & les deux mers
» qui les environnent leur fournissent aussi
» du poisson qu'ils assaisonnent avec du
» cumin, du vinaigre & du sel, usant peu
» d'huile, parce qu'elle est rare chez eux,
» & qu'on n'aime guere ce qu'on ne peut
» avoir aisément. Quant au cumin, ils en
» mêlent dans toutes leurs boissons. Lors-
» qu'ils sont à table un certain nombre,
» la coutume est de s'asseoir en rond. Au
» milieu, comme dans la place d'honneur,
» se met le personnage de la troupe le plus
» distingué par sa valeur, par sa naissance
» & par ses richesses. Auprès de lui se place
» le maître du logis, puis successivement
» les autres convives, suivant leur rang &
» leur dignité. Par derriere sont des Guer-
» riers attachés à eux, & qui, pendant tout

» le repas, tiennent leurs boucliers. Par-» devant il en est d'autres armés de lances, » & assis de même qu'eux. Les uns & les » autres sont traités comme leurs maîtres: » La boisson des riches est du vin qu'ils » tirent d'Italie, ou des environs de Mar-» seille, & qu'on leur sert ainsi. Le Do-» mestique chargé de cette fonction, ap-» porte dans chaque main un vase de terre » ou d'argent semblable à une marmite, » & rempli de vin; chacun y puise. On » boit peu à la fois, mais souvent. On boit » le vin pur, & très-rarement on y met » un peu d'eau. Les plats sur lesquels on » apporte les viandes sont de la même ma-» tiere que les vases. Quelques-uns ce-» pendant en ont de cuivre; & d'autres, » au lieu de plats, se servent de corbeilles » tressées en osier. «

Nous rapporterons, sur la foi de tous les Historiens, que, dans leurs festins, les Gaulois se servoient, au lieu de coupes, des crânes des ennemis qu'ils avoient tués à la guerre; nous dirons même avec une sorte d'horreur, qu'ils faisoient servir à de pareilles fonctions les crânes de leurs peres; & ce n'étoit pour eux qu'une cérémonie religieuse, par laquelle ils vouloient témoigner publiquement leur respect pour les

personnes qui leur avoient été cheres, & en rappeler le souvenir à leurs amis.

Ils se servoient quelquefois dans leurs repas d'un genre de coupe moins révoltante que celle dont nous venons de parler, & à laquelle l'opinion avoit attaché un grand prix; c'étoit la corne d'urus, espece de taureau sauvage d'une force & d'une agilité incroyables, que l'on n'attaquoit point dans les forêts des Gaules, sans courir un danger imminent. Comme c'étoit le prix de la valeur & de l'intrépidité, celui qui avoit dompté un de ces terribles animaux, se servoit de sa corne pour boire, & la présentoit à ses convives pour y boire à la ronde. Charlemagne se plaisoit à chasser l'urus, & un jour il y pensa perdre la vie; l'animal, d'un coup de sa corne, lui ayant enlevé sa chaussure & fait une blessure à la jambe. L'espece de ces taureaux s'est anéantie dans nos forêts; mais l'usage de boire dans la corne d'urus a subsisté jusqu'aux douzieme & treizieme siecles.

Nous remarquerons que la galanterie de ces mêmes siecles en avoit adopté une autre, qui consistoit à arranger les convives par deux, homme & femme, & à servir pour chaque couple un plat commun, (c'est ce qu'on appeloit *manger à la même*

écuelle), il n'avoit auſſi qu'une ſeule coupe. Dans le domeſtique, on ne ſe ſervoit que d'un ſeul gobelet pour toute la famille. Sainte Berlande fut déshéritée par ſon pere, outré de ce que, ſous prétexte qu'il étoit lépreux, elle avoit lavé ſon gobelet avant de s'en ſervir pour elle.

C'étoit un principe de ſanté reçu dans la Nation, que l'uſage de s'enivrer, comme on ſe faiſoit ſaigner toutes les années : Arnaud de Villeneuve, dans ſon Traité du régime de la ſanté, examine ſérieuſement les avantages de cette coutume. Il eſt très-vrai que nos peres buvoient beaucoup dans leurs feſtins; mais ils buvoient plus par forfanterie que par goût, c'eſt-à-dire qu'ils attachoient une ſorte de gloire à avaler plus de vin qu'un autre convive, ſans être tout-à-fait ivre. Il y avoit un moyen de ſe ſouſtraire à ces aſſauts bacchiques; c'étoit de ſe choiſir un champion qui, comme dans les combats judiciaires, acceptoit les défis pour ſon propoſant, auquel la victoire ou la défaite étoit attribuée. Nous acheverons cette premiere Section par rappeler les Ordonnances de nos Rois rendues contre l'ivrognerie en différens temps.

Dans la ſeconde, nous traiterons du

nombre, & des heures des repas des Gaulois, Francs & François, de tous les états, & dans tous les temps de la Monarchie.

Du temps que la Gaule étoit plongée dans la barbarie, & que les Francs, aussi barbares que les anciens Celtes, habitoient encore les forêts de la Germanie, les heures de leurs repas ne devoient pas être bien réglées. On peut conjecturer que, ne cultivant point la terre, & n'employant leur temps qu'à chasser ou à courir sur leurs ennemis, leur repas principal se faisoit sur le soir. Peut-être le matin avant de partir prenoient-ils quelque léger aliment capable de leur donner des forces. Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, ils y introduisirent leurs coutumes : les Gaulois, vivant alors à la Romaine, leur repas principal étoit le souper, qui se prenoit avant le coucher du soleil; en se levant, ils faisoient un déjeûner, & ceux qui restoient dans la ville mangeoient encore vers le milieu du jour.

L'établissement du Christianisme & la conquête des Francs n'apporterent guere de changement à cet usage dans les Gaules. Les jeûnes d'Eglise ne dérangerent rien à l'heure du souper; car ils ne consistoient, dans l'Eglise Latine, qu'à ne rien prendre

avant midi. Cependant inſenſiblement le dîner, qui étoit un repas très-léger, eſt devenu chez les François le plus conſidérable ; & le ſouper s'étant trouvé plus retardé vers le ſoir, eſt devenu le ſecond des repas, excepté pour les gens de haut appétit, qui l'ont égalé au dîner, & pour des Dames & gens du beau monde, qui l'ont préféré au dîner par des raiſons de ſociété. Le déjeûner & le goûter qui partagent les deux grands repas, ne ſont guere pratiqués que par les enfans & les jeunes perſonnes.

Quant aux heures de ces repas, nous apprendrons à nos Lecteurs combien elles ont varié de ſiecle en ſiecle, mais en obſervant qu'elles ont tenu entr'elles une égale proportion. Le déjeûner a toujours été après le lever ; le dîner au milieu de la journée ; le goûté, quand il a eu lieu, dans le courant de l'après-dîné ; & le ſouper, le ſoir. La farce de Patelin, qui eſt au moins du quatorzieme ſiecle, nous inſtruit que les bons Bourgeois alors dînoient à dix heures du matin. Un ou deux ſiecles après, on dînoit à onze heures, & cet uſage ſubſiſte encore dans les Couvens, les Colleges, & chez les gens de la campagne. Au ſeizieme ſiecle & au commen-

cement du dix-ſeptieme, on dînoit encore à midi dans les meilleures maiſons. *Louis XIV* lui-même a toujours dîné à cette heure-là ; & ce n'eſt que parce qu'on alloit lui faire la cour à cette même heure, que les Courtiſans ſe ſont mis à dîner plus tard. Au commencement de ce ſiecle, la bonne compagnie dînoit encore à une heure, & la ſimple Bourgeoiſie à midi. Il n'y a pas plus de trente ans que l'heure de deux heures étoit la plus tardive pour le dîner : à préſent nous approchons de trois heures. Le ſouper a ſuivi les mêmes progreſſions ; on a ſoupé à cinq, à ſix, à ſept, à huit, & à neuf heures ; & actuellement on ne ſe met à table à Paris pour ce repas, qu'après dix heures.

Après avoir dit un mot de la coutume de porter des ſantés à table, qui étoit chez les Romains une cérémonie religieuſe, & chez les premiers Chrétiens une eſpece d'hommage aux ſaints & aux morts, nous regretterons ſincérement l'habitude de nos peres, qui avoient appris des Allemands & des peuples du Nord, l'uſage de boire gaiement à table à la ſanté des convives ; ce qui, aux dépens de la gaiété, ſemble aujourd'hui être de mauvaiſe compagnie.

On trouve dans les Œuvres de Paſquier une

une anecdote attendrissante sur l'inforunée Reine d'Ecosse, Marie Stuart, condamnée par Elisabeth sa sœur, à l'échafaud. » La veille de sa mort, dit-il, sur la fin » du souper, elle but à tous ses gens, leur » commandant de la pléger (lui faire rai- » son); à quoi obéissant, & mêlant leurs » larmes avec leur vin, ils burent à leur » Maîtresse. «

Il faut que ce soit bien avant dans le dernier siecle, que l'usage de la glace, pour rafraîchir les vins, s'est introduit parmi nous, puisque la premiere fois qu'il en est parlé, ne remonte pas plus haut que la premiere édition des Satyres de Despréaux. Cette remarque sera nécessairement précédée des moyens dont on s'est autrefois servi pour boire frais, depuis les Romains jusqu'à nous. La coutume de se laver les mains avant & après les repas, & de se rincer la bouche, celle de faire *corner* son dîner, ou du moins de le faire annoncer avec la trompette ou les timballes, feront l'objet de nos recherches.

L'art de découper les viandes avec promptitude & propreté, a donné naissance à un des anciens grands Offices de la Couronne, le grand Ecuyer tranchant. D'ail-

leurs on se faisoit honneur de couper devant les Rois ; aux repas de cérémonie, c'étoient toujours des personnes considérables qui se chargeoient de cet emploi. Joinville, parlant d'un festin où assistoient le Roi Saint Louis & le Roi de Navarre Comte de Champagne, dit que c'étoit le Comte de Soissons, grand Seigneur, qui tranchoit devant le Roi de France, & lui Joinville, Sénéchal de Champagne, devant le Roi de Navarre.

Les grands repas étoient souvent interrompus, ou du moins l'attention des convives distraite par des amusemens ou des spectacles de différentes especes. Ceux des Romains étoient barbares ; les nôtres furent plus doux : nous les passerons en revue en parlant des festins de nos Rois, & de ceux des particuliers ; ils consistoient souvent en pantomimes & farces de Baladins. On se croyoit si fort obligé de s'occuper de quelque autre chose en mangeant, qu'au réfectoire des Moines & aux tables des Prélats qui se piquoient de piété & de science, même à celles de quelques-uns de nos Rois, tels que Charlemagne & Saint Louis, on faisoit faire des lectures pieuses ou d'instruction. D'autrefois, dans les repas d'apparat, on faisoit chanter. Ce fut pour

égayer ceux de Charlemagne que le premier orgue fut envoyé en France. Les Trouveres ou Troubadours jouerent un grand rôle aux festins solemnels de leur temps ; ils y chantoient & jouoient de la harpe. Le goût de chanter à table, & surtout à souper, s'est perpétué jusqu'à nos jours ; & sans doute notre gaieté a beaucoup diminué, depuis que la mode d'y chanter des airs galans ou à boire, & des duo, a été abolie.

Nous consacrerons un assez long article à parler de certaines fêtes annuelles, qui sont pour le peuple des occasions de se réjouir, & de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire. La fête des Rois est la premiere que nous offre le Calendrier. L'usage de faire un Roi par le moyen d'un gâteau coupé par morceaux, où l'on a placé une feve, nous vient certainement du Paganisme. Cet usage toléré par les Apôtres du Christianisme, fut, dans le siecle dernier, vivement critiqué par des gens scrupuleux ; mais à présent on s'embarrasse assez peu d'où vient le gâteau des Rois & ce qu'il deviendra. Pendant les trois jours du Carnaval on mangeoit autrefois des bignets ou beugnets, & peut-être cette coutume s'est-elle conservée dans quelques

Provinces. Les fêtes de Pâques ne se passent point encore sans charger les tables d'œufs durs rougis, de jambons & d'agneaux. A la Saint-Martin, nos peres faisoient leur principal régal d'oies & de dindons; & quand on jeûnoit la veille de Noël, on revenoit après la Messe de minuit faire ce qu'on appeloit le Réveillon.

Tous les Historiens sont d'accord que les Gaulois étoient de grands mangeurs. Les Francs ne les corrigerent pas de ce défaut. Sous la premiere race de nos Rois, leurs repas furent servis dans le même ordre qu'ils avoient reçu des Romains. On le commençoit par des légumes crus & en salade, destinés à exciter l'appétit: ceux qui pouvoient se procurer du vin, en buvoient aussi dès le commencement du festin, pour préparer l'estomac à la nouriture, & c'étoit aussi alors qu'on mangeoit des œufs. Le second service étoit tout de viandes, entre lesquelles celle de cochon dominoit, & on les servoit en pyramides. Le dernier service étoit composé de pâtisseries & de fruits. Charlemagne, Prince très-sobre, se faisoit servir les jours ordinaires quatre mets ou entrées, & un seul plat de gibier rôti. Sous le regne de Saint Louis & de son petit-fils Philippe le Bel, on com-

mença à distinguer les services par mets & entremets, puisque Philippe, voulant réformer le luxe des repas, défendit qu'aucun particulier pût avoir à son repas ordinaire plus d'un mets & d'un entremets, & aux grands repas, plus de deux mets avec un potage au lard. C'est la premiere fois que le potage est nommé dans les Ordonnances de nos Rois.

Nous entrerons dans quelques détails sur la façon dont se sont nourris & se nourrissent le Paysan, le simple Citoyen, le noble Campagnard, les grands Seigneurs, le Clergé & les Moines; & cette matiere nous offrira quelques anecdotes assez curieuses. Parcourant ensuite nos différentes Provinces, nous expliquerons comment les tables peuvent y être servies, eu égard aux différentes productions de chacune.

La huitieme Section de ce Chapitre nous apprendra quels étoient les usages, & quelle étoit la somptuosité des banquets de nos Rois & des plus grands Seigneurs du Royaume, dans les différens temps de la Monarchie.

On voit dans la Chronique d'Alberic, que lors du mariage de Robert, fils de S. Louis, avec Mahaut, Comtesse d'Artois, fille du Duc de Brabant, en 1237,

il y eut un festin superbe, où l'on servit les mets les plus délicats, & où d'ailleurs on donna, pendant l'intervalle des services, des spectacles singuliers. On y vit un homme à cheval marcher sur une corde tendue. Aux quatre coins de la salle étoient des Ménestriers montés sur des bœufs, couverts d'écarlate, & qui cornoient à chaque service. Dans des occasions pareilles, à peu près dans le même temps, on faisoit danser des chiens dans la salle du festin ; on y voyoit des singes montés sur des chevaux & des chevres, jouant de la harpe. Froissard dit qu'au quatorzieme siecle il n'y avoit point de banquet royal où l'on ne vît *Ménestriers de bouche & de bas métier, appareillés devant le Roi, & faisant leur devoir ; ès festins des noces y avoit au milieu d'un souper moult honorablement servi de tout ce qui étoit possible, plusieurs momeries & morisques richement accoutrées qu'il faisoit bon voir.* Toutes ces magnificences qui accompagnoient les festins, & qui les coupoient par la moitié, s'appeloient des entremets. Ce mot a été assez long-temps en usage, & a duré jusques au temps de François I. En 1378, le Roi Charles V donna à l'Empereur Charles IV son oncle, de la Maison de

Luxembourg, un repas, dans lequel il y eut (selon la Chronique manuscrite de Nangis), deux entremets ou spectacles entre les services. Ils représentoient la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. Le Chroniqueur entre dans des détails de ce spectacle à machines, qui, à en juger par sa description, étoit véritablement très-beau.

Aux noces d'Isabeau de Baviere avec Charles IX, il y eut un entremets qui représentoit la prise de la Ville de Troyes par les Grecs; mais le plus singulier de ces entremets par l'excès de sa magnificence & de son ridicule, a été, sans contredit, celui dont il est parlé dans les Mémoires d'Olivier de la Marche, donné en 1453, à Lille en Flandre, par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Olivier, à ce sujet, nous dit des choses que nous aurions quelque honte à rapporter; mais nous ne pouvons nous refuser, même dans ce précis, à donner une idée de cet étonnant banquet. D'abord l'occasion en est remarquable. Ce fut lorsque Mahomet II, Empereur des Turcs, se disposa à conquérir Constantinople, Capitale & reste infortuné de l'Empire des Grecs. Le dernier Empereur Chrétien d'Orient ayant en-

voyé demander du secours à tous les Princes Chrétiens, s'adressa entre autres au Duc de Bourgogne. Celui-ci flatté de cette démarche, mais craignant de compromettre ses forces, mit plus d'ostentation dans la façon dont il répondit à cette demande, qu'il ne fit d'efforts réels & efficaces. Il sembla qu'il alloit partir pour une croisade ; il rassembla ses principaux vassaux, ses Généraux, & ses grands Officiers dans une salle immense, où se trouvoient dressées trois tables. Sur celle du milieu, où étoit placé le Duc, & qui étoit en fer à cheval, paroissoient quatre entremets, c'est-à-dire, quatre machines plus historiées que nous ne pouvons dire ; l'un représentoit une Eglise ; l'autre un vaisseau. Sur la seconde table, qui occupoit le côté droit de la salle, il y avoit une machine en forme de pâté, remplie de Musiciens ; les autres pieces étoient allégoriques & fort extraordinaires. Sur la troisieme table, qui étoit plus petite que les deux autres, il n'y avoit que trois machines moins grandes. Il se peut que le buffet occupât une partie du côté gauche de la salle où étoit cette table ; & sur ce buffet, outre une quantité immense de vaisselle d'or & d'argent, il y avoit encore des machines. Au bout

de la salle, en face du Duc, on avoit dressé un théatre où l'on joua un Mystere, c'est-à-dire, une espece de Drame, dont le sujet étoit la conquête de la Toison d'or par Jason. Ce fut à la fin de cette représentation que l'on vit entrer un Géant coiffé d'un turban, conduisant un éléphant sur lequel étoit une tour, & dans cette tour une femme voilée. Elle représentoit l'Eglise Chrétienne : elle chanta un triolet, & récita une complainte en vers pour engager le Duc à secourir la Chrétienté contre le barbare Mahomet. Le Duc l'ayant gracieusement écoutée, fit entrer le Héraut de la Toison d'or, donnant le bras à une belle Demoiselle, fille naturelle du Duc ; qui portoit un plat sur lequel étoit un faisan qui avoit le bec & & les pattes dorés. Le Duc fit serment sur cet oiseau, & engagea ses Chevaliers à en faire autant. Alors tous prêterent & signerent le serment que le Duc prononça le premier en ces termes : » Je voue à Dieu, » premiérement, à la très-glorieuse Vierge » sa mere, ensuite aux Dames & au fai- » san ; que si le Roi de France mon Sei- » gneur, ou quelques autres Princes Chré- » tiens veulent se croiser contre le Turc ; » je les suivrai & les accompagnerai, &

» combattrai même contre le Sultan corps » à corps, si celui-ci veut y consentir «.

Alors tout ce qu'il y avoit là de Princes & de grands Seigneurs voua sur l'oiseau des prouesses extravagantes : les uns, de ne point s'asseoir à table ; les autres, de ne point se coucher le vendredi, & de ne point boire de vin, jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré l'armée des Infideles, & qu'ils l'eussent combattue ; d'autres de renverser la banniere du Sultan, ou de ne point revenir en Europe sans amener prisonniers un certain nombre de Turcs. Enfin, ce qui marque bien quelle étoit la religion des nouveaux Croisés, c'est qu'il y eut un Chevalier qui fit vœu, que si jusques à son départ pour l'Orient il n'obtenoit pas les faveurs de sa Dame, il épouseroit la premiere Demoiselle qu'il trouveroit, pourvu qu'elle eût vingt mille écus, qui lui étoient nécessaires pour fournir aux frais de son voyage.

Nous croyons que c'est dans ce repas que l'on a fait, pour la derniere fois, la ridicule cérémonie du vœu du faisan. Au reste, aucun de ces vœux extravagans ne fut dans le cas d'être rempli. Le Duc leva de grosses taxes sur ses sujets, sous prétexte de cette croisade : la fête dont nous venons

de parler, fut payée, & au delà, au moyen de cet argent : mais la Croisade n'eut pas lieu ; car on apprit que la ville de Constantinople venoit d'être emportée par Mahomet II, & que la destruction de l'Empire Grec étoit sans remede.

L'éclat de ces anciennes fêtes a été effacé par la magnificence de celles que Louis XIV donna à toute sa Cour en 1664 & 1668, où tous les plaisirs se trouverent réunis avec autant de profusion & bien plus de goût que dans la fête du Duc de Bourgogne ; mais nous devons observer que le mot d'entremets ne se prenoit plus alors dans le même sens qu'on l'entendoit aux treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles ; il signifioit, comme aujourd'hui, un service intermédiaire entre le rôt & le dessert.

Pour terminer ce long Chapitre, il ne nous restera plus à parler que des Officiers de bouche, grands & petits, qui ont l'honneur de servir nos Rois dans les festins, & même à leurs repas ordinaires. Ils sont en grand nombre, & ce nombre tient à la majesté & à la magnificence du Trône. Si jamais on vouloit le diminuer, il faudroit se souvenir de ce beau mot du Con-

nétable de Montmorenci, qui répondoit à ceux qui lui conseilloient de se défaire d'un grand nombre de Gentilshommes & de Serviteurs qui lui étoient inutiles : » Je » sais bien qu'ils ne me servent à rien ; » mais pour moi je leur suis utile «.

Saint Louis & Philippe le Bel avoient déjà beaucoup d'Officiers de bouche. Les Ducs de Bourgogne, cadets de la Maison de France, eurent un état de Maison bien plus considérable. Ce sont eux qui, les premiers, partagerent leur bouche en quatre parties ; la Panneterie, l'Échansonnerie, la Cuisine, & la Fruiterie. Rien n'étoit plus fastueux que le cérémonial qui s'observoit à la Cour de Charles le Téméraire, lorsque ses Officiers dressoient son grand couvert & le servoient. Si les cadets de la Maison Royale étaloient tant de faste, on peut croire que les aînés ne leur cédoient en rien. L'état de bouche de Charles VI étoit déjà si considérable, qu'il est difficile qu'il y en ait aujourd'hui beaucoup plus. Anne de Bretagne est la premiere Reine de France qui ait eu à elle une maison à part & différente de celle du Roi ; mais les Dauphins de France n'en ont jamais eu d'autre que celle de leur pere ;

c'eſt ſur-tout aux Sacres des Rois, que les Officiers de la Couronne & de la Maiſon font leur ſervice avec le plus d'éclat.

CHAPITRE VIII & dernier du premier Livre.

Des meubles & uſtenſiles de table & de cuiſine, dont les François ont uſé dans tous les temps.

AVANT l'arrivée des Romains dans les Gaules, nos peres connoiſſoient l'uſage des pots & vaſes de terre cuite, & ils étoient dans l'habitude de s'en ſervir. Mais il n'eſt pas préſumable qu'une Nation guerriere & ſouvent errante ait pu long-temps n'employer que des uſtenſiles ſi aiſés à briſer. Les marmites groſſieres de fer furent promptement ſubſtituées aux pots de terre. On ne tarda pas à s'appercevoir qu'elles étoient ſujettes à des inconvéniens, & on réſerva le fer pour les grils, les broches, les poëles, & quelques autres meubles de cuiſine. Le cuivre fournit alors la matiere pour les marmites & ce que nous appelons des caſſeroles. Les mines de ce métal étoient abondantes dans les

Gaules; & Pline le Naturaliste nous apprend que le cuivre Gaulois fut connu à Rome dès le temps de l'Empereur Auguste, & qu'on l'appeloit cuivre Livien, en l'honneur de Livie, femme de cet Empereur. Le même Auteur nous parle aussi de l'étamage, employé presque en même temps qu'on s'est servi du cuivre, & qui étoit, comme aujourd'hui, composé d'étain & de plomb. Il nous donne à entendre qu'il avoit été imaginé presqu'autant pour l'ornement que pour la santé; car il ajoute que l'étamage rendoit l'intérieur des vases si brillant, qu'il sembloit être d'argent, & que nos ancêtres argentoient ainsi les bossettes des mords de leurs chevaux, & les ornemens des harnois de leurs attelages. L'étamage a perdu beaucoup de son crédit: soit que la composition s'en soit altérée en y mêlant trop de plomb, soit que les couches qu'on applique sur les vaisseaux de cuivre soient trop légeres, on s'est apperçu de quelques accidens fâcheux, occasionnés par l'usage de ces ustensiles, & l'on cherche à les remplacer par des batteries de fer. Le fer blanc pourroit remplir en partie cet objet; mais il brûle les ragoûts; & les casseroles d'argent ou doublées d'argent ne sont pas à la portée de tout le monde.

Nous passerons ensuite dans la salle à manger. Nous nous rappelerons que nos peres mangeoient assis sur des bottes de foin, & que l'usage que leur apporterent les Romains de manger à demi-couchés sur des lits, ne subsista pas long-temps, puisque sous la premiere race de nos Rois on se servoit déjà de siéges, qui ne furent d'abord que de bois, sur lesquels, pour la commodité, on imagina de placer des coussins. Dans nos anciens cérémoniaux, il est parlé d'Officiers des Rois & des Ducs chargés de porter & de placer des coussins sur leurs siéges. Les tables alors, de basses qu'elles étoient, devinrent nécessairement plus hautes : elles furent long-temps nues ; on avoit seulement soin de les bien polir ; on voit encore des restes de cet usage dans les réfectoires de quelques Moines : ensuite on les a couvertes de tapis de cuir, & enfin de nappes faites de toile de lin ou de coton ; c'est le dernier état des choses.

Quant aux serviettes, nos recherches nous apprendront que les premiers linges dont elles se sont faites, ont été fabriqués à Rheims : ce n'est pas que bien auparavant on ne fût dans l'usage de se laver & de s'essuyer les mains ; mais c'étoit avec des étoffes de laine assez grossiere. La nappe

eux-mêmes. Il y en avoit donc déjà alors de grandes pour distribuer le potage & les ragoûts aux convives : mais les fourchettes n'étoient pas encore connues ; on portoit les morceaux de viande à sa bouche avec la pointe du couteau ; ensuite on a usé de fourchettes de fer à deux ou à trois branches, & à présent on se sert de fourchettes d'argent à quatre pointes. Les grands plats ont toujours été nécessaires & indispensables, de quelque matiere qu'on les composât ; mais on s'est longtemps servi du pain tranchoir au lieu d'assiettes, qui furent d'abord de bois, puis de terre cuite & vernissées, & enfin de différens métaux.

Les vases à boire ont été de plusieurs formes ; celle des coupes est la plus ancienne. Les tasses & les gobelets sont d'une invention moderne. Les soucoupes, aiguieres, bassins à laver, & cuvettes, sont des meubles de table qui ont quelques relations avec les vases à boire. Les huiliers, salieres, poivriers, boëtes à épices, & drageoirs, sont une espèce de vaisselle à part. Pour les Rois & les grands Seigneurs, on réunit toutes ces petites pieces dans une grande, que l'on appelle *nef* ou *cadenat*, parce qu'elle est ordinairement fer-

mée à la clef. On la place devant le Souverain en grande cérémonie. Hélas! disons-le; cette magnificence n'est qu'un reste de la crainte qu'avoient autrefois les Rois d'être empoisonnés par leurs Sujets & leurs Officiers. L'essai des viandes, des sauces & des boissons a la même origine.

Nous traiterons des matieres qui ont servi à composer les différentes parties de la vaisselle de nos peres. Certainement la terre cuite a été la premiere, & ce que nous en dirons nous conduira à parler de la fayance, des porcelaines des Indes & de la Chine, & des manufactures de ce genre établies en Saxe, & depuis dans ce Royaume. Nous dirons un mot du cristal de roche, dont on fait de superbes flacons & des plats, & du cristal factice qui sert aux mêmes usages, mais qui est d'une bien moindre dépense.

A l'égard des métaux qui servent à la composition de nos ustensiles de table, nous remarquerons que l'étain, dont les anciens Auteurs attestent que nous avions jadis d'abondantes mines en France, y a d'abord été employé; qu'on a essayé du plomb dont la pesanteur dut bientôt dégoûter, & que l'une & l'autre matiere ont cédé dans ce siecle à la pro-

preté de la fayance, qui eſt maintenant d'un uſage général pour ceux qui ne ſont pas dans le cas d'avoir des ſervices en argent ; que l'argent a & aura toujours la préférence ſur tous les métaux, parce qu'il eſt ſain & exempt des dangers auxquels on eſt expoſé en ſe ſervant des autres matieres, pourvu que cet argent n'ait que la quantité d'alliage néceſſaire ; ainſi c'eſt toujours au titre de Paris qu'il le faut choiſir.

De tout temps, nos Rois & nos grands Seigneurs ont fait conſiſter leur magnificence dans les nombreuſes pieces d'argenterie qu'ils étaloient dans les repas de cérémonie ; mais ce n'eſt que depuis un ſiecle, que ce luxe a gagné les familles bourgeoiſes. L'or, le plus précieux des métaux, & qui, ſuivant Strabon, ſe tiroit de nos mines de l'Aquitaine, du Rouergue, du Gevaudan, des Cevennes, & que Diodore de Sicile dit que rouloient nos fleuves, nos rivieres & nos torrens, cet or, diſons-nous, étoit non ſeulement employé par les Gaulois à fabriquer des braſſelets & des colliers, mais auſſi de la vaiſſelle. Céſar trouva de grandes richeſſes dans les Gaules ; ce qui a fait dire que ce

fut avec le fer des Romains que ce Conquérant assujettit les Gaules, & que ce fut avec l'or des Gaulois qu'il s'assujettit Rome. Depuis cette époque, les buffets de nos Souverains ont été chargés de vaisselle d'or & d'argent : nous en donnerons la preuve, en rassemblant de siecle en siecle des anecdotes à ce sujet. Nous prouverons par les loix somptuaires que nous rapporterons, combien le Gouvernement a fait d'efforts pour réprimer ce luxe dans les Particuliers, & nous ajouterons qu'enfin il a cru qu'il étoit de la bonne politique de laisser les gens riches juger eux-mêmes si l'état de leur fortune leur permettoit de conserver dans leur office un argent mort tel qu'une nombreuse vaisselle.

LIVRE SECOND.

Des habitations des François dans tous les temps de la Monarchie.

SI la nourriture est le premier de tous les besoins, la nécessité de se loger doit être le second. Les commodités & les ornemens des habitations sont, à ce dernier objet, ce que les sauces & les ragoûts sont au premier. Nous examinerons dans cette seconde Partie de notre Ouvrage, qui sera divisée en sept Chapitres, comment, de la construction simple & grossiere des cabanes de nos ancêtres, nous nous sommes élevés jusques à celle des plus superbes édifices. Nous avons vu les François commencer, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par dévorer en vrais sauvages les mets les plus grossiers & les moins propres à flatter le goût, & quelques siecles après donner à toute l'Europe des leçons de bonne chere ; nous allons d'abord les voir se loger dans des chaumieres rustiques & à peine capables de les garantir des excès du froid & de la chaleur, & successivement habiter des palais, & devenir les

maîtres des Italiens mêmes en fait de construction, mais sur-tout de commodités & d'ameublement.

CHAPITRE PREMIER.

Des simples habitations, cabanes, chaumieres, maisons de Paysans, étables, granges, greniers, celliers, & autres bâtimens servant à la culture de la terre, à la conservation de ses produits & à l'administration des biens de campagne.

SI nous pouvons encore trouver des traces de la maniere simple dont nos ancêtres construisoient leurs habitations, il faut la chercher dans la forme, l'étendue, la distribution & la solidité que nos Paysans actuels donnent à leurs maisons & aux bâtimens faits pour l'exploitation & l'administration des biens de la campagne. C'est là qu'on voit ces toits couverts de chaume, qui nous rappellent les nids des oiseaux, qui ont servi de modele aux premieres chaumieres; c'est là qu'on remarque ces piliers de bois & quelquefois de pierres brutes, qui supportent le foible poids de tout l'édifice. Nous voulons bien

convenir avec quelques Auteurs, que voilà l'origine des colonnes ; mais du moins dans les bâtimens rustiques les voyons-nous dans leur état primitif, n'ayant ni ornemens ni embellissemens d'aucune espece. Tout dans ces bâtimens est relatif aux besoins du propriétaire. S'il y en a de plus vastes que les chaumieres ordinaires, c'est que le Cultivateur ou le Fermier qui les habite a plus de terre à cultiver, & par conséquent plus de productions à renfermer & à conserver, plus de bestiaux à loger, &c. Le luxe n'a point pénétré dans les habitations de nos vrais Paysans ; & les seules commodités qui s'y soient introduites depuis plus de dix siecles, se réduisent aux cheminées & à quelques fenêtres garnies de vitres. Nous prouverons par les détails dont nous remplirons ce Chapitre, que nos simples Villageois, dans leur maniere de se loger, aussi bien que dans celle de cultiver leurs terres, ont suivi une routine constante, établie sur la tradition de leurs peres, & dont leur simplicité ne leur a pas permis de s'écarter.

Nous puiserons ces éclaircissemens dans les plus anciens Auteurs qui aient écrit sur l'agriculture, tels que Caton, ou plu-

tôt l'Ouvrage qu'on lui attribue, Varron, Columelle, &c. & dans les Livres François sur le labour & le ménage des champs, imprimés depuis deux ou trois cents ans. Nous consulterons l'Ouvrage de Guy Crescent, natif de Bologne en Italie, écrit en Latin & en Italien au treizieme siecle, traduit au quatorzieme en François pour notre Roi Charles V, & dont nous avons sous les yeux un superbe manuscrit avec huit grandes & belles miniatures. Le Traducteur a songé à rendre ses recherches utiles aux François, en changeant quelques articles que l'Auteur Italien avoit traités suivant les usages propres au climat de son pays. Ce précieux manuscrit nous apprendra comment les Paysans du quatorzieme siecle bâtissoient leurs maisons: il nous indiquera les bois qui servoient à cette construction, & la maniere dont ils les employoient; quel usage ils faisoient de ce que nous appelons *torchis*, du sable, des cailloux, & des moëllons pour remplir les intervalles, & de la paille & du chaume, & enfin des bardeaux pour former leurs toits. Les miniatures du manuscrit dont nous venons de parler, pourront aussi nous instruire de la forme des vêtemens rustiques de ces temps éloignés:

objet dont nous nous occuperons dans le Livre ſuivant.

Les livres imprimés plus récemment ſur l'importante matiere des habitations champêtres, ſont ceux de Charles-Etienne & de ſon beau-frere Liébaut, tous deux Médecins, & de la famille des fameux Imprimeurs Etienne, qui nous ont donné la Maiſon ruſtique, ſi ſouvent réimprimée avec des corrections & des augmentations conſidérables.

Ce que nous appelons actuellement une métairie, eſt l'aſſemblage des bâtimens néceſſaires pour l'exploitation & la conſervation de tous les biens de la campagne. Ce mot vient de *Medietarius*, Métayer, qui ſignifie un homme qui fait à moitié, parce que quelquefois le Laboureur ſe charge d'exploiter une terre & d'en rendre la moitié du produit au Propriétaire. Mais ſoit qu'il ait fait cette convention, ſoit qu'il ait pris la terre à ferme, & qu'il en rende une ſomme d'argent convenue, ou que le propriétaire faſſe valoir ſes fonds par lui-même, les bâtimens qui ſervent à cet uſage ſont toujours nommés métairie.

Une métairie doit être renfermée dans une enceinte de murs. Les granges où l'on recueille les grains s'annoncent par leur

grandeur. Elles ſont percées par deux portes paralleles, pour y faire entrer & en faire ſortir les charrettes : l'aire qui eſt le lieu où l'on bat le grain, occupe le milieu du bâtiment ; le ſol en eſt fait d'un demi-pied de terre glaiſe, paîtrie avec un peu d'eau, & battue lorſqu'elle commence à ſe ſécher, afin de la rendre unie.

Les greniers, conſtruits au plus haut des bâtimens de la ferme, ſont preuve de la prévoyance du maître pour la conſervation de ſes grains ; ils doivent être ſpacieux, carrelés, bien airés, & les ouvertures placées à l'orient & au nord, avec des ſoupiraux dans le toit, afin que la chaleur du bled puiſſe aiſément s'exhaler.

Les écuries ne doivent être ni trop chaudes, ni trop froides, ni humides, un peu élevées au deſſus du rez-de-chauſſée de la cour, la place des chevaux encore plus haute & médiocrement en pente. Les rateliers regnent ſur toute la longueur de ces bâtimens. La mangeoire doit avoir environ quinze pouces de large & douze de profondeur. Les fenêtres placées en partie au midi, & en partie au nord, que l'on doit ouvrir pendant les chaleurs. Les étables, auſſi expoſées au midi, ne doivent pas être élevées comme les écuries, & l'on

doit construire au dessus un plancher pour les fourrages des bœufs & des vaches : ceux-ci en seront plus chaudement. Par la même raison, on a soin de tenir fort bas le plancher de la bergerie, afin d'entretenir la chaleur nécessaire aux brebis.

Le colombier est élevé au milieu de la métairie, & quelquefois hors de l'enceinte, à cause que les pigeons, qui sont fort timides de leur naturel, prennent l'épouvante au moindre bruit qu'ils entendent. Il est aussi éloigné des arbres, dont les branches & les feuilles sont souvent agitées par les vents, & du grand murmure des eaux, qui leur font peur. Ce bâtiment est de figure ronde ; il est posé sur de bons fondemens, blanchi en dedans, avec deux ceintures de pierre ou de plâtre en dehors, afin que les pigeons puissent s'y reposer, en revenant de la campagne. Les ouvertures en sont tournées au midi avec une coulisse qui se hausse & se baisse soir & matin. Les nids en sont façonnés dans la muraille avec des briques plates, de telle maniere qu'ils sont longs, quarrés & obscurs, ce qui est une chose que les pigeons recherchent. Le premier rang de ces nids est toujours élevé de terre de quatre pieds, afin que les rats, si par

malheur il en entroit dans le colombier, ne puissent s'y introduire.

Nous remarquerons que la liberté d'avoir des colombiers est fort restreinte parmi nous, & qu'on en a fait un droit seigneurial. En effet, il ne seroit pas juste qu'un Particulier sans domaine eût des pigeons qui iroient se répandre dans la campagne, & s'y nourrir des grains dont leur maître n'auroit point ensemencé les terres. On a senti qu'un pareil droit ne pouvoit légitimement appartenir qu'aux grands propriétaires & aux Seigneurs de fiefs; en conséquence, l'on distingue trois sortes de personnes qui peuvent avoir des colombiers; savoir, les Seigneurs Hauts-Justiciers, les Seigneurs féodaux, qui n'ont que la seigneurie fonciere, & les Particuliers propriétaires de censive. Dans plusieurs Coutumes, le colombier à pied, qu'on appelle *Fuie*, est regardé comme un droit de haute-Justice. Le Seigneur de fief non Haut-Justicier, peut, suivant ces Coutumes, avoir un colombier à pied, pourvu qu'outre son fief & ses censives, il ait, par exemple, dans la Coutume de Paris, cinquante arpens de terre en domaine, & dans celle d'Orléans, cent. A l'égard des Particuliers qui n'ont ni seigneurie ni cen-

ſive, ils ne peuvent avoir que de ſimples volets, ou colombiers ſur piliers.

Le poulaillier eſt placé dans un coin de la cour, à l'abri du grand froid & du grand chaud. Il forme un quarré long, dont les ouvertures & les portes ſont tournées à l'orient : les murailles en ſont bien conſtruites, blanchies en dehors & en dedans, & à l'abri des fouines & autres animaux qui nuiſent aux poules. Les fenêtres ſont garnies d'un treillis de fer, aſſez large pour donner du jour, & aſſez étroit pour que les bêtes ennemies n'y entrent point. Des paniers ſont attachés aux murailles avec du foin dedans, afin que les poules puiſſent y aller pondre. Auprès du poulaillier eſt un tas de fumier appelé la vermilliere, qui ſert à engraiſſer la volaille. C'eſt un trou creuſé en pente, rempli de terreau, qu'on arroſe de ſang de bœuf. On y répand de l'avoine; on remue le tout comme ſi on le labouroit, & il naît ſur ce fumier une quantité conſidérable de vers & d'herbes.

La laiterie, voiſine des étables, n'a rien de remarquable que la propreté avec laquelle elle eſt entretenue. Les bâtimens ſous leſquels les Laboureurs & les autres Serviteurs & Servantes de la métairie ſe

tiennent à l'abri du froid & du chaud, se livrent au sommeil, &, en réparant leurs forces, se préparent aux travaux du lendemain, ne brillent que par la simplicité & l'honnête aisance qu'on y trouve. Le milieu de la cour est occupé par une piece d'eau où se jouent les oies & les canards. Le pressoir & les celliers font partie de ce rustique & intéressant manoir, qui n'a de différence avec les anciennes habitations de nos peres, qu'en ce qu'à présent quelques-uns de ces bâtimens sont couverts de tuiles; mais du reste ils n'ont point changé de forme, & n'ont point été assujettis aux révolutions de la mode. Il n'en est pas de même des habitations destinées aux gens d'un autre état.

CHAPITRE II.

Des habitations du Peuple des Villes, des Atteliers, Boutiques, Maisons bourgeoises & Maisons de campagne appartenantes à des Bourgeois, Guinguettes publiques & particulieres.

DU temps d'Auguste, si nous nous en rapportons à Strabon, les maisons des Gaulois étoient de figure ronde, construites fort grossiérement de claies, & couvertes de chaume & de roseaux. Nous lisons dans les Ouvrages de Julien l'Apostat, que lorsque cet Empereur vint à Paris au quatrieme siecle, les maisons de cette ville n'étoient encore que des huttes ou barraques. On n'employoit à leur construction que quelques mauvais bois, dont les intervalles étoient remplis par de la terre glaise mêlée avec quelques brins de paille, ce qui a rapport à ce que nous appelons aujourd'hui du *torchis*. Elles n'avoient qu'un rez-de-chaussée, surmonté tout au plus d'un grenier. Pendant les deux premieres races de nos Rois, telle fut la simplicité des bâtimens bourgeois élevés dans les villes & bourgs de la France.

France. Paris, comme la Capitale du Royaume, donna l'exemple d'une nouvelle construction. Les habitans s'y étant multipliés dans un terrain assez étroit, qui forme aujourd'hui l'Isle du Palais, il fallut, pour les contenir, y construire des maisons plus élevées, & qui eussent différens étages. On employa à ces bâtimens des bois plus forts qu'à l'ordinaire; les murailles en furent faites de pierres de différentes grosseurs, la plupart d'une espece assez tendre, qu'actuellement nous appelons moëllons, & qu'on réunit au moyen d'un ciment ou mortier composé de sable & de chaux. Enfin, lorsque les carrieres de plâtre des environs de Paris eurent été découvertes, on se servit de cette matiere pour lier & couvrir les pierres, & blanchir les maisons tant en dedans qu'en dehors. Cet usage donna d'abord aux plus simples édifices un certain éclat; mais la malpropreté des rues, difficile à éviter dans une grande ville, leur fit bientôt perdre cet avantage. Du reste, les briques & les pierres de taille furent encore long-temps réservées pour les Eglises, les Palais des Rois, ceux des grands Seigneurs, & les édifices publics. Nous tâcherons de fixer l'époque de la

découverte des carrieres de plâtre de Montmartre, & de l'usage qui a été fait de cette matiere, tant à Paris que dans les lieux où il s'en trouve; & nous pousserons nos recherches jusqu'à faire l'histoire abrégée des carrieres des environs de Paris, dont les allées ont été prolongées anciennement sous plusieurs quartiers de la ville; circonstance dangereuse pour la sûreté publique, & qui a excité derniérement l'attention des Magistrats préposés pour y veiller.

Les couvertures des maisons, qui pendant tant de siecles n'avoient été que de chaume, furent changées en tuiles, espece de briques minces & légeres, telles qu'on les voit encore aujourd'hui; & bientôt après on a employé l'ardoise, plus pesante & plus chere, mais seulement pour les toits des bâtimens distingués. L'ardoise a été absolument inconnue aux anciens. C'est du pays d'Ardes, en Irlande, qu'on dit que les premieres ardoises ont été tirées, & dont le nom d'ardoise a été donné aux pierres de cette espece. Elle est assez commune dans le pays-d'Artois; mais les carrieres d'Anjou & de Bretagne sont les plus renommées: dans ce pays, la plupart des maisons des Particuliers en

sont couvertes. Dans les autres Provinces, l'ardoise ne sert qu'aux toits des grands édifices, ne fût-ce qu'à cause de sa pesanteur, qui exige, pour la supporter, une charpente extrêmement forte.

Les arts du Charpentier, du Couvreur & du Maçon s'étant perfectionnés de plus en plus, on parvint à construire dans Paris des maisons bourgeoises d'une élevation & d'une étendue considérables, & d'en distribuer les appartemens de maniere qu'ils pussent contenir plusieurs familles; le bas étant toujours destiné à former une boutique. Ce fut dans cet état que les choses resterent jusqu'à l'invention des voitures, qui, bientôt devenues communes, même parmi la haute Bourgeoisie, obligea de pratiquer des cours & des portes cocheres pour la plupart des maisons, du moins pour celles bâties dans les quartiers où le terrain se trouvoit moins cher & moins précieux.

Nous verrons combien l'exemple de la Capitale eut d'influence sur les habitans de nos villes de Provinces. Ils se firent bâtir des maisons sur le modele de Paris; mais avec cette différence, que le bois plus ou moins commun, y fit employer plus ou moins de charpente; & que, sui-

vant l'abondance ou la disette des matieres, on se servit de la pierre, de la chaux & du plâtre. Mais, d'ailleurs, l'Architecture de ces maisons a toujours été la même. Simples au dehors, on n'y voit ni colonnes, ni pilastres, ni sculptures, ni bas-reliefs. La distribution intérieure est conforme à la façon de vivre de ceux qui les habitent. Les planchers intérieurs sont ordinairement pavés de carreaux de briques, les parquets de menuiserie étant réservés pour les grandes maisons. Les plafonds sont enduits de plâtre, & quelquefois même les solives y sont à découvert.

Le verre a été connu des anciens, qui s'en sont servis à divers usages ; mais ce n'est que vers le quatorzieme siecle qu'il a été employé en France ; d'abord pour les vitraux des Eglises, ensuite pour les fenêtres des Palais, & enfin pour les maisons des simples Particuliers. Aujourd'hui les chambres des moindres ouvriers de Paris sont éclairées par des vitres. Il y a encore des Provinces où l'on se sert de chassis de papier huilé. Cet usage s'est conservé à Lyon, par rapport à l'épaisseur & à la durée des brouillards pendant l'hiver, qui, ternissant les vitres, ôteroient aux Manufacturiers en soie la clarté douce

qui leur est nécessaire pour travailler leurs étoffes.

L'époque de l'invention des cheminées est difficile à fixer : nous tâcherons d'en découvrir l'origine, & d'apprendre à nos Lecteurs quelles sont les différentes formes qu'elles ont eues en France depuis qu'elles y sont connues. Dès le milieu du dernier siecle, & pendant le cours de celui-ci, ce genre de commodités s'est prodigieusement multiplié dans Paris & dans les principales villes du Royaume, excepté dans la partie méridionale, où elles sont moins nécessaires, si ce n'est dans les cuisines. Jadis nos peres n'avoient qu'un unique chauffoir qui étoit commun à toute une famille, & quelquefois à plusieurs. On voit encore des traces de cet usage dans différentes Maisons Religieuses : aujourd'hui il y en a dans les sallons, les salles, les chambres à coucher, & les cabinets de tous nos appartemens.

Les poëles sont d'un usage bien plus moderne que les cheminées : leur nom vient de *pyrale* & *pyros*, qui, en Grec, veut dire du feu. Poële à frire a la même étymologie ; & une poële de ce genre recouverte par une autre poële, a dû donner nécessairement l'idée de nos premiers

poëles roulans. Ce que nous nommons poële, c'est-à-dire, chambre où l'on se chauffe, s'appeloit anciennement étuve, & le premier usage des étuves a été pour chauffer les bains. Mais, dès 1388, il y avoit déjà par-tout des poëles dans les Maisons Royales, & jusques dans les galeries, pour tempérer le froid en hiver. Cette maniere de répandre & de conserver la chaleur, nous vient des Allemands & des habitans du Nord, qui, bien avant que nous connussions les poëles, les avoient déjà bien perfectionnés. C'est d'eux surtout que nous vient l'usage des tuyaux pour faire écouler la fumée. Les premiers ont imaginé de faire servir leurs poëles à l'ornement de leurs chambres, les ont revêtus de carreaux de fayance, & leur ont donné des formes agréables. Les seconds les ont fait entrer dans la constuction de la maison même. Nous avons perfectionné les idées des Allemands dans tout ce qui regarde le goût & l'élégance de nos poëles; ils figurent admirablement avec nos buffets dans nos salles à manger; mais si nous voulons imiter la forme des poëles de Russie, nous serons obligés de changer toute la construction de nos édifices. Au reste, l'usage des poëles est d'autant plus nécessaire

en France, que les bois y deviennent plus chers & plus rares de jour en jour; & qu'on a observé que cette maniere de se chauffer consume moins de bois, & ; par cette raison, procure une diminution considérable dans la dépense journaliere.

Les boutiques de nos Marchands n'étoient jadis que des salles par bas, absolument ouvertes pendant le jour pour la commodité des acheteurs, qui venoient s'y fournir des choses nécessaires, & qui se fermoient pendant la nuit pour la sûreté des effets qui y étoient déposés. Maintenant elles sont ornées de vitrages & décorées avec goût, sur-tout celles où l'on débite les marchandises de luxe, & où les Dames sont souvent dans le cas de s'arrêter.

Les maisons de campagne que les Bourgeois possédent dans les environs de nos villes, offrent à la vue la même simplicité que celles qu'ils occupent à la ville. Suivant ses facultés, le propriétaire s'applique à en rendre les jardins utiles & agréables, mais sans magnificence; au moins est-ce ainsi qu'en usent les gens sages de cet état.

Les Cabarets répandus dans les fauxbourgs & au dehors, dans les environs de

nos grandes villes, où le peuple va s'amuser les Fêtes & les Dimanches, peuvent être regardés comme des especes de maisons de campagne. On les appelle des Guinguettes, & ce nom leur a été donné, parce qu'assez communément on y vendoit du vin nouveau souvent verd, & qu'autrefois les vins verds se nommoient *guinguets* ou *ginguets*. Le nom de Guinguette a commencé à être connu en 1554.

L'objet de ce Chapitre paroîtra peut-être bien simple & bien commun; mais les recherches curieuses dont nous espérons de l'accompagner, pourront intéresser le Lecteur.

CHAPITRE III.

Des belles maisons occupées par les gens riches, tant à la ville qu'à la campagne, & du commun des Châteaux.

Nous nous élevons insensiblement des habitations les plus simples jusques aux plus superbes : celles des riches Particuliers tiennent le milieu entre les Palais des Rois & les maisons du Peuple. Anciennement elles approchoient davantage

de ces dernieres ; mais, depuis près d'un ſiecle, elles reſſemblent beaucoup plus aux premieres. Si quelquefois les pieces en ſont moins vaſtes, les commodités y ſont du moins auſſi recherchées. Les ornemens de l'Architecture, les colonnes & les pilaſtres ſont prodigués au dehors ; & ſi, parmi ces ornemens, on remarque en dedans moins de trophées, d'armoiries & de couronnes, on y voit, en récompenſe, plus d'Amours, de guirlandes de fleurs, & de repréſentations agréables.

Nous n'avons que fort peu de renſeignemens ſur les anciennes maiſons des gens riches à Paris. Nous ſavons cependant que Jacques Cœur, Tréſorier de l'épargne, ſous Charles VII, le Particulier le plus riche de ſon temps, avoit commencé de bâtir une maiſon dans la rue de l'*Homme armé*, qui fut depuis achevée par Jean de la Balue, Evêque d'Angers & d'Evreux, Cardinal du titre de Sainte Suzanne, que la fortune n'éleva que pour le terraſſer, & ne terraſſa que pour le relever. Cette maiſon fut depuis occupée par le Préſident Barillon. Le peuple y admiroit les étages ſupérieurs, conſtruits de briques éclatantes. Il ignoroit que ce brillant venoit d'une couche de plomb & de

cuivre étendues sur les briques ; les terrines & plats plombés par dedans, ne sont luisans que par ce même moyen. Sauval, dans ses Antiquités, remarque que cette maison semble avoir porté malheur à ses propriétaires. Jacques Cœur, qui l'a commencée, est mort dans l'Isle de Chio, commandant une flotte armée par le Pape Callisthe III contre les Turcs, après s'être échappé de sa prison de Beaucaire, où il étoit retenu par ordre du Roi. La Balue, qui avoit achevé cette maison, après avoir été favori du Roi Louis XI, gémit onze ans dans les fers pour crime de haute trahison, & auroit perdu la vie, sans la protection du Pape Paul II ; & le Président Barillon, qui l'a occupée longtemps, est mort misérablement à Pignerol, où il avoit été enfermé.

Le même Jacques Cœur possédoit le château de Beaumont en Gâtinois, qui a passé par héritage à MM. de Harlay, & de ceux-ci à M. le Prince de Tingri, pour qui cette terre a été érigée en Duché héréditaire. On y voit encore quelques bâtimens, & une tapisserie qui a appartenu à Jacques Cœur.

Le Château de Chenonceaux en Touraine, doit être regardé comme la mai-

ſon d'un riche Particulier, puiſqu'il a été bâti par un nommé Thomas Boyer, gendre du Cardinal Briſſonet, & neveu du Chancelier Duprat. Après la mort de ce Boyer, le Connétable de Montmorenci l'acheta, & le revendit enſuite à Catherine de Médicis, qui y fit faire des embelliſſemens. Il paſſa enſuite à Louiſe de Lorraine, veuve de Henri III; & à la mort de cette Reine à MM. de Vendôme. Le dernier poſſeſſeur étoit M. Dupin, Fermier Général, dont la veuve l'a vendu à M. le Duc de Choiſeul.

Entre les anciens Châteaux des Seigneurs ou des riches Particuliers, nous citerons celui de Beauté ſur Marne, que Charles VII fit bâtir pour ſa Maîtreſſe Agnès Sorel; celui d'Anet, qui a appartenu à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe de Henri II. Henri IV donna ce Château à la Maiſon de Vendôme; à l'extinction de celle-ci, il a paſſé à M. le Duc du Maine, & il appartient aujourd'hui à M. le Duc de Penthievre; celui de Verneuil en Picardie, à deux lieues de Senlis, que le Roi Henri IV donna à Mademoiſelle d'Entragues (Balzac), Marquiſe de Verneuil, & qui a depuis paſſé à la Maiſon

de Condé : celui de Gaillon sur Seine, à dix lieues de Rouen, qui a été bâti par le Cardinal d'Amboise, & qui appartient aux Archevêques de Rouen ; il y a tout auprès une très-belle Chartreuse ; & enfin, ceux de Chantilli, & d'Escouen entre Saint-Denis & Lusarche, qui tous deux ont appartenu à la Maison de Montmorenci, & ont passé par héritage à celle de Condé. Le dernier de ces Châteaux subsiste encore ; mais il est fort négligé. Il reste encore quelques vestiges de l'ancien Chantilli dans le superbe Château des Princes de Bourbon-Condé.

Nous voyons par ce qui nous reste de plus antique dans ces Châteaux & quelques autres, sur-tout dans ceux des siecles antérieurs à celui de François I, que les anciens Architectes François entendoient mal l'art des distributions. Partout c'est un perron extérieur & à découvert, d'immenses salles, de longues galeries, de vastes chambres à coucher, quelques cabinets dans les tours & tourelles, & point de Garderobes.

Ce sera ici l'occasion de parler de la belle Architecture, qui, ayant été enseignée par les Grecs aux Romains, passa avec ceux-ci dans les Gaules, fut ensuite

bannie de la France & de presque toute l'Europe par le goût gothique & barbare, & fut enfin, bien des siecles après, rappelée d'Italie en France, sous le regne de François I. Elle a continué & continue encore à être estimée parmi nous, & regardée comme la seule convenable à la décoration extérieure. Quant à la distribution intérieure des maisons, la France ne doit qu'à elle-même la perfection à laquelle elle est parvenue sur cet article. Nous avons, à cet égard, tiré très-peu de secours des Architectes Grecs & Romains. La façon de vivre de ces anciens peuples étoit si différente de la nôtre, que les pieces de leurs appartemens ne pouvoient être les mêmes. Les Palais d'Italie ne nous ont pas fourni de meilleurs modeles, à cause de la différence du climat; & nous pouvons dire que la distribution de nos appartemens nous appartient d'autant plus, qu'elle tient à nos mœurs; & comme ces mœurs passent depuis assez long-temps par toute l'Europe pour les plus agréables, il s'ensuit que notre façon de nous loger doit être également suivie. C'est ce qui est arrivé effectivement en Angleterre, en Allemagne, & dans presque tout le Nord.

Le Chapitre dont nous donnons ici une esquisse, contiendra le détail de toutes les pieces de l'appartement François; nous examinerons depuis quand elles sont en usage, & jusques à quelle époque remonte la forme & l'étendue qu'elles ont aujourd'hui. Examinant la maison depuis le rez de-chaussée jusqu'à l'etage le plus élevé, nous verrons comment en sont distribuées toutes les chambres; nous parcourrons même les corridors destinés à celles des Domestiques. Nous ne négligerons pas de parler des cuisines, des offices, des écuries, des cours, des basse-cours, & enfin de la grande porte du bâtiment. Ce détail nous engagera à faire l'histoire des entre-sols & des mansardes, que notre Nation a le mérite d'avoir inventés. On sait que les dernieres tirent leur nom de celui de deux fameux Architectes de Louis le Grand, l'oncle & le neveu, dont le premier mourut en 1666, le second en 1698.

Nous traiterons de la forme & des ornemens des cheminées & des poëles, qui, comme nous l'avons remarqué dans le Chapitre précédent, ne peuvent pas remonter à une haute antiquité. Nous parlerons à cette occasion des marbres qu'on

emploie pour décorer les premieres. L'article des lambris & de la boiserie exigera une assez grande étendue, d'autant que la Sculpture de ce genre a des regles particulieres. La peinture & le vernis qu'on y applique, nous fourniront quelques anecdotes historiques assez piquantes, ainsi que la Peinture à fresque, presqu'entiérement réservée à présent pour les plafonds & les salles à manger. Nous nous arrêterons un peu sur la dorure de l'intérieur de nos bâtimens, dont l'art s'est beaucoup perfectionné de nos jours, mais peut-être aux dépens de la matiere, puisque les anciennes dorures étoient bien plus durables que celles qui se font aujourd'hui.

Nous avons fait un objet de luxe de cet instrument de sûreté, composé de pieces de fer, que nous nommons serrures; mais ce n'est pas dans cette seule partie que l'art de la Serrurerie est employé à l'ornement de nos maisons; il nous procure de magnifiques balcons, & sert à décorer les croisées & les rampes des escaliers.

Tout ce que nous venons de dire, ou plutôt d'indiquer sur la distribution des maisons de ville, dont les personnes

riches sont propriétaires ou habitantes, peut également s'appliquer à leurs maisons de campagne, du moins quant aux bâtimens; mais on doit considérer de plus dans celles-ci les parcs & les jardins, & distinguer la maniere de décorer les petits jardins de la ville d'avec celle d'orner les grands, qui accompagnent les maisons de plaisance. Il faut employer l'art pour faire paroître les premiers plus étendus qu'ils ne sont réellement, & pour procurer, par leur moyen, à la maison, le coup d'œil le plus agréable. Les grands jardins & les parcs de campagne doivent au contraire tirer leurs agrémens de la beauté de leur situation ou de celle de leurs grandes parties qu'il s'agit de mettre en évidence & en honneur.

L'art des jardins qu'on appelle d'ornement, n'est pas fort ancien en France: les Romains l'ont connu; mais il avoit été oublié long-temps après eux. Nos ancêtres ne cherchoient qu'à tirer un parti utile de leurs parcs & de leurs enclos: s'ils fournissoient quelques beautés naturelles, ils ne refusoient pas d'en jouir; mais ils ne se donnoient aucune peine pour les perfectionner. Presque toutes leurs maisons de campagne étoient placées dans des fonds

fonds, & non sur des hauteurs, parce qu'ils trouvoient le terrain plus aisé à cultiver sur le bord des rivieres. Notre opinion a changé à ce sujet. Jaloux de promener nos regards sur une vaste & riche campagne, nous avons bâti nos plus superbes Châteaux dans les lieux élevés & les plus découverts : ce que, tant qu'a duré le Gouvernement féodal, nos peres faisoient pour se ménager des lieux de défense & des forteresses à l'abri de toute insulte, nous le pratiquons maintenant pour nous procurer de la vue. Les salles de ces Châteaux sont aujourd'hui moins grandes qu'elles n'étoient autrefois; changées en appartement, leur distribution joint l'élégance à la commodité.

Dans le courant du siecle dernier, la Quintinie publia des Instructions sur les jardins fruitiers & potagers, & sur les arrangemens & les ornemens dont ils sont susceptibles. Ce sont elles que le fameux Le Nôtre a suivies, en traçant les desseins de différens jardins, qui ont excité l'admiration de l'Europe entiere. Cette matiere ouvre un vaste champ, où nous recueillerons quantité d'anecdotes intéressantes, qui nous conduiront à observer que, depuis quelque temps, notre goût

a prodigieusement changé. Nos jardins ne sont plus ni à l'Italienne ni à la Françoise : il ne leur reste aucune ressemblance avec ceux qui étoient généralement admirés sous le regne de Louis XIV. Ce sont des jardins à l'Angloise, ou, pour mieux dire, à la Chinoise ; car c'est des Chinois que les Anglois tiennent la maniere, ou, si l'on veut, la manie, de transporter des Provinces entieres dans l'enclos d'un petit parc, ou d'un jardin d'une grandeur médiocre ; de créer de hautes montagnes & de profonds vallons dans une petite plaine ; des rivieres dans un terrein sec ; de mettre constamment en opposition les plus grandes beautés de l'art avec les horreurs de la nature & de la destruction, &c. Depuis quelques années nous avons ces prétendues merveilles sous nos yeux ; & comme l'histoire n'en remonte pas fort haut, il nous sera facile de la faire.

CHAPITRE IV.

Des Palais des Rois des Princes, & grands Seigneurs; de leurs Maiſons de plaiſance, Parcs, Jardins, &c.

En parlant de ce qui fait la beauté des maiſons des riches Particuliers, nous avons, par occaſion, & preſque ſans y penſer, donné l'hiſtoire de tout ce qui fait à préſent l'ornement des Palais des Rois, Princes & grands Seigneurs. Un plus grand nombre de pieces vaſtes, quelques décorations plus ſomptueuſes, mais qui n'ajoutent rien aux véritables agrémens d'un beau logement, en font preſque toute la différence; de même qu'un certain genre de Domeſtiques, qui ne conviennent qu'aux Grands, mais qui ne leur ſervent pas plus que les titres honorables & les cordons dont ils ſont décorés; ces diſtinctions marquent les premiers rangs, ſans rendre plus heureux ceux qui les rempliſſent. Il n'en étoit pas de même autrefois; les ſomptueuſes habitations étoient réſervées pour les ſeuls grands Seigneurs: ainſi nous remplirons ce Chapitre d'anecdotes & de

détails intéressans sur leurs anciennes possessions ; nous remonterons jusques à l'origine de la plupart des Châteaux de nos Rois & de leurs grands Feudataires ; nous parlerons de quelques-uns qui n'existent plus, mais sur lesquels nous avons des Mémoires ; nous verrons comment ils étoient autrefois distribués, & à quel usage les pieces qui les composoient pouvoient servir ; dans quelles mains ils ont passé, & enfin ce qu'ils sont aujourd'hui devenus. Au moyen de ces recherches, nous tâcherons de deviner quelle étoit la vie privée de nos Rois, des Princes & grands Seigneurs, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours ; car la vie privée est toujours notre objet & le but du grand travail que nous avons entrepris. Il seroit peut-être plus facile d'écrire un Volume entier de ce qui doit faire la matiere de ce Chapitre, & de le composer d'une longue suite de dissertations curieuses, que de se borner aux recherches que nous venons d'annoncer ; mais nous croyons devoir nous en tenir à l'histoire de quelques Palais & Châteaux principaux, tant de Paris que des Provinces.

Une opinion commune, qui s'est per-

pétuée jusqu'à nous, porte à croire que le fameux Empereur Julien fit bâtir dans un des fauxbourgs de Paris, qu'on appeloit alors *Lutece*, du côté du midi, un Palais avec des bains & des étuves, d'où il fut nommé, suivant l'usage des Romains, le Palais des Thermes. On soupçonne que ce Palais est celui dont on voit encore aujourd'hui quelques restes dans la rue des Mathurins, derriere la maison qui porte le nom d'Hôtel de Cluny. D'ailleurs les aqueducs que l'on a trouvés en terre en 1544, depuis cette maison jusqu'au village d'Arcueil, & qui peuvent avoir servi pour y conduire l'eau dans les bains, sont autant de vestiges qui autorisent l'opinion de cette antiquité. On prétend que les édifices & les cours de ce Palais, bâti avec un ciment qui nous est inconnu, occupoient tout l'espace entre la rue de la Harpe & la rue Saint-Jacques, depuis la rue du Foin jusqu'à la place Sorbonne; que son parc & ses jardins s'étendoient jusqu'au pied de ce terrain élevé que nous nommons la montagne Sainte-Genevieve; & de l'autre côté, jusqu'au Temple d'Isis, depuis l'Abbaye de Saint Vincent, aujourd'hui Saint Germain-des-Prés. Ce Palais fut, au rapport de Fortunat, la demeure

de nos Rois de la premiere Race. Childebert, ſans ſortir de ſes jardins, ſe rendoit tout proche de l'Egliſe de S. Vincent. On trouve dans l'Hiſtoire, qu'après la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire y relégua les Princeſſes ſes ſœurs.

Ce que nous appelons aujourd'hui Château royal, n'étoit, ſuivant nos anciens Auteurs, qu'une riche métairie, où il y avoit un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des ſerfs occupés à faire valoir les terres, ſous les ordres d'un principal Domeſtique ou Intendant. Dans l'étendue de la France, on comptoit environ cent ſoixante de ces habitations royales, qui annonçoient l'utile plus que l'agréable, & que nos premiers Monarques viſitoient tour-à-tour. Si dans chacune de ces métairies il y avoit un bâtiment de réſerve pour loger la Famille Royale, il ne devoit pas être ſomptueux.

Telles étoient ſans doute les maiſons de plaiſance des Rois de la premiere & de la ſeconde Race. Clotaire en avoit une à Braine en Champagne, & Chilperic d'autres à Nogent, à Villers-Cotterets, & à Chelles, où il gardoit ſes tréſors. Il y en avoit à Clichi, près Paris, où eſt aujourd'hui le village de Saint-Ouen, à

Verberie, à Creſſi, à Attigni célebre par trois Conciles, à Melun, à Etampes, à Poiſſi, à Choiſy, Mantes, Reuilli, Remiremont, & enfin à Compiegne, Saint-Germain, Lagny, Sens, Péronne, Senlis, Nanterre, & une infinité d'autres.

Cette remarque, appuyée ſur des faits, nous conduira à parler du Louvre, qui n'étoit, au temps de Dagobert, qu'une maiſon de chaſſe, où ce Prince mettoit ſes chevaux & ſes piqueurs. Les Rois de la premiere Race, auxquels l'Hiſtoire a donné le nom de Fainéans, venoient ſouvent y paſſer quelques heures après leur dîner. Ils ſe promenoient nonchalamment dans leur char ou coche le long de la forêt qui couvroit alors tout le côté de la riviere, dont une partie ſubſiſtoit encore du temps de Saint Louis, puiſque ce Monarque, au rapport des Hiſtoriens, fit bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts *in luco*. Ces Rois fainéans, dit un Auteur, revenoient le ſoir en bateau & en pêchant, ſouper à Paris & coucher avec leurs femmes. Il n'eſt fait aucune mention de cette maiſon royale ſous la ſeconde & ſous la troiſieme Race, juſqu'au regne de Philippe-Auguſte, qui en fit une eſpece de citadelle environnée de larges foſſés, & flanquée de tours.

En 1528, François I fit abattre celle appelée la grosse tour, qui étoit isolée & bâtie au milieu de la Cour. C'est de cette tour que relevoient les grands Feudataires de la Couronne. Après avoir été dix siecles hors de Paris, le Louvre s'y trouva renfermé par l'enceinte commencée sous Charles V en 1367, & achevée sous Charles VI en 1383.

Il y a beaucoup d'apparence que les autres Palais de nos Rois n'étoient pas plus magnifiques que le Louvre, qui servit long-temps de logement aux Monarques étrangers qui venoient en France. Manuel, Empereur de Constantinople, & Sigismond, Empereur d'Allemagne, y demeurerent sous le regne de Charles VI. C'étoit, ainsi que les autres maisons royales, un assemblage de grands bâtimens, flanqués de tours, composés d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage divisé en salles d'une grandeur immense, décorées de lambris & de dorures. On pratiquoit, au dessus de ce premier étage, de petits appartemens qu'on appeloit galetas, & qui étoient couverts d'ardoise & de tuiles. Pour les autres parties du bâtiment, on se contentoit de les couvrir de chaume. Le reste du terrain étoit occupé par les

jardins, les colombiers, les poulaillers, les celliers, & les volieres.

Sauval, en nous parlant des anciennes maisons royales, nous donne quelque idée de la distribution de leurs appartemens. » On entroit, dit-il, dans les chambres » & les salles, dans les chapelles & gale- » ries, par un porche de menuiserie à plu- » sieurs faces. Toutes ces pieces étoient » lambrissées, planchéiées, ou pavées de » pierres blanches & noires. Il y avoit des » cheminées & des poëles appelés *chauffe-* » *doux* : les siéges des chambres & même » de la chambre du Roi, aussi bien que » de celle de la Reine, depuis Saint Louis » jusqu'à François I, étoient des esca- » belles, des bancs, des formes, & des » treteaux, & il n'y avoit que la Reine » qui eût des siéges de bois pliants. Les » poutres & les solives des appartemens » étoient chargées de fleurs de lys d'étain » doré. Les cheminées tenoient presque » toute la largeur des salles, & les che- » nets de fer étoient d'une pesanteur con- » sidérable. Les couches, les couchettes » étoient extraordinairement grandes. » Quand elles ne portoient que six pieds » en quarré, on les appeloit couchettes; » lorsqu'elles étoient de douze sur onze,

» on les nommoit couches; elles se plaçoient sur des marches couvertes de » tapis «.

Le Palais où se rend actuellement la justice, & dont on fait remonter l'ancienneté jusques au siecle de Louis le Débonnaire, a été fort long-temps la demeure de nos Rois dans la ville. Ce fut Philippe le Bel qui l'abandonna aux Officiers de la Justice, lorsqu'il rendit le Parlement sédentaire à Paris. Nous verrons que ce n'étoit alors qu'un difforme assemblage de grosses tours, qui se communiquoient les unes aux autres par des galeries.

Après avoir jeté un coup d'œil sur ces anciens bâtimens & sur celui de Vincennes, nous parlerons du Château de Fontainebleau : il doit sa naissance à une petite maison de chasse, bâtie dès l'an 1169 par Louis VII, pere de Philippe-Auguste. Saint Louis y fit beaucoup travailler, & il reste encore aujourd'hui un corps de bâtiment enclavé dans les ouvrages qui ont été faits depuis, où se trouve une piece appelée la salle de Saint Louis. Le fameux Architecte Italien Sébastien Serlio, qui le premier a fait connoître aux Artistes François le goût de la bonne Architecture, travailla beaucoup à la construc-

tion de ce Palais sous le regne de François I. Sous celui de Henri II, Philibert Delorme y ajouta l'escalier en fer à cheval : cet Artiste donna les plans des Châteaux de Saint-Maur, d'Anet & de Meudon, & la Reine Catherine de Médicis le chargea de la construction du Palais des Tuileries, où Delorme déploya toutes les ressources de son génie.

Enfin, nous ferons l'histoire du Château de Versailles, preuve éclatante de la magnificence d'un Roi, qui, en portant sa gloire au plus haut degré, y a porté de même celle de la France. Parcourant ensuite les Provinces, nous dirons quelque chose des Châteaux des grands Princes, tels que les Comtes de Champagne, qui en avoient trois à Troyes, dont le principal, où ils demeuroient, subsiste encore aujourd'hui, & est le siége de la Justice. Les Ducs de Bourgogne, qui avoient le leur à Dijon, dans l'endroit même où est placé le Palais où se tiennent les Etats de la Province, que l'on appelle vulgairement la Maison du Roi : les Ducs de Bourbon, qui faisoient leur principale résidence à Souvigny, & avoient des Châteaux à Moulins & à Bourbon-l'Archambaut. Par ce moyen, nous établirons en même temps,

& quels ont été les progrès de l'Architecture en France, & les changemens arrivés dans la façon de vivre des François illustres.

CHAPITRE V.

Des Edifices publics, tels que les lieux d'assemblée, des Tribunaux, Prisons, Hôtels-de-Ville, Colléges, Hôpitaux, Casernes, des Portes de Ville, Places, Fontaines ornées, Promenades publiques, &c.

CE qui fera l'objet de ce Chapitre, ne regarde, pour ainsi dire, que par accident, les mœurs privées des François, la plupart des édifices dont il y doit être question étant destinés à des fonctions publiques exercées pas des Corps respectables dans l'Etat. Cependant, en faisant des recherches sur chacun de ces objets, nous y trouverons la source d'une infinité d'usages qui tiennent absolument à notre vie privée. Nous aurons souvent occasion de faire remarquer ce que peut l'exemple du Maître pour l'avancement & la perfection des Arts. Nous verrons que, tandis

que nos Rois s'occupoient du ſoin d'embellir leur Capitale, & tous les lieux qu'ils habitoient, & que les grands Seigneurs & les perſonnes opulentes concouroient à faire réuſſir ce deſſein par les nombreux Hôtels qu'ils élevoient dans les différens quartiers de Paris, les Officiers municipaux de toutes les grandes villes du Royaume faiſoient conſtruire des édifices utiles au public, & les Bourgeois abattoient ſans regret leurs vieilles maſures, pour ſubſtituer à leur place des maiſons ſolides & commodes. Toutes ces parties de l'art de bâtir nous fourniront des détails curieux & inſtructifs, & des anecdotes piquantes: nous nous arrêterons avec complaiſance ſur chacune d'elles; mais nous n'inſiſterons que ſur ce qui regarde notre principal objet.

Nous dirons quelque choſe des Hôtels-de-Ville de Paris & de Lyon, & ſur tout du dernier, qui eſt un des plus magniques de l'Europe, ſous le veſtibule duquel, qui eſt en forme de portique à la Romaine, on voit deux grandes tables de cuivre, où eſt gravée toute entiere la harangue que fit l'Empereur Claude en faveur des Lyonnois, dans le Sénat de Rome, avant d'être parvenu à l'Empire. Nous parle-

rons de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, que l'on nomme Capitole, à l'instar de Rome, & dont les Capitouls, ou Echevins acquierent la noblesse. Ce fut dans la cour de cet Hôtel que Henri II, Duc de Montmorency, eut la tête tranchée en 1636, à l'âge de trente sept ans. Nous nous entretiendrons des Colléges, des Hôpitaux & des Fontaines publiques, tant de Paris que des grandes villes de nos Provinces.

Nous traiterons légérement la partie des grands chemins & celle du pavé des rues, dont chaque Particulier profite, quoique tous ne contribuent pas aux frais; nous ne nous dispenserons pas de remarquer qu'avant Philippe-Auguste, Paris n'étoit point pavé. Jusques-là on avoit été effrayé de l'énorme dépense que pourroit occasionner une si grande entreprise. On rapporte qu'en 1184, ce Roi, regardant un jour par les fenêtres de son Palais, fut tellement *empuanti* de la mauvaise odeur des tombereaux de boues qui vinrent à passer, qu'aussi-tôt il commanda au Prévôt des Marchands & à quelques Bourgeois de chercher les moyens de parer à cet inconvénient. Rigord nous apprendra que le pavé fut d'abord fait de pierres dures & fortes, ou de gros cailloux carrés.

Depuis on s'eſt ſervi de quartiers de grais, carrés & unis, de ſept à huit pouces de qualibre, qui viennent par eau des environs de Fontainebleau, ou par terre des autres parties du Gâtinois. Le Domaine fut premiérement chargé de l'entrepriſe & de l'entretien du pavé de la croiſée de Paris, c'eſt-à-dire, du pavé des grandes rues, des places publiques, & des quais. Les autres rues furent à la charge des propriétaires juſqu'en 1609, en proportion de l'étendue de leurs maiſons. Actuellement ces propriétaires, dans les nouvelles rues, ſont tenus de faire la premiere dépenſe du pavé de devant leur maiſon, qui enſuite eſt entretenu par la Ville. Ce fut dans les premieres années du quinzieme ſiecle, qu'on commença à paver Paris avec des pierres de grais, après que l'on eut remarqué que les autres pierres dures ou cailloux que l'on employoit, bleſſoient les pieds des chevaux. Depuis cette époque, les villes de nos Provinces ont été ſucceſſivement pavées, & l'on s'y ſert du grais préférablement à toutes autres pierres, lorſqu'il s'en rencontre des carrieres dans les environs.

Comme les fortifications ne peuvent entrer qu'indirectement dans notre plan,

nous ne nous en occuperons qu'autant que les remparts & les bastions plantés d'arbres fournissent des promenades aux habitans des villes. Depuis un demi-siecle, les Officiers municipaux des villes de l'intérieur du Royaume se sont appliqués à donner cette satisfaction à leurs Bourgeois, à l'exemple du Corps municipal de Paris, qui a converti les boulevards de cette Capitale en une promenade infiniment agréable.

CHAPITRE VI.

Des Eglises Cathédrales, Collégiales, Paroissiales, & des Chapelles particulieres; des Palais Episcopaux, Maisons Canoniales & Presbyteres; des Abbayes & Monasteres d'hommes & de femmes, Hospices & Hermitages.

NOUS devons faire sur la matiere de ce Chapitre, la même réflexion que sur celle du précédent; néanmoins les Eglises nous fourniront d'excellens mémoires sur le goût de l'architecture Françoise dans les différens temps de la Monarchie. Ce sont les plus sûrs monumens de ce goût gothique

gothique & barbare qui a régné pendant tant de ſiecles, & qui n'a été détruit qu'il y a environ trois cents ans. Dans cette idée, nous entrerons dans quelques détails ſur la Cathédrale de Rheims, bâtie vers l'an 840, ſous le regne & par les ordres de Louis le Débonnaire. Celle de Chartres fut conſtruite en 1020, ſur les plans de Fulbert, Evêque de cette ville. Ce Temple, l'un des plus beaux & des plus ſolides qu'il y eût alors en France, & qui ſubſiſte encore, a quatre cent vingt pieds de long ſur cent huit de large : la branche de la croix a deux cent dix pieds de longueur. La largeur de la grande nef eſt de quarante-huit pieds, & les nefs latérales ſont élevées de quarante-deux, & en ont vingt-un de large, d'où l'on voit que la largeur de cette Egliſe eſt de quatre-vingt-dix pieds. Sous ce vaſte édifice, il y a des grottes ſouterraines que l'on croit avoir été commencées par les Druides, & qui ont autant d'étendue que l'Egliſe qui eſt deſſus.

Nous puiſerons dans les Ouvrages du célebre Suger, Abbé de Saint-Denis, tout ce que nous croirons intéreſſant de rapporter ſur la reconſtruction de cette Abbaye dans le douzieme ſiecle. Nous

parlerons de la Cathédrale d'Amiens, qui est du treizieme siecle, & a été long-temps regardée comme une des plus belles Eglises de la France, au moins est-elle une des plus hardies. La Sainte-Chapelle du Palais à Paris n'échappera pas à nos recherches. Nous devons à la piété de S. Louis ce monument, qui constate en même temps la délicatesse & la hardiesse de l'ancien goût gothique, & qui est postérieur à la Cathédrale de Paris, dédiée à la Vierge, commencée l'an 1010, sous le regne du Roi Robert, & achevée en 1181, sous celui de Philippe-Auguste, par les soins de Maurice de Sully, le soixante-dixieme Evêque de Paris. Les belles Eglises modernes nous serviront de pieces de comparaison pour ces anciens bâtimens; mais nous nous attacherons sur-tout à la distribution de l'intérieur des maisons des Chanoines & des Moines, parce que nos recherches à cet égard nous donneront de grandes lumieres sur leur façon de vivre.

CHAPITRE VII.

Des Ameublemens de toute eſpece qui ont garni & garniſſent les habitations des François, & par occaſion des Manufactures dans leſquelles ils ſe fabriquent.

CE Chapitre ne peut manquer d'être fort étendu, & de tenir une place conſidérable dans notre Ouvrage, étant ſuſceptible de bien des diviſions.

Dans la premiere Section, nous traiterons des lits, & nous examinerons quelle étoit la forme de ceux des Grecs & des Romains, & comment ces derniers, aux feuilles d'arbres & aux peaux de bêtes ſur leſquels les premiers Héros de Rome repoſoient, ont fait ſuccéder les lits de plumes, du duvet le plus fin, les matelats faits de la précieuſe laine de Milet, & les bois de lit d'ébene, de cedre & de citronier, ou d'ivoire & d'argent maſſif, avec des couvertures teintes en pourpre & rehauſſées d'or.

Il eſt probable que nos ancêtres, en ſortant de la barbarie, adopterent la forme des lits Romains pour les leurs, & que,

lorsque le luxe, enfant de l'or & de l'oisiveté, eut énervé des cœurs que l'exemple avoit séduits, ils voulurent joindre à la commodité l'élégance & la richesse. Ils prirent aussi des Romains l'usage de manger couchés sur des lits; mais ils l'abandonnerent de bonne heure.

Outre les lits sur lesquels nous dormons, nous en avons que nos Dames appellent lits de repos, & que le peuple & la simple bourgeoisie ne connoissent que de nom. Le lit à la Françoise est communément composé d'un bois de lit surmonté & garni d'une paillasse, de plusieurs matelats, & quelquefois d'un lit de plumes, d'un traversin, d'oreillers, de draps, de couvertures, & orné de courtepointes, de soubassemens & de rideaux. Les matieres que l'on employe pour toutes ces pieces sont plus ou moins précieuses & cheres, suivant l'état & la richesse des personnes qui en doivent faire usage; mais toujours est-il vrai que le lit est la principale piece d'un ménage, quelque pauvre qu'il soit, & que le comble de la misere est de n'en pas avoir, même un mauvais. Nous rechercherons depuis quel temps ces différentes pieces qui composent un lit sont en usage, & nous remarquerons que l'on

voit encore dans nos vieux châteaux des lits d'une grandeur immense, dans lesquels couchoient des familles entieres, & même de gentilshommes.

Cette coutume de coucher plusieurs ensemble fut introduite dans les beaux jours de la Chevalerie. Alors les preux Chevaliers, accoutumés à partager leur tente, leur lit & leur table avec leurs confreres d'armes pendant la campagne, ne se refusoient pas, durant leur quartier d'hiver, à les recevoir dans leurs châteaux avec la même confiance & la même simplicité. Les lits de ces châteaux étant fort larges; indistinctement le Seigneur Châtelain, sa Dame, ses enfans, & les Chevaliers, ses confreres & ses hôtes, même leurs chiens de chasse favoris, les occupoient tous ensemble, lorsque l'occasion se présentoit. L'Amiral Bonnivet avoit souvent l'honneur de coucher dans le même lit que François I, Roi de France, qui lui faisoit l'honneur de l'appeler son frere d'armes. Les grands Seigneurs de la Cour de ce temps ne faisoient de même nulle difficulté de coucher ensemble, & c'étoit la plus insigne marque d'amitié & de confiance que l'on pût se donner. Il existe encore de ces grands lits dans quelques-uns de nos châteaux.

Nous obſerverons que les lits à baluſtrade ſont une marque d'honneur qui n'eſt convenable qu'aux Souverains, aux Princeſſes, & aux très-grandes Dames. Nous parlerons de ce qu'on appeloit, dans le ſiecle dernier, lits à l'Ange, & lits à la Ducheſſe; des lits à la Polonoiſe & à la Turque; des lits jumeaux, qui étoient, il y a une cinquantaine d'années, en uſage dans les bons ménages bourgeois; des lits à tombeaux; des lits de camp; & enfin des lits briſés.

Les étoffes dont on ſe ſert pour décorer les lits à l'extérieur, ſont à peu près les mêmes que celles dont on fait toutes ſortes de meubles. Les pauvres gens ont des lits garnis de ſerge ou de toile; les perſonnes plus aiſées en ont de différentes étoffes de ſoie, ſur-tout de damas & de velours. On en voit encore dans les anciens châteaux, qui ſont décorés d'étoffes précieuſes; quelques-uns même ſont couverts de riches broderies.

Dans la ſeconde Section de ce Chapitre, nous traiterons des tapiſſeries dans l'acception la plus générale de ce mot, c'eſt-à-dire, en lui faiſant ſignifier toutes les étoffes dont on peut couvrir les murailles des appartemens, lorſqu'elles ne

ſont ni décorées de marbre précieux, ni de ſtuc, ni peintes à freſque, ni entiérement boiſées & lambriſſées. Nos ancêtres tapiſſoient leurs murs avec des nattes de jonc; car on s'eſt toujours apperçu que l'humidité des murailles mal enduites & laiſſées à découvert, étoit dangereuſe pour la ſanté. Ils étoient parvenus, en mêlant avec aſſez d'art les couleurs des pailles, à faire de ces nattes des tapiſſeries fort agréables. La ville de Pontoiſe a été long-temps renommée pour ce travail. Il nous vient encore du Levant des nattes très-fines, qui ſont cheres, & travaillées avec beaucoup d'art, ſoit pour la vivacité des couleurs, ſoit pour les deſſeins qu'elles repréſentent.

Aux nattes, il y a déjà très-long-temps que, dans les châteaux des Gentilshommes & dans les villes, on a fait ſuccéder les tapiſſeries proprement dites, c'eſt-à-dire, les tiſſus de laine & de ſoie de différentes couleurs, liées enſemble ſur un canevas, de maniere à repréſenter des deſſeins, & même des hiſtoires. Il paroît que ce genre d'ouvrage eſt très-anciennement connu, puiſque l'on voit encore dans la Sacriſtie de la Cathédrale de Bayeux un ancien morceau de tapiſſerie,

qui représente l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie. Le savant Pere Montfaucon croit que cette tapisserie n'a pas été travaillée long-temps après cette conquête; ce qui supposeroit qu'on faisoit des tapisseries à personnages il y a plus de six cents ans. Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'il y ait aussi long-temps que les tapisseries sont communes : elles n'ont commencé à l'être qu'au temps que les Ducs de Bourgogne étoient maîtres des Pays-Bas, c'est-à-dire au quinzieme siecle; c'est alors que les tapisseries de haute & basse lisse ont été en usage dans ce pays, & de là sont parvenues en France. Ces tapisseries sont restées pendant long-temps fort cheres, & un objet de luxe auquel ne pouvoient atteindre les personnes peu riches, qui devoient alors se contenter de tapisseries de Bergame ou de points de Hongrie. La tapisserie de Bergame tiroit son nom de celui d'une ville de Lombardie, actuellement appartenante aux Vénitiens, lieu où elle avoit été inventée. Elle n'est fabriquée qu'avec des laines assez grossieres de différentes couleurs, que l'on dispose en lozanges ou pointes.

Les tapisseries de points de Hongrie

font un peu plus honnêtes que les Bergames, parce qu'il y entre de la soie ; mais les ornemens n'en sont pas plus merveilleux. Les unes & les autres se fabriquent en grande partie dans la Normandie.

Enfin, la manufacture de tapisserie des Gobelins, établie sous le regne de Henri IV, sur un terrein appartenant à MM. Gobelin, fameux Teinturiers, & portée à sa perfection sous celui de Louis XIV, par les soins de l'illustre M. Colbert & du fameux le Brun, premier Peintre du Roi, a si bien surpassé toutes les manufactures étrangeres, qu'elle les a entiérement effacées. Ce bel établissement a dû sa perfection, non seulement à la main-d'œuvre des Tapissiers, mais aussi à l'excellence des laines & à la bonté des tableaux d'après lesquels ils ont travaillé. Malgré la cherté des productions de cette manufacture, elle a été long-temps en vogue dans toute l'Europe. Ceux qui ne peuvent atteindre aux prix considérables auxquels sont portées les tapisseries des Gobelins, s'en fournissent dans les fabriques de Beauvais en Picardie, dans celle d'Aubusson en Auvergne, & dans celle de Fellerin dans la Haute-Marche. Ces manufactures, ainsi que celle des Gobelins,

ont quelquefois employé l'or & l'argent dans leurs tapisseries. On prétend que Felletin réussit mieux dans les verdures, Aubusson dans les personnages, & que Beauvais les surpasse dans l'un & l'autre genre; mais toutes les trois ont également abandonné ce qu'on appelle la haute lisse, & il n'y a plus qu'aux Gobelins où ce travail se soit conservé.

Cependant nous observerons que l'usage des tapisseries est presque tombé, ou du moins considérablement diminué parmi nous. La mode de boiser en entier, de vernir & de dorer les sallons & les cabinets, a prévalu; & quand on a été obligé de meubler les pieces qui n'étoient pas entiérement boisées, on a préféré les étoffes de soie, & particuliérement les damas, aux tapisseries à personnages. Il se peut que l'inconvénient de changer de maison ait contribué à établir l'usage des étoffes à desseins courans, qui se prêtent aux différentes hauteurs & largeurs des appartemens; avantage qu'on ne trouve point dans les tapisseries à personnages.

Les damas, espece d'étoffe de soie brochée, dont le nom vient de la ville de Damas en Syrie, où les premiers ont été fabriqués, étoient encore tirés, pen-

dant le ſiecle dernier, d'Italie, & particuliérement de Genes; mais les manufactures de Tours & de Lyon ſont venues de nos jours à bout d'en faire de ſupérieurs; c'eſt même aux François que l'on doit l'avantage d'en avoir à deux & à trois couleurs. Ces derniers damas ſont très-beaux, & par cette raiſon aſſez chers.

Il y a des reſſources pour ceux à qui leurs facultés ne permettent pas d'avoir des meubles ſi précieux. Depuis longtemps on connoît la brocatelle de Veniſe, qui eſt une étoffe mêlée de laine & de ſoie, qu'on imite très-bien en France. Les toiles de coton, peintes d'abord en Perſe & aux Indes, imitées enſuite en Angleterre, & qui le ſont actuellement en France, forment l'ameublement ordinaire des maiſons de campagne. On en fait cas ſuivant qu'elles ſont plus ou moins belles. Pour les appartemens de peu d'importance, on fait uſage de vieilles toiles qui ſe peignent aux environs de Paris: elles ſont peu cheres, & cependant les deſſeins & les peintures en ſont quelquefois très-agréables.

En appliquant ſur de la toile gommée les raclures & les rognures de laine que l'on tire en tondant les draps déja teints

de différentes couleurs, on fait ce que l'on appelle tapisserie tontisse. Nous avons vu exécuter de cette maniere, avec une grande exactitude, de très-jolis tableaux : cependant ce genre de tapisserie n'est point à l'usage des gens du bon air, & d'ailleurs il a le défaut de craindre l'humidité.

Les papiers peints sont aussi renvoyés par les personnes riches dans leurs garde-robes, & tout au plus dans les petites chambres des maisons de campagne. Malgré cela, il est étonnant à quel point ces papiers imitent quelquefois le damas. Il s'en trouve aujourd'hui d'une beauté singuliere, avec des compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux & de personnages; d'autres qui imitent les paysages, les tapisseries de haute lisse, relevées d'or & d'argent, & les papiers de la Chine.

Les cuirs peints & dorés sont d'une invention fort ancienne, dont on fait honneur aux Espagnols. Ils sont propres à meubler les antichambres & les salles à manger des maisons de campagne.

Après avoir rassemblé sous un même point de vue toutes les différentes sortes de tapisseries, inventées pour orner les murs de nos appartemens, nous parlerons des tapis qui servent à en couvrir les planchers.

On les étaloit autrefois sur de grandes tables, ce qui n'est plus d'usage. Jusques au siecle dernier, on en faisoit venir à grands frais de Perse & de Turquie. M. Colbert, sous les auspices de Louis XIV, rendit un grand service à la France, en établissant à la savonnerie près de Chaillot, une belle manufacture de tapis façon de Perse. Elle a obtenu, en proportion, le même succès que celle de tapisseries des Gobelins; & la cherté des morceaux qui en sortoient, lui a fait également tort. Cependant nous n'allons plus chercher nos tapis dans les pays étrangers, & c'est à Aubusson en Auvergne que se fabriquent aujourd'hui la plupart de ceux qui couvrent les planchers des cabinets, des sallons, & des chambres à coucher des grands Seigneurs & des gens riches.

Les grands paravents doivent être rangés dans la classe des tapisseries & des tapis, & se font de la même matiere. Il y a apparence qu'ils sont fort anciens; mais, sur cet article, nous n'aurons à offrir que des conjectures.

Les murailles des appartemens se décorent sur-tout avec des tableaux. Si nous voulions nous étendre sur ce dernier objet de décoration, nous ferions une histoire

de la peinture en France qui seule, formeroit un gros volume ; mais nous nous contenterons d'observer, qu'afin que ces tableaux forment des meubles agréables, il faut d'abord qu'ils représentent des sujets gais & qui réjouissent la vue ; que s'ils sont anciens, on passe dessus un beau vernis, qui ne cache aucun de leurs traits; enfin, qu'on les orne de cadres brillans, sculptés légérement, & bien dorés. Le goût du propriétaire décide sur le choix des Ecoles : celle qui semble actuellement dominer, est la Flamande, sans préjudice de notre Ecole de peinture Françoise, qui est portée à un degré de perfection qui doit lui faire espérer d'effacer bientôt toutes les autres.

Les glaces sont un des plus beaux ornemens de nos appartemens, d'autant plus qu'en répétant les objets, elles semblent les multiplier. Nous saisirons cette occasion pour faire l'histoire des miroirs. L'on sait que les premiers furent de métal. Cicéron en attribue l'invention à Esculape, Dieu de la Médecine. Moïse fait mention dans l'Exode de ceux des femmes Juives. L'airain ou le fer poli, & l'étain, en furent d'abord la matiere. Ce ne fut que du temps de Pompée que l'on en

apporta à Rome qui étoient d'argent : quoique de matiere plus riche, ils devinrent bientôt plus communs & à meilleur marché, parce que le métal, naturellement brillant, étoit plus aisé à travailler. Ce fut en cet état que les miroirs passerent dans les Gaules. On en a trouvé dans les tombeaux des anciens Rois & Généraux Francs & Gaulois. Du temps de Pline, on apporta d'Ethiopie à Rome des pierres brillantes qui se séparoient aisément par couches minces, &, s'appliquant sur un fond de métal, rendoient très-bien tous les objets. Cette pierre étoit sans doute un talc très-fin & très-éclatant. Il ne paroît pas qu'il ait été connu en France, & jusques au douzieme siecle on ne s'y est servi que de miroirs de métal. Mais sur la fin des croisades, on commença à parler des miroirs de verre ou de glace étamée. On dit que ce fut dans la ville de Sidon que l'on commença à en fabriquer. Les Vénitiens s'emparerent de ce secret, & furent les premiers qui en établirent chez eux une manufacture. Elle fut long-temps la principale & presque la seule de l'Europe ; mais quoiqu'elle subsiste encore, ses productions sont actuellement infiniment au dessous de celles des

manufactures de glaces de France, dont le premier établissement a été formé par M. Colbert, sous les auspices de Louis XIV, en 1665, à Tour-la-ville, auprès de Cherbourg en Normandie. On n'y faisoit d'abord, comme à Venise, que des glaces soufflées, qui ne peuvent pas avoir la même grandeur que celles coulées. La manufacture de ces dernieres a été établie à Saint-Gobin en Soissonnois, & on acheve de polir ces glaces dans le fauxbourg Saint-Antoine à Paris. Nous nous étendrons dans notre Ouvrage sur cette partie brillante de notre ameublement moderne.

Les lustres & les girandoles ornées de boules & de pendeloques de cristal, ont le même avantage que les glaces, & réfléchissent de même les objets. L'invention n'en est pas fort ancienne : nous en fixerons l'époque, ainsi que celle des bras de cheminée. Les chandeliers à plusieurs branches ont été d'usage bien auparavant ; & puisque nous aurons occasion de parler de la maniere dont les François éclairent aujourd'hui leurs appartemens, nous remonterons jusques au temps où ils ne se servoient que de lampes remplies d'huile ; ce qui nous obligera à faire l'histoire de

la

la chandelle & enfin celle de la bougie.

Dans la quatrieme Section, nous nous occuperons des siéges de toute espece. Nous remarquerons que les bancs à dos & les simples banquettes sont presque de toute antiquité; que les tabourets & les chaises étoient connus des Romains, puisque les chaises curules, qui étoient la marque des premieres dignités de la République, étoient des especes de petits fauteuils à dos. La chaise du Roi Dagobert, que l'on voit encore à Saint-Denis, est dans ce goût: mais les grands fauteuils, tels que nous en voyons encore dans les anciennes maisons & dans les vieux Châteaux, sont d'une invention Françoise, & d'une époque assez reculée. Ceux de nos ancêtres étoient faits en entier de bois, & n'étoient couverts ni garnis. Les fauteuils rembourrés sont modernes, & n'ont été d'abord qu'à l'usage des infirmes, & ensuite des Dames. Enfin les siéges légers, & de forme portative, tels que les petites chaises, les petits fauteuils, dits cabriolets, sont d'une invention toute récente. Les chaises & les fauteuils de paille ne se trouvent que chez la simple Bourgeoisie; les siéges de cannes sont à l'usage des gens d'étude; les canapés, les

ſophas & les Ottomanes ne datent que du ſiecle dernier. Nous nous étendrons ſur cet article dans notre Ouvrage.

Nous avons parlé des tables à manger dans le Livre précédent ; nous traiterons dans la cinquieme Section de ce Chapitre de toutes les autres eſpeces de tables de jeu, & à écrire ; des ſecrétaires grands & petits, ſimples ou à ſecret, & même des petits meubles que les Dames appellent chiffonnieres. Depuis quelque temps, il y a des ouvrages de ce genre qui ſont des chef-d'œuvres, ſoit de mécanique ſoit d'ébéniſterie & de marqueterie. A cette occaſion, nous parlerons de ces deux arts, & depuis quel temps ils ſont connus en France.

Les conſoles & les encoignures ſont deſtinées à porter des meubles précieux, qui ſe mettent auſſi quelquefois ſur des tables ou ſur les cheminées, tels que les pendules, qui méritent bien que nous en faſſions l'hiſtoire, les vaſes de porcelaine, tant étrangere que de France, les pagodes & magots de la Chine, ou faits à l'imitation de ceux de ce pays, & les petites ſtatues ou figures de bronze doré.

Dans la ſixieme Section, nous donnerons des mémoires hiſtoriques ſur les ar-

moires, appelées ainsi parce qu'autrefois on y renfermoit les armes; des coffres & commodes, jadis si grossiers, à présent si élégans & si recherchés, moins solides cependant & moins sûrs que ceux des siecles passés. Nos peres ont, il n'y a pas plus de cinquante ans, payé, pour ainsi dire, au poids de l'or, des bureaux & des encoignures de la façon d'un Ouvrier nommé *Boule* : le fond étoit de bois d'ébene, avec des ornemens délicats & très-bien fait en ors moulu. Dans ce même temps, les cabinets de vieux laque de la Chine & du Japon étoient regardés comme des effets très-précieux. On reconnoissoit s'ils venoient véritablement de ces pays lointains à l'odeur du musc qu'exhaloit leur vernis; aujourd'hui ils sont passés de mode, & sont devenus très-rares : à peine nous reste-t-il quelques coffrets de vieux laque. D'autres genres de magnificence ont remplacé ceux-là : toujours est-il vrai qu'il y a bien loin de nos meubles actuels aux bahus simples & grossiers de nos ancêtres.

L'art de la construction des cheminées fait partie de celui des bâtimens; mais les ornemens extérieurs & la garniture de ces mêmes cheminées dépendent de l'a-

meublement. On emploie les marbres pour leurs chambranles, leurs retables, & le devant de leur foyer. Quant à la garniture intérieure, c'est-à-dire aux pelles, pincettes, & garde-feux, il est d'usage que ces ustensiles soient de fer & ornés d'or moulu. Nous verrons depuis quand ils sont en usage. Les écrans, tant de pieds qu'à la main, auront ici leur article, & même jusqu'aux petits balais. Les ornemens de la partie supérieure des cheminées consistent en glaces, tableaux, pendules, vases, & porcelaines de différentes formes, dont les détails seront répandus dans leurs articles particuliers.

Des grands appartemens, nous passerons aux cabinets de toilette & même aux garderobes. Les meubles de toilette ont, dans tous les temps, été magnifiques & recherchés, parce qu'ils ont l'honneur de contribuer à la parure des Dames. La toilette est le théâtre de la gloire du beau sexe, sur-tout quand elle est avancée; c'est à ce moment qu'elles y admettent des spectateurs, & il faut bien que les temples de ces divinités soient décorés magnifiquement & avec goût. Souvent on porte la somptuosité jusques dans les garderobes; mais nous croyons qu'il suffit qu'on les

tienne aussi propres que de pareilles pieces peuvent l'être.

La derniere Section de ce Chapitre, & peut-être la plus agréable, traitera des meubles des jardins de pur agrément. On y voit des statues de marbre, ou du moins de pierre, ou copiées d'après l'antique, ou faites sur des desseins nouveaux. Dans les petites maisons, & dans celles où l'on ne se pique d'aucune magnificence, les figures ne sont que de terre cuite peintes ou blanchies : on y trouve des vases d'ornemens, faits pour rester vuides; d'autres qui contiennent des fleurs ou des arbustes, & des caisses destinées aux mêmes usages. Ces articles nous engageront à quelques recherches sur l'art de la Sculpture & sur ses progrès en France.

Les bancs de marbre ou de pierre, ceux de bois à dossier, les petits fauteuils, & les chaises légeres de même matiere, sont aussi au nombre des meubles des jardins, où l'on a imaginé, depuis quelque temps, de placer des cabinets portatifs dont nous ne manquerons pas de parler.

Les outils de jardinage, beches, rateaux, arrosoirs, ont quelquefois un goût de propreté qui annonce qu'ils sont destinés pour la main des Dames : cette con-

ſidération méritera que nous en faſſions l'hiſtoire.

Nous pouvons auſſi mettre les fleurs au nombre des meubles de jardins, puiſqu'elles ſe tranſportent en pots, & ſont ſouvent diſpoſées en amphithéatre. On les change ſuivant les ſaiſons : ainſi l'on voit naître & finir la ſaiſon trop courte des roſes, qui a été précédée par celle des violettes, & ſuivie de celle des œillets, des tulipes, des anémones, des renoncules, des oreilles d'ours, & des marguerites. L'on fait durer plus long-temps les narciſſes, les hyacintes, en les faiſant croître dans des caraffes ſur nos cheminées. Les jaſmins & les chevrefeuilles ornent les berceaux & les boſquets; quelques autres fleurs, mais ſur-tout les fruits rares, parviennent en maturité dans les ſerres chaudes, & ſous des chaſſis, qui ſont encore regardés comme un mobilier de jardin. Toutes ces curioſités champêtres, & l'époque où elles ſont venues de mode, exigeront de nous d'aſſez grands détails, & c'eſt par eux que nous terminerons ce Chapitre & le volume des habitations des François.

LIVRE TROISIEME.

De l'habillement des François dans tous les temps de la Monarchie.

AYANT à parcourir un espace de dix-huit siecles, nos Lecteurs doivent s'attendre que nous allons faire passer sous leurs yeux une foule de révolutions bien singulieres & d'événemens très-curieux. Ce livre, particuliérement consacré à faire l'histoire des modes, & sur-tout des modes Françoises en matiere d'habillemens, rassemblera tout ce que nous trouverons de plus piquant dans les anciens Auteurs sur ce sujet, qui, jusqu'à présent, à peine a été effleuré. Nous ferons connoître les variations qui sont arrivées dans la forme, dans l'emploi des étoffes & dans la richesse des habits des personnes de tous les états. Nous observerons cependant que ces changemens ne se sont pas également étendus sur toutes les conditions & dans tous les temps de la Monarchie. Nos recherches à cet égard, qui sont très-considérables, nous font espérer qu'il nous sera possible d'en former un tableau fidele &

complet, quoique reſtreint dans les bornes d'un ſeul volume in-4°. auxquelles nous eſpérons que pourront être réduits chacun des Livres ou Parties du grand Ouvrage dont nous préſentons l'eſquiſſe.

Pour pouvoir mieux nous reconnoître dans le labyrinthe que nous entreprenons de parcourir, nous diviſerons ce Livre en ſept Chapitres, dans leſquels nous traiterons de l'habillement des François de différens états.

CHAPITRE PREMIER.

De l'habillement des Payſans du bas peuple François dans les différens temps & ſuivant les différentes Provinces de la Monarchie; quelle a été leur coëffure, leur façon de ſe vêtir, & leur chauſſure.

NOUS commencerons par examiner quel a été l'habillement des perſonnes de l'état le plus commun & le plus ordinaire, parce que ce ſont celles pour qui la mode a le moins changé, & qu'après tout, leur façon de ſe vêtir eſt la baſe des habillemens du reſte de la Nation.

Les Gaulois & les Francs, fixés dans

un climat assez froid, & dont la température est très-variable, & venant de pays encore plus septentrionaux, ont certainement cherché de bonne heure les moyens de se garantir des influences de l'air. Leurs premiers habits ont probablement été de peaux de bêtes. Tacite, en parlant des Germains, nous apprend, que, quel que fût le froid, leurs enfans alloient tout nuds; que les hommes ne portoient pour vêtement qu'un sayon attaché avec une agraffe, qui leur descendoit à peine jusques aux hanches, & qui étoit fait de gros drap ou de peaux, le poil en dehors; & que la chaussure des gens du commun étoit ordinairement de peau de taisson ou blaireau, & montoit de deux doigts au dessus de la cheville du pied. Bien avant l'irruption des Romains dans les Gaules, les Gaulois avoient imaginé de coudre ensemble plusieurs peaux de bêtes, & de s'en couvrir. Pour cette opération, ils se servoient, comme font encore les sauvages de l'Amérique, de crin, de nerfs d'animaux, ou de filamens de certaines plantes au lieu de fil, d'épines ou d'arêtes de poissons au lieu d'aiguilles, & d'os aiguisés au lieu de couteaux & de ciseaux. Ce fut ainsi, sans doute, qu'ils parvin-

rent à former des tuniques & des manteaux. Il y a lieu de croire qu'ils se garantissoient aussi les pieds contre les épines & les cailloux tranchans ; mais il ne paroît pas qu'ils se couvrissent la tête, les bras ni les jambes ; toute leur chaussure consistoit en des especes de sandales de bois, attachées aux pieds avec des courroyes. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est qu'ils portoient des culottes qui n'avoient pas sans doute absolument la forme des nôtres, mais qui avoient le même objet d'utilité. On les appeloit *braccha*, d'où est venu notre ancien mot François *braye* ou *brayette* ; ce qui a donné occasion aux Romains de distinguer les Gaules qu'ils connoissoient, en deux parties. Celle qui étoit plus voisine de Rome, & dont les habitans adopterent les premiers les mœurs & l'habillement des Romains, s'appeloit *Gallia togata*, du nom de la toge, manteau à la Romaine ; celle au contraire dont les peuples avoient conservé leur ancien habillement, se nommoit *Gallia braccata*.

Il paroît que l'invention de filer le poil & la laine des animaux étoit déjà connue dans les Gaules lon-gtemps avant l'arrivée des Romains, & que les Gaulois en fabriquoient des étoffes, à la vé-

rité très-grossieres, mais suffisantes pour les couvrir. Les femmes filoient ces laines, & probablement il n'y eut d'abord que les Druïdes, les Chefs de la Nation & les gens riches qui en firent usage. Il est bon de remarquer que les Guerriers & les Francs, Conquérans des Gaules, mépriserent long-temps ces sortes d'étoffes, qu'ils trouvoient trop légeres, incapables de parer les coups, & hors d'état de leur serrer le corps, comme faisoient leurs habillemens de peaux. Jusques au temps de Charlemagne, les habits militaires furent de peaux, du moins ceux de dessous ; & l'on remarque que cet Empereur portoit une espece de tunique ou de camisole faite de peau de loutre.

Les tuniques ordinaires des anciens Gaulois & des Francs s'appeloient sayes ou sayons, & celles qu'ils plaçoient par-dessus étoient nommées rochets. Ces noms de vêtemens devinrent communs à ceux des deux Nations & des deux sexes ; mais la matiere qui les composoit étoit différente. Les femmes se vêtissoient de la laine qu'elles filoient de leurs propres mains, & les hommes continuerent de s'habiller de peaux, après avoir appris

des Romains l'art de les nettoyer & de les passer, en les faisant bouillir pour en ôter le poil.

Avec le temps, l'usage des étoffes de laine ne se borna plus aux seuls Paysans Gaulois, qui continuerent à cultiver les terres; le peuple entier de tout état s'en servit. Les manufactures de drap se multiplierent & se perfectionnerent : les personnes nobles, libres & aisées, firent usage de draps fins, & les Paysans Agriculteurs adopterent une sorte d'habillement qu'ils pouvoient aisément quitter lorsqu'ils rentroient dans leur chaumiere, & qui les préservoit des injures de l'air : c'étoit un manteau à capuchon, qui leur parut d'autant plus commode, qu'il pouvoit également les garantir de la pluie, du vent & du soleil. On reconnoîtra sans peine dans ce vêtement celui de nos Moines. Aussi les premiers Instituteurs des états monastiques ont-ils fait prendre à leurs Religieux (qu'ils employerent d'abord à défricher les terres qui leur avoient été données) l'habillement des Paysans Cultivateurs. Leurs manteaux & leurs habillemens de dessus s'appeloient, comme s'appellent encore ceux des Moines, *capes & cucullés*. Ainsi le vêtement rus-

tique & populaire François fut long-temps composé uniquement de la tunique ou saye, du manteau à capuchon, de la braye ou brayette, & d'une chaussure qui n'étoit formée que de courroies croisées & réunies, qui défendoient les pieds & le bas des jambes, dont le haut restoit à découvert; car l'usage des bas ne s'est introduit que fort tard, sur-tout parmi les Paysans.

Les Gaulois portoient leurs cheveux assez courts, à l'exception de ceux de quelques Provinces. Les Francs les portoient communément relevés sur la tête. Ils employoient un certain savon, qui servoit à les teindre en rouge, pour les rendre plus épais, ce qui leur donnoit un air terrible. Quelques-uns étoient dans l'usage de tordre leurs cheveux & de les ramener sur la nuque de leur cou, où ils les serroient tous avec un gros nœud. Leurs Chefs, dans l'idée de se donner un air effrayant, les faisoient revenir sur le haut de la tête, & s'en formoient une espece de panache. Il y avoit parmi ce peuple une Loi qui défendoit à un jeune homme de se couper la barbe & les cheveux jusqu'à ce qu'il se fût signalé dans une bataille par la mort de quelque ennemi;

alors il pouvoit le faire, ayant payé le droit de sa naissance à la patrie.

Les Rois Francs & les Princes de la Famille Royale portoient seuls les cheveux longs & étalés. Cependant sous nos Rois de la premiere Race, l'on voit que tous les Citoyens libres & indépendans portoient une longue barbe & de longs cheveux; mais c'est ce qui fut toujours rigoureusement défendu aux serfs jusqu'au douzieme siecle. Grégoire de Tours dit que de son temps il y avoit des Romains qui, pour faire leur cour aux Francs, en usoient ainsi. » Léobardus (raconte » ce Pere de notre Histoire) étoit de la » cité capitale d'Auvergne, né dans une » famille qui véritablement n'étoit pas » Sénatoriale, mais qui étoit libre depuis » long-temps. Il fut toujours très-atta- » ché au service des Rois Francs, quoi- » qu'il ne fût pas de ces Romains qui, » pour faire leur cour aux Barbares, se » laissent croître la barbe & laissent venir » leurs cheveux si longs, qu'ils flottent » sur les épaules. Léobardus se fit toujours » raser la barbe & faire les cheveux à » certains jours «.

On sera peut-être étonné de ce que nous disons que la longue chevelure étoit

une des prérogatives de la Famille Royale, & que nous ajoutons que c'étoit aussi la marque qui distinguoit les François libres, des serfs & des autres peuples, ce qui semble impliquer contradiction. Pour faire disparoître cette espece de difficulté, il suffira de dire que nos Rois portoient leurs cheveux aussi longs qu'ils pouvoient les avoir & en devant & aux côtés, mais sur-tout par derriere, en les rejetant & les laissant flotter sur leurs épaules, tandis que leurs sujets étoient obligés d'avoir le derriere de la tête & même le tour de la tête rasés à une certaine hauteur, & qu'il ne leur étoit permis de conserver que les cheveux du haut de la tête, quils laissoient croître dans toute leur longueur. Cette distinction ne subsista plus après l'extinction de la premiere race.

Les femmes ne gênoient point leur chevelure; & la laissoient traîner dans les premiers temps de la Monarchie; mais ensuite elles ont été les premieres à couvrir leurs têtes avec des bonnets, & nos Paysannes, depuis qu'elles ont adopté un certain genre de coëffure qui leur enveloppe la tête ou de linge ou d'étoffe, n'en ont pas beaucoup changé; en sorte que les anciennes miniatures qui nous repré-

sentent des Paysannes des siecles les plus réculés, nous indiquent presque quelle est encore la coëffure des femmes de la campagne dans la plupart de nos Provinces.

Les Gaulois, avant d'être assujettis par César, portoient la barbe à demi-longue & des moustaches; mais les Romains forcerent ceux qu'ils réduisirent à l'état de simples Colons & de Cultivateurs, à se raser tout-à-fait, & se réserverent à eux seuls le privilége de porter la barbe longue. Après l'établissement de la Religion Chrétienne, ils étendirent cette liberté aux Ecclésiastiques nés Gaulois, & ensuite à quelques principaux Seigneurs de cette Nation : aussi alors la barbe longue s'appeloit barbe à la Romaine. Les Francs, nouveaux Conquérans des Gaules, s'attribuerent la même marque d'autorité, & jusqu'au douzieme siecle, la barbe longue & les moustaches furent interdites aux serfs & aux vilains, c'est-à-dire aux Paysans, & devinrent la preuve évidente de la domination, ou du moins de la liberté.

Aussi-tôt que la servitude fut entiérement abolie en France, porter la barbe ou ne la pas porter, devint une affaire de mode.

Les Ecclésiastiques & les Magistrats se sont

ſont fait tantôt un honneur & tantôt une honte de la laiſſer croître. Nos Rois même ont donné l'exemple de cette variation ſur leurs propres perſonnes. Philippe-Auguſte ſe fit raſer, & François I, plus de trois ſiecles après, reprit la barbe que Henri IV a portée le dernier. Louis XIII & Louis XIV étant tous deux montés ſur le trône à l'âge où l'on n'en a point encore, tous les Courtiſans & les Bourgeois ſe firent raſer pour les imiter; & quand ces Monarques furent parvenus à un âge plus mûr, ils ne conſerverent qu'une légere & petite mouſtache, que ſous Louis XIV on appela royale; encore la quitta-t-il ſur la fin de ſes jours, ſans doute pour cacher à ſa Cour qu'elle étoit devenue griſe ou blanche. Les Payſans & les gens du peuple, dont nous nous occuperons plus particuliérement dans ce Chapitre, ſe ſont toujours raſé la barbe tant bien que mal, & ont porté les cheveux aſſez courts & fort négligés, la friſure ayant toujours été réſervée pour les gens d'un état & d'une fortune plus relevés, ainſi que les perruques, dont, tout bien conſidéré, l'uſage eſt un véritable luxe.

Nous rechercherons avec ſoin depuis

quand les Paysans ont pris l'usage des bonnets en France : la date en doit être fort ancienne. Ils furent d'abord faits d'une étoffe très-grossiere, & le chapeau, qui leur est infiniment postérieur, n'a été adopté que fort tard par les Villageois. Sous le regne de Charles VI, au quatorzieme siecle, les personnes aisées commencerent à s'en servir. Il y a encore des Provinces où les Paysans & les gens du commun n'en portent pas. A la saye ou sayon a succédé le pourpoint, dont la forme n'a sûrement pas beaucoup varié pour les habitans de la campagne : il en est de même de celle des corsets & des jupes de leurs femmes, car cet état n'a jamais suivi que de bien loin & fort tard les modes de la riche Bourgeoisie : ainsi le bas peuple n'a connu l'usage du linge que long-temps après la partie la plus aisée de la Nation. Les Paysannes de la Picardie portent de temps immémorial des corsets rouges & des jupes bleues : celles des autres Provinces du Royaume ont leurs vêtemens de la couleur qui les flatte le plus, & qu'elles peuvent trouver. Ces habits & les cornettes un peu propres sont réservés pour les Dimanches & les jours de Fêtes, & lorsqu'ils devien-

nent vieux on les sacrifie pour les jours de travail.

Ce que nos ancêtres appeloient brayes ou brayettes, sont devenues des culottes qui couvrent depuis la ceinture jusques un peu au dessous du genou. De tout temps, les Paysans & les gens du peuple les portent larges & aisées, & trouvent avec raison que celles de cette espece sont les plus commodes.

Nous avons déjà remarqué que l'usage des bas s'étoit établi fort tard parmi les Paysans, & nous observerons qu'il n'est pas même général : ceux qui peuvent se procurer cette commodité se contentent de porter des bas de laine, ne pouvant pas plus atteindre au prix des bas de soie qu'à celui des chapeaux de castors, & des souliers de maroquins.

Nous dirons à ce sujet que les souliers de gros cuir sont même regardés comme un luxe par cette partie misérable de la Nation, qui se trouve heureuse lorsqu'elle peut en avoir dont les semelles soient fortes & épaisses, & garnies de clous. Dans quelques Provinces, les Paysans ne sont chaussés que de sandales, galoches, ou souliers de cordes ou de courroies ; dans d'autres, les hommes

& les femmes portent des ſabots. Le temps où cette derniere chauſſure a commencé d'être en uſage, ne peut pas être facilement déterminé; mais nous n'épargnerons pas les recherches pour en fixer l'époque; car les objets les plus ſimples ſont ceux qui en exigeront peut-être le plus de notre part.

CHAPITRE II.

Des habillemens des Bourgeois & Bourgeoiſes plus ou moins aiſés, mais dont la fortune médiocre ne ſouffre pas qu'ils s'élevent juſqu'au faſte de la Nobleſſe.

L'ÉTAT de la Bourgeoiſie n'a pas toujours exiſté dans la Nation. Cet ordre mitoyen entre la Nobleſſe & le Payſan n'a commencé à être connu qu'au douzieme ſiecle, époque de la deſtruction de la ſervitude en France. Les Rois Louis le Gros, Louis le Jeune & Philippe-Auguſte accorderent aux habitans de pluſieurs villes des priviléges, franchiſes & libertés, & formerent, pour repréſenter les Communautés de ces habitans, des Corps municipaux qui ſubſiſtent encore

aujourd'hui. Alors, les citoyens des villes, se trouvant libres du joug des Seigneurs, quitterent toutes les marques de la servitude, se livrerent plus librement au soin du commerce, à l'établissement des manufactures, & à l'exercice de diverses professions qui leur procurerent quelque aisance, & les mirent en état de jouir tranquillement d'une fortune honnête. Ce sont des gens de cet état dont nous décrirons dans ce Chapitre les différens habillemens, en suivant toujours la méthode que nous avons cru devoir adopter, de les examiner depuis la tête jusqu'aux pieds.

Les premiers Bourgeois avoient certainement la tête nue, ou ne portoient pour toute coëffure que des bonnets plats & simples, dans le goût de ceux des Paysans; mais leur état s'étant trouvé relevé par les chartes de liberté qui leur furent accordées, & même par les charges municipales dont quelques-uns d'entre eux furent revêtus, & qui les rendirent presque Magistrats, ils adopterent une autre coëffure qui étoit déjà connue depuis quelque temps; c'est le chaperon, dont l'histoire renferme des détails intéressans & curieux.

Le chaperon étoit commun à tous les états, hors aux derniers de la société ; mais les marques distinctives dont il étoit accompagné, aussi bien que l'étoffe dont il étoit fait, différencioient le rang de celui qui le portoit ; il fut en usage sous les regnes de Charles V, Charles VI & Charles VII. » Le chaperon fut (dit » Pasquier) un affublement ordinaire de » tête à nos anciens ; chose que l'on peut » aisément recueillir par le mot *chaperonner*, dont nous usons ordinairement » encore aujourd'hui pour *bonneter*, *&c.* » Or, que les anciens usassent de chaperons au lieu de bonnets, nous l'apprenons même de nos annales, quand » Charles V, pendant la prison du Roi » Jean son pere, étant Régent du Royaume, à peine put se garantir de la fureur des Parisiens, pour un décri de » monnoies qu'il fit alors faire, & eût » été en très-grand danger de sa personne, » sans un chaperon mi-partie de Perse, & » rouge, que Marcel, lors Prévôt des » Marchands, lui mit sur la tête ; & afin » que l'on ne fasse point accroire qu'il n'y » eût que les grands & puissans qui portassent le chaperon, Me Alain Chartier en donne avertissement en l'His-

» toire de Charles VII, traitant de l'an
» 1449, où il dit, que le Roi, après
» avoir pris la ville de Rouen, fit crier
» que tous les hommes grands & petits
» portassent la croix blanche sur la robe
» ou le chaperon. (Pasquier finit en di-
» sant) : *Depuis, petit à petit s'abolit cette*
» *usance*; premiérement, entre ceux du
» menu peuple, & successivement entre
» les plus grands, lesquels, par une forme
» de mieux-séance, commencerent de
» charger petits bonnets ronds, & por-
» terent lors leurs chaperons sur les épau-
» les, pour les reprendre toutes & tant
» de fois que bon leur sembleroit, &c.
» Comme toutes choses par traites & suc-
» cessions de temps tombent en non-cha-
» loir, ainsi s'est du tout laissé la coutume
» de ce chaperon, & est seulement de-
» meuré pardevers les gens du Palais &
» Maîtres-ès-arts, qui encore portent
» leur chaperon sur les épaules, & leurs
» bonnets ronds sur leurs têtes «.

C'étoit donner une grande preuve de soumission & de respect à quelqu'un, que d'ôter le chaperon devant lui : de là vint que les Rois & les Dames ne l'ôtoient devant personne, & que tout le monde le baissoit devant eux. Les femmes Bour-

geoises quitterent le chaperon bien plus tard que les hommes ; & ce fut par un esprit de vanité qu'elles le conserverent si long-temps, car il prêtoit peu à relever les agrémens de leurs figures ; mais on distinguoit les femmes à chaperon de velours d'avec les femmes à chaperon de drap : les premieres étoient les épouses des Magistrats revêtus de charges honorables, & les secondes n'étoient que des Bourgeoises ordinaires. La cornette étoit une coëffure de linge jointe au chaperon ; aussi, quand les femmes abandonnerent tout-à-fait cet ornement de tête, elles conserverent le linge qui y étoit attaché ; d'où sont venues les cornettes modernes.

Les Jurisconsultes, les principaux Gradués des Universités, & certains Magistrats municipaux, portent encore sur l'épaule un ornement qui a retenu le nom de chaperon ; mais il ne peut plus se placer sur la tête ; ainsi, au lieu d'être utile, il est devenu purement honorable.

Le vêtement de corps des Bourgeois ordinaires & non Magistrats, a toujours tenu un milieu modeste entre celui du simple Paysan & celui de la Noblesse, du moins quant à la richesse des étoffes & aux couleurs éclatantes. Pendant plus de

deux cents ans, il a consisté : 1°. en une chemise ou chemisette de toile de lin, aussitôt que cette toile a été assez commune pour n'être pas réservée aux seuls grands Seigneurs : 2°. en une camisole ou pourpoint, qui quelquefois venoit jusques aux genoux, & ressembloit à peu près à nos vestes d'aujourd'hui, quelquefois aussi étoit plus court, & ne descendoit pas beaucoup au dessous de la ceinture avec laquelle il étoit noué : 3°. en un mantelet, ou surtout avec des manches, mais qui n'alloit que jusqu'à mi-jambes, car les manteaux traînans & tout-à-fait longs étoient affectés aux Rois, Princes, Prélats, Seigneurs, & tout au plus aux Magistrats; & il n'appartenoit qu'aux Chevaliers, grands Seigneurs de les doubler de fourrures précieuses : 4°. des bas & culottes tenant ensemble, & marquant assez la forme de la cuisse & de la jambe, achevoient d'habiller le citoyen François.

Quant aux souliers, qui nous fourniront quelques remarques assez curieuses, dès le temps de Philippe-Auguste ils étoient pointus & un peu recourbés par le bout. Sous Philippe le Bel, ce bout se releva excessivement en hauteur, & le

bec en devint plus ou moins long, suivant la qualité des personnes : les gens du commun les portoient ordinairement d'un demi-pied ; la mesure des plus riches Bourgeois étoit d'un pied, & les grands Seigneurs & les Princes leur donnerent la longueur de deux pieds. Ce bec étoit quelquefois orné de deux longues cornes, d'autrefois d'énormes griffes, ou de figures d'ongles & de grotesques de différentes formes. Cette singuliere & embarrassante chaussure, que nous ne croyons pourtant pas avoir été généralement adoptée par la simple Bourgeoisie, fut appelée souliers à la Poulaine, sans doute du nom de celui qui les avoit inventés, & elle fut poussée à un tel excès d'extravagance, qu'on fut forcé, pour la réprimer, d'employer contre elle les deux autorités ; car, tandis que les Ecclésiastiques prêcherent contre cette mode, les Rois firent des loix somptuaires pour la défendre. Feu M. de Villaret, premier continuateur de l'Histoire de France, commencée par l'Abbé Velly, prétend que l'existence des souliers à la Poulaine est due à Henri, fils de Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, qui, regardé comme le Prince le plus beau & le plus accompli de son temps,

gémissoit de voir ses graces naturelles défigurées par une excroissance de chair assez longue qu'il avoit à l'extrémité du pied. Pour dérober la vue de cette difformité, il portoit une chaussure dont le bout se terminoit en griffe; & les Courtisans, qui ont été dans tous les temps les singes de leurs Maîtres, adopterent cette chaussure bizarre, que le peuple s'empressa bientôt d'imiter. En recherchant l'origine de plusieurs de nos modes, nous aurons occasion de faire connoître qu'elles ont été inventées, moins pour donner de la grace au corps ou à la figure, que pour en cacher certains défauts. Quoi qu'il en soit, à peine la sévérité des Ordonnances de Charles V eut-elle fait disparoître les souliers à la Poulaine, que, sous Charles VI, on leur vit succéder les souliers faits en bec de canne; & ceux-ci furent remplacés par des souliers d'un pied de large. Sous Louis XI, on vit encore renaître la vogue des souliers à la Poulaine; mais elle ne fut que passagere.

Pendant le regne de François I, nous verrons la forme des habits ordinaires changer notablement, & l'usage des chapeaux & de la perruque commencer à s'introduire: ce n'est pas que les premiers

ne fussent connus depuis long-temps. Vers le milieu du regne de Charles VI, cet habillement de tête fut adopté pour aller à la campagne : sous Charles VII il devint d'une nécessité indispensable pour la pluie ; & lorsque Louis XI monta sur le trône, on le porta indistinctement dans tous les temps : mais Louis XII reprit le mortier, c'est-à-dire, le bonnet de velours ; & ce fut François I qui adopta absolument le chapeau, dont il paroît que les Bourgeois ne se servoient pas encore communément du temps de Henri IV. On prétend que ce sont les chapeaux de fer que l'on portoit à la guerre, qui ont introduit les chapeaux de feutre & de castor pour la ville. Les grands Seigneurs les portoient déjà relevés de plumes & de franges, lorsque les Bourgeois se servoient encore de leurs chaperons. Les chapeaux étoient alors à bords ou à roue, & point retroussés : on les doubloit de fourrures ; on les garnissoit de perles & de pierreries, & quelquefois un cordon les tenoit attachés sous le menton.

A l'égard des perruques, nous remarquerons, vers le temps de François I, quelques calottes bordées de poils ou de faux cheveux à l'usage des vieillards absolument

chauves, qui en ont précédé l'usage général, dont l'époque doit être fixée à peu près à l'année 1619. Avant ce temps, le mot perruque étoit synonyme de celui de longue chevelure. Comme Louis XIII, dans ses premieres années, avoit de très-beaux cheveux & fort longs, ceux d'entre ses Courtisans qui se trouvoient privés de cet avantage, tenterent de cacher ce défaut en joignant à leurs cheveux naturels des cheveux étrangers. Alors quiconque désiroit avoir une tête galamment arrangée, devoit séparer ses cheveux sur le sommet de la tête, les coucher des deux côtés, & les faire descendre au dessous des oreilles. Il falloit en outre avoir sur le derriere de la tête une espece de queue flottante, que l'on ramenoit tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur l'épaule gauche; c'est ce qu'on nommoit coëffure à la comete : & les petits-maîtres de ce temps, à qui la nature avoit refusé d'assez longs cheveux pour se procurer un tel ornement, furent obligés de recourir aux cheveux artificiels. Louis XIII avoit à peine trente ans, lorsqu'il perdit une partie de sa belle chevelure, & le peu de cheveux qu'il conserva annonçoient une vieillesse précoce; il imputoit, en

plaisantant, cet accident aux longues & fastidieuses harangues qu'il avoit entendues dans sa jeunesse; mais, quoi qu'il en fût, il eut recours aux cheveux artificiels pour le réparer. Ces secours n'étoient point encore tout-à-fait des perruques, mais seulement de simples coins appliqués des deux côtés de la tête, & qui se trouvoient confondus avec les cheveux naturels. Dans la suite, on plaça un troisieme coin sur le derriere de la tête, ce qui forma un tour, & ce tour produisit enfin les perruques. Il faut faire attention que ces trois coins, composés de cheveux longs & plats, étoient attachés aux bords d'une espece de petit bonnet noir, qui formoit une calotte, & achevoit de couvrir le reste de la tête. Voilà de quel point est parti l'art du Perruquier, avant que d'arriver à cette élégance industrieuse où nous le voyons aujourd'hui parvenu.

Après avoir rassemblé ce que l'Histoire nous fournira de plus curieux sur les chapeaux & les perruques, nous remarquerons qu'au temps de François I les pourpoints commencerent à être tailladés & les manches plissées. Les habits de dessus devinrent insensiblement ce que nous appe-

lons juste-au-corps & surtouts ; des manteaux simples & sans manche furent ensuite d'usage, & la Bourgeoisie sur-tout adopta l'habit & le manteau noir, comme un vêtement également décent & modeste, dont elle s'est fait long-temps honneur, & qu'elle ne mettoit même que les Dimanches & les Fêtes, & dans les occasions de représentations. Les draps de laine des manufactures de France, telles que celle d'Elbeuf & des Andelis en Normandie, & de Lodeve en Languedoc, fournissoient la matiere de ces habits. L'usage de séparer la culotte des bas, s'établit en même temps que celui de distinguer la veste du juste-au-corps. D'abord, les culottes furent tailladées, puis toutes unies. Les sages Bourgeois ont toujours eu soin de les porter de la forme la plus commode. Leurs bas ont été long-temps de fil ou de laine, & il n'y a pas encore un siecle qu'ils en portoient de tricotés par les mains de leurs femmes ; car ce n'est presque que de nos jours que les bas de soie sont devenus communs dans la classe des plus simples Citoyens.

Nous observerons à ce sujet, que Henri II a été le premier en France qui

ait porté des bas de ſoie, c'eſt-à-dire; des bas de ſoie tricotés à l'aiguille, car les métiers ſont d'une invention beaucoup plus récente. Par cette magnificence, ce Prince voulut honorer les noces de ſa ſœur Marguerite de France avec Emmanuel Philibert de Savoie. La premiere manufacture de bas au métier fut établie en 1656, dans le Château de Madrid, au bois de Boulogne; & ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que la premiere machine dont on s'eſt ſervi pour cette opération, quoique très-compliquée, eſt ſortie des mains de ſon inventeur preſque dans l'état de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il reſte encore indécis ſi l'nvention de cette utile machine eſt due à Un Anglois ou à un François, qui, ne pouvant obtenir Paris un privilége excluſif, la porta en Angleterre, où elle fut admirée, & l'ouvrier magnifiquement récompenſé: ce qui paroît certain, c'eſt qu'un autre François, par un effort de mémoire & d'imagination, fit à Paris, au retour d'un voyage de Londres, le premier métier ſur lequel on a conſtruit tous ceux qui ſont en France & en Hollande.

Les ſouliers Bourgeois ayant ceſſé d'être pointus, devinrent ronds par le bout, & furent

furent faits de cuir noir ; c'est encore le dernier état des choses. Nous en avons vu de quarrés par le bout ; mais cette mode n'a pas duré.

Quant à l'ajustement des femmes Bourgeoises, nous dirons d'elles, comme de leurs maris, qu'elles ont eu long-temps la modestie de ne point vouloir égaler en magnificence les femmes de qualité : elles chercherent même à se distinguer d'elles, non seulement par la simplicité, mais encore par la forme de leurs ajustemens. Alors elles s'imaginoient qu'affecter la parure, quand on n'étoit pas né dans le premier ordre, c'étoit compromettre sa réputation, & rendre suspecte l'honnêteté de ses mœurs. Il paroît qu'aujourd'hui l'on est bien revenu de ce préjugé. Quoi qu'il en soit, les Bourgeoises Françoises se sont obstinées long-temps à porter le chaperon, coëffure peu avantageuse, tandis qu'elles voyoient la tête des Dames chargée d'une infinité d'ornemens quelquefois assez agréables, & qui bien plus souvent n'étoient qu'extraordinaires.

Les bonnes Citoyennes, ou par goût, ou par complaisance pour leurs maris & pour leurs meres, se sont de même main-

tenues long-temps dans l'habitude d'avoir des robes fermées, qui couvroient exactement leurs gorges & leurs bras jusques aux poignets, des jupes fort longues sans vertugadins ni paniers, des robes troussées, mais dont la queue n'étoit point traînante, & des ceintures ou demi-ceints d'argent doré ; car l'on sait que, pendant un temps, la ceinture dorée étoit une preuve d'honnêteté, & que, malgré le proverbe qui dit que *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, il n'y avoit pas une femme Bourgeoise qui ne fût flattée d'en porter de cette espece, sur-tout depuis un Arrêt du Parlement, de l'année 1420, qui défendit aux femmes prostituées de porter la ceinture dorée.

Les souliers des femmes Bourgeoises des siecles passés étoient aussi simples que le reste de leur ajustement. Elles affectoient de ne se vêtir & de ne se chausser que de brun ou de gris, & ne portoient le noir que dans les grandes occasions ; de là vient le mot de *Grisette*, qui a si long-temps désigné les petites filles Bourgeoises. L'on peut se rappeler que dans l'Ecole des Maris de Moliere, Sganarelle dit qu'il veut que sa femme soit toujours vêtue de gris, *& ne porte le noir qu'aux*

bons jours seulement. Encore une fois, tout est bien changé ; & les nouvelles modes Bourgeoises, tant pour hommes que pour femmes, se confondent à présent avec celles qu'adoptent les personnes de qualité.

CHAPITRE III.

De l'habillement des Ecclésiastiques de toute espece, Moines, Religieux & Religieuses, Clercs, Prêtres, Chanoines & Prélats, dans leur particulier, & hors des fonctions éclatantes de leur ministere.

NOUS ne dissimulons pas que l'objet de ce Chapitre sera fort difficile à remplir. Plus nous avons de monumens qui nous font connoître comment les Evêques & les Prêtres étoient vêtus dans les fonctions importantes de leur ministere, moins nos Historiens nous ont laissé de traces de la façon dont ils étoient habillés dans l'intérieur de leurs maisons, dans la ville, lorsqu'ils sortoient pour leurs affaires, ou à la campagne, & dans leurs voyages.

On ne sauroit douter que pendant les trois premiers siecles de l'Eglise, les Ministres de nos Autels ne se soient servis de leurs habits ordinaires dans leurs augustes fonctions. Ils avoient trop de raisons de se cacher, pour s'être couverts d'un vêtement particulier qui les auroit fait remarquer. Quant aux Moines, qui furent presqu'aussi-tôt connus en France que le Christianisme y eut répandu ses lumieres, la cape & le capuchon étoient en même temps leur habit de voyage, de représentation & de chœur; & dans l'intérieur de la maison; ils conservoient seulement la tunique de dessous, comme plus commode pour le travail & même pour le réfectoire.

Saint Benoît ne marque ni la couleur ni la qualité des étoffes pour l'habillement de ses Moines : il croit que dans les pays temp'rés il suffit d'une cuculle, d'une tunique & d'un scapulaire pour le travail; mais il exige que chaque Moine ait deux vêtemens complets, afin d'en pouvoir changer pour les laver & pour se coucher. Il faut observer que le linge n'étoit pas encore en usage lorsque cette regle fut faite, & que tous les vêtemens étoient de laine.

Les Religieuses étant cloîtrées, n'ont jamais eu deux especes d'habits : quelques-unes ont seulement des manteaux de chœur, qu'elles quittent en sortant de l'office.

Les Chanoines sont aujourd'hui distingués en Réguliers & en Séculiers ; mais les premiers sont presque les seuls qui aient conservé, en allant dans le monde, quelque chose des anciens usages ecclésiastiques pour le vêtement, qu'ils ont toujours porté long. Ce n'est pas que les anciens Conciles, & même quelques Réglemens assez récens, n'aient sévérement défendu aux Prêtres de porter des habits courts dans le monde ; mais nos Abbés modernes ne se croient pas astreints à s'y conformer. La couleur du vêtement des Chanoines & des Clercs a varié : de là vient que, suivant l'époque des regles auxquelles les Chanoines Réguliers se sont soumis, les uns sont vêtus de noir, & les autres de blanc ; car il y a eu un temps où l'on a cru l'une ou l'autre de ces couleurs, & même le brun, plus convenable aux Prêtres : mais jamais les couleurs éclatantes n'ont été à l'usage des Ecclésiastiques, si ce n'est le rouge pour les Cardinaux, & le violet & le cramoisi pour les

Prélats dans leurs Diocèses, ou dans quelques cérémonies d'éclat. Le noir a enfin prévalu pour être la couleur cléricale; & ce n'est que lorsque nos Abbés, véritables ou soi-disans, & non Réguliers, voyagent ou vont en campagne, qu'ils la remplacent par quelque couleur sérieuse, telle que le brun ou le violet, qu'ils trouvent quelquefois moyen d'égayer par des boutons & des boutonnieres d'or.

Les Chanoines Réguliers portent toujours le rochet de toile sur leur habit. Ce rochet est une espece de surplis dont les manches sont fermées & étroites, qui s'appeloit jadis *tunica lintea*. L'usage en étoit permis dans les Monasteres, aux Officiers & à ceux qui étoient employés aux ouvrages de la maison. Les Prêtres en usoient de même dès les premiers temps de la Monarchie, & cet habillement de dessus a toujours été de toile.

Le camail, que quelques Chanoines Réguliers portent aussi dans la maison, sur-tout en hiver, est également habit de commodité & de régularité. L'aumusse faisoit autrefois le même effet, car elle se mettoit également sur la tête; le haut tenoit lieu de capuchon, & le reste for-

moit un manteau. C'est ainsi que les Chanoines alloient la nuit à matines. Quelques-uns d'entre eux suivent encore cet usage dans les mêmes occasions ; mais, hors de là, ils portent au Chœur & au Chapitre l'aumusse sur le bras en toute saison : ce n'est plus par raison de nécessité, mais bien par esprit de vanité, car les fourrures dont ces aumusses sont garnies, rappellent l'ancien usage, qui ne permettoit celui des manteaux fourrés qu'aux personnes d'un rang distingué dans leur état. Ainsi, en portant cet ornement, les Chanoines prouvent qu'ils sont d'un ordre supérieur aux simples Clercs & aux Moines.

Nous nous arrêterons un moment sur les habits des Chanoinesses Régulieres, qui autrefois étoient de vraies Religieuses, dont on peut faire remonter l'institution aux Monasteres de Vierges que S. Augustin établit en Afrique, & pour lequel il composa la regle qui, depuis, a été reçue par tout son Ordre. Ces saintes filles portoient l'habit blanc, & la plupart des Chanoinesses Régulieres le portent encore, & pardessus le rochet de toile comme les Chanoines. Quelques-unes ont pris la couleur noire. Celles

ſur-tout qui n'admettent parmi elles que des Demoiſelles d'une nobleſſe plus ou moins ancienne, portent au Chœur & dans les cérémonies un manteau noir bordé de fourrure ; décoration qui, comme nous venons de le voir, caractériſe proprement l'ordre canonial, & revient à la chape que portent au Chœur les Chanoines Réguliers pendant l'hiver, & à l'aumuſſe des autres Chanoines. Les Chanoineſſes de Bellechaſſe à Paris, portent au Service divin une chape ou manteau noir ſur leur rochet, avec un grand cordon de ſoie rouge qui a cinq nœuds, en mémoire des cinq plaies du Sauveur ; celles de Chaillot, établies d'abord dans le village de Nanterre, portent l'aumuſſe noire, mouchetée de blanc ; ce qui doit paroître d'autant plus extraordinaire, que l'aumuſſe n'a été donnée autrefois aux hommes que pour couvrir leur tête, & que les Religieuſes ont toujours eu des voiles pour cet uſage.

Nous avons en France pluſieurs Chapitres nobles de Chanoineſſes, où les jeunes Demoiſelles peuvent être reçues en très-bas âge, mais ne font de vœux que fort tard, & ſouvent n'en font aucun de perpétuel, mais preuve de nobleſſe de

plusieurs races, tant du côté paternel que du côté maternel. La plupart chantent au Chœur l'Office canonial, revêtues d'un habit ecclésiastique, particulier à chaque Chapitre. Hors du Chœur, & sur-tout de leur maison, la plupart de ces Dames sont dans l'usage d'être habillées suivant les modes reçues par les personnes de leur sexe & de leur naissance qui vivent dans le monde.

Il y a eu des temps où les biens & les bénéfices des Ecclésiastiques ont été abandonnés à la disposition des Séculiers, qui prenoient hardiment le titre d'Abbés: aujourd'hui tous ces biens sont entre les mains des Ecclésiastiques, dont l'habit annonce encore un peu l'état & les devoirs. Effectivement tous nos Abbés sont maintenant vêtus de noir, & portent un manteau, un rabat, une calotte pour couvrir leur tonsure, & des cheveux courts. Il est vrai que leur habit, suivant la derniere mode, a presque la forme de celui des Séculiers; que leur manteau est léger & étroit; que leur rabat est d'une toile bleue bordée de blanc, qui fait un effet assez ridicule à des yeux qui n'y sont pas accoutumés; que leurs cheveux sont proprement accommodés, & leur calotte

assez petite, luisante, & très-propre. Nous rechercherons par quelle suite d'usages & de modes toutes ces pieces de l'habit ecclésiastique ont passé avant que d'arriver au point où nous les voyons aujourd'hui.

Presque aucun des Abbés Commendataires n'a de marques extérieures qui annoncent au Public sa dignité ni son revenu ; c'est ce qui fait que le nom d'Abbé se donne maintenant en France à tous les Ecclésiastiques dans un sens si étendu.

Les Evêques à Paris, & hors de leurs Dioceses, sont vêtus comme les autres Ecclésiastiques, à l'exception qu'ils portent une croix d'or pendue à leur cou, & un cordon vert & or à leur chapeau ; mais dans leur Diocese, ils sont ordinairement en soutane violette avec des paremens pourpre. Nous rechercherons aussi avec soin l'origine de ces distinctions.

CHAPITRE IV.

De l'habillement de la Nobleſſe ordinaire, de la haute Magiſtrature, des grands Seigneurs, des Princes & des Rois, quand les uns & les autres n'étoient point à la guerre & ne rempliſſoient aucunes fonctions d'éclat, mais vivoient en particulier à la ville ou à la campagne; des uniformes militaires; des Valets, & de la Livrée.

LA matiere de nos Chapitres devient de plus en plus abondante & intéreſſante. Nous rendrons compte dans ce Chapitre, de l'habillement des François des états les plus diſtingués, & nous ſerons aſſez embarraſſés à trouver des preuves de la façon dont ils furent d'abord vêtus hors de leurs fonctions publiques; mais lorſque nous aurons atteint le ſiecle du renouvellement des arts, les tableaux, & ſur-tout les portraits de famille, les gravures & les deſſeins nous fourniront plus de matériaux qu'il ne nous ſera poſſible d'en employer. Nous ſuivrons au reſte, quant aux différentes parties de l'habille-

ment, la même méthode que dans les Chapitres précédens.

La Nobleſſe Françoiſe, d'abord toute militaire, porta les cheveux courts depuis Clovis juſqu'au temps où elle ne fût plus dans le cas de ſe ſervir ſouvent du caſque ou heaume à la guerre & dans les tournois. On conçoit aiſément qu'un pareil habillement de tête & de longs cheveux ne pouvoient guere s'accorder enſemble. Les femmes au contraire porterent les cheveux longs. De là vient que l'on voit dans nos vieux Romans, que lorſqu'une femme endoſſoit l'habit militaire, & combattoit le caſque en tête & la viſiere baiſſée, & que par accident ſon caſque tomboit, on reconnoiſſoit ſon ſexe à la longueur de ſes cheveux. Ce n'a été que lorſque les Nobles & les Princes ſe ſont armés plus rarement & ont ceſſé d'être aſſidus à la guerre, que quelques-uns d'entre eux ont porté les cheveux longs, & que ceux qui leur faiſoient la cour les ont pris pour modele ; encore cela paſſa-t-il alors pour un luxe condamnable & une marque d'effémination. La friſure, la poudre, la pommade & les eſſences, parurent ſur-tout repréhenſibles: mais à la fin on s'y accoutuma tellement,

que dans le ſiecle dernier, & pendant tout le regne de Louis XIV, c'étoit une indécence de paroître à la Cour autrement qu'en cheveux longs & friſés, ou en perruques accommodées dans le même goût. On ne portoit les cheveux noués & attachés, qu'à la guerre, à la chaſſe, & à la campagne. Dans ces circonſtances, Louis XIV permit à ſes Courtiſans d'aſſujettir les leurs avec un ruban, ou de les renfermer dans un petit ſac de taffetas : & c'eſt-là l'origine des bourſes, ornement ſi ridicule aux yeux qui n'y ſont pas accoutumés, & cependant ſi commode & très-néceſſaire pour la propreté. Ce dernier uſage a prévalu, au point que c'eſt aujourd'hui la coëffure la plus décente pour tous ceux qui portent l'épée. Les cheveux longs & friſés ſont reſtés à la ſeule Magiſtrature, qui a pris cette mode plus tard, & qui la conſerve encore.

Dans le commencement du ſiecle où nous vivons, on commença à ſe dégoûter des grandes perruques que Louis XIV avoit adoptées. Le premier pas que l'on fit pour s'en débarraſſer, fut de partager parderriere les cheveux en deux parties égales, & de les nouer pendant l'été ; lorſque l'hiver arrivoit, on leur rendoit la

liberté. Peu à peu on cessa de détacher les nœuds, & les perruques nouées devinrent à la mode. Les Militaires se lasserent bientôt de cette nouvelle façon de se coëffer : ils adopterent la perruque à la Brigadiere, qui dura peu, & fit place aux cheveux, que peut-être (le cas forcé excepté) on n'auroit jamais dû abandonner : enfin, à l'avénement de Louis XV au trône, les amples perruques disparurent tout-à-fait. Les jeunes gens commencerent à se moquer de la ridicule fureur que leurs peres avoient eue d'en porter d'immenses, du poids de deux livres, & du prix de cent écus. Celui qui travailloit celles de Louis XIV, s'appeloit Binette, & se vantoit d'avoir dépouillé les têtes d'une infinité de sujets, pour couvrir celle du Souverain. A la place de ces énormes crinieres, on substitua les perruques à queue, à bourse, à l'Espagnole, à la Financiere, & autres, dont les noms ne nous sont pas parvenus.

L'Histoire des perruques est très-curieuse : nous avons, pour nous aider à la faire, un livre écrit exprès sur cette matiere par un M. Thiers, Auteur du siecle dernier, connu par nombre de dissertations très-savantes & très-singu-

liers, dont la plupart roulent sur des points de discipline ecclésiastique. Il établit, dans son Histoire des perruques, qu'il n'est point convenable aux Ecclésiastiques d'en porter. Soit qu'il ait tort ou raison, cette question nous a procuré de sa part des recherches fort intéressantes. Nous en profiterons, & nous pousserons ces anecdotes jusques à nos jours.

Quant aux bonnets de toute espece que la Noblesse Françoise a portés lorsqu'elle n'a pas été dans le cas de faire usage du casque ou heaume, nous verrons que c'étoit tantôt des calottes qui se mettoient quelquefois sous le casque, & formoient un second rempart pour la tête du Guerrier, ou des bonnets plus élevés, dont le fond étoit ordinairement de feutre ou de drap, & les rebords garnis de fourrure, du moins en hiver. La forme & les ornemens de ces bonnets marquoient le rang & les dignités des personnes. Les mortiers de velours galonnés étoient affectés aux Chevaliers, lorsqu'ils étoient en pleine paix; & c'est en mémoire de cet ancien usage, que MM. les Premiers Présidens des Parlemens en portent encore le simulacre sur leurs armes, & même dans leurs mains aux Lits de Justice & les jours

de grandes Audiences. Le chaperon, qui ſuccéda aux bonnets, fut d'abord une coëffure générale, qui enveloppoit toute la tête : la cornette, morceau d'étoffe qui étoit attaché au chaperon, tomboit ſur les épaules; & la couleur, la forme, la ſimplicité, la découpure de cette cornette ſervirent bientôt à diſtinguer les états, comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons auſſi vu comment le chaperon des hommes a fini d'être en uſage, & ce qui en reſte. Nous dirons que les chapeaux, qui y ont ſuccédé, ſont des calottes avec des rebords, qui, ſuivant les temps & les modes, ont été plus ou moins larges. Ces chapeaux étoient, comme les bonnets & les chaperons, ſuſceptibles d'ornemens propres à faire connoître les dignités de ceux qui les portoient. Les Rois ornoient habituellement d'un cercle d'or fleuronné, leurs bonnets de velours, & ils en porterent un pareil autour de leur chapeau, lorſqu'ils en prirent l'uſage. C'étoit leur couronne journaliere. Le Roi Jean, & Charles le Mauvais, Roi de Navarre, ſont repréſentés avec cette couronne autour de leurs bonnets, dans une ancienne miniature que Dom Montfaucon a fait graver dans ſes Monumens de la

la Monarchie Françoise. De moindres Princes avoient d'autres marques honorables à leurs bonnets, mortiers ou chapeaux. Le premier chapeau que nous voyons représenté, couvre la tête de Charles VI. Sous Charles VII & Louis XI, l'usage en continua. Charles VIII fit son entrée dans Rome avec un chapeau de poil de bievre (espece de castor), doublé de velours vermeil, c'est-à-dire, rouge ponceau. Louis XI reprit le bonnet ou mortier ; & François I adopta le chapeau, qui n'a plus été quitté depuis, mais seulement interrompu par l'usage des toques sous Charles IX & Henri III. Celles-ci étoient communément de velours, & quelquefois de soie, garnies de plumes. Henri III & ses Mignons y ajoutoient beaucoup de pierreries. On a porté pendant quelque temps des cornettes attachées aux chapeaux, comme elles l'avoient été aux chaperons ; on vouloit même y obliger pour la distinction des états ; mais l'on a été obligé de renoncer à ce projet. Nous ne connoissons plus que les Cardinaux, les Evêques, & quelques Prélats, dont le chapeau désigne la dignité. Le plumet au chapeau suppose que celui qui le porte est Gentilhomme

& Militaire; mais cette marque eſt devenue très-équivoque. Le chapeau bordé prouve actuellement encore moins. Nous ne nous diſpenſerons point cependant de jeter quelque lumiere ſur ces articles.

Ce que nous avons déjà dit de la barbe nous paroît ſuffiſant, & nous n'aurons d'autre remarque à faire, ſinon que, ſuivant les temps, la Chevalerie, la grande Magiſtrature, & la haute Nobleſſe ſe ſont fait honneur de la porter, ou l'ont abandonnée.

Pour achever de traiter ce qui regarde le linge & les chemiſes, il conviendra de faire l'hiſtoire des manchettes, des rabats de points & de dentelle, des cravates & ſteinkerques, des cols, des mouchoirs, & des manufactures qui les fourniſſent; tous articles qui nous offriront une abondante moiſſon d'anecdotes. Les fraiſes n'ont commencé d'être en uſage que ſous le Roi Henri II & ſes enfans: de là ſont venus les collets, les rabats, les cravates, & enfin les cols.

Les pourpoints de deſſous, qui ſont aujourd'hui nos veſtes, étoient d'étoffe communément plus précieuſe que celle du vêtement de deſſus, appelé à préſent juſte-au-corps ou ſurtout. Au reſte, les

formes de ces divers habillemens se connoîtront bien plutôt par les gravures que nous joindrons à notre grand Ouvrage, que par la description que nous pourrions en donner : les étoffes qui en sont la matiere, les galons, la broderie & les rubans dont ils sont plus ou moins ornés, sont l'objet du travail de plusieurs importantes manufactures, dont nous aurons soin d'expliquer l'origine & les progrès.

Les manteaux, qui sont aujourd'hui entiérement oubliés dans la société civile & ordinaire, y ont été autrefois fort communs. Nos Rois ne paroissoient jamais en public sans être vêtus d'un manteau d'écarlate fourré d'hermine. On prétend que l'épitoge des Présidens à mortier, & les manteaux dont leurs armes sont chargées, sont un reste & un monument des manteaux royaux. Les anciens Pairs de France, tant ecclésiastiques que laïcs, ont aussi porté ces superbes & honorables vêtemens extérieurs, & en décorent leurs armes. Les robes des Magistrats, celles des Gradués de l'Université, & par conséquent des Avocats, & celles même des Suppôts inférieurs de la Magistrature, enfin toutes les robes longues, sont des émanations de ces respectables manteaux. Il ne

reste plus de tous les habits longs dans l'état laïc, que les simarres, que quelques Magistrats se croient encore obligés de porter dans leurs maisons : il n'y a guere plus de cent ans, que non seulement tous les gens de robe, mais aussi les Médecins, étoient en soutane même chez eux. Sous Saint Louis, & pendant les regnes de Philippe le Bel & de ses enfans, l'habit court n'avoit lieu qu'à l'armée, & on portoit des habits longs à la Ville & à la Cour. Sous Philippe de Valois, ils redevinrent courts. Charles VII, qui étoit petit & assez mal fait, voulut les reprendre longs; mais Louis XI, Charles VIII & Louis XII les rétablirent courts pour n'être plus changés. Sous Henri II & ses enfans, les habits de dessous ou pourpoints furent portés si courts, qu'ils atteignoient à peine la ceinture : on y suppléa par des manteaux.

Les anciens Romans nous apprendront que lorsque les Chevaliers venoient se reposer de leurs fatigues après les tournois dans les Palais des Rois ou dans les Châteaux des grands Seigneurs, on les revêtoit de mantelets fourrés. Lorsque notre Roi Charles VI reçut Chevaliers ses cousins Louis & Charles d'Anjou, ces jeunes

Princes portoient » un habit de Cheva-
» lerie, qui étoit de foie vermeille, fourré
» de menu vair ; la robe ou tunique,
» taillée en rond, traînoit jusques aux
» talons, & le manteau, fait en façon
» de chape ou d'épitoge impérial, def-
» cendoit jusques à terre «.

Depuis François I jusques à Henri IV, le manteau a été une partie essentielle de l'habit décent à la Cour & à la Ville. Les Seigneurs, les Chevaliers & les gens du bon air portoient les leurs garnis de dentelles, de passemens d'or & d'argent, & de touffes de rubans. Durant les trois derniers regnes, hors des cérémonies, le manteau n'a plus été regardé que comme propre à défendre des injures de l'air, du vent, du froid & de la pluie : en conséquence, on n'en a plus fait que de drap rouge, brun ou gris, & ils ont enfin cédé la place aux redingottes, d'origine Angloise ; encore celles-ci ont-elles beaucoup perdu depuis l'usage des fracks & des habits en chenille, si généralement portés aujourd'hui, même par les plus grands Seigneurs.

Il y a déjà long-temps que la Noblesse Françoise porte l'épée au côté, comme un reste de l'ancienne armure qu'elle ne

quittoit jamais autrefois, & par conséquent comme une preuve de son origine militaire ; il est vrai que ce signe ayant été fort multiplié, est devenu très-équivoque : c'est sans doute pour cette raison que de nos jours il est assez négligé par les personnes qui seroient les plus intéressées à le conserver, & à empêcher qu'il ne fût porté par d'autres qu'elle.

Pendant une partie du regne de Louis XIV, les épées s'attachoient à de larges baudriers qui traversoient le corps de droite à gauche. Les gens du bon air en avoient de très-magnifiques. Ils étoient quelquefois retenus par l'écharpe que l'on a portée encore quelque temps après le baudrier, & qui marquoit la taille des gens bien faits. Il n'y a plus à présent que nos Suisses qui nous montrent ce que c'étoit que les baudriers du dernier siecle.

Les nœuds d'épaules ont été probablement un reste du nœud qui assujettissoit le baudrier sur l'épaule droite : il est devenu ornement & parure. Les jeunes gens s'en décoroient encore au commencement du dernier regne, & quelques-uns de nos enfans le conservent encore.

La mode des culottes a souffert beaucoup de révolutions. Sous François I, les

hauts de chausses n'alloient qu'au dessus du genou ; pendant le regne de Charles IX, ils étoient extrêmement bouffans, par bandes, ou tailladés, & d'une forme tout-à-fait indécente : les chausses ou bas couvroient les deux tiers de la cuisse, & étoient attachés en dessous de la trousse par les canons qui ont été long-temps d'usage, & qui étoient de rubans de différentes couleurs. L'on voit dans les Comédies de Moliere & de ses contemporains, que cette parure étoit encore dans le siecle dernier une de celles auxquelles les gens de bon goût se livroient davantage. Les aiguillettes attachoient la culotte au pourpoint : c'étoient des lacets dont les bouts étoient ferrés d'argent, & qui étoient aussi susceptibles d'être ornés de rubans par les gens de bon air. Dans un portrait de Henri III, qui se trouve dans une salle basse du Couvent des Feuillans de la rue Saint-Honoré à Paris, on remarque que le haut de chausse que porte ce Prince est extrêmement court, mais que les canons couvrent entiérement les cuisses, & descendent jusqu'au dessous du genou. Les culottes du temps de Henri IV furent larges & enflées. Celles qu'on portoit dans le commencement du regne de Louis XIII étoient

aussi fort larges, & descendoient jusqu'au dessous du genou, où elles s'attachoient avec des rubans, dont les extrémités formoient des rosettes, & elles se boutonnoient des deux côtés en dehors, depuis les hanches jusques en bas. Pendant la minorité de Louis XIV, l'usage des pourpoints & des grandes culottes subsista encore quelque temps, & peu à peu on s'accoutuma à porter ces dernieres fort étroites, & seulement serrées par des jarretieres, comme nous les voyons aujourd'hui.

On aura vu dans le Chapitre précédent l'usage des bas de soie; & à ce sujet nous n'aurons ici autre chose à remarquer, sinon que ce n'est que depuis environ quarante ans qu'on les porte généralement de soie blanche. Auparavant ce temps-là, les hommes & les Dames les portoient de la couleur de leur habit ou de leur robe; mais les Militaires les portoient souvent rouges couleur de feu, & les Demoiselles élégantes, verts, avec des coins couleur de rose. Dans les bals & fêtes, les hommes portoient les coins de leurs bas brodés d'or & d'argent.

Les souliers des hommes sont depuis assez long-temps de cuir noirci & de maroquin; mais ils ont été quelquefois dé-

coupés & taillades élégamment. Sous François I, son fils & ses petits-fils, la mode, dans certains temps, a été de porter des talons fort hauts. Les talons rouges & les oreilles de même couleur ont eu leur vogue, qui est aujourd'hui absolument passée pour les oreilles, & se passe pour les talons. Aux touffes & aux nœuds de rubans, ont succédé les boucles de métal ou de diamans, dont la forme & la grandeur ont infiniment varié, & qui sont actuellement d'une grandeur excessive. Les bottes ou bottines ont, pendant un temps, remplacé les souliers. Sous Henri IV & Louis XIII, elles étoient molles & larges, n'alloient pas jusqu'au genou, & étoient souvent rebroussées d'une large bande de toiles ou de dentelles.

Comme les Officiers portent quelquefois leurs habits militaires dans la société, nous serons obligés de nous étendre un peu sur les uniformes dont l'origine n'est pas plus ancienne que le siecle de Louis XIV; car avant ce Monarque, on en ignoroit absolument l'usage & l'utilité. Les différentes troupes qui composoient l'armée, suivoient leur étendard, & se rallioient autour : les soldats se reconnoissoient à la forme des pieces de leurs ar-

mures, & aux couleurs ou marques qu'elles portoient. Nous parlerons avec quelque détail de l'uniforme des Gardes-du-Corps, de ceux des Gendarmes de la Garde, des Chevaux-Légers, des Mousquetaires, de la Gendarmerie, des Gardes Françoises & Suisses, des Cent-Suisses de la Garde, & de ceux de l'Infanterie & de la Cavalerie & des Dragons, même des troupes légeres.

Nous remarquerons que, dans le même temps que Louis XIV introduisoit l'usage des uniformes dans ses armées & dans les troupes de sa Maison, il établissoit un uniforme de Cour pour ses Courtisans les plus favorisés. C'est ce qu'on appela habit à brevet, parce qu'il tenoit lieu d'un brevet d'entrées. Ceux qui étoient nommés pour suivre le Roi à la chasse ou dans ses petits voyages de campagne, comme à Marly, ou dans les autres Maisons royales, en portoient aussi. Celui à brevet étoit chargé d'une riche broderie mêlée d'or & d'argent, mais sans clinquant ni paillettes, ce genre de broderie brillante ne s'appliquant point encore sur les habits du temps de Louis XIV. Les uniformes de chasse & des voyages qui subsistent encore, sont bleus ou verts, suivant la na-

ture de la chaſſe, ou les Châteaux dans leſquels le Roi ſe rend.

Il nous faudra remonter juſques aux croiſades pour découvrir l'origine des armoiries, qui devroient être une prérogative attachée à la ſeule Nobleſſe, & qui ſert à en reconnoître la ſouche & les branches : elles tiennent pourtant auſſi à l'hiſtoire des modes. Ce furent les expéditions de la Terre Sainte qui certainement rendirent les armoiries propres à chaque Maiſon : on les prit d'abord par néceſſité, pour ſe reconnoître ſous la banniere de ſon Seigneur ; les Chevaliers les firent peindre ſur leurs écus : ainſi elles ne ſervoient d'abord qu'à la guerre ; mais l'uſage en paſſa enſuite dans la vie civile. Depuis le regne de S. Louis juſqu'à celui de Charles VII, les Seigneurs & les Dames porterent la repréſentation de leurs armoiries peinte ou brodée ſur leurs habits. Dans une miniature gravée dans les Monumens de la Monarchie Françoiſe du Pere Montfaucon, on reconnoît la Reine Jeanne de Bourbon, femme du Roi Charles V, allant au devant de ſa mere, la Ducheſſe de Bourbon, qui, ayant été faite priſonniere par les Anglois, vient d'être échangée contre Simon de

Burle, Chevalier du Prince de Galles. La Reine porte son blason sur sa robe, comme le font tous ceux & celles qui forment sa compagnie. Sur sa jupe, semée de fleurs de lis, on voit le bâton brisure de Bourbon : elle tient sur sa main gauche un oiseau, marque de Seigneurie & de grande qualité, car les Princesses & les Dames en portoient aussi bien que les hommes. La Reine est menée par Jean de Bourbon, Comte de la Marche, qui lui sert de Chevalier d'honneur. On le reconnoît de même au bâton brisure de Bourbon. Le bâton est surbrisé de trois lionceaux d'argent, brisure de Bourbon la Marche. On y voit Marie, fille du Roi Charles V, âgée à peu près de trois ans, qui porte parti de France & de Bourbon. Après elle viennent six Princesses ou Dames divisées en deux rangs : celles du premier rang, qui est de quatre, tiennent chacune un chien attaché à une longue lesse. La premiere est la jeune Duchesse de Bourbon, Dauphine d'Auvergne & Comtesse de Forez, femme de Louis II, Duc de Bourbon, dont la robe est blasonnée de Bourbon, parti de Dauphiné, d'Auvergne & de Forez. La queue de sa robe est portée par la quatrieme de ce

rang, qui eſt la Dame de Nédonchelle. Les trois ſœurs de la Reine ont leurs robes blaſonnées de Bourbon, parti des armes de leurs maris, ainſi des autres perſonnages. Iſabeau de Valois, Ducheſſe de Bourbon, mere de la Reine, veuve de Pierre I, Duc de Bourbon, porte un voile comme veuve, & eſt revêtue de ſon blaſon comme les autres.

La connoiſſance des livrées tient à celle du blaſon. Pour la développer, nous nous tranſporterons au temps des tournois & des carrouſels, qui nous fourniront ſur ce ſujet beaucoup d'anecdotes curieuſes & intéreſſantes ; & nous nous contenterons de dire pour le moment, que les gens de qualité ne devroient pas plus négliger de faire porter les leurs, que de faire peindre leurs armoiries ſur leurs carroſſes, puiſque les unes & les autres indiquent l'ancienneté de leur Nobleſſe.

CHAPITRE V.

Des Habits des Dames, & de leur parure, avec l'histoire abrégée des différentes modes qui se sont introduites successivement dans leurs coëffures, robes de Cour & de Ville, & dans leurs chaussures.

L'HISTOIRE des habillemens & de la parure des Dames Françoises ne peut que former un Chapitre très-long; mais nous pouvons assurer qu'il sera très-curieux. Dans l'apperçu que nous en allons donner, nous nous bornerons à en fixer la marche le plus clairement qu'il nous sera possible.

Pendant les neuf premiers siecles de notre Monarchie, c'est-à-dire, depuis l'entrée de Clovis dans les Gaules, jusqu'au regne de Philippe-Auguste, nous ne trouvons dans les Historiens que quelques notions vagues sur les modes: ils n'on pas eu lieu de nous en apprendre davantage. Ce que l'on entrevoit, c'est que les Dames de ce temps avoient adopté quelques-uns des ajustemens des Dames Romaines; mais vraisemblablement l'u-

ſage n'en avoit pas paſſé au reſte de la Nation.

Vers le douzieme ſiecle, les Dames Françoiſes étoient coëffées d'un grand voile qui deſcendoit du haut de leur tête juſques deſſus leurs épaules, & ne laiſſoit voir qu'une très-petite partie de leurs cheveux. Ce voile étoit, pour les Reines & même pour les Princeſſes, ſurmonté d'une couronne ou d'une eſpece de diadême. Les veuves portoient de plus un bandeau qui leur couvroit le front, tournoit autour du viſage, & cachoit le cou & la gorge, à peu près comme font la guimpe & le bandeau de nos Religieuſes. Les filles avoient le cou, le viſage & les cheveux plus dégagés. Quelques-unes avoient des deux côtés de la tête des eſpeces de claque-oreilles chargés de perles & de pierres précieuſes.

Sous Philippe le Bel, petit-fils de Saint Louis, & ſous les enfans de ce Prince, il paroît que la coëffure des Dames étoit déjà bien changée. Dans un monument qui nous reſte de l'an 1326, nous voyons Iſabelle de France, Reine d'Angleterre, avec une coëffure en pain de ſucre d'une hauteur prodigieuſe, du bout ſupérieur de laquelle pend un voile de gaze très-

fine. Ses cheveux ſont cachés ſous ce bonnet : le cou & une partie de la gorge ſont découverts. Parmi les Dames de ſa ſuite, quelques-unes ont auſſi des bonnets pointus, attachés ſous le menton, & il y en a pluſieurs qui ſont ornés de panaches de plumes. Les coëffures de quelques autres Dames ſont en forme de boiſſeau, plus ou moins élevées. On voit par cette deſcription, que l'uſage de laiſſer paroître une partie des cheveux s'étoit établi, & cette mode a ſubſiſté pendant tout le quatorzieme ſiecle.

La coëffure de la Reine, épouſe du Roi Charles V, en 1364, que nous avons ſous les yeux, eſt d'une forme tout-à fait étrange, mais très-ſuſceptible d'être décorée de pierreries. Les Princeſſes ſes filles ſont repréſentées avec des cheveux aſſez courts, mais découverts, & des couronnes ou chapelets de fleurs, ſans doute mêlés avec des bijoux. Peu de temps après, nous voyons d'autres coëffures de forme encore plus ſinguliere : ce ſont des *eſcoffions* (nous ne pouvons leur donner d'autre nom), taillés en cœur; d'autres, d'où partent pluſieurs cornes; d'autres qui ſervent de baſe à des linges repliés de toutes ſortes de formes; des treſſes de cheveux paroiſſent pendre

pendre des deux côtés des joues des Reines & des Princesses, & tout cet ajustement produit l'ensemble le plus ridicule.

La Reine Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, est représentée avec un bonnet fort élevé, très-chargé d'ornemens, & surmonté d'une couronne. On découvre dans le portrait que nous examinons, que cette Reine étoit belle; & il falloit en effet qu'elle le fût pour soutenir une pareille coëffure. Ce fut de son temps que les Dames commencerent à porter des bonnets à deux cornes très-élevés, que l'on appela des *Hennins*, peut-être parce que la mode en venoit de Flandres. » Tout le monde (dit en son vieux » langage, Paradin, Autenr des Annales de » Bourgogne) étoit alors fort déréglé & » débordé en accoûtremens, & sur tout » les accoûtremens de tête des Dames » étoient fort étranges, car elles por- » toient de hauts atours sur leurs têtes, » de la longueur d'une aune ou environ, » aigus comme des clochers, desquels » dépendoient parderriere de longs crêpes » à riches franges comme étendards «. Un Carme s'avisa de prêcher contre cette mode bizarre; il ne put la détruire: il empêcha seulement les femmes de se mon-

trer à ses Sermons. » Après son département (dit le même Historien), les » Dames releverent leurs cornes, & firent comme les limaçons, lesquels, » quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs » cornes; ensuite, le bruit passé, ils les » relevent plus grandes que devant : ainsi » firent les Dames; car les *Hennins* ne » furent jamais plus grands, plus pompeux & plus superbes qu'après le département du Carme. Voilà ce qu'on » gagne à s'opiniâtrer contre l'opiniâtrerie de quelques cervelles «. Cette coëffure, contre l'indécence de laquelle prêchoit le scrupuleux Carme, ne nous a paru que ridicule.

Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, partageoit ses cheveux en plusieurs tresses, qui tomboient jusqu'à la naissance du cou, & se relevoient sur la tête. Pendant ce regne, la mode vint d'ensevelir les têtes les plus agréables sous de vastes bonnets remparés de bourlets monstrueux de trois quarts de haut. Il avoit été nécessaire d'élargir les portes, lorsque, quelque temps auparavant, les Dames avoient adopté des coëffures de deux aunes de large, surchargées d'oreilles

rembourées ; il fallut rehausser les mêmes portes pour donner passage à ces nouvelles coëffures. C'est ce qui a fait dire au célebre Montesquieu, » que les Architectes » ont été souvent obligés d'asservir les » regles de leur art dans les dimensions » des entrées de nos appartemens, pour les » les proportionner avec les parures des » femmes «.

On voit encore sous la date de 1436, des bonnets à une seule pointe ; mais ces bonnets ne ressemblent pas tout-à-fait à ceux du siecle précédent. Pendant le regne de Charles VIII, les coëffures baissent infiniment, & ne sont plus que des especes de cornettes. La simplicité qu'affectoit le Roi Louis XI fut peut être ce qui introduisit ce changement ; mais il ne fut pas général, car nous avons des portraits de la grande & illustre héritiere de Bourgogne, qui fit passer de si belles possessions dans la Maison d'Autriche à la fin du quinzieme siecle, où elle est encore représentée avec un bonnet en pain de sucre.

Dès le commencement du seizieme siecle, sous Louis XII, tout l'édifice des coëffures paroît détruit. La Reine Anne de Bretagne n'a plus sur la tête qu'un

chaperon, ou espece de capuchon bordé de pierreries & de perles, dont les deux côtés descendent sur les épaules, & qui sont assujettis sous le menton par une petite bande aussi enrichie de pierres précieuses. Sous ce capuchon paroît une sorte de coëffe de toile fine, & peut-être rayée. Les ajustemens de tête des Dames de la suite de cette Reine, ressemblent assez aux coëffures de nos Sœurs Grises d'aujourd'hui.

Sous le regne de François I, les Dames commencerent à se friser, & leur ajustement en cheveux fut surmonté d'une petite tocque à l'Espagnole, qui pouvoit être assez agréable. Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, veuve d'Emmanuel, Roi de Portugal, & seconde femme de François I, portoit une espece de calotte ou coëffure d'étoffe sur la tête, qui laissoit passer environ deux doigts de cheveux à demi-frisés tout autour du front. Ce que nous disons à ce sujet doit s'entendre des jeunes personnes ; car les vieilles avoient toujours des escoffions épouvantables.

Si la Cour de François I avoit été brillante, celle de Henri II ne fut pas moins magnifique, tant pour l'affluence d'hommes & de femmes de la premiere No-

blesse qui y furent appelés, que par le concours d'Italiens qui suivirent en France Catherine de Médicis. Les portraits qui nous restent de ce temps, nous apprennent qu'alors les femmes firent un plus grand usage de la frisure. Leurs cheveux paroissent arrangés en petites boucles des deux côtés de la tête, ou relevés en toupet bouclé d'une oreille à l'autre. On les voit aussi avec des toques élégantes, ornées de plumes. La frisure continua d'être à la mode sous Charles IX; & l'on entremêla les boucles avec des rangs de perles & de pierreries, sous Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV, mais avec tant de variétés, que nous nous regarderons comme très-heureux si nous ne nous égarons pas souvent dans ce labyrinthe. Nous promettons à nos Lecteurs d'y donner tous nos soins, & de ne pas épargner les recherches. Par exemple, ils ne seront pas fâchés d'apprendre que c'est à Marguerite de Valois que nos Dames doivent rapporter la mode de se coëffer absolument en cheveux avec des étoiles de pierreries & des bouquets de plumes. Cette Princesse surmontoit sa coëffure d'une couronne.

Après avoir terminé le plus complé-

tement qu'il nous aura été possible, le grand article de la coëffure des Dames, nous entreprendrons de décrire toutes les révolutions arrivées dans le reste de leur habillement.

Une tunique longue descendant jusques aux talons, & serrée d'une ceinture, cachant bien la gorge, & fermée aux poignets, a été pendant long-temps l'habillement des Dames & des Demoiselles Françoises; les Reines & les Princesses y ajoutoient un long manteau fourré d'hermine. Cette tunique s'appeloit *cotte hardie*. Elle étoit commune aux hommes & aux femmes. Suivant un Auteur qui écrivoit sous le regne de Charles V, » un Tailleur de » Paris fit pour une Dame du Gâtinois » une cotte hardie, dans laquelle il entra » cinq aunes de drap de Bruxelles, à la » grande mesure; la queue traînoit à terre » de trois quartiers, & les manches à » bombardes descendoient jusques sur les » pieds «. On remarque que lorsque l'Empereur Charles IV, de la Maison de Luxembourg, vint à Paris en 1377, sous le regne de Charles V, il étoit vêtu d'une de ces cottes hardies, sur laquelle il avoit un manteau d'écarlate doublé d'hermine. Dans les présens que le Roi de France fit à

cet Empereur, on rapporte qu'il lui donna un chapel ou chaperon garni de pierres précieuses, un frontier & une coëffe, vingt couronnes, des boutons & des boutonnieres d'or & de perles pour mantel, une robe d'écarlate, un mantel de même, un surcot d'étoffe de soie, un chaperon de velours fourré d'hermine, & un autre chaperon de satabis (satin) fourré de vair. Par ce détail, nous apprenons quels étoient les noms des habillemens de ce temps-là.

Nous avons déjà dit que sous le regne de Saint Louis, & pendant les deux siecles suivans, les robes & les manteaux des Dames & Demoiselles de haute naissance étoient chargés des armoiries de leur maison : ceux des femmes mariées étoient mi-partie des armoiries de leurs maris & des leurs propres : les veuves mettoient quelquefois pardessus leurs tuniques armoriées un scapulaire blanc semé de larmes noires, & ne le quittoient que dans le seul cas où elles se remarioient. Ces mêmes veuves avoient pour ceinture une corde à gros nœuds, telle que la portent les Religieuses de l'Ordre de Saint François, tandis que les Dames mariées avoient des ceintures brillantes d'or & de pierreries. Les ceintures des veuves s'appeloient cor-

delieres, & l'on en voit encore sur les cachets & autour des armoiries de nos Dames veuves.

Au quinzieme siecle il ne fut plus question des robes armoriées : les Dames commencerent à découvrir leur cou & une partie de leur gorge ; elles se décorerent de colliers de perles & de diamans, & de boucles d'oreilles brillantes ; elles porterent des corps qui marquoient assez élégamment la taille, & des manteaux retroussés : mais les manches continuerent de descendre jusques au poignet, & les jupes d'être si longues, qu'il étoit impossible de rien voir des pieds.

Les Rois Charles VIII, Louis XII, & sur-tout François I, ayant fait la guerre en Italie, & la mere de Louis XII étant Italienne, nos Dames adopterent pour l'habillement une partie des modes de ce pays là, qui commençoit à donner le ton à toute l'Europe en matiere de goût. Ce fut alors que l'on commença à voir à découvert les bras de quelques Dames Françoises, & que les jupes, devenues plus courtes, laisserent appercevoir le bout de leurs pieds.

François I & Charles IX ayant épousé des Princesses de la Maison d'Autriche,

lès modes Eſpagnoles ſuccéderent aux Italiennes, ou s'y mêlerent. L'on vit alors les vertugadins ou *guard'infantes*, modeles de nos panniers, & encore plus ridicules que cette invention moderne, les collets montés qui ſiéent très-bien à certains viſages, les robes & manches tailladées & découpées.

Les portraits qui nous reſtent du regne de Charles IX, nous repréſentent toutes les Dames avec des corps de robes & d'amples vertugadins. Les étoffes les plus riches paroiſſent employées dans les différentes parties de leur parure. Leurs robes ſont ouvertes pardevant, & laiſſent voir une ſuperbe jupe, communément chargée de perles & de pierreries. Leurs manches ſont ou larges, à grands paremens de fourrures, ou bouffantes, tailladées, ou à petites bouffettes, ſéparées d'eſpace en eſpace par des perles. Leur gorge & leurs épaules ſont découvertes, ou ſimplement ombragées par un filet de perles & de pierreries à grands carreaux : elles ont des eſpeces de manchettes attachées à leurs amadis. Elles portent des boucles d'oreilles à pendeloques, & quelques-unes ont des bagues au ſecond doigt.

Sans Montaigne, nous ignorerions que

les femmes de ce ſiecle ſe ſervoient pour ſe ſerrer les côtes & ſe donner une taille fine & dégagée, d'écliſſes ou petits morceaux de bois. Cet Ecrivain dit qu'elles étoient ſi preſſées entre ces écliſſes, qu'il appelle *coche*, que la chair en venoit auſſi dure & auſſi inſenſible que la corne ou le *cal* qui vient aux mains des Ouvriers. Les Dames, avant que d'être accoutumées à ces écliſſes, ſouffroient & étoient dans la torture : mais elles ſouffroient patiemment parce que la mode l'exigeoit. Aux écliſſes de bois ont ſuccédé les buſcs & corps de baleine, dont l'uſage très-gênant eſt enfin preſqu'abandonné.

Le nombre des Dames & des Demoiſelles augmentant à la Cour de regne en regne, la magnificence des parures devint ſucceſſivement plus grande & plus variée. Sous Louis XIII, elles abandonnerent en partie les larges vertugadins; mais ſous leurs robes, ordinairement de velours ou de ſatin, elles porterent une jupe d'une étoffe riche, ſurhauſſée de broderies. La robe reſtoit ouverte pardevant, ou les deux côtés ſe relevoient parderriere, afin de laiſſer voir l'habillement de deſſous. Les manches étoient bouffantes, à longues bandes, & nouées de

diſtance en diſtance avec des rubans. Sur le bord de l'amadis, on appliquoit un morceau de point, qui faiſoit l'effet d'une manchette relevée. Pardeſſus ces manches, il y en avoit d'autres qui ne deſcendoient que juſqu'au plis du bras, & dont l'ouverture, de l'épaule aux jointures du bras, étoit aſſujettie avec un nœud de perles, ou une roſette de rubans. Les collets montés étoient de différentes formes, ou quarrée ou ronde; on les rabattoit ſur la robe, ou on les relevoit, ſelon que l'on le jugeoit à propos; mais de quelque façon qu'ils fuſſent arrangés, ils laiſſoient la gorge aſſez découverte.

Nous croyons que c'eſt vers ce temps que les croix enrichies de pierres précieuſes, ſans ceſſer d'être un objet de dévotion, ont commencé à faire partie des ornemens des Dames. Les carreaux à l'Egliſe, & le ſac pour renfermer les livres de prieres, ſont de ce ſiecle: on s'appliquoit à les rendre riches, ainſi que les chapelets, & particuliérement le livre des heures, qui étoit ſouvent couvert d'étoffes précieuſes, relié avec des ornemens & des fermoirs d'or, de vermeil ou d'argent. Le livre même a continué long-temps après l'invention de l'Imprimerie, d'être écrit à la main, & d'être décoré de belles mi-

niatures & desseins, ou imprimé avec de belles gravures souvent enluminées. Ces livres faisoient partie des bijoux & présens de noces, & portoient les armes accollées de la femme & du mari, leurs chiffres & devises. Plusieurs familles nobles & illustres en ont conservés; & nous connoissons une bibliotheque qui contient une assez grande quantité de livres d'Eglise de cette espece. La grande mode étoit de se servir d'éventails de plumes, & de porter des bourses & des étuis de ciseaux & d'aiguilles riches, pendans au côté avec une belle chaîne d'or.

Depuis l'époque où nous sommes arrivés jusqu'au siecle présent, l'histoire des modes est, comme nous l'avons déjà remarqué, moins susceptible d'être décrite que suivie, au moyen des gravures. Les corps d'habits & les manteaux troussés ont été long-temps en usage. Il y a cent ans qu'on ne sortoit point, & que décemment on ne faisoit aucune visite dans un autre ajustement. Ce n'est qu'au milieu du regne de Louis XIV, que les robes de chambre ont commencé à se montrer à la ville & à la campagne: insensiblement les grands habits sont devenus particuliers à la Cour; encore en a-t-on beaucoup adouci la gêne, qui n'est bien sentie

que faute d'une habitude continuelle & journaliere. Ce sont des Dames Espagnoles, que nos Dames de Cour ont pris l'usage d'avoir les épaules & même une partie du dos découvertes. Cette mode peu séante est presque abandonnée : c'est elle qui a amené l'usage des *Palatines*, ainsi nommées d'une Princesse qui en a porté la premiere; des écharpes, des mandilles, des fichus, des respectueuses, & enfin des mantelets, auxquels, pendant l'hiver, on a substitué les pelisses, dont la mode nous est venue assez récemment des pays du Nord.

Nous ne jetons ici que quelques mots (pour ainsi dire au hasard), qui indiquent les différentes pieces de l'ajustement des Dames, dont les unes sont d'usage à la Cour, les autres à la Ville & à la campagne. Ces objets seront traités avec plus d'exactitude, de précision & de détails dans le grand Ouvrage. Nous consulterons alors les Maîtres & les Maîtresses de l'art, pour ne pas nous tromper en parlant une langue qui nous est peu familiere, & nous aurons soin de semer dans nos articles les anecdotes piquantes que nous pourrons découvrir, & qui y auront quelque rapport. Par exemple, en par-

lant des fichus que les femmes ont portés tortillés & attachés sur le côté pendant quelque temps, nous dirons qu'ils ont porté le nom de *steinkerque*, de celui du champ de bataille où Monsieur le Duc de Luxembourg battit le Roi d'Angleterre en 1692. L'armée Françoise ayant été surprise le 3 d'Août par le Roi Guillaume, les Princes & autres principaux Officiers s'étant habillés avec précipitation pour le combat, n'eurent que le temps de passer négligemment leurs cravates autour du cou avant que de se rendre à leurs postes. Les Guerriers, de retour de l'armée, ont continué de porter ainsi leurs cravates: les femmes de Paris ont adopté cette maniere de porter les linges qui couvroient leur cou & le haut de leur gorge, à l'imitation des cravates des Guerriers victorieux. Suivant la façon de se porter, ils ont été appelés ou fichus ou steinkerque.

La mode des masques de velours noir ou loups est venue d'Angleterre en France dans le courant du siecle dernier, & est due au grand soin que les Dames Angloises prenoient de leur teint du temps du Roi Charles II. Elle a duré un peu moins long-temps que celle des mouches appliquées sur le visage, que nous n'avons

vu finir que de nos jours. L'usage du rouge subsiste encore, & nous fournira des détails curieux. Nous ne parlerons du blanc & autres fards, que comme de drogues dont nous sommes persuadés que les Dames n'usent plus dans ce siecle philosophe. L'article des garnitures de robes nous meneroit trop loin, si nous en parlions dans cet apperçu ; mais nous ne pourrons manquer d'en faire une honorable mention dans notre grand Ouvrage.

La chaussure des Dames n'a pas été fort différente de celle des hommes jusques au seizieme siecle ; leurs souliers ont été pointus lorsque ceux des hommes l'étoient pareillement ; ils ont aussi été de cuir comme ceux-ci, & tenant à des bottines qui alloient à mi-jambes, jusqu'à ce que l'usage des carrosses fût devenu commun ; car auparavant les Dames alloient presque toujours sur des haquenées, sur lesquelles elles étoient assises de côté, soit qu'elles les menassent elles-mêmes, ayant des Palefreniers à pied auprès d'elles pour les tenir, soit qu'elles se missent en croupe derriere des Ecuyers. Des souliers d'étoffes fines n'auroient pu durer & se conserver propres, les Dames allant ainsi par la ville ; c'est pourquoi elles réser-

voient les mules & les pantoufles pour la maison. Ces dernieres chaussures étoient toujours d'étoffe, quelquefois avec de hauts talons & des semelles épaisses, pour faire paroître plus grandes celles qui les portoient. Au reste, comme nous l'avons dit, il y a eu un temps où il étoit très-difficile & très-rare de voir les pieds des Dames ; mais les carrosses étant devenus assez communs pour mettre les femmes dans le cas de n'aller jamais à pied, si ce n'est dans les promenades, où elles n'ont point à craindre les crottes, la parure & le luxe se sont étendus jusques sur leurs chaussures. Aux souliers de cuir ont succédé d'autres souliers faits des étoffes de soie les plus fines, les plus précieuses & les plus agréables. Ils ont marqué exactement la forme du pied ; & l'art du Cordonnier pour femmes est devenu presque aussi important que celui du Coëffeur. Les talons se sont haussés à tel point, qu'il est difficile de marcher avec une pareille chaussure, si l'on n'y est pas accoutumé. Les souliers des Dames, attachés d'abord avec des nœuds de rubans, qui avoient succédé aux courroies, l'ont été depuis par des boucles, toujours plus petites que celles des hommes, & enfin l'on

en

en eſt revenu aux touffes & aux nœuds de rubans. Les bottines ont abſolument cédé la place aux bas de ſoie. Nous avons dit que, pendant le ſiecle dernier, les Dames portoient communément des bas verts avec des coins couleur de roſe; à préſent leurs bas ſont blancs comme ceux des hommes.

CHAPITRE VI.

Des Perles & Pierres précieuſes qui ſervent à la parure; & des Bijoux d'or & d'argent portatifs, comme Bagues, Montres, Tabatieres, Etuis, Cannes & Eventails, &c.

CE ſont certainement les Romains qui ont porté dans les Gaules le goût des bijoux précieux, des perles & des diamans: ils y ont été d'abord aſſez rares; mais les peuples du Nord ayant pillé Rome, les richeſſes de l'Empire furent bientôt éparſes dans toutes les Provinces où les Barbares s'étoient établis, d'où ils partoient, & où ils revenoient partager leur butin. Les perles qui naiſſent à l'extrémité de l'Aſie, dans des pays ſi éloi-

gnés de la France & de l'Italie, ont servi à orner les couronnes de nos Rois, les oreilles & le cou de nos Princesses & de nos Dames, dès les premiers temps de la Monarchie. Elles devinrent plus communes après les croisades; elles se multiplierent encore lorsque les Portugais eurent découvert le plus court chemin pour aller aux Indes. On en a vu des parures superbes sous François I & les Rois Henri II, III & IV. Ce ne fut que sous le regne de Louis XIV que l'on commença à les imiter avec succès; & cette manufacture se perfectionna si bien, qu'elle fit abandonner les véritables perles pour les factices. On reconnut d'ailleurs, que ce genre de parure étoit bien moins avantageux à la beauté des Dames que les diamans; ainsi de toute façon il a été négligé. Cependant, celles qui possedent de très-belles perles, soit par héritage, soit qu'elles les aient achetées, se font encore honneur de les porter.

Le diamant a toujours passé pour la premiere & la plus éclatante des pierres précieuses; cependant il s'en falloit bien que les anciens en sussent tirer un aussi grand parti que nous. On en voit encore sur les ornemens qui nous sont restés de

nos premiers Rois, autour des châsses, des reliquaires, & des autres bijoux de dévotion; mais ils n'ont aucun éclat, & on les prendroit volontiers pour des morceaux de cryſtal de roche. Dans cet état, ils s'appellent diamans bruts. L'art de les tailler n'eſt connu que depuis trois ſiecles, & il n'y en a guere plus d'un que la maniere de les brillanter eſt trouvée. Ce n'eſt que depuis le regne de Charles VII que les Dames ſe ſont aviſées de mêler des diamans dans leur parure. On prétend qu'Agnès Sorel en a porté la premiere. Ils furent négligés ſous le regne de Louis XI. La Reine Anne de Bretagne affecta de les mépriſer; mais ils reprirent faveur ſous François I; & l'on ſait que Charles-Quint en donna un très-beau à la Ducheſſe d'Etampes, Maîtreſſe de ce Monarque. Sous Catherine de Médicis, ils devinrent encore plus à la mode, s'entend pour les Dames conſidérables. On les employa alors de toutes manieres; dans les cheveux, aux oreilles, en colliers & en chaînes tombant ſur la gorge, en nœuds & en bouquets de côté, en bracelets, & enfin en bagues. Depuis qu'on a perfectionné l'art de brillanter les diamans, ils ſe ſont fort multipliés, par deux raiſons:

la premiere, c'eſt que les petits, qu'on appelle karats, & dont on ne faiſoit autrefois aucun cas, parce qu'ils n'avoient, étant ſeuls, ni feu ni éclat, ſervent beaucoup aujourd'hui, parce qu'ils augmentent celui des gros diamans ou des pierres de couleur qu'ils entourent. La ſeconde raiſon pour laquelle les diamans ſont devenus plus communs, c'eſt que les Portugais en ont découvert une mine dans le Bréſil, que l'on dit être auſſi abondante que celles de Golkonde aux Indes Orientales. Mais la Cour de Lisbonne a ſoin de ne mettre ces diamans dans le commerce qu'avec meſure, pour ne les pas faire trop tomber de prix. Les pierres précieuſes de couleur, & ſur-tout les rubis & les émeraudes, entrent dans la parure des Dames comme les diamans; mais elles ſont moins cheres, moins eſtimées, & plus aiſées à contrefaire; car les diamans faux ſe reconnoiſſent facilement, & n'ont pas encore aſſez bien réuſſi pour diminuer le prix des véritables.

Nous dirons un mot des bijoux portatifs, qui ont été ou qui ſont à l'uſage de l'un & de l'autre ſexe, & qui, s'ils ne font pas tout-à-fait partie de l'habillement, tiennent du moins à la parure. Les

bagues servent également aux hommes & aux femmes. Nous avons appris des Romains à employer les pierres gravées comme cachets, & , à leur exemple, elles sont aussi devenues parmi nous bijou utile & objet de magnificence. A cette occasion, nous parlerons de l'art de graver les pierres. Les antiques sont connues en France depuis long-temps; & nous devons sûrement celles que nous possédons le plus anciennement, au pillage de Rome & de la Grece. Les anciennes châsses & les reliquaires en sont ornés ; ils sont quelquefois entrés dans la parure des Dames, en leur servant de colliers & de bracelets. On voit encore en Italie quelques parures semblables.

Les étuis, qui servent aussi quelquefois de cachets, sont souvent de matiere précieuse : les Dames les multiplient à leurs côtés, & en forment ce qu'on a appelé de nos jours un *breloquier*. Ces ornemens de ceinture ont succédé aux bourses garnies & ornées d'orfévrerie, dont le fond étoit d'étoffe précieuse ou de velours, que les Dames portoient autrefois à leurs côtés, & qu'on appeloit dans le vieux langage, aumônieres. Les Rois, Princes & Chevaliers en portoient aussi : celles des

gens d'un rang inférieur s'appeloient escarcelles, & elles tenoient lieu de poches, qui n'étoient pas encore inventées. Il faut que l'usage & le nom ait duré jusqu'à des temps assez récens, puisque Brantome, parlant du Maréchal de Matignon, & d'une incommodité de ce Seigneur, dit : » Il portoit ordinairement, par l'avis de » son Médecin, dans une gibeciere (qu'on » appeloit communément escarcelle), une » petite bouteille d'eau-de-vie, afin que, » quand ce mal le saisiroit, il eût aussi-tôt » recours à en boire ; mais il en fut si » soudain surpris, qu'il n'eut pas le loisir » de mettre la main à l'escarcelle «.

Les montres ne sont pas d'une origine bien ancienne, puisqu'on trouve dans l'Histoire de Charles-Quint, qu'on en présenta une portative à cet Empereur, comme quelque chose de fort curieux. Le nom de montre, pour désigner une petite horloge qu'on peut aisément porter dans le gousset, vient sans doute de ce qu'autrefois on appeloit cadran d'une horloge la montre de l'horloge ; de maniere que, dans les premieres horloges ou montres de poche, toute la machine étant cachée dans la boîte, on leur donna le nom de ce qui indiquoit l'heure, qui étoit la

montre. Ces premieres montres furent d'abord d'une grosseur peu commode; mais depuis elles ont été diminuées, au point qu'on en place dans des pommes de cannes, dans des bagues, & même dans des boutons. Ce n'est que vers la fin du siecle dernier, que les Dames ont pris la mode de porter des montres pendues à leurs ceintures, & se sont accoutumées à les regarder comme un objet de parure d'autant plus agréable, qu'il avoit son utilité. Les Artistes Anglois ont passé pendant bien des années pour les plus habiles Horlogers de l'Europe; mais depuis que le célebre Sully, l'un d'entre eux, qui s'établit à Paris du temps de la minorité de Louis XV, eut communiqué ses idées aux bons Artistes de cette Capitale, l'horlogerie Françoise, de l'aveu même des étrangers, égale au moins l'horlogerie de Londres.

Les tabatieres sont d'une origine encore plus moderne que les montres portatives; & les hommes sont les premiers qui, dans le siecle dernier, ont usé du tabac en poudre. Vers l'an 1520, les Espagnols trouverent la plante du tabac dans le Jucatan, Province de la Terre-Ferme; & c'est de là que sa culture a passé

à Saint-Domingue, à Marylan, au Bréſil & dans l'Europe. Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, vers l'an 1560, préſenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appela *Nicotiane:* quelques perſonnes eſſayerent d'en fumer, d'en mâcher, & enfin d'en prendre en poudre; & cette nouveauté alluma une furieuſe guerre entre les Docteurs en Médecine. On parla beaucoup des bons & mauvais effets du tabac, par rapport à la ſanté; on écrivit, pour ou contre, des volumes ſans nombre: mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les Nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon. Peut-être les perſécutions qu'eſſuya le tabac contribuerent-elles à lui aſſurer la vogue. Un incendie qui conſuma une partie des maiſons de Moſcou, preſque toutes conſtruites de bois, & qui fut occaſionné, vers 1650, par l'imprudence d'un fumeur, ſurpris par le ſommeil la pipe à ſa bouche, engagea le Czar Michel Féderowitz, grand-pere de l'Empereur de Ruſſie Pierre le Grand, à défendre l'uſage & l'entrée du tabac dans ſes Etats, ſous peine de la baſtonnade, & enſuite d'avoir le nez coupé. Amurath IV, Em-

pereur des Turcs, & le Roi de Perse Schah-Abas, avoient fait publier, un peu auparavant, la même proscription dans leurs Empires. En France le Gouvernement fut moins cruel; dès l'année 1629, il se contenta de mettre un impôt de trente sous par livre sur le tabac, qu'alors on appeloit *petun*, nom que lui avoient donné les habitans de Jucatan. Cet impôt, qui a augmenté, a fait trouver au tabac en poudre des vertus & un agrément que peut-être il n'a pas, & passer sur les inconvéniens qui peuvent naître de l'usage peu modéré de cette poudre : mais ce qui la mit sur-tout en crédit, ce furent les boîtes que l'on inventa pour la renfermer, & qui sont devenues les bijoux les plus agréables.

Nous avons sous les yeux une gravure faite au siecle dernier, qui représente un Cavalier tenant de la main droite une espece de boule, où paroît adapté un petit conduit, duquel il fait sortir du tabac sur le dos de la main gauche, & qu'il se prépare à porter au nez. Voilà certainement la premiere forme des tabatieres, auxquelles ont succédé les boîtes d'or & d'argent, unies ou gravées, ciselées, incrustées, émaillées, tournées de toutes sortes

de formes, & quelquefois enrichies de diamans, & le plus souvent de portraits & autres peintures. On en a fait de Jaspe, de crystal de roche, d'écailles, de coquilles, & enfin de carton. Tel auroit détesté le tabac, qui en adopta l'usage avec passion, par le seul plaisir de promener dans les sociétés un bijou riche & nouveau. L'usage du tabac commence à diminuer parmi nos Dames; & comme les tabatieres leur deviennent inutiles, l'art des Ouvriers s'est tourné du côté des boîtes à bonbons & à rouge, qui sont toujours au nombre de leurs bijoux.

Il y a long-temps que les cannes ornées & décorées sont en usage en France, même pour les Dames, puisqu'on voit qu'elles en portoient dès le onzieme siecle, dont le haut étoit tourné en tête d'oiseau ou d'animal. Un trait de l'Histoire de France assez singulier, nous prouve que la Reine Constance, femme du Roi Robert, fils de Hugues Capet, en portoit une de cette espece: mais il paroît qu'elles ont été négligées depuis par les Dames. Les hommes, qui en ont toujours usé quand ils ont été vieux & qu'ils ont eu de la peine à marcher, les ont fait servir d'ornement dans le siecle dernier. C'est alors

qu'on a vu des cannes à pommes, à béquilles, & à bec de corbin d'or, dont quelques-unes étoient très-magnifiques & très-bien ſculptées. Le Grand Colbert, Miniſtre des Finances & de la Marine ſous Louis XIV, en portoit une de cette eſpece, & a tranſmis l'uſage d'en porter de ſemblables à ſes ſucceſſeurs les Contrôleurs généraux des Finances. De nos jours, les jeunes gens ont pris, pour ſe promener à la campagne, ou même à la ville, dans l'équipage commode & quelquefois bizarre, que l'on appelle *en chenille*, de petites cannes nommées *badines*. Plus récemment encore les Dames ſe ſont miſes dans l'uſage d'en porter, lorſque le matin elles ſe promenent pour leur ſanté ou leur amuſement.

Les éventails ſont quelquefois un objet de magnificence, & font partie des bijoux que l'on donne pour les mariages. Il y en a dont les bâtons ſont incruſtés en or; quelques-uns même ſont ornés de petites pierreries. Les papiers en ſont ſouvent peints par de bons Maîtres, mais plus communément dans le goût Chinois. Ces inſtrumens, qui originairement n'étoient faits que pour rafraîchir pendant l'été, ſe portent aujourd'hui en toute

ſaiſon, & ſervent de contenance. Au reſte, les éventails d'autrefois n'étoient pas plians ni de la forme de ceux que nous voyons ; ils étoient garnis de plumes, & c'eſt ainſi qu'ils ſont repréſentés dans les anciennes peintures. Il faut convenir que les éventails modernes ſont plus agréables & plus aiſés à porter.

Nous n'avons pas encore trouvé l'occaſion de parler des gants, qui ſont pourtant une partie de la parure des Dames, & ſont quelquefois même un vêtement néceſſaire. Le vieux mot François eſt *mitaine* : il ne s'applique aujourd'hui qu'aux gants, dans leſquels tous les doigts reſtent à découvert, à l'exception du pouce. Ceux d'été ont toujours été de fil ou de ſoie, & ceux d'hiver de peau paſſée : il y a eu un temps où la mode étoit d'en porter de parfumés ; mais on en a ſenti les inconvéniens. Ceux des hommes, qui ont toujours été de peau, étoient autrefois garnis de franges ou de rézeaux d'or, d'argent ou de ſoie. Les gants parfumés, que l'on appeloit à la *Frangipane*, tiroient leur nom d'un Comte Italien, nommé Frangipani, qui en apporta la mode en France ſous Catherine de Médicis : certaines pâtiſſeries qui portent le même

nom, le tiennent auſſi du même homme, qui paſſoit apparemment pour connoiſſeur & gourmet en plus d'un genre.

Quant aux manchons, il y en a toujours eu d'un grand prix : on les a portés autrefois fort grands, attachés au corps avec une ceinture tiſſue d'or, ſerrée par une boucle. Tous à préſent ne ſont pas de fourrure ; il y en a de ouatés en dedans, & garnis d'étoffes en dehors : les Dames en portent de plumes peintes & de peaux ; ce qui nous donnera occaſion de parler des peaux de bêtes dont les hommes doublent leurs habits, & de celles dont les Dames garniſſent leurs robes.

CHAPITRE VII.

Des Loix somptuaires qui ont été faites dans les différens temps de la Monarchie ; &, par suite, des abus en matiere de vêtemens & de parures, que ces Loix ont taché de réprimer.

EN parcourant dans ce Chapitre quelles sont les Loix que nos Rois, depuis Charlemagne jusques à Louis XIV, ont promulguées contre le luxe & les parures, nous aurons occasion de rappeler une infinité d'usages qui nous sont échappés, malgré les détails dans lesquels nous nous sommes proposé d'entrer dans les Chapitres précédens.

La premiere Loi somptuaire est du regne de Charlemagne. Dans la premiere expédition de ce Prince en Italie, ses troupes victorieuses rapporterent de ce pays le goût du luxe & de la parure, & le répandirent dans la nation. On ne vit bientôt plus que des habits de soie, ornés des plus riches pelleteries, que les Vénitiens tiroient de l'Orient. L'Empereur, ennemi de toute somptuosité, dissimula d'abord, & crut

ramener ses sujets à la simplicité, par son exemple ; mais s'appercevant que le mal empiroit, il employa l'autorité pour en empêcher les progrès. Un Capitulaire de ce Monarque » fait défense à toute per- » sonne de vendre ou acheter le meilleur » sayon double plus cher que vingt sols, » le simple dix sols, & les autres à pro- » portion ; le meilleur rochet fourré de » marte ou de loutre, plus de trente » sols ; & celui fourré de peau de chat, dix » sols. Il veut enfin, que si quelqu'un se » trouve avoir acheté un de ces vêtemens » plus cher que cette fixation, il soit con- » damné en quarante sols d'amende en- » vers le Roi, & vingt sols pour le dé- » nonciateur «. Pour l'intelligence de cet article, il faut se ressouvenir que le sayon étoit l'habillement de dessous, & le rochet fourré celui de dessus, & pour l'évaluation des prix, que le sol d'alors en valoit quarante-six de ceux actuels.

Louis le Débonnaire fit aussi quelques Loix sur le luxe des habits des Ecclésiastiques & des gens de guerre. Il défendit aux uns & aux autres les robes de soie, & les ornemens d'or & d'argent. Il voulut que les anneaux garnis de pierres précieuses fussent interdits aux Ecclésiastiques

du commun, & ne fuſſent permis qu'aux Prélats ; que les ceintures, ſouliers & couteaux garnis d'or & de pierreries, & les mules, chevaux & palefrois avec des brides & mors dorés, ne fuſſent jamais à l'uſage des Eccléſiaſtiques, mais ſeulement à celui des Militaires conſtitués en dignité, & des Chevaliers.

Depuis le regne de Louis le Débonnaire juſqu'à celui de S. Louis, nous ne trouvons plus de Loix ſomptuaires. S. Louis même n'en fit pas préciſément : il étoit pour ſa perſonne communément très-modeſte; mais il y avoit de ſon temps des hommes & des femmes qui affectoient une magnificence très-déplacée. Saint Louis ne faiſoit que blâmer avec douceur ceux qui ſe chargeoient de parures étrangeres à leur état. » Un homme doit être pro- » prement mis, diſoit-il, quand ce ne » ſeroit que pour plaire à ſa femme; il » faut faire en ſorte en ſes habillemens, » que les gens raiſonnables ne puiſſent pas » dire que l'on en fait trop, & les jeunes » gens que l'on n'en fait pas aſſez «.

Mais ſon petit-fils Philippe le Bel, ne ſe contentant pas des ſimples paroles, fit des Loix ſérieuſes contre le luxe. L'on publia en 1294 un grand Réglement, qui portoit

portoit principalement sur les habillemens. » Il étoit défendu aux Bourgeois de
» porter ni vair, ni gris, ni hermines,
» qui étoient les fourrures cheres de ce
» temps-là ; d'avoir des bijoux d'or & de
» pierres précieuses, & aux femmes des
» couronnes d'or & d'argent. Nul Clerc,
» s'il n'est Prélat ou en dignité, ne peut
» porter de fourrure précieuse, si ce n'est
» à son chaperon ou aumusse. Les Ducs,
» Comtes & Barons de six mille liv. de
» revenu, & les Chevaliers, pourront seuls
» avoir quatre robes par an ; mais leurs
» Ecuyers, Compagnons & hommes d'ar-
» mes, n'en auront que deux. Il en sera
» de même des Prélats & de leurs Au-
» môniers, Secrétaires & Assistans. Qui
» aura trois mille livres de rente, pourra
» avoir trois robes par an ; celui qui n'en
» aura que deux, à proportion; & les jeunes
» gens ou varlets n'en auront qu'une,
» non plus que les Demoiselles qui ne se-
» ront point encore mariées, ou si elles
» le sont, qui ne seront point Châtelaines
» ou Dames de deux mille livres de rente.
» Le prix des étoffes est réglé pour les
» Seigneurs & Dames de haut parage, à
» vingt-cinq sols tournois l'aune de Paris;
» pour les Seigneurs & Dames Châtelains

» & Châtelaines, à dix-huit ſols; pour les
» Ecuyers & Varlets, à ſix ou ſept ſols;
» les plus conſidérables Bourgeoiſes, à
» quinze & à ſeize ſols; les moindres
» Bourgeois, à dix ſols; & leurs femmes,
» à douze ſols tout au plus; les Cha-
» noines & Eccléſiaſtiques en dignité, à
» quinze ſols l'aune; & les Clercs infé-
» rieurs à douze ſols, & même à dix ſols,
» ſuivant leurs rangs. Philippe le Bel fixe
» les amendes proportionnellement pour
» ceux qui contreviennent à ce Régle-
» ment «. Le ſol de ce temps-là valoit près de douze des nôtres, & la livre près de douze francs.

Cette Loi ſomptuaire de Philippe le Bel ne fut pas bien long-temps ni bien réguliérement obſervée. Les hommes de ce regne étoient habillés d'une aſſez longue robe ou tunique, & pardeſſus, d'un manteau, à travers lequel on paſſoit le bras. On le nommoit *court mantel.* Les femmes étoient à peu près vêtues de même: leurs tuniques étoient ſeulement plus longues & leurs manteaux plus traînans, mais pas trop, car l'excès en cela étoit regardé comme un luxe. Du reſte, les hommes n'étoient tout-à-fait court-vêtus qu'à la guerre.

Quelle que fut la forme de ces habits, le luxe ne laissa pas de se manifester toujours par la richesse des étoffes & des fourrures, & la multiplicité même des vêtemens, malgré la rigueur des Ordonnances. Il s'étendit jusqu'aux souliers; car ce fut sous les fils de Philippe le Bel que commencerent à être à la mode ceux à la Poulaine, qui étoient (comme nous l'avons dit) d'une forme & d'une longueur ridicules; ce qui n'empêcha pas qu'on ne s'obstinât à en porter jusques sous le regne de Charles V, dit le Sage, qui rendit contre cette étrange mode, des Loix somptuaires, en même temps que les Ecclésiastiques la censurerent. A ces souliers succéderent d'autres à bec de de canne; & à ceux-ci, d'autres d'une largeur extravagante; mais on ne fit point de Loix contre ces derniers.

Charles VII, après avoir chassé les Anglois de France, voulut essayer de faire des Loix somptuaires pour régler la qualité & le prix des étoffes que chacun pouvoit porter suivant son rang & sa condition; mais elles ne furent pas d'un grand effet. Quoique Louis XI fût vêtu d'une façon même fort mesquine, on étoit magnifique sous son regne. Charles VII tra-

vailla sérieusement à mettre ordre à cette magnificence déplacée. En 1485, il publia une Loi, par laquelle il défendit absolument dans tout son Royaume les draps d'or & d'argent; & ne permit certaines étoffes de soie qu'aux Nobles d'anciennes familles, aux Chevaliers & aux Ecuyers, encore fut-ce avec des distinctions. Les premiers seuls pouvoient porter le velours & toute espece d'étoffes de soie, & les autres seulement le damas & le satin. Cette Loi fit beaucoup de tort au commerce de la rue des Lombards à Paris, dans laquelle se débitoient toutes les riches étoffes, & beaucoup de bien aux manufactures de draps fins, établies dès-lors en Languedoc, & sur-tout à Carcassonne, & que les Marchands Drapiers de Paris alloient chercher à la foire de Beaucaire.

Le bon Roi Louis XII gêna moins le goût pour le luxe; cependant ce Roi & Anne de Bretagne donnoient l'exemple de la simplicité. Il n'en fut pas de même sous François I, qui fut obligé d'arrêter le cours des abus, qu'il avoit favorisés d'abord. Une Ordonnance porte défense à tous sujets du Roi, même aux grands Seigneurs & aux Princes, excepté au Roi même & à ses enfans, de se vêtir de drap

ou toile d'or & d'argent, ou de velours dans lequel il y en entrât, ni de porter aucune broderie, passement ou *porfilure* d'or ou d'argent, ni d'en orner les harnois de leurs chevaux, à peine de mille sols d'amende, ce qui seroit aujourd'hui sept ou huit mille francs. Cette Loi fut facilement éludée, par la tolérance que l'on eut d'accorder aux Seigneurs & aux Dames le temps d'user leurs habits magnifiques. Sous ce prétexte, ils continuerent d'être vêtus quelque temps comme auparavant, & il vint ensuite une occasion qui rendit au luxe toutes ses forces: ce fut l'entrevue de François I & de Henri VIII, Roi d'Angleterre, entre Guignes & Calais, où les deux Rois se fêterent pendant quelques jours avec une telle magnificence, que le lieu de cette entrevue fut surnommé *Camp de drap d'or*. Le Roi de France voulut y étaler le faste le plus brillant; & jusqu'au moindre Officier de la Cour courut risque de s'y ruiner, en affichant une somptuosité supérieure à ses gages & à sa fortune: » Tellement, dit Dubellai, que plusieurs y » porterent leurs moulins, leurs forêts & » leurs prés sur leurs épaules «.

Henri II & sa Maîtresse n'avoient pas

moins de goût pour le luxe que François I & les siennes ; cependant on lui donna de si bonnes raisons pour lui prouver que le luxe étoit pernicieux à l'Etat, qu'il jugea à propos de le modérer par une Loi nouvelle. Ce fut en 1549 qu'elle parut. Le Réglement est bien vu, très-long, & fort détaillé. Les dorures y sont défendues, mais avec beaucoup d'exceptions, qui nous apprennent bien exactement quelle étoit la forme des habits des hommes & des femmes de ce temps-là : aussi ne pourrons-nous nous dispenser de donner ce Réglement en entier dans notre grand Ouvrage. Mais par cela même qu'il étoit trop détaillé, il souffrit des difficultés, qui furent cause qu'il n'eut point d'effet. Le Parlement donna un grand Mémoire, sous le titre de *Doutes proposés au Roi, en interprétation de l'Edit rendu contre le luxe*. Le Roi fut quelque temps à donner ses éclaircissemens, qui ne parurent pas encore suffisans ; le temps se passa insensiblement, & les choses resterent à peu près sur le même pied que par le passé, jusques à la mort de Henri II.

Aux Etats d'Orléans, tenus en 1560, on projeta d'excellentes Loix sur toutes sortes d'objets, dont très-peu ont eu leur

exécution, à cause des troubles qui ont rempli les regnes de Charles IX & de Henri III. On déclama beaucoup, dans l'Ordre de la Noblesse & dans celui du Tiers-Etat, contre le luxe des Ecclésiastiques, même des Magistrats, & sur-tout contre celui des Financiers. Il parut, en 1561, une Ordonnance & des Lettres-Patentes, qui défendoient à tous Ecclésiastiques, excepté aux Cardinaux, Archevêques & Evêques, de porter de la soie, encore falloit-il que les Prélats la portassent sans enrichissement; à tous autres qu'au Roi & aux Princes de porter des habits d'étoffe d'or & d'argent, & ne permettoient qu'aux Gentilshommes & aux Dames de porter de la soie, mais sans broderies, qui étoient défendues même aux Princesses. Cette Ordonnance portoit jusques sur les robes de cérémonie des Juges, & il n'étoit pas permis à tous d'en avoir de soie. Il étoit défendu, sous de grosses peines, aux Tailleurs & aux Brodeurs de faire des habillemens contraires aux Réglemens, &c. Cette Loi de 1561 étoit trop belle & trop rigoureuse pour pouvoir être suivie; elle eut peu d'effet.

Le grand Chancelier de l'Hôpital, ne négligeant aucune partie de la législation,

fit promulger, en 1565, une Loi contre les vertugadins, mode ridicule, qui, des Dames Espagnoles, avoit passé aux Dames Françoises, & étoit adoptée avec fureur. Il fit en même temps défendre aux Chaussetiers & Tailleurs de faire des hauts de chausses rembourrés, autre mode prise par les hommes, aussi mal à propos que les vertugadins par les femmes. En même temps, il défendit de mettre des agraffes d'argent & des pieces d'orfévrerie sur les habits & les ceintures. Mais toutes ces Loix ne furent point exécutées, ou le furent mal. Il fallut révoquer, dès la même année, la défense de porter des vertugadins, en faveur des Dames de Toulouse.

Ce fut en vain qu'en 1567 & en 1573, Charles IX fit de nouveaux efforts pour arrêter les progrès du luxe; les Loix d'un Monarque si foible, si peu considéré & si peu aimé, ne pouvoient avoir aucune force. Il en fut de même de celles de Henri III, dont la derniere & la plus détaillée porte la date de 1583. Ce Monarque ne soutenoit ses Réglemens, ni par ses exemples, ni par ses propos : on s'en moqua, quoiqu'ils fussent très-sages.

Henri IV ne put s'occuper de cet objet que lorsque son Royaume fut entiérement

pacifié & son trône bien affermi ; mais en 1604 il ne le négligea pas. Cependant, par les conseils du sage Sully, il se garda bien d'interdire à ses sujets l'usage de tout ce qui venoit des manufactures de France. Il encouragea la culture des vers à soie, & les manufactures qui faisoient usage des soies en France : il défendit seulement avec sévérité toute étoffe étrangere ; & dès ce moment l'intérêt des manufactures du Royaume fut reconnu pour être la regle des défenses que l'on pourroit faire de porter telle ou telle parure inutile. Ainsi le sage & le grand Henri défendit les dentelles, les perles & les diamans, parce que c'étoit un luxe étranger. Ce fut dans cet Edit de 1604, qu'il déclara que ces défenses, au reste, n'étoient faites que pour les honnêtes personnes de l'un & de l'autre sexe ; mais qu'il laissoit aux filles de joie & aux filoux la liberté de s'habiller comme ils voudroient.

Sous le regne de Louis XIII encore enfant, on s'occupa d'abord à réprimer le luxe, sur un point auquel ses prédécesseurs n'avoient point encore pensé : c'étoit celui des carrosses. Dès le temps de la minorité de ce Monarque, on avoit pris le goût de dorer les voitures ; de sorte qu'on

employoit à leur ornement des sommes considérables. Ce luxe fut sévérement interdit; mais l'interdiction ne fut pas scrupuleusement exécutée. Ce qui en est resté est un carrosse d'ébene, ou d'un noir poli & luisant, sans aucun ornement ni dorure, dont se servent encore dans les plus grandes cérémonies M. le Chancelier, M. le Premier Président, & peut-être quelques autres Magistrats respectables, qui rappellent ainsi la Loi de Louis XIII, qui bornoit à cela seul leur magnificence en fait de voiture. Dailleurs elle est bien oubliée, & il n'y a pas même jusques aux carrosses de remise, quand on veut les louer à des étrangers, qu'on ne dore beaucoup, tant bien que mal. Au reste, l'usage de ces carrosses de remise ne s'est établi que sous Louis XIV, en 1650, & celui des fiacres en 1657.

Trois ans après la mort de Henri IV, en 1613, Marie de Médicis voulut prouver son goût pour la modestie & la décence, en publiant un Edit, qui enjoignoit aux Ecclésiastiques de ne se vêtir que convenablement à leur état, qui défendoit aux hommes & aux femmes les dorures sur les habits, soit en broderie, soit en passemens, & de porter des nœuds

ou pendans d'épée, des cordons de cannes, & des bords de chapeaux d'or & d'argent.

Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de rapporter ici un Arrêt de la Cour du Parlement de Dijon, en date du dernier Février 1625, contenant un Réglement pour les armes, titres & qualités des Gentilshommes & de leurs femmes, & pour la réformation des habits & titres, selon la qualité des personnes.

Il y est, 1°. fait défenses à tous Gentilshommes de prendre la qualité de Messire, & à leurs femmes celle de Dame, s'ils n'ont & ne possedent des terres en titres de Marquisats, Comtés, Vicomtés ou Baronnies anciennes.

2°. De prendre la qualité de Chevalier, ni orner l'écusson de leurs armes des marques de Chevalerie, s'ils ne sont Chevaliers en effet.

3°. A toutes personnes de se dire Gentilshommes ou Ecuyers, porter armes timbrées, soit en public ou en particulier, s'ils ne sont issus de noble race, ou qu'ils aient acquis cette qualité par lettres de Noblesse duement vérifiées.

4°. Fait pareillement défenses aux Officiers du Parlement, Chambre des Comp-

tes, Trésor, Sceau, Grand-Maître des eaux & forêts, Officiers des Baillages & Chancelleries, Elections, Grueries, Monnoies, & autres de ce ressort, de prendre autre rang, qualités & séances que celles attribuées de tout temps & ancienneté aux Offices qu'ils exercent actuellement; & à leurs femmes ou veuves, autres qualités que celles qui leur doivent & peuvent appartenir, à cause des charges & dignités de leurs maris.

5°. Et à tous autres, de quelques qualités & conditions qu'ils soient, d'appeler Damoiselles les femmes ou veuves des Marchands, Procureurs, Notaires & Huissiers; & auxdits Marchands, Procureurs, Notaires & Huissiers, de permettre qu'elles soient appelées Damoiselles, à peine de cent livres d'amende la premiere fois, & de trois cents livres la seconde, &c.

6°. Défend à tous Greffiers, Notaires, Huissiers & Sergens, aux mêmes peines, en leurs propres & privés noms, de donner aux Parties, dans les actes de Justice, contrats & exploits qu'ils feront, autres qualités que celles qui leur sont attribuées par le présent Réglement.

7°. Et d'autant que la licence & abus de qualités que plusieurs ont voulu usurper,

a introduit ensuite le luxe & la superfluité des habits, non moins préjudiciable, ladite Cour défend à tous Avocats & Médecins de porter robes de damas, soutanes de satin, manteaux de velours plein ou figuré, ou de satin doublé de panne ou autre étoffe de soie; & à leurs femmes & veuves, aucunes coëffures entieres, & des robes de satin ou de velours plein ou figuré.

8°. A tous Marchands, Procureurs, Notaires & Huissiers, de porter de grands manteaux & de longues soutanes, ni de courts manteaux doublés entiérement d'étoffes de soie; & à leurs femmes ou veuves, aucunes coëffures entiérement de soie, mais seulement des chaperons de drap, couverts de satin ou de velours, ainsi qu'il convient à des femmes de leur qualité. Leur défend de permettre que leurs fils portent d'autres habits que ceux qui conviennent à leur qualité, ni à leurs filles les coëffures & les habillemens des Demoiselles.

9° Ne pourront pareillement les Artisans se vêtir & habiller d'aucune étoffe de soie : leur permet néanmoins ladite Cour, pour l'ornement de leurs habits, de se servir de passemens & galons de soie.

10°. Le tout à peine de confiscation d'habits, de cent livres d'amende, &c.

Cette Loi parut très-gênante; & ce qu'elle produisit fut de mettre les dentelles & les points coupés à la mode. On crut concilier ainsi le goût de la simplicité avec celui de la magnificence, puisque d'un côté la matiere des points & des dentelles n'étoit que du fil blanc, & de l'autre le travail étoit considérable & les dessins très-élégans : aussi ce genre étoit-il fort cher, & surpassoit-il quelquefois le prix des passemens d'or & d'argent. Les premiers points & les premieres dentelles nous vinrent de Venise & de Gênes. On s'apperçut bientôt qu'ils faisoient sortir beaucoup d'argent du Royaume; & en 1629, il y eut une Loi somptuaire qui défendit d'en porter qui coûtassent plus cher que trois livres l'aune, à peine d'amende & de confiscation. Comme il n'y avoit pas de dentelles faites chez l'étranger qu'on pût vendre à ce prix, cette défense donna lieu à en établir des manufactures en France, & cette entreprise réussit au delà de toute espérance. C'est-là l'époque & l'origine de nos manufactures de points d'Alençon & d'Argentan, & de nos dentelles, auxquelles on commença d'abord

à travailler en Picardie, & dont la fabrique s'est ensuite si fort multipliée dans les Pays-Bas, tant François qu'Autrichiens. Les blondes, qui se font pour la plupart aux environs de Paris, ont commencé plus tard; mais elles sont une suite de ces établissemens, & de la défense de ne rien porter de ressemblant à la dentelle, qui ne soit à très-bon marché.

D'un autre côté, les fabriques de galons & de filature d'or & d'argent commençoient aussi à s'établir en France; d'où il résulta que, dès 1633, on fut obligé de rendre une Loi plus modérée, tant pour les dentelles que pour les galons & passemens. On défendoit toujours les dentelles & points étrangers; mais on permettoit ceux de France jusques à neuf francs l'aune. On déterminoit combien on pouvoit porter de broderie & de galons, & dessus quelles parties de l'habillement il étoit toléré de s'en servir. Ces Réglemens, toujours rendus dans le même esprit jusqu'à la fin du regne de Louis XIII, en 1643, nous donneront de grands éclaircissemens sur la forme des habillemens de ce temps-là. Il paroît pourtant qu'en 1652, temps où fut composée la farce très-connue du Baron de la Crasse de Poisson l'ancien,

on portoit encore des dentelles étrangeres fort cheres, puiſque le Baron, voulant prouver qu'il s'étoit habillé proprement pour paroître à la Cour, dit :

J'en voulus avoir un (rabat) de ces points de
Veniſe :
La peſte ! la méchante & chere marchandiſe !
En mettant ce rabat, j'ai mis, c'eſt être fou,
Trente-deux bons arpens de vignes à mon cou.

Quelque magnifique qu'ait été le regne brillant de Louis XIV, nous trouvons cependant qu'il s'eſt cru obligé de faire pluſieurs Loix ſomptuaires; mais elles ont eu bien moins pour objet de réprimer le luxe, que de faire tirer un plus grand parti au Royaume de la folie des particuliers, qui vouloient s'y livrer indiſcrétement. Les manufactures furent, par les ſoins du grand Colbert, portées à un ſi haut degré de perfection, que la France non ſeulement put ſe paſſer, pour être magnifique, du ſecours des pays étrangers, mais qu'elle fit refluer dans toute l'Europe le fruit de ſon induſtrie. Tel eſt encore l'état préſent des choſes. Si nous tirons quelquefois les matieres premieres de l'étranger, nous les lui renvoyons façonnées & travaillées avec tant de goût, qu'il ne les reconnoît plus,
&

& qu'elles font rentrer dans le Royaume trois fois plus d'argent qu'elles n'en font sortir. Si la révocation de l'Edit de Nantes a fait, depuis près de cent ans, quitter le Royaume à un grand nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, ils n'ont point emporté le goût avec eux, & nous voyons que ceux de nos Artistes qui passent seulement quelques années éloignés de la Capitale, perdent ce goût fin & délicat, dont le centre est toujours à Paris & à la Cour.

Aussi, depuis M. Colbert, toutes nos Loix somptuaires n'ont-elles été dirigées que contre les ouvrages des fabriques étrangeres. On les a, à diverses reprises, déclarées de contrebande; & ce moyen de les interdire n'a pas toujours réussi: mais celui qui s'est trouvé le meilleur & le plus profitable à l'Etat, c'est d'avoir si bien imité toutes les fabriques étrangeres, qu'il ne reste plus aux ouvrages qui sont faits en France, que le nom des pays dans lesquels ils se fabriquoient autrefois. Ainsi, l'on fait à Paris des dentelles d'Angleterre, de Bruxelles & de Malines, qui ne sont jamais sorties du Royaume; des moires & des rubans Anglois, qui n'ont jamais passé la mer. Nous adoptons quel-

quefois les modes de nos voisins ; mais bientôt après nous les leur renvoyons perfectionnées, & après leur avoir donné le bon tour & le bon air qu'on ne trouve qu'en France.

Enfin, nous nous occupons sérieusement d'un dernier objet bien essentiel par rapport à nos manufactures : celui de ne tirer que de la France même les matieres premieres ; & nous avançons heureusement vers ce but si désirable, en perfectionnant l'éducation des bêtes à laine. Ainsi nous aurons bientôt les plus belles laines de l'Europe, & les draps les mieux fabriqués & les mieux teints. La soie devient de jour en jour plus commune en France ; & en pressant les progrès de la filature, comme nous avons fait le tirage de l'or & de l'argent, nos fabriques d'étoffes précieuses ne coûteront rien à l'Etat, & continueront d'y faire entrer un argent immense.

C'est une vérité à présent bien reconnue en France, qu'il faut y diriger le luxe, & non pas le réprimer.

LIVRE QUATRIEME.

Des Amusemens des François dans tous les temps de la Monarchie.

L'AMUSEMENT & la dissipation peuvent être mis au nombre des besoins de l'homme ; si ce n'est pas un des premiers, c'en est un du moins : & après qu'on a acheté par des peines & des travaux l'avantage d'être nourri, logé, vêtu convenablement, il semble qu'on n'a encore rien obtenu, si l'on n'a la faculté de se livrer quelquefois aux amusemens qui font le charme & la douceur de la vie dans tous les états ; amusemens que la richesse & l'aisance procurent avec plus d'abondance & de continuité, mais qui paroissent infiniment plus agréables à ceux qui ne les goûtent que de temps en temps & avec modération. Ces divertissemens feront la matiere de notre dernier Volume : mais pour nous renfermer dans les bornes que nous nous sommes prescrites dans celui-ci, par rapport à la longueur de chacune de nos quatre parties, nous nous garderons de l'épuiser, quelque agréable qu'elle soit ;

nous nous bornerons à parcourir le cercle des plaisirs permis & honnêtes, auxquels la Nation Françoise s'est livrée depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours, avec plus de goût qu'aucune autre de l'Europe.

CHAPITRE PREMIER.

Des Fêtes & Divertissemens publics, relatifs à quelque acte de Religion, ou à quelque événement intéressant pour le Roi & la Nation Françoise.

NOTRE objet n'est pas de traiter de ces augustes cérémonies, qui, en imposant à toute la Nation, attirent quelquefois l'admiration, & excitent toujours la curiosité, sans amuser ni ceux qui y jouent les principaux rôles, ni le grand nombre des spectateurs : mais comme dans ces occasions on procure ordinairement au peuple des plaisirs de différens genres, qui lui rendent plus cher le sujet qui les rassemble, nous jeterons un coup d'œil sur ces fêtes, en les considérant comme populaires, quel que puisse être d'ailleurs leur motif.

Nous commencerons par celles qui ſont relatives à la Religion, & nous remarquerons, que, dès le temps du Paganiſme, les cérémonies religieuſes étoient accompagnées de divertiſſemens publics, auxquels le peuple s'étoit ſi bien accoutumé, que ſi les Evêques ou les Prêtres Chrétiens, trop attachés à l'auſtérité des principes du Chriſtianiſme, avoient voulu interdire toute eſpece d'amuſement les jours de grandes Fêtes, ils auroient certainement fait un tort irréparable à la Religion qu'ils prêchoient : auſſi ſe sont-ils prêtés avec prudence aux habitudes anciennes du troupeau qui leur étoit confié ; & les Gaulois & les François ne faiſant que changer de fêtes, ne ſe ſont preſque pas apperçus qu'ils changeoient de dogmes. Tandis que les Druïdes coupoient le gui dans les forêts de chênes conſacrés à leurs Divinités, les Gaulois danſoient & buvoient des liqueurs fortes : lorſqu'ils eurent adopté les Dieux des Romains, ils en célébrerent les fêtes de la même maniere ; & quand ils furent Chrétiens, ils ne ceſſerent pas de regarder les jours de fêtes & de dédicace des Egliſes comme des jours de plaiſirs & d'amuſement. On ſait que la dédicace des

Temples fut en usage chez les Païens & chez les Juifs, & des Juifs passa chez les Chrétiens, où elles ne furent solemnisées avec éclat que lorsque Constantin fut Empereur.

C'est ainsi que se sont établies la plupart des foires & des fêtes brillantes qui marquent le jour des dédicaces & celui de la fête des Patrons dans les villes, bourgs & villages des pays Catholiques Les jours de la translation des reliques des Saints se célebrent quelquefois de même par des danses & par des festins. Dans les siecles d'ignorance, on a vu la gaieté s'étendre indécemment jusques dans l'intérieur des Eglises. On y donnoit des repas; on y dansoit même, & on y a solemnisé la fête des Fous & celle de l'Ane, dont nous ne pourrons nous dispenser de parler. Depuis que le monde est plus éclairé, on ne trouble plus la célébration de nos augustes Mysteres, ni du Service divin, par de pareilles indécences; mais en sortant de l'Eglise, le peuple se livre à la joie; il forme des danses au pied d'un grand orme, il chante, il boit & rit. Les Charlatans & les Danseurs de corde rassemblent autour d'eux une foule de spectateurs; on tire quelquefois des

feux d'artifice ; enfin rien ne manque de ce qui peut caractériser un jour de réjouissance.

L'usage des processions est de la plus haute antiquité ; & ces solemnités ont toujours été un sujet de divertissement pour le peuple, en même temps qu'elles lui rappeloient ce qu'il devoit espérer ou craindre des Dieux, & quelle devoit être sa reconnoissance pour les bienfaits que journellement il en recevoit. Tel étoit le principe du plus grand nombre des processions des Païens. Ce fut du temps de Saint Ambroise que ces pratiques du Paganisme passerent dans la vraie Religion, & depuis elles s'y sont singuliérement multipliées, & même dans plusieurs lieux, avec des cérémonies assez étranges, qui aujourd'hui nous paroissent défigurer leur institution : mais elles caractérisent le génie des siecles où elles ont commencé d'être en usage. Ce n'a été qu'avec beaucoup de peine qu'elles ont été réduites à la décence & au sérieux que nous y admirons aujourd'hui. On trouve encore en plus d'un endroit des traces du désordre qui y régnoit autrefois. La fameuse procession du Saint-Sacrement à Aix en Provence, & quelques autres en Flandres,

peuvent encore fournir une idée de ces abus, qui sont toujours chers au peuple, parce que ce sont autant d'occasions de se réjouir. Si l'on n'envisage ces fêtes religieuses que du côté du spectacle, elles sont intéressantes pour les villes où elles se célebrent, parce qu'alors il s'y rend des environs une quantité prodigieuse de personnes pour les voir, & que cette foule de curieux y laisse considérablement d'argent.

Des fêtes qui ont rapport aux cérémonies de la Religion, nous passerons à celles qui ont la gloire ou l'intérêt du Souverain pour objet. L'inauguration des Rois & leur avénement au trône, ont été marqués par des réjouissances. Dans les premiers temps de la Monarchie, c'étoit pendant les Diettes ou Assemblées générales du champ de Mars ou de Mai, comme on les appeloit alors, que se faisoit cette cérémonie. Elle consistoit à porter le nouveau Monarque sur un bouclier, trois fois autour du camp, ou à lui mettre à la main l'épée, la hache ou la lance de son prédécesseur. Depuis, on chercha à rendre plus auguste cette installation vraiment militaire. Le trône étoit placé sur un théatre, à la vue de tout

le peuple ; le Prince alloit s'y asseoir, comme pour en prendre possession ; il étoit revêtu de ses habits royaux, portant un sceptre à la main & une couronne sur la tête. Cet acte solemnel étoit suivi de festins, où prenoient place les plus grands Seigneurs de la Nation, & pendant lesquels vingt Hérauts d'armes, tenant des coupes d'or ou d'argent, crioient par trois fois : *Largesse du plus puissant des Rois*, & répandoient au milieu du peuple l'argent dont elles étoient remplies. Les acclamations, les cris de joie que l'on poussoit dans ce moment, permettoient à peine d'entendre les fanfares que jouoient les trompettes.

Depuis Clovis, nos Rois ont été sacrés avec pompe, & le sont encore aujourd'hui : le peuple témoigne toujours sa joie dans de si grandes & de si belles occasions, d'autant plus, qu'il ne manque jamais, à chaque mutation, d'espérer un regne plus doux & meilleur que le précédent, quel qu'il ait été. Mais la perte récente du Monarque, ordinairement pere du nouveau Roi, la distance de la Capitale à la ville où se fait le sacre de nos Souverains, sont cause que ce n'est pas-là où se donnent les fêtes les plus brillantes, mais à Paris, aux

entrées solemnelles des Rois & des Reines. Notre Histoire nous fournit à ce sujet une longue suite d'anecdotes, entre lesquelles nous nous attacherons aux plus piquantes, afin de déterminer par des exemples les progrès du goût en ce genre dans les différens siecles.

Rien ne fut plus beau, plus galant & plus agréable au peuple, que les fêtes données à l'occasion de l'entrée d'Isabeau de Baviere, femme du Roi Charles VI. On avoit élevé à la porte aux Peintres, rue Saint-Denis, un ciel nué & étoilé : les trois Personnes divines y étoient représentées, & une troupe d'enfans habillés en Anges, y exécutoient des concerts.

Quand la Reine passa dans sa litiere découverte, sous la porte de ce prétendu paradis, deux Anges descendirent tenant en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie de pierres précieuses, » & l'assirent moult doucement sur le chef de » la Reine, en chantant ces vers « :

> Dame enclose entre fleurs de lis,
> Reine êtes-vous du Paradis,
> De France & de tout pays ;
> Nous en rallons en Paradis.

Ce qu'il y eut de plus surprenant, fut le

vol extraordinaire d'un homme, qui, du haut des tours Notre-Dame, descendit sur une corde, passa entre les rideaux de taffetas dont on avoit couvert un des deux ponts, posa une couronne sur la tête de la Reine, & s'éleva ensuite en l'air. Pour rendre sa hardiesse plus remarquable, cet homme avoit pris un gros flambeau dans chaque main; & comme il faisoit déjà très-sombre, il fut remarqué de tout Paris.

C'est cette même Isabeau de Baviere, qui livra la France aux Anglois, qui persécuta son fils, depuis Charles VII, pendant le long & malheureux regne de Charles VI, & qui mourut en 1435, chargée de l'exécration de tous les bons François.

Lors de l'entrée de Charles VII, après qu'il eut chassé les Anglois de son Royaume, le Peuple François vit avec grand plaisir représenter des Mysteres; spectacles grossiers & mal entendus, mais qui ont été le germe de toutes nos pieces dramatiques. Elles furent jouées par les Confreres de la Passion.

Celle de Louis XI fut marquée par de pareils spectacles, & par tous ceux auxquels le peuple est sensible. » Devant la

» fontaine du Ponceau (qui existe encore rue Saint-Denis) dit Malingre dans ses Antiquités & Annales de Paris, » étoient » plusieurs belles filles en syrennes toutes » nues, lesquelles, en faisant voir leur » beau sein, chantoient de petits motets » de Bergerettes, fort doux & charmans«.

L'entrée d'Anne de Bretagne, successivement épouse de deux de nos Rois, eut de semblables caracteres de magnificence, & offrit aux Parisiens les mêmes plaisirs. Les relations portent que les Officiers municipaux donnerent, dans cette circonstance, une marque bien singuliere de leur attention pour les Dames & les Demoiselles: ils avoient placé de distance en distance, dans les rues où la Reine passoit, des petites troupes de dix à douze personnes, qui tenoient des pots de chambre, prêts pour les Dames & Demoiselles du cortége qui en auroient besoin.

L'entrée de la Reine Claude, fille de Louis XII, & femme de François I, après son couronnement à Saint-Denis, fut au moins aussi brillante. Non seulement la Reine & les Princesses du Sang y portoient des couronnes, mais même les Duchesses & les Comtesses en avoient aussi. Les Duchesses portoient sur la tête le chapeau

ducal, orné d'un cercle d'or fleuronné, & les Comtesses avoient leur cercle garni de perles. L'on rencontroit à chaque coin de rue des especes de mascarades ingénieuses, allégoriques, & flatteuses pour le Roi & la Reine. C'étoient des hommes & des femmes, dont les habits & les attributs désignoient qu'ils représentoient des Vertus, des Divinités du Paganisme, & des personnages de l'Ancien Testament ou de l'Histoire ancienne.

Quel que fût alors le goût peu délicat que nos ancêtres répandoient dans l'ordonnance de leurs fêtes publiques, les détails dans lesquels nous entrerons à ce sujet, serviront à prouver deux vérités importantes; la premiere, quelle a été dans tous les temps la passion des François pour les spectacles, quels qu'ils fussent: la seconde, quels ont toujours été leur amour & leur attachement pour leurs Souverains. Au reste, dans toutes ces fêtes, les fontaines de vin couloient abondamment, & l'on distribuoit au peuple du pain & de la viande avec profusion.

Il seroit assez difficile de fixer le temps où l'usage a commencé de faire couler du vin pour le peuple. Monstrelet rapporte qu'à l'entrée de Charles V à Paris, il y

avoit dessous un échafaud, une fontaine qui jetoit de l'hypocras ; & qu'à celle de Charles VI, & d'Isabeau de Baviere son épouse, » tout le jour & toute la nuit » découloit vin en aucuns carrefours » abondamment, par robinets d'airain & » autres conduits ingénieusement faits, » afin que chacun en prints à sa volonté«' On trouve dans Alain Chartier, que lorsque Charles VII entra dans Paris, il y avoit devant les Filles-Dieu, rue Saint-Denis, une fontaine dont l'un des tuyaux jetoit du lait, l'autre du vin rouge, un troisieme du vin blanc, & le dernier de l'eau.

Les fêtes populaires continuerent à faire partie des cérémonies des entrées des Rois & des Reines dans les principales villes du Royaume, sous les regnes de Henri II & de ses enfans, de Henri IV, de son fils & de son petit-fils. Nous avons de toutes ces fêtes des descriptions imprimées, & quelques-unes rendues par des gravures. Celles données à l'occasion des entrées de Marie de Médicis, d'Anne, & de Marie-Thérese d'Autriche, se ressentirent des progrès que le bon goût avoit fait en France : elles ne furent plus accompagnées, comme les précédentes, de cir-

conſtances ridicules; mais le peuple n'y trouva que plus d'occaſion d'admirer, & de moyens de ſe réjouir.

Les mariages des Rois & de leurs enfans ont encore fourni au peuple François de fréquens divertiſſemens. De tout temps, les noces ont été accompagnées de fêtes : elles étoient groſſieres chez les anciens Gaulois & chez les Francs nos aïeux. Les Romains firent paſſer dans les Gaules, avec leurs mœurs, les cérémonies & les amuſemens dont ils uſoient en pareilles occaſions. Les feſtins, le chant, la danſe, les illuminations & les feux de joie, ont toujours fait partie de ces divertiſſemens, & l'établiſſement du Chriſtianiſme n'a rien changé à leur magnificence & à leur gaieté. Les familles particulieres les célebrent entre elles, & la Nation entiere prend part à celles qu'occaſionnent les mariages des Rois & des Princes. Il eſt inutile de répéter quels plaiſirs on offre au peuple dans ces heureuſes circonſtances; ce ſont les mêmes dont on le fait jouir dans les autres occaſions. Nous donnerons plus d'étendue à ces détails dans l'Ouvrage dont nous ne traçons ici que le plan. Ce fut au milieu

de ſemblables fêtes que le malheureux Roi Henri II donna en 1559 pour célébrer le mariage de ſa fille Eliſabeth avec le Roi d'Eſpagne Philippe II, & celui de ſa ſœur Marguerite avec le Duc de Savoie, que ce Prince perdit la vie, & que la joie du peuple fut changée en triſteſſe & en gémiſſemens.

Malgré les troubles & le malheur des temps, les noces de Henri III avec Iſabelle de Lorraine, & celles de Marguerite, ſœur de cette Reine, avec le Duc de Joyeuſe, favori du Roi, furent accompagnées des fêtes les plus brillantes que l'on eût vues depuis le commencement de la Monarchie : la deſcription n'en pourra déplaire à nos Lecteurs.

Nous avons vu, ſous le regne de Louis XV, trois grands & illuſtres mariages être le motif de fêtes populaires, encore plus ingénieuſes & plus agréables que toutes celles du regne de Louis XIV. Les premieres furent données en 1737, lorſque Madame Louiſe Eliſabeth de France épouſa Dom Philippe, Infant d'Eſpagne, depuis Duc de Parme. M. Turgot, alors Prévôt des Marchands, ſe fit un honneur infini en les dirigeant. Celles des deux

mariages

mariages de feu M. le Dauphin, pere du Roi, en 1745 & 1747, furent également magnifiques.

Au reste, quand les grands Monarques veulent donner des fêtes à leur Cour, & même à leur peuple, ils n'ont pas besoin de prétextes. Les regnes de nos derniers Rois nous en ont souvent fourni la preuve. Henri IV en donna plusieurs, & le sévere Sully, grand Ministre & digne ami d'un si bon Maître, avoit la surintendance des bals & ballets de la Cour: il en résultoit que les fêtes en étoient aussi bien réglées que les dépenses bien entendues. Les ministeres de Richelieu & de Mazarin furent marqués par un grand nombre de fêtes, & sur-tout par de très-beaux spectacles. On sait que la salle de l'Opéra, qui a été brûlée il y a une quinzaine d'années, & qui tenoit au Palais-Royal, avoit été construite par le premier Ministre de Louis XIII, pour la premiere représentation d'une très-belle Comédie héroïque à machines, de sa composition.

Nous avons l'obligation au Cardinal Mazarin de l'introduction des Opéra en France; & les premiers brillerent plus par l'éclat du spectacle que par le mérite des vers & de la musique. Enfin, les beaux

jours du regne de Louis XIV furent marqués par les plus superbes fêtes. Celle qui fut donnée à Versailles sous le titre des plaisirs de l'Isle enchantée, réunit tous les suffrages, & mérita l'admiration de l'Europe entiere, qui, dès ce moment, prit la France pour guide & pour modele en fait de fêtes & de plaisirs. Dès le commencement du regne de Louis XV, en 1722, M. le Duc d'Orléans, qui avoit été Régent du Royaume, en donna une à ce jeune Monarque à Villers-Cotterets, qui, dans ses différentes parties, réunit le goût, la magnificence & la singularité. Celle, que trois ans après, donna à ce même Monarque, M. le Duc, dans son Château de Chantilli, ne fut pas moins admirable. Depuis, il y en a eu une infinité, tant à la Cour du Roi qu'à celles des Princes : le nombre des spectateurs ayant été borné dans quelques-unes, elles n'ont pu être regardées comme fêtes publiques, ni par conséquent mises au rang de celles qui intéressent la Nation en général; ce qui les rend étrangeres à l'objet de ce Chapitre.

CHAPITRE II.

Des Tournois, & autres Exercices militaires considérés comme divertiſſemens ; des Carrouſels, &c.

LES François n'ont jamais eu de divertiſſemens plus nobles que ces fameux tournois, reſte de l'ancienne Chevalerie, qui retraçoient aux Gentilshommes la gloire de leurs ancêtres, & à toute la Nation celle de leurs Héros. Mais rien n'étoit plus dangereux que ces jeux, dans leſquels la fleur de la Nobleſſe Françoiſe couroit riſque de périr, en ne voulant que faire admirer ſa force & ſon adreſſe. Le funeſte accident arrivé à Henri II, mortellement bleſſé dans un tournoi par le Comte de Montgommeri, en 1559, & la mort de Henri de Bourbon Montpenſier, Prince du Sang, qui, en pareille occaſion, périt d'une chute de cheval à Orléans l'année ſuivante, contribuerent beaucoup à faire abandonner ces exercices dangereux ; & avec eux diſparut l'ancien eſprit de la Chevalerie.

Nous ne remonterons point juſqu'à l'o-

rigine fabuleuse & romanesque des tournois. La véritable Histoire nous apprend que, dès l'an 842, les petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique, & Charles le Chauve, s'étant réconciliés après s'être fait une guerre sanglante, passerent quelque temps ensemble, & se donnerent réciproquement, pour faire briller leur adresse & celle de leurs Courtisans, des tournois & des carrousels. On rapporte à l'an 1066 les premieres regles des tournois. Un Chevalier nommé Geoffroi de Preuilly en Touraine, fut, dit-on, le législateur & la victime de ces exercices; car il fut tué par trahison à Angers dans un tournoi, sous le regne de Philippe I, petit-fils de Hugues Capet.

Ces loix, & celles qui y ont été ajoutées depuis, nous prouvent bien que l'intention n'étoit pas de rendre cet exercice meurtrier. Les Juges du combat, qui étoient tous de vieux Chevaliers respectables par leur âge & la valeur dont ils avoient autrefois donné des preuves à la guerre, examinoient les épées, pour voir si elles se trouvoient de part & d'autre d'une égale longueur & sans pointe; ce que l'on appeloit *armes courtoises* ou *glaives courtois*. On permettoit cependant

qu'elles fussent tranchantes d'un côté, parce que les Chevaliers étant couverts de fers, elles ne pouvoient que briser l'armure ; mais il leur étoit sévérement défendu de *tirer*, de *sacquer*, c'est-à-dire, de pointer & de déchirer. Ceux qui s'écartoient de ces regles étoient condamnés à l'amende & exclus de la lice.

Ces loix fixoient la qualité des personnes qui devoient *tournoyer*, ce qui signifioit combattre dans un tournoi. Il falloit, pour y être admis, être Chevalier, reconnu pour tel, ou Ecuyer également connu, ou du moins *Varlet*, c'est-à-dire, jeune homme de condition noble, & quelquefois Gentilhomme de plusieurs races, ayant la juste & noble ambition d'aspirer à la Chevalerie, mais n'y étant pas encore parvenu. Les tournois fournissoient à ces jeunes gens l'occasion d'obtenir ce grade, & de *gagner*, comme on disoit alors, *leurs éperons* ; ou, pour nous exprimer plus clairement, le droit de porter des éperons dorés, qui n'étoient permis qu'aux seuls Chevaliers.

Le goût des tournois passa bientôt de France en Angleterre & en Allemagne ; mais l'on doit remarquer que les Alle-

mands ont toujours été les plus difficiles sur les preuves de Noblesse de ceux qui vouloient y être admis : c'est ce qui fait que les Maisons nobles de l'Empire dont les noms se trouvent inscrits parmi ceux qui figuroient dans les anciens tournois, passent avec raison pour les plus illustres, sur-tout si la filiation des familles qui veulent en descendre aujourd'hui, est bien établie depuis ce temps-là.

On publioit & on annonçoit les tournois avec beaucoup de cérémonies, & il y en avoit de particulieres à la veille & au premier jour du tournoi. Les lices pour le combat étoient spacieuses. Si l'on en croit Sauval, dans son Histoire de Paris, les barrieres plantées au Palais, au Louvre, à l'Hôtel de Saint-Paul, à celui des Tournelles, & autres lieux de la Ville, annonçoient qu'on y célébroit des tournois ; & peut-être (dit M. de Sainte-Palaye) est-ce-là l'origine du privilége attaché aux maisons de Paris occupées par les Princes du Sang & les grands Officiers de la Couronne, au devant desquelles on voit des barrieres : peut-être, ajoute ce savant Auteur, eurent-ils le droit de faire planter ces lices, comme

étant les seuls qui pouvoient, dans leurs Hôtels, donner le spectacle des joûtes & des tournois.

La lice ouverte, les Chevaliers arrivoient au bruit des fanfares, & quelquefois ils étoient conduits par des Dames jusqu'à l'entrée de l'enceinte de la barriere. Ils portoient ordinairement les couleurs de celles qu'ils chérissoient le plus : c'étoit une écharpe, un voile, un bracelet, une boucle, ou toute autre piece de l'ajustement que chaque Chevalier avoit reçu des mains de la Dame dont il s'étoit déclaré l'esclave ou le serviteur.

Dans un tournoi que Charles VI fit célébrer pour conférer l'Ordre de Chevalerie au Roi de Sicile & à son frere, en 1389, plusieurs Dames marcherent avec les Chevaliers jusques à la barriere; &, dit le Moine de Saint-Denis, Auteur de l'Histoire de Charles VI, » alors elles » tirerent de leur sein diverses livrées de » rubans & des gants de soie, pour ré- » compenser la valeur de ces nobles cham- » pions «. Au combat qui fut fait à la Cour de Bourgogne, en 1445, Olivier de La Marche, qui en fait le récit dans ses Mémoires, dit que le Chevalier qui l'avoit entrepris » chargea pour *emprise*

» une manchette de Dame, faite d'un délié » violet, moult gentement brodé, & fit » attacher icelle *emprise* à son bras se» nestre, à une aiguillette noire & bleue, » richement garnie de diamans, de per» les & d'autres pierreries «.

On lit dans le Roman de Perceforest, qu'à la fin d'un tournoi les Dames » étoient si dénuées de leurs atours, que » la plus grande partie étoit en pur chef; » car elles s'en alloient les cheveux sur » les épaules, gissant plus jaunes que fin » or, en plus, leurs cottes sans manches, » car toutes avoient donné aux Cheva» liers, pour eux parer, & guimples & » chaperons, manteaux & camises, man» ches & habits : mais quand elles se » virent à tel point, elles en furent ainsi » toutes honteuses : mais si-tôt qu'elles vi» rent que chacune étoit en tel point, elles » se prirent toutes à rire de leur aventure; » car elles avoient donné leurs joyaux & » leurs habits de si grand cœur aux Che» valiers, qu'elles ne s'appercevoient de » leur dénuement & devestement «.

Le Chevalier favorisé de ces précieuses marques de l'estime d'une Dame, en ornoit le haut de son heaume ou de sa lance. S'il perdoit ce gage dans l'action, la Dame

lui en renvoyoit un autre pour le consoler & relever son courage : mais ce qui surtout l'animoit à bien faire, c'étoit de recevoir publiquement le prix de sa valeur de la main de la plus illustre Dame qui assistoit au tournoi.

Quelquefois les vieux Chevaliers combattoient les uns contre les autres dès la premiere journée, & abandonnoient ensuite le terrein aux Ecuyers & aux Varlets : quelquefois aussi c'étoit ceux-ci qui commençoient & préludoient pour ainsi dire. Mais, quoi qu'il en fût, les jeunes gens qui remportoient les prix obtenoient le titre de Chevaliers.

Nous supprimons dans ce précis mille détails que notre grand Ouvrage présentera, avec quelque étendue, d'après les meilleurs Ecrits sur cette matiere, tels que le Théatre d'honneur & de Chevalerie par la Colombiere; le Traité des tournois, par le Pere Ménestrier; les Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, par M. de Saint-Palaye, & les Manuscrits cités dans ces Livres, comme le Roman du Chevalier de la Tour, celui du Jouventel; l'Arbre des batailles, par Bonnor; le Pas d'armes de Sandricourt, & beaucoup d'autres.

Ici nous croyons ſeulement devoir remarquer que les Dames eurent d'abord quelque peine à devenir les ſpectatrices des combats qui ſe livroient dans les tournois, à cauſe des accidens qui n'y arrivoient que trop fréquemment; cependant on les y contraignit, pour ainſi dire, en leur en décernant tous les honneurs. Elles avoient le droit de nommer le Juge de paix, dont la fonction principale étoit d'interpoſer ſon miniſtere pacifique, lorſqu'un Chevalier, ayant violé par inadvertance les loix du combat, avoit attiré contre lui ſeul les armes de pluſieurs combattans. Ces fautes étoient de combattre hors de ſon rang, de bleſſer le cheval de ſon adverſaire, de porter un coup de lance au viſage, ou de frapper un Chevalier qui avoit ôté la viſiere de ſon caſque. Alors le champion des Dames, armé d'une longue pique, ou d'une lance ſurmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaiſſé ſur le heaume du Chevalier ce ſigne de la clémence & de la ſauvegarde des Dames, qu'il n'étoit plus permis de toucher le coupable.

Le tournoi fini, le prix étoit adjugé au vainqueur par les vieux Chevaliers nommés Juges pour cet effet; & dans

les cas indécis, la question étoit souvent portée devant le Tribunal des Dames, qui pour lors, comme Souveraines du tournoi, prononçoient à qui il devoit appartenir. En le recevant de la main de la Dame chargée de le lui présenter, le vainqueur avoit droit de lui prendre un baiser, ce qui n'étoit pas la circonstance la moins flatteuse de son triomphe.

Avant de quitter cette matiere, disons un mot des plus fameux tournois dont notre Histoire fasse mention. Le premier est celui de l'an 1203, pour lequel la plupart des Gentilshommes & des Chevaliers étoient assemblés à Moret en Gâtinois, lorsque Philippe-Auguste ayant appris que Jean, surnommé Sans-Terre, Duc de Normandie, assiégeoit Alençon, les alla chercher, & les conduisit contre son ennemi, qu'ils forcerent de lever le siége, & dont ils détruisirent une partie de l'armée, & obligerent l'autre à fuir.

Saint Louis n'aimoit pas les tournois: ce sage Monarque se faisoit avec raison scrupule d'un amusement dans lequel on pouvoit hasarder sa vie. Philippe le Hardi, son fils, en donna plusieurs, dans un desquels Robert son frere, Comte de Clermont, qui avoit épousé l'héritiere de

Bourbon, perdit, ſinon la vie, au moins l'eſprit par l'effet des coups redoublés qu'il reçut ſur la tête.

En 1389, ſous le regne de Charles VI, il y eut de très-beaux tournois où ſe firent, dit un Auteur contemporain, les plus beaux coups du monde en l'honneur des Dames : enfin ce fut en 1559 que ſe fit le dernier tournoi, qui coûta la vie à Henri II.

Le pas d'armes étoit un eſpece de tournoi, & l'un des exercices militaires les plus dangereux & les plus difficiles. On convenoit d'une place, d'un chemin, ou d'un pont que les anciens Chevaliers ſe propoſoient de défendre, & par lequel on ne pouvoit paſſer ſans combattre celui qui le gardoit. Le Chevalier qui défendoit le pas, pendoit ſes armes à un arbre ou à un poteau, & celui qui vouloit diſputer le paſſage, le défioit, en touchant les armoiries avec l'épée : il y avoit un prix propoſé qui étoit délivré au vainqueur. Notre Hiſtoire fait mention de quelques fameux pas d'armes, tels que le pas de Sandricourt.

Aux pas d'armes & aux tournois ont ſuccédé les carrouſels, qui n'étoient pas accompagnés des mêmes dangers, & dans

lesquels nos Rois & nos grands Seigneurs ont souvent fait éclater leur magnificence. Nous parlerons de ceux donnés par Henri IV, en 1605 & 1606; de celui donné par Louis XIII à la Place Royale, & surtout de celui de Louis XIV, exécuté en 1661 devant le Palais des Tuileries. On sait que ce dernier coûta des sommes immenses, mais qu'il attira encore bien plus d'argent dans le Royaume, ayant excité la curiosité des étrangers, qui s'y rendirent de toutes parts & se joignirent aux François pour être témoins de ce beau spectacle.

Dans les carrousels, les Chevaliers ne combattoient plus à la lance ni à l'épée; mais les Chefs de chaque quadrille & leurs suivans, après avoir fait caracoler leurs chevaux, qui étoient du plus grand prix, & parés, ainsi que les Chevaliers, avec la plus grande magnificence, suivis de Palefreniers couverts de superbes livrées, ayant fait admirer les devises ingénieuses de leurs écus, s'exerçoient aux courses de bagues & de têtes, & à tirer contre la quintaine ou le faquin.

L'exercice de rompre des lances à la quintaine est fort ancien : on en trouve à peu près la description dans le Code de

Justinien, qui défend tous les jeux de hasard, excepté cinq sortes de jeux, qui semblent être la course de bagues, les combats à cheval, la quintaine, le tournoi, & le camp ouvert, ou quelque chose de semblable. La quintaine dont il s'agit ici, étoit un tronc d'arbre ou un pilier contre lequel on alloit rompre la lance, pour s'accoutumer à atteindre l'ennemi, & à lui porter des coups mesurés. Les Modernes ont donné le nom de course du faquin à un genre d'exercice pour lequel on se servoit souvent d'un faquin ou portefaix armé de toutes pieces, contre lequel on couroit. L'on y substitua ensuite une figure de bois mobile sur un pivot; elle demeuroit ferme quand on la frappoit au front, entre les yeux & sur le nez: mais, étant touchée à tout autre endroit, elle tournoit avec tant de vîtesse, que si le Cavalier n'étoit prompt à esquiver le coup, elle le frappoit rudement avec un sabre de bois, ou avec un sac rempli de terre, ce qui excitoit la risée des spectateurs.

La course des têtes consiste à disposer dans une même lice, & à différentes distances, trois ou quatre têtes de carton, afin que tout d'une course on puisse lancer le dard

à l'une, tirer le pistolet contre une autre, fendre celle-ci avec une hache, rompre une autre avec la masse d'armes, & enlever la derniere avec la lance ou l'épée. Ce changement d'armes & cette diversité d'actions en une même course, exigent beaucoup d'exercice & d'adresse. Au carrousel de 1661, chaque Cavalier couroit la lance à la main le long de la barriere, pour emporter une tête de Turc posée sur un buste de bois doré, sur la barriere même, à la hauteur de six pieds : ensuite, quittant sa lance, avec une demi-volte à droite, il prenoit un dard sous sa cuisse, & revenoit le lancer contre une tête de Maure, ou sur un autre buste, à la distance de cinq pieds de la même barriere, & à la hauteur de quatre : puis s'écartant de nouveau par une autre demi-volte à droite, il revenoit avec un autre dard vers le milieu du grand quarré, où les Chevaliers se rencontroient, & faisoient ensemble une volte & demie aussi à droite, après quoi ils partoient tous d'un même temps; & chacun d'eux, changeant de côté, s'en alloit vers la barriere opposée à celle où il avoit dardé le Maure, prenoit sa demi-volte à droite, & revenoit le long de la barriere, tâchoit de frapper

une tête de Méduse, figurée dans un bouclier porté par une figure de Persée; enfin, par une autre demi-volte, en s'écartant de la barriere, le même Cavalier revenoit l'épée à la main, pour emporter une tête posée sur un buste de bois, à un pied de terre.

La course de bagues a été inventée pour la même fin que la quintaine, c'est-à dire, pour mesurer le coup de lance; & c'étoit le moins dangereux & le plus agréable de tous les exercices de cheval. Les bagues que les Chevaliers enlevoient avec la lance, étoient le prix du vainqueur. Et comme, dans les jeux de la Grece, les vainqueurs recevoient des couronnes d'olivier, de pin, de pommier, & de persil, dans nos tournois ainsi que dans nos carrousels, nos Héros modernes ont souvent combattu pour des écharpes, des manchons, des rubans, des bracelets, & autres faveurs des Dames. Notre fameux Chevalier Bayard combattit en Savoie pour obtenir le manchon de sa Dame.

Avant que de cesser de parler des jeux militaires, nous dirons un mot des jeux d'arc, d'arbalête & d'arquebuse. Suivant les temps où ces armes ont été d'usage à la guerre, il s'est formé dans les villes des

Compagnies

Compagnies de Bourgeois qui se sont exercés à en tirer. Il en existe encore un grand nombre dans nos Provinces. La plupart jouissent de plusieurs priviléges qui leur ont été accordés par nos Rois. Les Compagnies de l'arc sont certainement les plus anciennes, cette arme ayant été en usage de temps immémorial : celles de l'arbalête ne remontent pas plus haut que le douzieme siecle, & celles de l'arquebuse sont bien postérieures à l'invention des armes à feu, celle des arquebuses & fusils étant assez moderne.

CHAPITRE III.

Des Fêtes publiques & générales que le peuple se donne pour ainsi dire à lui-même, & pour lesquelles il se rassemble à certains temps de l'année, & dans certaines Maisons.

IL y a des époques marquées à certains temps de l'année, auxquelles, depuis bien des siecles, le Peuple François est convenu de se réjouir. Loin de vouloir détruire cet ancien usage, il est à souhaiter qu'il s'entretienne, pour maintenir dans

la Nation le caractere de gaieté qui lui est propre. Nous parcourrons dans notre Ouvrage le cercle de tous ces amusemens, qui ont chacun leur origine particuliere.

Le premier jour de l'an étoit une fête très-solemnelle chez les anciens Gaulois. L'on sait que le gui de chêne se recueilloit alors par les Druides avec de grandes cérémonies. Dans la France moderne, ce jour & ceux qui le suivent de près sont aussi des temps de cérémonies & de complimens; mais ils ne paroissent guere réjouissans qu'aux enfans & aux personnes subalternes, qui reçoivent alors des étrennes, sans être obligés d'en donner.

Le jour des Rois, au contraire, est pour le peuple entier une véritable journée de réjouissance, dont nous trouvons l'origine dans les Saturnales des Romains. Pendant cette fête, les enfans tiroient au sort à qui seroit Roi. Chez nous, la veille de la fête des Rois, les familles se rassemblent; on prie ses amis, & l'on tire au sort, par le moyen d'une féve, mise dans un gâteau, un Roi du festin. Nous remarquerons que les Grecs mêmes choisissoient par le sort un Roi de la table, qui avoit l'inspection sur tout ce qui s'y passoit, & qui prescrivoit à chaque con-

vive d'employer tel ou tel talent qu'il avoit, pour réjouir la compagnie. En remontant plus haut, on trouve que dans ces occasions, celui qui étoit élu Roi des festins chez les Juifs, recevoit une couronne de fleurs ou de feuillages, que les conviés lui posoient en cérémonie sur la tête.

On fait remonter l'origine du Carnaval jusques aux Bacchanales, aux Saturnales, & aux Lupercales, fêtes si connues chez les Romains. Les mascarades & les déguisemens usités en France & dans toute l'Europe Catholique, les retracent effectivement. L'histoire de notre Carnaval seroit aussi longue que gaie: pourquoi faut-il que nous soyons obligés de la terminer en convenant que le Carnaval de nos jours est bien moins divertissant & bien moins fou que ceux d'autrefois? Ne seroit-ce point parce que nous sommes moins réguliers en Carême, que nous sommes moins gais en Carnaval?

Nos anciennes réjouissances du premier jour de Mai prennent encore leur source dans ce qui se pratiquoit chez les Romains. Dès l'aurore de ce jour, les jeunes gens des deux sexes alloient cueillir dans la campagne des rameaux verds: ils les rapportoient avec cérémonie dans la ville,

& ils en ornoient les portes des maisons de leurs parens, de leurs amis, & des personnes constituées en dignité. Cette jeunesse trouvoit à son arrivée des tables dressées dans les rues, & garnies de toutes sortes de mets. Durant cette journée, les travaux cessoient, les citoyens étoient confondus, & l'on ne songeoit qu'à se réjouir. Chacun se paroit de rameaux naissans; & de là ce proverbe encore usité parmi nous: *On ne me prend point sans verd.* Telle est l'origine de ces arbres ornés de fleurs, qu'au point du jour on plante encore devant les maisons des gens en place, & qu'on ne peut se dispenser d'y planter, parce que cet usage est devenu depuis long-temps un droit de Charge ou de Seigneurie. La Communauté des Clercs du Parlement de Paris, établie en 1303, & connue sous le nom de Basoche, s'étant offerte au Roi Henri II, en 1548, au nombre de six mille, pour servir dans l'armée qu'il envoyoit contre les révoltés de Guienne, sous les ordres du Connétable de Montmorency, ce Seigneur, pour la récompenser de sa fidélité, obtint du Monarque, pour la Basoche, le droit de faire couper dans les bois du Roi tels arbres qu'elle voudroit, pour servir à la

cérémonie du plant de Mai dans la grande cour du Palais. La Basoche jouit encore de ce privilége; mais le peuple ne regarde plus le premier de Mai comme un jour de réjouissance pour lui.

Les feux de la Saint-Jean, fondés sur ce qu'on lit dans le Nouveau Testament, que les Nations se réjouiront à la naissance de Jean, sont presque éteints par-tout. Nous n'avons plus la satisfaction de voir le peuple plein de joie au retour de cette fête, si heureusement placée dans la plus belle saison de l'année, s'extasier à la vue des fusées volantes qu'on tiroit alors. Le systême philosophique qui a porté le dernier coup à ces amusemens populaires, n'est sûrement pas originaire François, & c'est peut-être un malheur qu'il se soit naturalisé chez nous.

Il n'y a pas plus de deux siecles, qu'il y avoit dans nos villes de Province des Sociétés comiques, plaisantes & ridicules, qui y entretenoient l'esprit de gaieté : telle étoit la Société de la Mere folle de Dijon, dans laquelle le Prince de Condé ne dédaigna pas de se faire recevoir en 1626, & qui fut abolie en 1630 : celle de l'Epinette à Lille en Flandre, qui faisoit remonter son origine jusqu'au trei-

zieme siecle, & qui fut abolie en 1556; par l'austere Philippe II, Roi d'Espagne, & alors Souverain de cette Province : celle des Cornards de Rouen, dont les Mémoires existent encore dans quelques bibliotheques, & font preuve de la singularité de cet établissement. Marseille en avoit un à peu près pareil. La liberté de parler & d'écrire, que ces Sociétés, en différens temps, porterent jusqu'à la licence la plus condamnable, les a fait abolir sous des prétextes très-plausibles.

Les jours de la moisson, & sur-tout ceux des vendanges, étoient autrefois des fêtes populaires, que l'excès des impositions mises sur ces denrées de premiere nécessité, a peut-être, depuis quelque temps, fait disparoître. Eh ! comment se réjouir de l'abondance d'une vendange, en présence de Commis qui en dévorent déjà d'avance la meilleure partie!

La fête de la Saint-Martin n'est plus marquée en lettres rouges sur le Calendrier rustique, & ceux qui boivent & qui mangent, ce jour-là, des dindons & des oies, sont les bons Bourgeois qui se régalent toute l'année.

Le reveillon de Noël n'est presque plus connu; & les jours consacrés jadis à la

réjouiſſance, ſont aujourd'hui preſque tous effacés des faſtes de la gaieté Françoiſe.

Les foires ſont des rendez-vous originairement imaginés pour la facilité du commerce, mais qui ſe ſont bientôt trouvés être également utiles aux plaiſirs. Effectivement, il eſt difficile qu'un grand nombre d'hommes & de femmes ſe trouvent raſſemblés pendant quelque temps dans un même lieu, ſans que le goût des amuſemens ne ſe gliſſe parmi eux. Ainſi les plus fameuſes foires du Royaume ſont celles où l'on ſe divertit davantage. Il reſte à peine quelques veſtiges de celle de Saint-Denis, la plus ancienne & la plus renommée de toutes les foires du Royaume, appelée la foire du Landi. On prétend que Charlemagne l'établit d'abord à Aix-la-Chapelle, & que Charles le Chauve la tranféra de là à Saint-Denis, en 1109. Elle reçut des priviléges ſinguliers de la part des Papes & des Rois, des Archevêques de Sens, des Evêques de Paris, & des Abbés de Saint-Denis. Ces derniers y exerçoient une eſpece de Juriſdiction qu'ils ont laiſſé perdre. Elle ſe tenoit après le Dimanche de la Trinité, & c'eſt encore à cette époque, que les

Ecoliers de l'Université, & même les Magistrats ont un jour de vacance, parce qu'il étoit destiné à leur donner la liberté d'aller à cette foire, où l'on faisoit, entre autres marchandises, un grand négoce de parchemin & de papier. Elle s'étendoit depuis Saint-Denis jusques à la Chapelle; & le grand chemin de Paris à St.-Denis, de ce côté là, étoit garni de boutiques & d'amusemens de toute espece. Les Marchands se sont insensiblement accoutumés à se rapprocher de Paris, & ont garni la foire Saint Laurent, au fauxbourg Saint-Denis, qui, après avoir été très-brillante, est absolument tombée il y a une vingtaine d'années. La promenade des boulevards ou remparts de Paris, a profité de cette destruction. Une nouvelle foire, établie d'abord dans la place Vendôme, ensuite dans celle de Louis XV, n'a subsisté que quelque temps. La seule foire ancienne de Paris qui ait bravé notre inconstance, est celle de Saint-Germain, dont le succès, plus ou moins brillant, dure depuis trois siecles : nous en parlerons tout-à-l'heure avec plus de détail, en donnant le précis des amusemens qu'elle rassemble : mais, en attendant, nous remarquerons qu'elle fut établie en 1482,

ſous Louis XI, & que c'eſt ſur le terrein qu'elle occupe, que Philippe le Bon, Roi de Navarre, & Charles le Mauvais, ſon fils, avoient leur Hôtel. Il paroît que dès l'an 963, il y avoit des foires très-renommées en Champagne, & qu'elles avoient des priviléges fort conſidérables, qui procuroient de grands avantages au commerce. A Troyes, il ſe tenoit chaque année deux foires fameuſes, appelées la foire chaude & la foire froide, parce que l'une ſe tenoit en été & l'autre à la fin de l'automne.

Entre les foires établies dans nos principales Provinces, celle de Beaucaire, ville du Bas-Languedoc, ſur le Rhône, tient le premier rang. Elle eſt franche de tous droits, en vertu d'un privilége accordé aux habitans, en 1217, par Raymond, Comte de Toulouſe, & confirmé depuis par les Rois Charles VIII, Louis XII & Louis XIII. Rien n'a été ſi riche & ſi brillant que cette foire; mais on aſſure que, de notre ſiecle, la richeſſe en eſt conſidérablement diminuée.

La foire de Guibrai en Normandie n'a guere moins de réputation. L'on fait remonter l'époque de ſon établiſſement à Guillaume le Conquérant, qui avoit un Château dans un des fauxbourgs de Fa-

laiſe, où elle ſe tient. On y fait un commerce conſidérable de chevaux, de beſtiaux, de toiles, d'étoffes de toute eſpece, & de quincailleries: & l'on y trouve d'ailleurs tous les plaiſirs qui ſuivent l'abondance & la richeſſe.

Les promenades de Paris ſont des eſpeces de foires journalieres, où le peuple ſe raſſemble pour ſe diſſiper & jouir des plaiſirs qu'elles procurent; ainſi, on doit les compter au nombre de ſes amuſemens. Celles de la ville & des environs ont quelquefois des jours marqués, où elles ſont plus fréquentées: nous ne ferons qu'en indiquer quelques-unes.

Le jardin du Palais des Tuileries eſt du deſſein du fameux Le Nôtre, & reconnu avec raiſon pour le plus beau & le plus propre à ſervir de promenade au public aiſé d'une grande Capitale. Son hiſtoire coûtera peu à faire, & l'on a à peu près les mêmes reſſources pour celle des autres Jardins publics, du Cours, des Champs Eliſées, des anciens & nouveaux remparts ou boulevards. Les matériaux ſe trouvent dans les Hiſtoires de la ville de Paris, & dans la mémoire de ceux qui ont été témoins des changemens arrivés dans ces lieux publics depuis quelques années.

Ce qui reste à dire sur les promenades des environs ne nous obligera qu'à de médiocres recherches. Autrefois, à certaines époques, on couroit en foule à quelques-unes de celles-ci. On se rendoit à la foire de Bezons au mois de Juillet, à celle de Saint-Cloud au mois de Septembre; pendant la Semaine-Sainte, aux ténebres de l'Abbaye de Longchamp, dans le bois de Boulogne, &c.: mais à peine à présent reste-t-il quelques traces de ces rendez-vous de plaisir. Depuis environ un demi-siecle, les remparts de la plupart de nos villes de Provinces ont été convertis en promenades agréables; mais aujourd'ui ces lieux charmans sont plutôt destinés à nourrir les ennuis des Philosophes, qu'à augmenter la gaieté de l'heureux citoyen.

Les Guinguettes ou Cabarets de campagne, à la proximité des villes, sont encore des Temples élevés aux plaisirs populaires: leur histoire, accompagnée de recherches & d'anecdotes, ne peut manquer d'être gaie: elle tient à une branche de l'histoire des Finances, des droits d'Aides, ou d'impositions sur les boissons. Le peuple trouve dans les Guinguettes situées au delà des barrieres de Paris, la fa-

cilité de boire du vin à meilleur marché, quelquefois même y est-il meilleur & moins frelaté.

L'histoire des Cafés, considérés comme rendez-vous publics, n'a pas plus d'un siecle d'antiquité. Plus anciennement, les boutiques des Barbiers & des Perruquiers avoient l'avantage de rassembler les gens oisifs, & c'étoit là qu'on débitoit les nouvelles bonnes ou mauvaises. Les Limonadiers ont enlevé ce genre de pratiques aux *Fraters* & aux Coëffeurs, qui, en revanche, ont acquis beaucoup d'autres priviléges qui les en dédommagent.

Il y a encore des personnes, qui, sans être avancées en âge, ont vu de certains grands Cafés affectés aux Nouvellistes, d'autres aux Beaux-Esprits. Il étoit assez agréable de les fréquenter, non pour y tenir le dé, car de tout temps ce rôle a eu ses inconvéniens, mais pour écouter ce qui s'y disoit. Depuis plus de trente ans, une police sévere a forcé ceux qui veulent raisonner sur ce qui se passe, à se taire en public, & les Beaux-Esprits ont transporté le théatre de leurs tracasseries, du Café, dans les Sociétés particulieres. Ce qu'ils se disoient les uns aux autres chez Procope ou chez la veuve Laurent, ils

l'écrivent aujourd'hui, avec aussi peu de retenue, dans les Journaux & dans les Feuilles périodiques, qui se sont multipliées, pour la plus grande commodité d'un pareil commerce.

CHAPITRE IV.

Des Spectacles de toute espece, qui ont fait l'amusement du Peuple François dans tous les temps de la Monarchie.

CE n'est pas assez d'avoir examiné quels sont les temps & les lieux qui fournissent au peuple François l'occasion de se divertir ; il faut examiner quels sont les plaisirs qu'il goûte dans ces différens endroits, indépendamment de la bonne chere & de la promenade. Les spectacles de tous les genres entrent dans ces d'amusemens : nous avons déjà parlé de ceux qui présentoient une image de la guerre ; nous allons nous occuper des autres.

Les spectacles des anciens Celtes & des Francs étoient de la plus grande simplicité, & se ressentoient de la barbarie de ces peuples, & du siecle où ils étoient représentés. Les Romains firent connoître

aux Gaulois les combats des Gladiateurs & ceux des bêtes féroces, & même la naumachie, espece de combat sur l'eau : nous en avons la preuve dans les restes d'amphithéatres, & les ruines des réservoirs & des canaux faits pour remplir de vastes & profonds bassins, que nous trouvons encore dans quelques-unes de nos Provinces.

Probablement les jeux du cirque, de la scene, & du théatre Latin, passerent en même temps dans tout ce qui forme aujourd'hui les états de l'Empire François; mais, selon toute apparence, les Gaulois, qui ne sortoient point de leur pays, ne connoissoient que des Comédiens Romains très-médiocres, tels que ceux de nos Provinces; d'ailleurs, entendant mal la Langue Latine, le peuple Gaulois & Franc ne put prendre de goût qu'aux farces, aux jeux des Histrions, des mimes & des pantomimes : aussi ces derniers sont tout ce qui nous restoit des spectacles Romains sous la premiere race de nos Rois. Les masques de ces Baladins étoient hideux; leurs gestes & les propos qu'ils pouvoient hasarder dans la Langue vulgaire, étoient très-libres & même indécens. Ce fut ce qui engagea les Conciles & les Pré-

lats à les défendre, & à priver de la communion des Fideles ceux qui représentoient ces scenes licencieuses, & même à réprimander ceux qui les écoutoient; il nous reste encore un préjugé contre l'état de Comédiens, qui a sa source dans ces condamnations.

Le seul genre de spectacle qui, dès ces siecles reculés, avoit acquis un certain degré de perfection, est celui des Danseurs de corde. Les Romains en connoissoient de quatre sortes : les premiers dansoient sur une corde tendue; les seconds voltigeoient autour d'une corde lâche; les troisiemes se précipitoient comme en volant du haut d'une tour en bas, & les derniers faisoient des culbutes & des sauts périlleux. On voit que ces sortes de spectacles ont été communs dans tous les temps & dans tous les lieux de la Monarchie; & nous voyons toujours faire à ces gens-là des choses surprenantes, aussi bien qu'aux Escamoteurs & aux Joueurs de gobelets. Effectivement, cet amusement ne tenant en rien au progrès ou à la décadence des Arts & des Lettres, n'a rien dû perdre de son mérite & de sa perfection dans les siecles d'ignorance. Il n'en est pas de même des spectacles qui tiennent à la poésie, à la

musique, & à la danse gracieuse & expressive. Tout ce que les Romains avoient de connoissance en ce genre, & qu'ils avoient pu faire passer dans les Gaules, se perdit bientôt; & la France en étoit réduite, aux onzieme, douzieme & treizieme siecles, à n'avoir d'autres spectacles que ceux des Jongleurs & Jongleresses. Ceux-ci faisoient en même temps métier & marchandise d'être Poëtes, Conteurs, Chanteurs, Menétriers, Pantomimes, Danseurs, Sauteurs & Bateleurs. Expliquons en peu de mots comment ils réunissoient tous ces talens, & les faisoient briller aux yeux du peuple François étonné & enchanté, comment ils s'attiroient les applaudissemens des Princes mêmes & des grands Seigneurs, car il y en avoit à la suite de toutes les Cours; on ne donnoit aucune belle fête, pour quelque grande occasion que ce fût, qu'on ne les y appelât.

Ils étoient Poëtes, & vraisemblablement ce n'étoit pas leurs vers qu'ils récitoient, mais ceux des Troubadours ou Trouveres Provençaux, ou de quelques autres anciens Poëtes, dont ils apprenoient les vers par cœur pour les débiter. S'ils y en joignoient de leur façon, ils étoient sans

ſans doute plus mauvais, moins ingénieux, & certainement plus licencieux. On diſtinguoit ces vers en *lais*, ou morceaux de poéſie diviſés en ſtances ou ſtrophes ; en *ſyruentes*, ou pieces mêlées de louanges & de ſatyres, ſouvent chargées d'allégories & de moralités : en *tenſons*, qui étoient des queſtions d'amour, de galanterie ou de Chevalerie : enfin en *fabliaux*, qui étoient de petites hiſtoriettes ou contes, que les Jongleurs débitoient vraiſemblablement d'une façon comique & plaiſante, & de maniere à leur attirer des applaudiſſemens. C'étoit-là leur triomphe : auſſi nous reſte-t-il un grand nombre de ces pieces, parmi leſquelles il y en a de très-agréables. Ils étoient Conteurs ; car ils récitoient, ſoit en vers, ſoit en proſe, des hiſtoires galantes ou guerrieres, qui doivent avoir été la ſource de nos Romans ; Chanteurs & Ménetriers, car ils chantoient en accompagnant des inſtrumens une partie des vers qu'ils débitoient ; Muſiciens, car ils ſavoient par cœur les airs & les paroles compoſés par les plus illuſtres Poëtes, entre leſquels on comptoit nombre de Chevaliers, & même quelques Princes. S'ils oſoient y mêler quelques morceaux de leur compoſition,

c'étoit ſans doute des chanſons folâtres & ridicules ; ils étoient Pantomimes, puiſqu'ils accompagnoient leurs chanſons de beaucoup de grimaces, & que lorſqu'on leur eut expreſſément défendu les paroles licencieuſes, ils y ſuppléerent par des geſtes. Ils danſoient, & faiſoient danſer ſur les mêmes airs ſur leſquels ils chantoient. Enfin, ils faiſoient dans l'occaſion des ſauts périlleux, & en faiſoient faire à des ſinges qu'ils menoient communément avec eux : nous en avons la preuve par un Réglement fait du temps de Saint Louis, qui fixe les droits d'entrée que les diverſes marchandiſes devoient payer aux barrieres de Paris. Le tarif porte que tout Jongleur qui fera entrer un ſinge dans la Capitale, lui fera faire quelques cabrioles ou gambades devant le Douanier, qui ſe contentera de cette monnoie pour ſon paiement : de là eſt venue l'expreſſion proverbiale, *payer en monnoie de ſinge*. A l'égard des Jongleurs, un autre article porte qu'ils en ſeront quittes pour un couplet de chanſon.

Au commencement du regne de Philippe-Auguſte, les extravagances que les Jongleurs ſe permirent de débiter, parurent ſi ſcandaleuſes, que ce jeune

Monarque jugea à propos de proſcrire leurs jeux & de les bannir de ſes Etats. Quelques-uns cependant ſe reformerent, & furent ſoufferts, tant ſous le regne de ce Prince, que ſous ceux de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs : mais on a été ſouvent obligé de leur faire des injonctions ou des menaces, & même de leur infliger des peines pour les retenir dans les bornes convenables. La derniere Loi qui ait été faite à ce ſujet, eſt de 1395 : elle condamne les contrevenans à l'amende, & à deux mois de priſon au pain & à l'eau. Cependant, nous devons remarquer qu'on ne regardoit pas tous les Jongleurs ni Menétriers comme exclus de la communion des Fideles, puiſque l'autorité ſpirituelle & temporelle ſe réunirent pour leur accorder une Confrérie dans l'Egliſe de Saint-Julien, qui a été ſurnommé, de leur nom, Saint-Julien-des-Menétriers. La rue voiſine, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Julien, s'appeloit autrefois rue des Jongleurs : c'étoit là où les Jongleurs & les Jonglereſſes ſe réuniſſoient, & qu'on alloit les chercher lorſqu'on vouloit les entendre. Au reſte, ils ne ſe cachoient pas de débiter des fables; & c'eſt une expreſſion familiere à nos an-

ciens Auteurs, que le terme de *jonglerie* pour ſignifier tout ce qui eſt faux & menſonger.

Depuis l'époque de l'Ordonnance que nous venons de citer, il n'eſt plus fait mention de repréſentations des Jongleurs dans nos Hiſtoires, non que l'uſage de ces ſpectacles ſe ſoit tout-à-fait perdu, mais parce que ceux qui en étoient les principaux Acteurs, ſe bornerent alors à faire des ſauts ſurprenans & périlleux, avec des épées & d'autres armes, ce qui les fit appeler Batalores, d'un mot Eſpagnol, d'où eſt venu celui François de Bateleurs. Ce nouveau genre d'exercice, joint à celui de la danſe de corde, s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent, & fait encore les délices du peuple.

Les Jongleurs n'avoient point de théatres, ils faiſoient leurs exercices par-tout où ils ſe trouvoient : rarement leurs jeux étoient-ils en dialogue, & jamais ils ne formoient une action ſuivie ; ainſi ce ne ſont point eux que l'on doit regarder comme les peres du Théatre François, mais les Confreres de la Paſſion, qui, les premiers, s'aviſerent de repréſenter ſur des théatres les Myſteres de notre ſainte Religion.

Dans les dernieres années du quator-

zieme siecle, les Pélerins qui revenoient de la Terr.-Sainte, de Sainte-Reine en Bourgogne, du mont Saint-Michel en Normandie, de Notre-Dame du Puy en Languedoc, & d'autres lieux semblables de dévotion, composoient des cantiques sur leurs voyages, auxquels ils mêloient le récit de la vie & de la mort de Jésus-Christ & des Saints, d'une maniere véritablement grossiere, mais que la simplicité des spectateurs trouvoit pathétique. Ils chantoient les miracles des Saints, leur martyre, & certaines fables, auxquelles la créance du peuple donnoit le nom de visions. Ces Pélerins alloient par troupes; ils s'arrêtoient dans les carrefours, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau & le mantelet chargés de coquilles & ornés de différentes images. Voilà nos premieres pieces & nos premiers Acteurs. Ce spectacle plut au peuple, & excita la dévotion de quelques Bourgeois de Paris, qui rassemblerent des fonds pour élever un théatre, où, les jours de fêtes, on représentoit, tant pour l'instruction des spectateurs que pour leur amusement. Le premier essai des Mysteres se fit au bourg de Saint-Maur-les-Fossés, près de Paris,

où les nouveux Acteurs repréſenterent l'Hiſtoire de la mort du Sauveur. On y accourut en foule; & le Prévôt de Paris, qui en fut averti, défendit, par une Ordonnance de l'année 1398, aux habitans de Saint-Maur & des autres lieux de ſa banlieue & juriſdiction, » de repréſenter » aucuns jeux de perſonnages, ſoit de Vies » des Saints ou autrement, ſans le congé » du Roi, à peine d'encourir ſon indi» gnation & de ſe forfaire envers lui «.

Les Acteurs, conſternés de cet ordre imprévu, qui détruiſoit en un inſtant une fortune ſur laquelle ils avoient eu raiſon de compter, s'adreſſerent à la Cour, & y ſolliciterent leur rétabliſſement. Avant que le Roi Charles VI ſtatuât ſur leurs inſtances, il voulut juger par lui-même d'un ſpectacle qui avoit déjà fait tant de bruit, & il en ſortit ſi ſatisfait, qu'il leur accorda des Lettres pour former un établiſſement, afin qu'ils fuſſent à l'abri de toute crainte. En vertu de ce privilége, les Pélerins prirent le titre de Confreres de la Paſſion; &, à l'exemple de Paris, il s'éleva des théatres de la même eſpece dans les principales villes du Royaume.

Les premiers drames que jouoient ces pieux Comédiens, ſont imprimés & dans

toutes les bibliotheques ; mais ils étoient d'un genre trop sérieux, pour pouvoir amuser autrement que par un ridicule, dont les François de ce temps-là n'étoient pas encore en état de s'appercevoir. Il fallut imaginer quelque genre de Drames plus facétieux & plus amusans, lorsque, après environ un siecle & demi, le peuple commença à s'ennuyer de la représentation des Mysteres ; & c'est ce que fit une Société composée de Clercs de Procureurs du Parlement & du Châtelet. Ils formerent ensemble une troupe, dont le chef s'appela le Prince des sots, & ils jouerent des farces, auxquelles ils donnerent le nom de *Sotties* ou sottises. Ce nouveau genre de Drames par personnages, parut gai, agréable & plaisant, & eut le plus grand succès sous les regnes de Charles VI, & au commencement de celui de Charles VII ; mais bientôt il dégénera en une satyre si condamnable & si dangereuse, qu'aussi-tôt que ce Monarque eut chassé les Anglois de son Royaume, il fit défense aux Clercs de la Basoche de jouer aucune piece qui pût offenser la réputation des Citoyens ou blesser la pureté des mœurs, sous peine de tenir la prison quinze jours au pain &

à l'eau. Les Clercs n'ayant pas tardé à désobéir, leurs jeux furent supprimés; & cette interdiction dura, depuis l'an 1476, jusqu'au regne de Louis XII, qui, non seulement rétablit tous les théatres & les priviléges accordés par ses prédécesseurs, mais qui permit aux Poëtes de fronder dans leurs Ouvrages tous les vices de ses Sujets, sans ménagement & sans exception. Ainsi, tant que Louis XII vécut, toutes les farces des Basochiens furent des libelles; mais François I étant monté sur le trône, les satyres atroces leur ayant été défendues, ils s'aviserent de jouer avec des masques qui représentoient au naturel les personnes en place à qui ils en vouloient, ou avec des écriteaux qui les désignoient. Cette nouvelle désobéissance prépara la derniere chute de ces insolents Comédiens, dont les représentations furent enfin supprimées: leurs sotties ont été la source & le principe des farces, comme les Mysteres joués par les Confreres de la Passion le sont des Tragédies.

Cette Histoire de notre Théatre sera sans doute mieux développée dans le grand Ouvrage, & elle l'est déjà amplement dans les recherches sur les Théatres de France, par feu M. de Beauschamps, 3 vol. in-8°;

dans la Bibliotheque du Théatre François par M. le D. D. L. V; & enfin dans l'Hiſtoire de ce Théatre, par M. Parfait, Ouvrage dont les premiers volumes ont coûté beaucoup de peine, & dont la ſuite, depuis cinquante années, ſeroit aiſée & agréable à faire. On y verra les *ſotties* prendre le nom de *pois pilés*, qui leur fut ſans doute donné à cauſe de quelque ſcene ridicule dont les ſpectateurs avoient été ſatisfaits. Ces pieces s'appelerent enſuite farces, ce qui revient à l'expreſſion de *pois pilés*. Le goût s'en ſoutint juſques au temps où les chef-d'œuvres de Corneille brillerent ſur nos Théatres. Gautier Garguille, Gros Guillaume, & Guillot Gorju, Tabarin, Turlupin & Bruſcambille, aſſociés dans la même troupe avec Mondori & Montfleuri, jouoient ces ridicules drames, preſqu'en même temps que furent repréſentés le Cid, Cinna, la Sophoniſbe de Mairet, le Venceſlas de Rotrou, la Marianne de Triſtan, & même l'Andromaque de Racine. La farce expira enfin, foudroyée par le bon & véritable comique de Moliere; & la Tragédie atteignit à ſon but & à ſa perfection, lorſque quatre ou cinq Au-

teurs, que nous venons de nommer, firent oublier les premieres tentatives d'Etienne Jodelle, mort en 1563, & d'Alexandre Hardi, qui mourut beaucoup plus tard, mais ne porta pas beaucoup plus loin l'art de la Tragédie. Depuis Racine, Crébillon & Voltaire ont soutenu la gloire de la Melpomene Françoise, & assuré à notre patrie l'honneur d'avoir le premier Théatre de l'Europe. La Comédie, ennoblie par Moliere, sans avoir perdu tout-à-fait sa gaieté, est devenue de plus en plus réguliere, & a été portée chez nous à un point de perfection auquel celles même des Grecs & des Romains n'ont jamais pu atteindre. Nous voyons notre Thalie, tantôt attaquer, saisir le ridicule, & le poursuivre sous la direction de Regnard & de Dancourt; tantôt intéresser, & même faire verser des larmes. Feu M. de la Chaussée & ses successeurs, ayant adopté le genre touchant, ont fait de nos Drames, soi-disant Comédies, des especes de Tragédies Bourgeoises; cependant les chef-d'œuvres & les modeles en ce genre n'ont ordinairement aucune catastrophe.

La Tragi-comédie, qui est aujourd'hui

passée de mode, n'étoit qu'une Comédie héroïque dont le dénouement devoit être heureux. Garnier passe pour être le premier qui a donné le nom de Tragi-comédie aux Pieces de ce genre : c'est le nom que porte sa Bradamante. Les Corneille ont intitulé ainsi un grand nombre de leurs Drames.

La Pastorale, qui a été long-temps en vogue parmi nous, a fini par nous ennuyer. Elle étoit trop langoureuse pour les mœurs & le caractere des François.

La Comédie Françoise ayant atteint son degré de perfection, & les différentes troupes qui la jouoient d'abord, ayant été réunies en une seule, on a voulu procurer à la Nation des spectacles variés & de différens genres, qui laissassent toujours cependant au premier Théatre l'honneur d'être vraiment le national. Deux troupes de Comédiens Italiens se sont successivement établies à Paris, & ont, l'une après l'autre, presqu'entiérement abandonné l'esprit & le langage même de leur patrie, pour jouer des comédies Françoises, qui, quoique fort agréables d'ailleurs, different en quelque chose de celles qui se représentent sur le Théatre de la Nation.

Si la Poésie & la Prose Françoise ré-

citée ont concouru à former des Drames dignes d'amuser utilement les François & l'Europe entiere, la Musique, tant par elle seule, qu'en redoublant le charme des vers, en guidant la danse & les ballets, & en servant de prétexte à faire paroître des décorations magnifiques, & à mettre en jeu des machines merveilleuses, a produit le chef-d'œuvre des spectacles, l'Opéra François. Ce fut dans le Carnaval de l'année 1647, que le Cardinal de Mazarin fit représenter au Palais-Royal l'Opéra Italien d'*Orphée*; & les différentes décorations, les vols & les machines dont cette piece en musique fut accompagnée, enchanterent tellement les spectateurs, qu'on crut ne pouvoir mieux faire que de renouveler ce spectacle en 1660, au mariage de Louis XIV. On représenta alors *Ercole Amante*, Opéra Italien; car l'on étoit alors persuadé que jamais notre Langue ne seroit propre à la Musique dramatique. L'Abbé Perrin, aidé de la musique du Compositeur Lambert, Organiste de Saint-Honoré, osa penser le contraire, & donna au Public avec succès l'Opéra de Pomone: mais bientôt Quinault & Lully, par leurs chef-d'œuvres, précipiterent dans l'oubli & Po-

mone & les especes de farces qui suivirent, & que l'on décoroit du nom d'Opéras, Pastorales & Pieces en musique. Ces deux hommes célebres firent changer de face à notre Scene lyrique, que Rameau a depuis portée encore à un plus haut point. Le grand Ouvrage auquel celui-ci ne doit servir que d'introduction, s'étendra sans doute sur l'Histoire de l'Opéra, le plus brillant des spectacles, & peut-être le plus agréable de nos amusemens. Nous aurons le courage de dire que l'Histoire de notre Opéra national est finie, & que notre postérité ne verra plus que des Opéras d'un goût étranger, auxquels cependant celui naturel aux François pourra ajouter quelques degrés de perfection.

Nos ressources sont abondantes pour tracer l'Histoire de la Musique Françoise. Nous avions déjà plusieurs Livres sur cette matiere; & elle est dans ce moment approfondie avec un détail & une exactitude infinies, par M. de La Borde. Nous connoissons tous les instrumens dont se servoient nos anciens Ménestrels, & comment ils ont été transformés en ceux dont on se sert aujourd'hui. Nous savons que ce fut vers l'an 1026, que Guy, Moine d'Arezzo en Toscane, in-

venta la Musique à plusieurs parties, trouva la gamme, & les six fameuses syllabes, ut, re, mi, fa, sol, la. Cette Musique fut, presqu'aussi-tôt après son invention, connue en France, sous le regne du Roi Robert: mais ce ne fut qu'en 1330, qu'un Parisien, nommé Desmures, inventa les notes, & les plaça sur les lignes au lieu des syllabes; c'est-à-dire, qu'il trouva les blanches & les noires quarrées, dont on se sert encore dans ce qu'on appelle le plain-chant. On y a ensuite ajouté, pour la Musique travaillée, les croches, les doubles croches, les diezes, les bémols, & les cadences. Il n'y a pas deux cents ans, qu'un autre François, nommé Le Maire, a imaginé le *si*, qui n'est qu'un demi-ton, qui tient le milieu entre le *la* & l'*ut*. Il a été trouvé si commode, que presque tous les Musiciens de l'Europe l'ont aussi-tôt adopté.

La Musique ainsi perfectionnée, les concerts, tant ceux qui augmentent la magnificence des cérémonies religieuses, & y ajoutent de l'agrément, que ceux qui se donnent dans la Cour des Rois, ou dont le Public peut se procurer le plaisir en payant, ou enfin ceux des Particuliers, sont devenus infiniment plus beaux. On

a fait aussi servir la Musique à augmenter la gaieté des Comédies, en y mêlant quelquefois le chant avec la déclamation : mais c'est particuliérement sur le théatre de l'Opéra qu'elle brille dans tout son éclat. Nous devons à Lully d'avoir trouvé l'art de faire chanter les paroles d'une Scene Françoise sur le ton de la déclamation analogue à notre Langue, & de saisir l'accent François en Musique. A mesure que la musique s'est perfectionnée en Italie, nous avons cherché à la suivre dans ses progrès : mais comme notre Langue, sa prononciation & notre accent n'ont point changé depuis que l'Italien Lully en mettoit avec succès les paroles en musique, il s'ensuit que nous ne devrions chanter la Scene lyrique que comme on la chantoit de son temps, puisque nous ne déclamons, ou que certainement nous ne devons déclamer les vers de Corneille & de Racine, que de la même façon qu'on le faisoit sous les yeux de ces illustres Auteurs. Convenons que l'orchestre & les ballets ont bien gagné depuis quelque temps. Laissons la question indécise pour ce qui regarde le récitatif. On se querelle fort sur cet objet ; mais le jugement définitif n'est pas porté.

A l'imitation des grands Opéras, & sous la protection de ce spectacle, on a établi des Opéra-comiques. Ce ne furent d'abord que de petites pieces très-gaies, mêlées de vaudevilles, souvent pleins de sel & d'une critique fine, qui, au milieu des épines dont les autres spectacles semerent leur route, amuserent long-temps notre Nation, amie de la joie, & portée jusqu'à un certain point à la raillerie. Bientôt ces jolis riens ont été traités avec plus de travail; on les a ornés d'une musique plus savante; en sorte qu'ils sont aujourd'hui au point d'égaler les Intermedes & les Opéra bouffons d'Italie : nos François penseront même qu'ils les surpassent à bien des égards, puisque les Comédies à ariettes Françoises sont presque toujours plus agréables & mieux conduites, & que le remplissage en prose est sûrement moins ennuyeux que le récitatif courant & commun des Drames lyrico-bouffons Italiens.

Au dessous des Opéra-comiques ou Pieces à ariettes qui se jouent actuellement sur le Théatre Italien de Paris, sont encore des spectacles mêlés de musique, de danses & de pantomimes, qui amusent le peuple & quelquefois même la bonne compagnie: on

on peut en jouir sur les boulevards & aux foires.

La Musique, quoique dénuée de la pompe du spectacle, a souvent suffi seule pour former une branche de divertissemens où l'on a dû prendre quelque plaisir. On a donné en différens temps des concerts publics; & il n'y a pas bien long-temps qu'il n'y avoit presque point de grandes villes de Province, qui, faute de pouvoir soutenir un Opéra, n'entretînt du moins un Concert : mais à Paris, les priviléges de l'Opéra, qui porte le nom d'Académie de Musique, ont empêché, à plusieurs reprises, les concerts où l'on entre en payant. Il n'y a que le seul Concert spirituel qui subsiste depuis plus de cinquante ans, avec l'agrément de l'Académie de Musique, à laquelle il ne peut pas nuire, attendu qu'il ne se donne qu'à certains jours, pendant lesquels les autres spectacles sont interdits par l'Eglise & par la Police. La musique que l'on exécutoit à ce concert depuis son établissement jusqu'aux derniers temps, étoit la même que l'on entendoit dans les Cathédrales & dans la Chapelle du Roi à Versailles; & nous étions très-persuadés que la Musique Françoise en ce genre étoit fort supérieure à la

Musique Italienne. Les étrangers même en convenoient; mais depuis quelque temps, on a extrêmement italianisé nôtre musique vocale d'Eglise; d'ailleurs on a fort multiplié aux concerts spirituels la musique instrumentale; on a même été jusques à faire chanter des airs Italiens, dont les paroles ne sont rien moins que spirituelles, dans le sens que l'on donne à ce mot, en intitulant ainsi un spectacle de Semaine-Sainte. Au reste, l'excuse de ceux qui ont pris cette liberté est très-simple: qu'est-ce qui entend les paroles d'un air Italien?

La danse nous fournira certainement un très-grand article & des anecdotes très-piquantes. Sans prétendre en faire l'histoire générale, sur laquelle nous avons déjà deux ou trois Livres assez curieux, nous ne pourrons nous dispenser de dire, en puisant dans les meilleures sources, ce qu'elle a été chez les Grecs & chez les Romains, & de remarquer, qu'ayant été ensevelie dans les siecles barbares avec les autres arts, elle reparut avec eux en Italie dans le quinzieme siecle, à la magnifique fête que Bergonce de Botta donna à Tortone, pour le mariage de Galeas, Duc de Milan, avec Isabelle d'Arragon.

C'eſt l'époque de la naiſſance des ballets. Depuis ce temps, tout a été mis en ballets; nous en avons eu d'hiſtoriques, de fabuleux, de poétiques, où ſont entrés non ſeulement tous les genres de danſe, à l'exécution deſquels ont contribué tous les inſtrumens & tous les caracteres de ſymphonie, mais encore où l'on a fait concourir tous les déguiſemens imaginables & toutes les expreſſions que peut fournir & rendre l'art de la pantomime. Les ballets exécutés en France, depuis le regne de Catherine de Médicis juſqu'en 1671, furent preſque tous ingénieux & magnifiques. Pendant la jeuneſſe du grand Roi Louis XIV, ce Monarque ne dédaignoit pas d'y danſer lui-même avec les perſonnes les plus conſidérables & les plus aimables de ſa brillante Cour. Depuis l'établiſſement de l'Opéra en France, on a conſervé le fond des grands ballets, & on les a fait entrer dans l'enſemble de ce merveilleux ſpectacle. Ce fut en 1681, qu'on introduiſit pour la premiere fois des Danſeuſes ſur le théatre de l'Opéra, à la repréſentation du Triomphe de l'Amour, dixieme Opéra du fameux Lully. Auparavant, c'étoient des Danſeurs qui les repréſentoient avec le maſque & en habits

de femmes, la plupart du temps ridicules. Les premieres Danseuses de nos Opéra ne sautoient ni ne s'élevoient point: leur danse étoit grave & noble, à l'imitation de celles des grandes Dames & Demoiselles de la Cour, qui dansoient aux ballets du Roi. Mais le genre de la danse théatrale s'étant absolument écarté de la danse ordinaire, les sauts, & ce qu'on appelle la danse haute, expressive & pantomime, ont prévalu, & sont restés seuls en possession des ballets de l'Opéra.

Cependant ce n'est que sous le dernier regne que l'on a commencé à sauter à l'Opéra. L'on sait que la Demoiselle Camargo, qui est morte il n'y a que quelques années, a été la premiere en réputation dans ce genre. En conséquence, les jupes des Danseuses ont été pendant long-temps fort longues, les Dames qui dansoient dans les anciens ballets les portant ainsi; insensiblement elles se sont raccourcies, & le genre de la danse a même obligé d'avoir recours aux caleçons, dont la mode a été apportée d'Italie: mais la Demoiselle Camargo, malgré le genre de sa danse, n'a jamais voulu se soumettre à cet usage.

Nous trouverons de grands éclaircissemens & beaucoup d'anecdotes sur les Bal-

lets, la Danse & les anciens Opéra dans les Livres d'un savant Jésuite de Lyon, nommé le Pere Menétrier, qui a travaillé à fond sur les *Ballets* & sur les représentations en musique. Nous avons une Histoire de l'Opéra, bien plus moderne; il seroit à souhaiter qu'elle fût plus nourrie d'anecdotes.

Les bals doivent, sans contredit, être mis au nombre des divertissemens publics, & même des plus agréables. Leur histoire en France remonte très-haut, & fournit des anecdotes curieuses. Nos Rois de la premiere Race donnoient des bals à leurs Sujets; ceux de la troisieme faisoient entrer ce divertissement parmi ceux dont les réceptions des Chevaliers étoient accompagnées: les premiers ballets se confondent avec les bals, puisque les uns n'étoient proprement que des intermedes placés au milieu des autres. Lorsqu'en 1313, Philippe le Bel reçut Chevaliers les Enfans de France & les Princes du Sang, les Bourgeois & les Artisans de Paris danserent différens ballets dans la cour du Palais, au Pré aux Clercs, & dans l'Isle Notre-Dame. Le ballet des Sauvages, enchaînés & tous vêtus d'une robe de toile, sur la-

quelle étoient attachées des étoupes avec de la poix résine, qui pensa coûter la vie à Charles VI, se dansoit au milieu d'un bal. Ce Prince, déguisé en Sauvage, avec quatre jeunes Seigneurs qu'il tenoit enchaînés, s'étant rendu à ce bal, dans l'Hôtel de la Reine Blanche, fauxbourg Saint-Marceau ; comme il arrivoit, le Duc d'Orléans approcha un flambeau d'un des Sauvages ; le feu prit à l'habit, & se communiqua aux autres masques, qui ne purent se séparer à cause de leurs chaînes. La Duchesse de Berry eut la présence d'esprit d'envelopper le Roi avec la queue de sa robe & d'étouffer le feu. Ce Prince fut le seul qui échappa : le jeune Comte de Joigni expira sur le champ ; le Bâtard de Foix, Aimard de Poitiers, & Hugues de Guissay ne survécurent que trois jours à ce triste accident.

Depuis François I jusqu'à nos jours, il y a toujours eu des bals à la Cour de France : mais ils n'y ont jamais été si brillans que sous le regne de Louis XIV. Les bals qu'on nomme parés, parce que les hommes & les femmes s'attachent à s'y montrer avec la magnificence la plus recherchée, offroient un coup d'œil ravissant & imposant. Les bals masqués

brillerent aussi alors par les déguisemens les plus ingénieux : ils sont moins brillans depuis que la commodité du domino fermé a été adoptée pour les bals, tant publics que particuliers. Les bals de l'Opéra pendant l'hiver sont d'une institution moderne : ils ont commencé sous la Régence du Duc d'Orléans, il n'y a pas soixante ans. Au reste, ce n'est pas seulement l'hiver qu'en France on se rassemble pour danser; pendant l'été il y a souvent des bals publics & particuliers dans les campagnes des environs de Paris.

Nos recherches sur les bals & sur les ballets nous meneront naturellement à traiter des masques, mascarades & déguisemens qui ont été d'usage en France dans tous les temps. Cet article nous conduira à parler du costume théatral qui s'est bien perfectionné de nos jours, mais qui n'est pas encore arrivé au point de perfection où il doit être ; & nous nous occuperons ensuite des décorations & des machines qui contribuent à la pompe de nos spectacles. Nous avons l'obligation aux Italiens de nous en avoir fourni les premiers modeles; mais ils ont négligé, même avant nous, cette partie brillante de nos fêtes. La description seule des grands effets que

l'art des décorations & des machines produisoit autrefois, est frappante : nous tâcherons de le faire sentir dans cette portion de notre Ouvrage. Le même art qui apprend à décorer & à éclairer les théatres, doit guider l'Illuminateur, qui a l'occasion d'exercer ses talens, lors des grandes fêtes publiques, dans les places & les rues des grandes villes, & sur les façades des hôtels & des grandes maisons. Nous parlerons des feux d'artifice & des fêtes sur l'eau, tant de nuit que de jour ; & nous rassemblerons sur ces matieres une foule d'anecdotes curieuses, peu connues ou oubliées.

Pour ne rien omettre de tout ce qui appartient aux divertissemens publics des François, nous ne pourrons nous dispenser de dire un mot des marionnettes, dont l'invention remonte aux siecles les plus reculés, & qu'un Bâteleur, nommé Brioché, a fait revivre vers le milieu du siecle précédent. Plus d'une fois, depuis cette époque, la dextérité de ces petites figures, & les discours plaisans qu'il est possible de leur faire tenir, & qui semblent ne devoir amuser que les enfans, ont attiré aux foires la foule des spectateurs qui se piquoient le plus de déli-

catesse & de goût. Nous joindrons à cet article quelques mots sur ces gens qui promenent & font voir dans les villes des monstres & des animaux de toute espece, & sur ces Charlatans & Opérateurs, qui font encore plus d'effet dans les Provinces & dans les campagnes que dans Paris même.

Nous parlerons aussi, quoiqu'avec regret, des spectacles barbares des Gladiateurs, que les Romains transporterent dans les Gaules, dont il ne reste d'autres traces en France que des arenes & des amphithéatres, que l'on voit encore à Nîmes, à Lyon, & dans plusieurs autres Provinces du Royaume. La Religion Chrétienne a heureusement aboli cet horrible usage; mais elle en a long-temps toléré un autre aussi vicieux, c'est celui des duels publics, auquel on permettoit au peuple d'assister comme à un spectacle. Cet abus est encore détruit, & il ne nous reste plus de combat sanglant que celui des bêtes; mais il est maintenant aussi abandonné, qu'il a été suivi sous la seconde Race de nos Rois. Personne n'ignore que Pepin, qui a été le Chef de cette Race, prouva qu'il étoit digne de

porter la couronne, en tuant un lion qui étoit prêt à dévorer un taureau dans un ſpectacle de cette eſpece. Ces combats étoient également fréquentés ſous la troiſieme Race, puiſque Philippe de Valois acheta, dans la rue Fromenteau, une grange attenante au Louvre, pour y mettre les lions & les ours, qu'il faiſoit combattre ſouvent devant lui & toute ſa Cour. Cette loge, qui ſubſiſtoit encore ſous François I, fut tranſportée, ſous Henri II, ſur un terrein qu'occupe aujourd'hui le jardin des Tuileries. Il y en avoit un autre près de Vincennes, avec une arene & des galeries ſpacieuſes tout autour, d'où le Roi & toute ſa Cour voyoient les combats des bêtes. On prétend que le Roi Henri III, ayant fait un ſonge funeſte, dans lequel il s'imagina que pluſieurs bêtes féroces ſe jetoient ſur lui pour le dévorer, donna ordre de tuer toutes celles qu'il faiſoit nourrir. Depuis ce temps, ſi nos Rois ont eu des ménageries, ce n'a été que pour la curioſité & l'amuſement; ils n'ont plus ſongé à faire combattre les animaux qu'ils y tenoient renfermés. Tels ont été, ou à peu près, tous les amuſemens publics des

François dans tous les temps de la Monarchie : paſſons à ceux qu'ils ont pu prendre en particulier.

CHAPITRE V.

Des Amuſemens particuliers des François dans leurs Châteaux, Maiſons de ville & de campagne, & particuliérement de la Chaſſe & de la Pêche.

EN deſcendant des plaiſirs publics à ceux de la ſociété privée & particuliere, l'amuſement le plus noble qui s'offre à nous eſt celui de la chaſſe. Elle a toujours été chere à la Nobleſſe Françoiſe, qui la regardoit comme l'image de la guerre, & qui, ſur-tout depuis l'abolition des tournois, n'a point connu de plus noble exercice. Les Grecs ont chéri la chaſſe ; &, pendant un temps, les Romains en firent un cas particulier : mais bientôt ce noble amuſement tomba dans le mépris chez cette Nation guerriere & uſurpatrice, qui, allant chercher l'ennemi juſqu'au bout de la terre, regarda bientôt comme une diſtraction indigne d'elle de pourſuivre des bêtes.

Les Sauvages de l'Amérique s'occupent encore aujourd'hui de la chaſſe pour ſe procurer leur ſubſiſtance & leur vêtement, de même que les Celtes & les Francs s'y exerçoient : & lorſque ces peuples barbares furent devenus maîtres des Gaules, ils continuerent de chaſſer, au moins pour leur plaiſir, & parce qu'ils trouverent le pays abondant en gibier.

La chaſſe fut d'abord permiſe à tous les Francs : il ſuffiſoit d'être libre pour pouvoir s'y exercer. Sous la premiere Race, les précautions pour la conſervation du gibier, ne furent priſes que contre les eſclaves ; & c'eſt à cette époque que nos Rois nommerent un Maître-Veneur, qui depuis a été appelé Grand-Veneur. Mais le Gouvernement féodal s'étant établi, fit regarder le droit de chaſſe comme appartenant excluſivement aux Seigneurs particuliers dans leurs terres ; aux poſſeſſeurs de grands fiefs dans toute l'étendue de ces Provinces ; & au Roi, non ſeulement dans ſes Domaines, mais dans tout le Royaume dont il eſt Suzerain.

De ces principes, ſont émanées toutes les Loix qui ſubſiſtent encore, qui forment le Code des chaſſes, & qui ſont

toutes faites au profit des plaisirs du Roi & des Seigneurs.

La chasse du cerf est regardée comme la plus noble de toutes : c'est l'amusement de nos Rois, des Princes & grands Seigneurs, qui sont en état, par leurs richesses & l'étendue de leurs possessions, de se le procurer. La charge de Grand-Veneur est un des grands offices de la Couronne : les Gentilshommes & autres Officiers de la Vénerie, qui sont sous ses ordres, sont en si grand nombre, qu'ils forment un corps ; & la dépense qu'occasionnent les équipages & les meutes est considérable. Depuis Louis XIV, il y a un uniforme réglé pour les chasses, qui est assez magnifique ; le Roi le porte lui-même, & les Seigneurs qui chassent avec lui se font honneur de le prendre.

Les Grecs, les Romains & les anciens Gaulois ne connoissoient point la chasse du cerf à courir ; ils cherchoient à prendre cet animal dans des piéges, ou à le percer avec des fleches quand ils le rencontroient : mais elle est devenue à la mode en France dès le temps de Charlemagne. Comme les immenses pays occupés par la forêt Noire & par celle des Ardennes sont remplis de cerfs, le Monarque qui se te-

noit volontiers à Aix-la-Chapelle, prenoit grand plaisir à les poursuivre, en partant des environs de cette ville; ils le menoient quelquefois fort loin, & souvent jusqu'à Verberie, entre les forêts de Compiegne & de Senlis. Nous voyons encore dans ces mêmes forêts, & jusques dans celle de Fontainebleau, des cerfs venant des Ardennes : ils traversent les plaines pendant la nuit; les rivieres ne les arrêtent pas, tant qu'ils ont de la force, & ce n'est qu'à la fin d'une longue poursuite, qu'ils y restent & s'y font prendre.

Nous ne voyons pas que nos Rois de la premiere Race chassassent le cerf, mais seulement le buffle, espece de taureau sauvage, qui ne se trouve plus dans nos forêts. Nous lisons dans Grégoire de Tours, que Gontran, Roi de Bourgogne, devint si jaloux de cette chasse, qu'il en coûta la vie à plusieurs de ses Courtisans, pour avoir tué un buffle sans sa permission: il étoit pour lors dans les montagnes des Vosges, où il avoit placé une de ses réserves de chasse.

La chasse du daim & celle du chevreuil sont moins fatigantes & moins longues que celle du cerf. Le chevreuil ne se plaît que dans les pays un peu montagneux;

ainsi on en voit peu aux environs de Paris; mais il y a des daims dans les lieux destinés aux plaisirs du Roi.

La chasse aux sangliers a ses regles particulieres & son équipage à part : elle a aussi ses dangers : ils sont grands pour ceux qui se hasardent à cette chasse mal accompagnés. Il est fort d'usage en Allemagne de prendre des sangliers, & quelquefois d'autres animaux sauvages dans des toiles. Cette chasse est bien moins fatigante que celle à courir; mais la vivacité Françoise ne s'en accommode pas, & nous ne la voyons presque jamais pratiquer chez nous.

La chasse du loup a été pendant quelque temps à la mode en France; il existe même un office de Grand-Louvetier de la Couronne, & un corps d'Officiers de la Louveterie. On sait que Monsieur le Dauphin, fils unique de Louis XIV, se plaisoit beaucoup à cette chasse : mais depuis sa mort, arrivée au commencement de ce siecle, on ne s'est plus occupé de la poursuite des loups que pour les détruire, & on s'est donné de garde de ménager & d'entretenir ce gibier dangereux dans la vue de le chasser par plaisir. On promet au contraire, & l'on donne,

dans toutes les Provinces, des récompenſes à ceux qui apportent des têtes de loups & de louveteaux. Il paroît que l'on cherche à en anéantir l'eſpece en France, comme on a fait, il y a plus de ſix cents ans, en Angleterre; mais il n'eſt pas ſi aiſé de les envelopper, dans un pays auſſi vaſte & auſſi ouvert de tous côtés que le nôtre, quoique cela ſe ſoit trouvé praticable dans une Iſle comme la Grande-Bretagne.

On ne chaſſe auſſi en France le renard que pour le détruire, & on le prend dans des piéges : mais en Angleterre cette chaſſe eſt fort chérie des Gentils hommes campagnards.

Ces différentes eſpeces de chaſſes compoſent ce que l'on appelle la grande chaſſe, ou la chaſſe à la grande bête. Depuis pluſieurs ſiecles, nous en avons des Traités & des Hiſtoires. Des Auteurs du rang le plus illuſtre ſe ſont fait honneur d'écrire ſur cette matiere : tels ſont l'Empereur Frédéric II, Gaſton Phœbus, Comte de Foix, dont la famille a occupé le trône de Navarre, & le Roi de France Charles IX. Nous ne connoiſſons point l'Auteur du Livre le plus ſingulier qu'il y ait ſur la chaſſe, & qui eſt intitulé : *Roman du*

Roi

Roi Modus & de la Reine Ratio. Les Ouvrages modernes sur la Vénerie rappellent les anciens, d'après lesquels il est aisé de faire une bonne & complete histoire de cet exercice.

Ce que l'on peut appeler la petite chasse, est celle aux lievres, aux lapins, aux perdrix, aux oiseaux de passage & autres, que l'on peut tirer avec le fusil. La chasse au lievre se fait avec des levriers ou des chiens courans. Elle est agréable, parce que l'animal poursuivi emploie, pour éviter sa prise, des ruses dont quelques-unes paroissent encore singulieres & étonnantes. On prend aussi des lievres en les tirant à l'affût. C'est la façon la plus ordinaire dont on tire les lapins. Quelquefois on les relance dans leurs terriers avec un furet, petit animal qui est leur ennemi naturel, & qui les force à sortir de leurs trous. Cette chasse, qui se fait sans bruit, est sévérement défendue aux Paysans & aux habitans des varennes & plaisirs du Roi, aussi bien que le lacet & le collet, qu'on tend à la sortie des terriers.

On chasse communément aux perdrix avec des chiens couchans & au fusil. Le chien découvre le gibier, compagnie de

perdreaux ou perdrix ſeule, & l'arrête: le chaſſeur, qui le ſuit tout doucement, fait partir le gibier quand il eſt à portée, & le tire. Dans les plaiſirs du Roi & des Princes, aux environs de Paris, il y a une ſi grande quantité de compagnies de perdreaux, dans la ſaiſon où il convient de les chaſſer, qu'on n'a pas beſoin de chien pour les arrêter. Au reſte, pour conſerver cette abondance, on a ſoin de défendre la chaſſe dans certaines ſaiſons, & de ménager les œufs & les vieilles perdrix.

La chaſſe aux bécaſſes n'a lieu que dans un certain temps de l'année, qui eſt celui où ces oiſeaux de paſſage arrivent en quantité dans nos cantons : on les ménage alors infiniment moins qu'on ne fait les perdrix & autre gibier de nos pays. On en tire beaucoup avec le fuſil, & on leur tend d'ailleurs beaucoup de piéges. On en uſe de même pour les cailles, les alouettes, & quantité d'oiſeaux de terre & de riviere, qui ont auſſi leur ſaiſon. Les cailles ſe prennent avec des appeaux, & les alouettes avec des miroirs.

La chaſſe au canard ſauvage a ſes loix particulieres : les grives, les merles, les geais, & tous les petits oiſeaux, ſe pren-

nent communément à ce que l'on appelle la pipée. Nous entrerons dans des détails assez curieux sur toutes ces especes de petites chasses. L'histoire des piéges pour prendre le gibier & les oiseaux, remonte bien plus haut que celle de la chasse au fusil, puisque le fusil est l'arme à feu la plus récemment inventée. L'arc & les fleches y suppléoient autrefois, & bien du temps même après l'invention des grosses arquebuses, qui n'étoient ni assez légeres ni assez portatives pour faire le même effet.

Il y a de bons livres d'instruction sur la chasse, d'après lesquels nous n'avons pas à craindre de rien oublier d'intéressant sur cet article.

Un genre de chasse aussi noble que celle du cerf, mais qui a autant perdu depuis quelque temps, que celle-ci a gagné, c'est la fauconnerie, ou la chasse à l'oiseau. Elle étoit si estimée de nos peres, il y a quelques siecles, que nombre de Princes & de grands Seigneurs n'ont pas dédaigné d'écrire des livres sur cette matiere. Sous la seconde Race de nos Rois, il y avoit déjà un Fauconnier; sous la troisieme, il prit le titre de Maître de la Fauconnerie: enfin, sous le regne de

Charles VI, cet Officier s'intitula Grand-Fauconnier de France. Le premier de ceux qui s'arrogerent cette belle qualité, fut Eustache de Gaucourt ; & ses successeurs ont continué à la prendre, jusques à M. le Duc de la Valliere, & M. le Marquis d'Entragues son survivancier, qui en sont aujourd'hui en possession. Le corps d'Officiers & d'équipages qu'ils ont sous leurs ordres est assez nombreux, quoiqu'ils soient actuellement bien rarement employés.

Les Ecrivains sur l'Art de la Fauconnerie regardent comme le premier d'entre eux Pline *le Naturaliste*, qui cite sur cette matiere les Livres de Physique du grand Aristote. Nous avons un Livre intitulé : *Rei accipitrariæ Scriptores*, dans lequel se trouvent plusieurs Traités d'anciens Auteurs Grecs, mais plus récens qu'Aristote & même que Pline le Naturaliste. Gui de Crescent, Bolonois, donne quelques principes sur la Fauconnerie, dans son Livre sur les occupations champêtres. Cependant l'Empereur Frédéric II en est regardé comme le premier auteur moderne & le législateur. Les Italiens & les Espagnols nous ont encore fourni beaucoup d'Ouvrages sur la Chasse avec les oiseaux

de proie. Les plus fameux d'entre les Auteurs François qui ont traité de la Fauconnerie, sont le Chevalier de Malte Jean de Franchieres, Guillaume Tardif, & Artelouche d'Alagona, dont les Ouvrages ont été réunis en un seul volume in-4°. en 1567. La Fauconnerie de Charles d'Arcussia, de Capre, Seigneur d'Esparron, est longue, ennuyeuse, mais singuliere & curieuse: elle a été imprimée en 1644. Tous ces Traités sont fondus, avec tous les autres Livres sur la Chasse & la Pêche, dans le nouveau Dictionnaire théorique & pratique de Chasse & Pêche, 2 vol. in-8°. imprimés à Paris en 1769. Telles sont les sources où nous puiserons, pour ne rien laisser à désirer sur la Fauconnerie dans le Chapitre de notre grand Ouvrage où nous en parlerons.

Les animaux les plus estimés entre ceux destinés pour cette chasse, sont, sans contredit, les faucons; & les plus beaux d'entre ceux-ci sont les faucons blancs. On leur ornoit autrefois le col & les pattes de colliers & de grelots d'or. Ces animaux étoient l'hommage le plus noble qu'un grand Vassal pût rendre à son Seigneur suzerain, & le plus beau présent qu'un Seigneur pût faire à

un autre. L'aigle & le vautour ne pouvant se dompter & s'apprivoiser de façon à être propres à la chasse du vol, le faucon est le premier de tous les oiseaux de proie qui puisse y servir. Sous la dénomination générale de faucons, on comprend le gerfaut, le sacre, le lanier, l'émerillon, le hobereau, & le tiercelet. Le grand Ouvrage que nous annonçons rassemblera tout ce qu'il peut y avoir de curieux sur l'éducation de ces animaux, & par rapport aux différens vols auxquels ils sont employés. Les plus beaux sont les vols du milan & du héron, dans lesquels deux especes d'oiseaux de proie, s'acharnant les uns contre les autres, s'élevent & combattent dans la moyenne région de l'air. Dans les autres vols, le faucon s'éleve, puis se précipite sur le gibier sur lequel on le lâche, tel que le lievre dans la plaine, les corneilles & les pies dans la basse région de l'air, & les canards sur le bord des rivieres.

On dresse de petits oiseaux de proie, mais d'une espece inférieure au faucon, pour prendre des cailles, des alouettes & des merles. Le principal de ces oiseaux de proie du second ordre, est l'épervier. On en trouve quelquefois dans nos campagnes qui n'ont point été éduqués, &

qui chassent en liberté des oiseaux pour leur compte. Les Dames & leurs Ecuyers, au quatorzieme siecle, portoient sur le poing ces oiseaux, sans doute d'une grosseur médiocre, & tout au plus des tiercelets, comme nos Dames de ce temps-ci portent de petits chiens sous leurs bras. Nous voyons dans une infinité d'anciens monumens, de statues & de tombeaux, les Dames représentées avec cette preuve du goût de leur siecle.

Une subdivision de la fauconnerie est l'autourserie, qui prend son nom de l'autour, oiseau de proie moins grand que le faucon, mais qui a encore beaucoup de force, & dont la chasse est souvent assez agréable. Les especes qui dérivent de l'autour, sont la buse & le tiercelet d'autour; ils chassent la perdrix, le canard, &c. Nous avons lieu de croire que ce qu'on appelle le vol du cabinet du Roi tient à l'autourserie, & ne dépend point de la fauconnerie.

L'émouchet est un petit oiseau de proie indocile, qui poursuit les oiseaux dans la campagne, & en détruit beaucoup; surtout les pigeons, auxquels il s'attache particuliérement.

La pêche, considérée comme amuse-

ment, a paru autrefois très-agréable aux Romains & aux Italiens; mais c'est un plaisir trop froid pour satisfaire la vivacité Françoise. La pêche au filet, soit en pleine mer, soit dans les lacs ou dans les rivieres, & celle qui consiste à dessécher un étang & à prendre tout le poisson qui se trouve au fond, n'ont qu'un moment intéressant, qui se fait long-temps & ennuyeusement attendre. Celle à la ligne & à l'hameçon exige encore plus de patience & de sang froid. Il y a une pêche aux grenouilles qui se fait la nuit avec des flambeaux, & une autre qui consiste à faire crier une grenouille pour appeler ses compagnes : elles sont singulieres & assez amusantes.

Ce simple exposé nous paroît ici suffisant; mais nous nous étendrons davantage sur les différentes manieres de pêcher, dans notre grand Ouvrage; & pour le rendre plus utile & d'autant plus curieux, nous consulterons tous les Livres sur la Pêche, & particuliérement le Dictionnaire de Chasse & de Pêche que nous avons cité plus haut.

CHAPITRE VI.

Des différens Jeux pratiqués en France dans tous les temps de la Monarchie.

L'HISTOIRE des Jeux pourroit seule fournir la matiere d'un très-gros volume; mais nous nous contenterons de parler de ceux qui sont en tous genres les plus intéressans.

Les premiers sont les jeux d'exercice, dont les principaux étoient connus des Grecs sous la dénomination générale de gymnastique, & pour lesquels il y avoit des prix proposés dans les fameuses fêtes qui se célébroient à Olympie & dans l'isthme de Corinthe. Ils consistoient dans la course tant à pied qu'en char, la lutte, à laquelle s'exerçoient les Athletes, le combat à coups de poing ou pugilat, le disque ou palet que l'on jetoit aussi près du but qu'il étoit possible. Tous ces jeux sont entiérement oubliés, & nous ne connoissons que quelques exercices qui en sont dérivés.

La Sphéristique étoit encore un genre d'exercice très-usité & très-estimé chez

les Grecs, & qui a passé dans les Gaules, soit directement de la Grece par Marseille, soit lorsque les Romains s'y sont établis. De ce genre sont tous les jeux dans lesquels on se sert de la balle ou du ballon. Lacédémone, Sicyone & la Lydie se sont disputé l'honneur de l'invention de la Sphéristique. Quoi qu'il en soit, elle étoit déjà connue du temps d'Homere. Les Athéniens s'y exercerent dans leurs gymnases, & l'on voit qu'ils accorderent le droit de bourgoisie & éleverent des statues à un certain Aristonique, Caristien, Joueur de paume d'Alexandre le Grand, & supérieur dans cet exercice.

Il paroît que les balles des Anciens étoient faites, comme quelques-unes des nôtres, de plusieurs enveloppes de peau, qui renfermoient du sable ou un petit paquet de laine. Les balles de cordes, de drap, & celles dont l'enveloppe est tricotée, sont plus modernes. On les poussoit avec la main nue; & c'est de là qu'est venu le nom de paume, parce qu'on les recevoit dans la paume de la main, comme on fait encore à un jeu de balles que l'on appelle le Tamis, à cause que l'on fait rebondir une balle sur un tamis ou sur une planche. L'invention des raquettes, des

battoirs & des brassars pour le ballon, n'est pas bien ancienne; car on lit dans les recherches sur la France de Pasquier, que l'on n'a commencé à connoître les raquettes que dans le milieu du quinzieme siecle. Le battoir qui sert à la longue paume, & le brassart, sont encore postérieurs à la raquette.

Nous avons des descriptions des diverses manieres dont les Anciens jouoient à la paume Il y auroit assez d'érudition à étaler à cet égard; mais il suffira de dire pour le moment, qu'à la forme près des jeux de paume, & à la maniere de compter les parties, leur jeu étoit le même que le nôtre. On en peut dire autant du ballon, qui a toujours consisté dans une vessie de cochon remplie de vent & revêtu d'une peau, pour qu'elle ne creve pas si aisément.

Un jeu dont les Anciens faisoient un grand usage, & qui leur étoit recommandé par leurs Médecins, parce qu'il leur procuroit, à ce que rapporte Gallien, un exercice salutaire, c'est le *Corycus*, que l'on ne pratique plus du tout. Il consistoit à suspendre par une corde à une poutre ou solive du plancher, un sac rempli de son ou de farine, & à se le

jetter l'un à l'autre dans un corridor étroit, ou entre deux lignes, dont il n'étoit pas permis de s'écarter : il falloit donc attendre de pied ferme le sac, le renvoyer avec force contre son adversaire, & tâcher de le renverser. Ce jeu ne paroît pas, du premier abord, bien agréable ; mais apparemment qu'il y avoit des circonstances qui, en multipliant les difficultés, en rendoient l'exercice amusant.

Avant que de quitter l'article de la Sphéristique, nous observerons : 1°. que les jeux de paume se sont appelés jusques à ce siecle *Tripots*, mot François qui ne se prend plus dans notre Langue que dans un sens métaphorique : 2°. qu'il y avoit dans les jeux de paume des valets qui étoient chargés de ramasser les balles, & qui s'appeloient *Naquets* ; que les grands Seigneurs, au lieu de se servir de ceux du public, se mirent sur le pied de mener avec eux de jeunes domestiques alertes, auxquels ils confioient ce soin ; que de là est venu le mot de Laquais, qui, suivant Ménage, a été fait par corruption de celui de *Naquets*.

Le jeu du Volant dérive aussi de la paume ; mais il est assez moderne, étant postérieur à l'invention de la raquette.

Les boules de bois n'étoient point connues des Romains, & nous ne pouvons pas dire quand elles l'ont été en France : mais nous savons que le jeu de Mail a été autrefois très-estimé, & regardé comme un jeu royal. Depuis quelque temps, il a été abandonné, comme étant trop fatigant. Ce jeu s'appeloit autrefois *Pall-mall*, d'où est venu le mot de *pêle-mêle*. Il y avoit aussi dans le siecle dernier un jeu dépendant du mail, & qui est encore plus oublié : on le nommoit le jeu des Passes.

Le jeu de Boule étoit très-agréable, il n'y a pas encore long-temps, sur-tout aux Bourgeois de Paris ; mais on le néglige. Les Grecs, les Romains ni les Gaulois ne le connoissoient point ; cependant il est d'une origine assez ancienne en France. Le Roi Charles V, dit le Sage, le défendit, aussi bien que les quilles, le petit palet & même la paume, parce qu'on y perdoit beaucoup d'argent dans ce temps-là, les cartes n'étant point inventées, & la plupart des jeux de dés n'étant pas encore d'usage.

Les quilles sont aussi abandonnées au peuple, & sur-tout aux Paysans. On en distingue de deux especes, dont les der-

nieres sont connues sous le nom de jeu de Siam. Nous serions embarrassés à faire l'histoire des Quilles; mais il nous sera aisé de fixer parmi nous l'époque du jeu de Siam : c'est celle de l'arrivée en France des Ambassadeurs de ce Royaume de l'Asie, dans les beaux jours du siecle de Louis XIV.

C'est avec des billes d'ivoire que l'on joue au Billard, au Trou-Madame & à la Roulette. Nous ne croyons pas le premier de ces jeux fort ancien; mais il a pris, dans le siecle dernier, un vol très-élevé : Louis XIV l'aimoit beaucoup, & il n'est pas aujourd'hui en moindre considération. Les deux derniers sont plus modernes. La Roulette est un vrai jeu de hasard, auquel on perdoit beaucoup d'argent il y a quarante ou cinquante ans.

Il y a d'autres jeux qui dérivent de ceux que nous venons de nommer; tels sont le jeu des gobilles ou petites boules de pierre ou de marbre, qui est propre aux enfans & aux écoliers; le petit palet, & le jeu de croix & pile, à peu près du même genre.

Le jeu de la Mourre est extrêmement commun en Italie. Ce jeu a été célebre chez les Anciens, & nos Fran-

çois l'ont joué durant bien des siecles. On le joue en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire, qui fait la même chose de son côté; & l'on gagne lorsque l'on devine le nombre de doigts qui sont présentés, chacun accusant un nombre en même temps. Ainsi l'on n'a besoin que des yeux pour jouer à ce jeu. On attribue à la fameuse Hélene l'invention de la Mourre: elle y joua, dit-on, contre Pâris, & le gagna. Enfin tous les Grecs y jouoient; & lorsqu'il eut passé chez les Romains, il y prit tant de faveur, qu'ils faisoient des paris à ce jeu, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille, ou à pair ou non. Cicéron, pour peindre un homme de la plus exacte probité, dit dans ses Offices, l. 3: *Dignus est qui cum eo in tenebris micet.* Il est si homme de bien, que vous pouvez jouer à la Mourre avec lui dans les ténebres, sans craindre qu'il vous trompe. V. Dictionnaire étymologique de Ménage, & celui de Trévoux, au mot *Mourre.*

Dans les Statuts de l'Ordre du Cordon jaune, institué par le Duc de Nevers, vers l'an 1605, & qui n'a pas duré; il est

recommandé aux Chevaliers de jouer souvent à la Mourre ; ce qui prouve que ce jeu étoit alors fort en vogue parmi la Noblesse Françoise.

Les jeux de véritable exercice, & qui tiennent à la course, sont le jeu des Barres & celui de la Chasse ; les quatre Coins, le Colin-Maillard, en tirent leur origine de près ou de loin.

Nous ne compterons point la Bague & l'Escarpolette au nombre des jeux ; car on ne peut guere faire de parties réglées, sur-tout à ce dernier exercice.

Le jeu des Echecs est peut-être le plus ancien, & du moins le plus noble & le plus beau des jeux sédentaires. On a beaucoup disputé sur son origine ; & maintenant l'on ne peut plus douter qu'il ne nous vienne des Indes, où il a été inventé. Les disputes entre les Savans ont été fréquentes, même avant l'Imprimerie, pour déterminer les regles de ce jeu, & pour éclaircir la signification qu'on prétendoit attribuer à sa marche & à ses différentes pieces. On a fait des calculs géométriques & arithmétiques, & composé des dissertations politiques, militaires, historiques & érudites, de la substance desquels

quels nous formerons un article assez curieux.

Nous serons plus courts sur le jeu des Dames, dont l'histoire, bien moins connue que celle des Echecs, n'est pas non plus aussi savante. Nous parlerons de la maniere dont les François ont joué d'abord ce jeu, & de celle que l'on nomme à la Polonoise. Nous avons de grands Musiciens qui sont en même temps grands joueurs d'Echecs. Il y a peut-être plus de ressemblance qu'on ne croit entre les Echecs & la Musique. Après tout, il n'y a que seize pieces de chaque côté aux Echecs, dont huit principales & huit subalternes; & le damier sur lequel elles se promenent n'est que de soixante-quatre cases. Il n'y a de même que six a sept tons dans la Musique, douze ou treize sons qui s'arrangent sur cinq lignes. En les combinant, on exécute la musique la plus difficile, comme on fait des coups variés presqu'à l'infini sur un damier de si peu d'étendue, & avec le nombre de pieces que nous venons de dire.

Le Trictrac, qui se joue avec des dames & des dés dans une espece de boîte ou de damier arrangé pour cet effet, est le plus beau jeu après les Echecs. Les Ro-

mains connoissoient un jeu à peu près semblable, qu'ils appeloient *Latruncule*. Il y a de bons Traités faits sur le Trictrac. Les regles de ce jeu sont écrites en bons vers Latins & en médiocres vers François. Du Trictrac dépendent le Revertier, le Toutetable, & le Tournecase.

Les dés ont été connus très-anciennement des Grecs & des Romains. Nous avons de fortes probabilités qu'ils ont été inventés par Palamede, dès le temps du siége de Troyes. Les Militaires de France, sous la premiere & la seconde Race, avoient une forte inclination pour les jeux de dés ; & cette espece de fureur ne fit que s'accroître sous la troisieme. On n'a pas toujours osé défendre le jeu des dés, lorsqu'on a interdit plusieurs autres sortes de jeux, tels que la paume & la boule. Louis XI, malgré son austérité apparente & son économie, étoit grand joueur de dés. Le goût pour les jeux de hasard continua après ce Monarque jusques au regne de Henri III, où ils furent portés à leur comble. Ce Roi les aimoit avec passion. Après lui, ils se soutinrent, quoiqu'en déclinant un peu. Sous Louis XIV on inventa de nouveaux jeux, qui peuvent presque en un instant

renverser les fortunes les plus considérables.

Malgré les Ordonnances de nos Rois & un grand nombre de défenses de Police (1), la fureur des jeux de hasard a continué; & si elle a en quelque sorte changé de nature, c'est parce que les jeux de hasard, pour lesquels on se sert de cartes, ont paru préférables à ceux de la même espece où l'on emploie les dés. Si c'est une consolation de combiner les coups favorables ou défavorables, on peut

(1) Les premieres Loix souveraines contre les jeux furent rendues par Charlemagne & Louis le Débonnaire. Saint Louis les renouvela. Charles V, en recommandant tous les jeux d'exercice, proscrivit ceux de hasard. Charles VIII se contenta de défendre aux Prisonniers détenus au Châtelet de jouer aux dés. François I, en 1527, donna des Lettres-Patentes, par lesquelles il établit un Gardien & des Juges pour connoître des discussions des Joueurs de paume. Le même Prince, en 1532, défendit seulement aux comptables tous les jeux de hasard, & condamna quiconque joueroit contre eux, à la restitution du double de ce qu'il leur auroit gagné. Les Joueurs furent assez tranquilles sous les regnes de Henri II, François II, Charles IX & Henri III: ils triompherent sous Henri IV; mais ils furent foudroyés par la Déclaration contre les Académies de jeux, donnée par Louis XIII en 1611. Deux Maîtres de ces maisons & quatre Joueurs furent condamnés à dix mille livres d'amende chacun, ce qui étoit alors une somme considérable. Depuis ce temps, il y a eu plusieurs Ordonnances contre les jeux de hasard, qui n'ont fait qu'arrêter pour quelque temps les progrès du mal, sans pouvoir en extirper les racines.

ſe la procurer en liſant le Livre intitulé Analyſe des jeux de haſard par M. de Montmor, dans lequel on trouvera des calculs aſſez curieux ſur les coups de dés. Il eſt certain qu'en jouant avec deux dés à ſix faces, on ne peut amener que trente-ſix coups différens : c'eſt de cette vérité que doivent partir toutes les combinaiſons & tous les calculs que l'on peut faire ſur cette matiere.

Il y a quelques jeux de tableaux que l'on joue avec des dés, tels que l'Oie ; d'autres que l'on joue ſans dés, mais avec des boules qui contiennent des numéros : tels ſont le Biribi, le Cavagnole, la Belle, le Lotto, tous dérivés du Hocca, jeu Italien, apporté en France du temps du Cardinal Mazarin. Regle générale, ces jeux de dés ou de tableaux ſont tous jeux de haſard ; mais ils ſont plus ou moins dangereux, ſuivant les regles qu'on leur a impoſées, & leur forme qui exclut ou admet des Banquiers.

Si dans notre grand Ouvrage nous traitons avec quelque détail l'Hiſtoire des autres jeux, à combien plus forte raiſon ſerons-nous obligés de nous étendre ſur les jeux de cartes? Tout le monde ſait que c'eſt en France, ſous le regne de

Charles VI, & sur la fin du quatorzieme siecle, qu'elles ont été inventées. Nous aurons des anecdotes fort curieuses à présenter sur les noms que portent les Rois, les Dames & les Valets. Nous pourrons aussi former quelques conjectures d'après les anciens Ecrivains, sur ce que les inventeurs des cartes ont voulu figurer par les quatre couleurs, pique, treffle, cœur & carreau. Les intentions qu'on leur suppose sont très-singulieres, mais paroissent peu vraisemblables. Les Mémoires sur les cartes à jouer par Bullet, les dissertations insérées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & nombre d'anciens, rares & précieux manuscrits, seront les sources où nous puiserons toutes les remarques sur les cartes, que nous croirons dignes d'être présentées à nos Lecteurs. Quoi qu'il en soit, les cartes ayant été inventées pour l'amusement & la dissipation d'un Roi infirme, il est à présumer que les premiers jeux auxquels on les fit servir, n'étoient ni bien compliqués ni bien difficiles. On croit cependant que le Piquet en est un, mais il étoit alors bien plus simple qu'il ne l'est aujourd'hui. On l'a successivement chargé de regles, qui l'ont rendu plus

ſavant ; mais c'eſt toujours le même jeu François.

Les cartes ont paſſé très-promptement de France en Eſpagne & en Italie : elles y ont réuſſi tellement, ſur-tout dans le premier de ces pays, que ceux qui y voyagoient au ſeizieme ſiecle, rapportent qu'alors il n'y avoit pas un ſeul village en Eſpagne où l'on ne trouvât des cartes à acheter. Les Eſpagnols les appellent *Naibes* : elles ſont, ainſi que les Italiennes, un peu différentes des nôtres, tant par les figures, que parce qu'elles ſont chargées de loſanges parderriere.

Peu de temps après que les Eſpagnols eurent connu nos cartes, il nous apprirent leur jeû national, qui le diſpute de beauté au Piquet : c'eſt l'Hombre, dont tous les termes ſont Eſpagnols, comme ceux du Piquet ſont tous tirés de l'ancienne Langue Françoiſe. De l'Hombre ſont venus le Quadrille, le Médiateur, le Quintille, le Tritrille, ou Tri.

L'Impériale eſt encore d'origine Eſpagnole : il prend ſon nom de l'Empereur Charles-Quint, & a été autrefois fort à la mode ; mais il eſt preſque oublié.

Le Reverſi fait les délices de bien des gens : à leur gré, c'eſt le plus piquant &

le plus intéressant de tous les jeux de cartes. Les Espagnols le connoissent sous le nom de *Ganna pierde*, ou qui gagne perd; parce que moins on fait de mains à ce jeu, plus on est sûr de gagner. Le Quinola, qui y joue un grand rôle, est un mot, dit-on, tiré du Celtique *Kinnol*, qui veut dire Ecuyer ou Serviteur des Dames.

La Prime ou Primiera est originaire d'Italie, & s'y joue encore. Ce jeu étoit fort à la mode en France du temps de Henri IV. A présent on ne le joue plus guere. Le Hoc est un jeu originairement Catalan. Sous Louis XIV, on en distinguoit deux especes : le Hoc de Lyon, & le Hoc Mazarin. Ce dernier devoit son nom au fameux Cardinal premier Ministre.

Le Minchaite est un jeu d'Italie qu'on ne peut jouer qu'avec des cartes fabriquées dans ce pays-là, & qu'on appelle *Taros*. Les figures en sont très-différentes de celles de nos cartes. On assure que c'est un très-beau jeu. L'on en joue beaucoup d'autres en Espagne & en Italie avec les cartes de *Taros*; mais nous ne parlerons que du principal.

Le jeu de la Comete n'est pas fort an-

cien : à peine étoit-il connu sur la fin du regne de Louis XIV : alors on l'appeloit la Manille. C'est le premier jeu de cartes que l'on fit jouer au Roi Louis XV, encore enfant, parce qu'on trouva qu'il étoit infiniment aisé : il l'est même encore, quoiqu'on y ait ajouté quelques regles pour le rendre un peu plus difficile.

Il n'y a guere plus de vingt ans que nous avons adopté en France le Wisch, jeu Anglois qui demande beaucoup d'attention, comme le signifie son nom, qui veut dire silence. La vivacité naturelle aux François le leur fait jouer sans y donner toute l'application qu'il semble exiger.

Les trois Sept ou Trisette est le dernier des grands jeux de commerce que nous ayons naturalisé en France ; il est originaire de Naples, & il commence déjà à faire grand tort au Wisch, & à obtenir la préférence dans la plupart des sociétés : effectivement il est moins appliquant, moins rigoureux ; il inspire cependant autant d'intérêt, & l'on y peut faire d'aussi grands coups.

Après les grands jeux dont nous venons de parler, vient une foule de petits jeux de commerce dont l'histoire ressemble à ces modes passageres qui durent à peine

une saison, mais qui de temps en temps sont de nouvelles apparitions souvent aussi courtes que les premieres. Dans ce nombre, il y en a beaucoup que nous ne connoissons plus. On peut compter parmi les oubliés le Here, qui est, dit-on, le plus ancien de tous, & qui remonte jusques au temps de l'invention des cartes; le Romestecq, la Guinguette, la Guimbarde, le Gillet, le Pocque, la Sizette. Les jeux qui nous sont encore familliers, sont les deux Triomphes, dont la derniere est celle d'Auvergne; les deux Bruscambilles ou Brisean, dont la seconde s'appelle le Mariage, la Bête, la Mouche, le Culbas ou Papillon, la Ferme, le Commerce, la Loterie, & la Tontine. A ces jeux, lorsque l'on est à la campagne, on joint ceux de la Peur, de l'As qui court, du Schnif, Schnof, Schnorum, du Nain jaune, &c. Les regles des grands & des petits jeux que nous venons de nommer, se trouveront dans un nouvel Ouvrage contenant les regles de tous les jeux usités en France.

Tous les jeux de cartes & de dés sont mêlés de hasard; mais quand, pour les bien jouer, il y a des regles, d'après lesquelles on peut corriger la fortune

ſans tromper, ils s'appellent jeux de commerce, laiſſant les beaux titres de jeux d'adreſſe & d'eſprit à ceux dans leſquels le ſort ne peut entrer pour rien : mais il y a d'autres jeux dont le gain ou la perte ne dépendent en aucune façon de l'eſprit, de l'adreſſe honnête, ni de la conduite ; & ceux-là ſe nomment jeux de haſard. Nous devons le dire même pour l'inſtruction de ceux qui s'y abandonnent ; les principes que l'on prétend ſe faire à ces ſortes de jeux, ſont tout-à-fait vagues & inutiles. Le ſeul qu'on ne doit jamais perdre de vue, & dont un honnête homme ne peut s'écarter, c'eſt qu'il n'eſt pas permis de haſarder plus d'argent que ſa fortune & l'état de ſes affaires ne le permettent. Toute autre préſomption, celle ſur-tout de croire qu'une carte qui eſt arrivée trois fois en gain, doit tomber en perte la quatrieme, eſt ſans fondement réel.

Nous ferons l'hiſtoire de ces jeux de haſard, & nous les ſuivrons dans leurs fréquentes révolutions ; nous les verrons tantôt adoptés avec enthouſiaſme par la Nation entiere, tantôt négligés, même décriés comme trop déſavantageux, mais toujours la ſource d'un petit nombre de

fortunes rapides, & celle de la chute d'une infinité de familles. Ces jeux ſont le Berlan. le Lanſquenet, le Pharaon, & la Baſſete, qui différent de peu; & le Trente-quarante, le Quinze, le Vingt-un, Le Trente-un, le Macao, &c. L'hiſtoire de ces derniers ne remonte pas fort haut.

Nous terminerons le quatrieme & dernier volume de notre Ouvrage, par une digreſſion ſur les petits jeux d'eſprit dont on s'amuſe dans les ſociétés, mais bien plus rarement à la ville qu'à la campagne. Ces jeux, qu'on nomme d'eſprit, ne ſont cependant pas tous ſpirituels; mais les pénitences qui en réſultent peuvent donner lieu à mille jolies choſes, capables de faire paſſer des ſoirées très-agréables à une nombreuſe compagnie. Dans le ſiecle dernier, du temps de l'Hôtel de Rambouillet & de Mademoiſelle de Scudery, on faiſoit bien plus de cas qu'aujourd'hui de ces petits jeux.

CHAPITRE VII.

De la Lecture considérée comme amusement.

IL n'y a guere plus d'un siecle qu'on n'auroit pas osé compter la lecture au nombre des amusemens. Si l'on lisoit auparavant, ce ne pouvoit être que des livres d'un genre si frivole, qu'il n'en résultoit presque jamais rien d'intéressant pour l'instruction. Mais depuis que nous avons trouvé l'art de traiter les matieres les plus seches, les plus abstraites & les plus sublimes, avec autant d'élégance que d'agrément, l'avantage de s'instruire marche d'un pas égal avec la douce habitude de lire, qui entre pour beaucoup dans la classe des amusemens honnêtes. Heureuse la Nation qui peut ainsi tirer parti de sa Langue, de son esprit, recevoir des leçons de la main du Goût & des Graces, rire de la pédanterie, & braver la barbarie & l'ignorance ! Mais comment la lecture est-elle devenue en France tout-à-la-fois le premier, le plus agréable & le plus utile de nos amusemens ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans

ce Chapitre ; & comme ce sera le dernier du grand Ouvrage de l'impression duquel nous ne pouvons encore fixer l'époque, nous croyons devoir placer dans ce recueil-ci, en forme de dissertations, tout ce qui sera la matiere de cet article. Les Dames Françoises y trouveront l'histoire des ressources que leur offrent depuis plusieurs siecles nos Ecrivains : elles y apprendront combien il leur a été difficile autrefois, & il leur est aisé, depuis ce temps, d'augmenter le cercle de ses connoissances, d'apprendre, sans se fatiguer ni s'ennuyer, les élémens de toutes les Sciences ; &, à l'aide des Livres bien écrits & agréables à lire dans notre Langue, de raisonner sur tous les Arts, & de prononcer sur le mérite de leurs productions. Comme cette matiere demande une certaine étendue pour être traitée avec fruit, nous en ferons l'objet d'un travail capable de remplir au moins le quatrieme Volume de nos Mêlanges, qui ne tardera pas à paroître, & probablement plusieurs des suivans.

FIN du Précis de l'Histoire de la Vie privée des François & du troisieme Volume des Mêlanges.

TABLE
DES LIVRES
ET DES CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

LIVRE I. *De la Nourriture des François dans tous les temps de la Monarchie.* page 1
CHAPITRE I. *De la Nourriture tirée du regne végétal.* 3
CHAP. II. *De la Nourriture tirée du regne animal.* 18
CHAP. III. *Des ingrédiens de toute espece qu'en France on fait entrer dans les sauces & dans les ragoûts.* 27
CHAP. IV. *Histoire abrégée de la Cuisine Françoise.* 37
CHAP. V. *Des Boissons dont les François ont usé dans tous les temps.* 53
CHAP. VI. *Histoire abrégée de ce qu'on appelle en France l'Office.* 85
CHAP. VII. *Des heures & des usages des repas dans tous les temps de la Monarchie Françoise.* 89
CHAP. VIII. *Des meubles & ustensiles de*

table & de cuisine dont les François ont usé dans tous les temps. 109

LIVRE II. *Des Habitations des François dans tous les temps de la Monarchie.* 118

CHAP. I. *Des simples Habitations, Cabanes, Chaumieres, Maisons de Paysans, Etables, Granges, Greniers, Celliers, & autres bâtimens servant à la culture de la terre, à la conservation de ses produits & à l'administration des biens de campagne.* 119

CHAP. II. *Des Habitations du peuple des villes, des Atteliers, Boutiques, Magasins, Maisons bourgeoises & Maisons de campagne appartenantes à des Bourgeois, Guinguettes publiques & particulieres.* 128

CHAP. III. *Des belles Maisons occupées par les gens riches, tant à la ville qu'à la campague, & du commun des Châteaux.* 136

CHAP. IV. *Des Palais des Rois, des Princes, & grands Seigneurs; de leurs Maisons de plaisance, Parcs, Jardins, &c.* 147

CHAP. V. *Des édifices publics, tels que les lieux d'assemblée des Tribunaux, Prisons, Hôtels-de-Ville, Colléges,*

Hôpitaux, Casernes; des Portes de Ville, Places, Fontaines ornées, Promenades publiques, &c. 156

CHAP. VI. *Des Eglises Cathédrales, Collégiales, Paroissiales, & des Chapelles particulieres; des Palais Episcopaux, Maisons Canoniales & Presbyteres; des Abbayes & Monasteres d'hommes & de femmes, Hospices & Hermitages.* 160

CHAP. VII. *Des Ameublemens de toute espece qui ont garni & garnissent les habitations des François, & par occasion des Manufactures dans lesquelles ils se fabriquent.* 163

LIVRE III. *De l'Habillement des François dans tous les temps de la Monarchie.* 183

CHAP. I. *De l'Habillement des Paysans & du bas peuple François dans les différens temps & suivant les différentes Provinces de la Monarchie; quelle a été leur coëffure, leur façon de se vêtir, & leur chaussure.* 184

CHAP. II. *Des Habillemens des Bourgeois & Bourgeoises plus ou moins aisés, mais dont l'état ne souffre pas qu'ils s'élevent jusqu'au faste de la Noblesse.* 196

CHAP. III. *De l'Habillement des Eccléſiaſtiques de toute eſpece, Moines, Religieux & Religieuſes, Clercs, Prêtres, Chanoines & Prélats dans le particulier & hors des fonctions éclatantes de leur miniſtere.* 211

CHAP. IV. *De l'Habillement de la Nobleſſe ordinaire, de la haute Magiſtrature, des grands Seigneurs, des Princes & des Rois, quand les uns & les autres n'étoient point à la guerre & ne rempliſſoient aucunes fonctions d'éclat, mais vivoient en particulier à la ville ou à la campagne; des uniformes militaires, des Valets & de la Livrée* 219

CHAP. V. *Des Habits des Dames, & de leur parure, avec l'hiſtoire abrégée des différentes modes qui ſe ſont introduites ſucceſſivement dans leurs coëffures, robes de Cour & de Ville, & dans leurs chauſſures.* 238

CHAP. VI. *Des Perles & Pierres précieuſes qui ſervent à la parure; & des Bijoux d'or & d'argent portatifs, comme Bagues, Montres, Tabatieres, Etuis, Cannes & Eventails, &c.* 257

CHAP. VII. *Des Loix ſomptuaires qui*

ont été faites dans les différens temps de la Monarchie ; & , par suite , des abus en matiere de vêtemens & de parures , que ces Loix ont tâché de réprimer. 270

LIVRE IV. *Des Amusemens des François dans tous les temps de la Monarchie.* 291

CHAP. I. *Des Fêtes & Divertissemens publics , relatifs à quelque acte de Religion , ou à quelque événement intéressant pour le Roi & la Nation Françoise.* 292

CHAP. II. *Des Tournois , & autres Exercices militaires considérés comme divertissemens ; des Carrousels , &c.* 307

CHAP. III. *Des Fêtes publiques & générales que le peuple se donne pour ainsi dire à lui-même , & pour lesquelles il se rassemble à certains temps de l'année , & dans certaines Maisons.* 321

CHAP. IV. *Des Spectacles de toute espece, qui ont fait l'amusement du Peuple François dans tous les temps de la Monarchie.* 333

CHAP. V. *Des Amusemens particuliers des François dans leurs Châteaux ,*

Maisons de ville & de campagne, & particuliérement de lá Chasse & de la Pêche. 363

CHAP. VI. *Des différens Jeux pratiqués en France dans tous les temps de la Monarchie.* 377

CHAP. VII. *De la Lecture considérée comme amusement.* 396

FIN de la Table.

ERRATA.

PAGE 33, ligne. 11, Gaulois, *lisez*. Gantois.
Page 39, ligne 4, *ôtez* autres.
Ibid. ligne 6, *lisez* nos autres.
Page 123, ligne 13, airés, *lisez* aërés.
Page 137, ligne 24, le terrasser, *ôtez le reste de la phrase*.
Page 179, ligne 12, ors, *lisez* or.
Page 196, ligne 11, fortune médiocre, *lisez* condition.
Ibid. ligne 21, Paris, *lisez* à Paris.
Page 216, ligne 27, mais, *lisez* &c.
Ibid. ligne 28, &c, *lisez* même.
Ibid. ligne 29, preuves, *lisez* sont obligés à fournir des preuves.
Page 232, ligne 18, auparavant, *lisez* avant.
Page 239, ligne 1, n'en avoit pas, *ajoutez* encore.
Page 264, ligne 1, à Marylan, *lisez* au Maryland.
Page 315, ligne 15, étoient assemblés, *lisez* étoit assemblée.
Page 391, ligne 20, Minchaite *lisez* Minchiate.
Page 397, ligne 22, *ôtez* au moins.
Ibid. ligne 24, *ôtez* probablement.